

COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

TOME XXVII.

A LONDRES,

Et se trouve à PARIS

RUE ET HÔTEL SERPENTE.

1787.

COLLECTION
UNIVERSELLE
DES
MÉMOIRES PARTICULIERS,
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.
TOME XXVII.

CONTENANT *la suite des Mémoires de Messire* GASPARD DE SAULX, *Seigneur de Tavannes, Maréchal de France, Amiral des Mers du Levant, Gouverneur de Provence, Conseiller du Roi, Capitaine de cent hommes d'armes, commençant en 1522, & finissant en 1573.*

XVIe SIÈCLE.

IL paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection.

Le prix de la Souſcription pour 12 Volumes, à Paris, eſt de 48 l. Les Souſcripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 ſ., à cauſe des frais de poſte.

Il faut s'adreſſer à M. CUCHET, Libraire rue & Hôtel Serpente, à Paris; & avoir ſoin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

MÉMOIRES
DE MESSIRE
GASPARD DE TAVANNES,
MARÉCHAL DE FRANCE.

CHAPITRE XIV.

Nôces du Dauphin avec Marie Stuart. Prise de Thionville. Défaite du Maréchal de Termes à Gravelines. Conférences de Cercamp. Paix de Cateau - Cambresis. Mort de Henri II.

En Avril 1558 les nopces (a) du Roy Dauphin se firent avec Marie Stuard fille de Jacques Stuard Roy d'Escosse, & de Marie de Lorraine sœur de M. de Guyse, qui avoit esté en premieres nopces mariée à M. de Longueville, qui fut un coup advantageux pour ceux de Lorraine : secondé d'un autre qui fut l'ac-

(a) Le Connétable & les Coligny avoient retardé autant qu'ils avoient pu la consommation de ce mariage, que les Guyses de leur côté follicitoient avec ardeur.

cusation (a) de l'Admiral de Coligny d'estre Huguenot par un nommé Granvelle, Espagnol, en un pour-parler de paix avec le Roy d'Espagne. Le Roy hayssoit les Huguenots plus pour son Estat que pour la Religion, en crainte que les estrangers s'aidassent de ses subjetcts contre luy, ainsi que s'estoient aydez les Princes Lutheriens d'Allemagne subjects de l'Empereur contre luy-mesme. Nonobstant l'amitié du Connestable, le Roy ne laissa d'envoyer le Sieur d'Andelot prisonnier au chasteau de Melun, pour avoir esté recogneu heretique, sur des questions de la Religion que Sa Majesté luy fit par l'advis de M. le Cardinal de Lorraine, soit que M. de Coligny soit abusé, ou qu'il y eust commencement de dessein de revolte à l'exemple des Princes d'Allemagne. Au Printemps M. de Guyse ne perdit temps: M. le Connestable & ses nepveux prisonniers, ses contraires descheus de credit & reputa-

(a) Nous ne répéterons point ce que nous avons dit dans les Mémoires de Montluc, par rapport à cette dénonciation d'hérésie faite par Granvelle contre Coligny & d'Andelot. Tome XXIV de la Collection, Observation 9e., p. 425.

tion, il desseigne (a) deux armées : l'une pour assieger Thionville, l'autre sous le Mareschal de Termes à la frontiere de Flandres pour divertir (b), & qui devoient se r'assembler à Luxembourg : il envoye les Sieurs de Tavannes & de Bourdillon suivis de M. de Nevers & de luy investir Thionville, l'armée separée en deux. M. de Nevers commandant d'un costé de la ville, M. de Guyse de l'autre, les tranchées faictes & quelques batteries commencées, respondues de canonnades de la ville, dont l'une tua le (c) Mareschal de Strosse ; le Sieur de Montluc Colonnel des gens de pied en la place du Sieur d'Andelot prisonnier, gagne la contrescarpe & les casemates. Cette ville non fortifiée de boulevarts, les casemattes perdues facilitent le logis dans une grosse tour non flanquée ; les ennemis estonnez demandent capitulation. Les Sieurs de Tavannes & de Bourdillon la font (d) par le commandement

(a) Il ordonne la marche.

(b) Pour faire diversion.

(c) Lisez les Mémoires de Montluc, Livre IV, Observation, n°. 13, Tome XXIV de la Collection, page 432.

(d) Dans les Mémoires du Maréchal de Vieilleville, ces détails sont contredits. Si l'on en croit le dernier,

de M. de Guyse, qui escrivit au Roy que trois hommes avoient causé la prise de la ville : les Sieurs de *Tavannes*, *de Montluc & luy*. Arlan (a) fut pris après ; & le dessin d'assieger Luxembourg retardé, par la mutinerie de l'armée de M. de Guyse, & grande garnison de la dicte ville, joincte à l'advis de la defaicte du Mareschal de Termes advenue en Juillet 1558, lequel se devoit venir joindre à M. de Guyse avec une nouvelle armée que dressoit M. d'Aumale, qui avoit esté fait General par la faveur de Madame de Valentinois, de laquelle il estoit beau-fils. Le Sieur de Termes prend Bergues & Donkerques, puis se retire devant le Comte d'Aiguemont avec trois sortes d'incommoditez, maladie, butin & desir de retraicte. Son advant-garde soustint les charges (b), renverse les premiers

ce fut lui qui fit prendre la ville, & qui regla la capitulation. Tavannes, comme on le voit, ne parle pas de Vieilleville ; & Vieilleville garde le même silence sur Tavannes.

(a) Arlon.

(b) Deux fois le Maréchal de Termes repoussa les ennemis : mais l'apparition de plusieurs vaisseaux Anglois qui cannonèrent l'armée Françoise, y jetta le trouble. Le Maréchal voulut faire repasser à ses troupes la rivière d'*Aa*, sur les bords de laquelle on combat-

du Comte d'Aiguemont, lequel avec son gros (n'ayant combattu) vainquit les victorieux, qui fuyant portent l'espouvante à la bataille conduicte par le Sieur de Termes, la desordonnent, & furent desfaicts entierement à la Blanchetaque en voulant passer l'eau, tant grande & dangereuse est que les troupes esbranlées voyent leur retraicte passant une riviere, ou se jettant dans une place pour se mettre en seurté, lors est-il mal-aisé de les retenir ou commander. Ce malheur fit retourner M. de Guyse proche du Roy, qui assemble ses forces pour resister à celles du Roy d'Espagne qui estoient sur pied en incertitude de leurs desseins. Les fils de Jean Federic (a), Duc de Saxe, en crainte de la maison d'Austriche, se souvenans des plaisirs receus du Roy, avoient amené de grandes forces d'Allemands. Sa Majesté fait une reveue, où M. de Guyse eut besoin du Sieur de Tavannes pour mettre ceste grande armée en bataille : il la met en bon ordre selon ce temps-là ; la rangea en croissant les plus forts

toit. Il en résulta de la confusion. Le Comte d'Egmont profita de la circonstance. Termes & une partie des siens furent tués ou pris.

(a) Il n'y avoit qu'un des fils de Jean Frédéric : l'autre étoit un Prince de la Maison de Saxe-Gotha.

au milieu : les arquebuſiers à cheval, où commandoit le Sieur de Ventoux, ſouſtenus de chevaux legers, aux pointes les Gendarmes, Fantaſſins, Reiſtres & Lanſquenets, ſi entremeſlez (a), qu'une nation ſeule ne pouvoit prendre reſolution dangereuſe de revolte : eſtoient diſpoſez quatre Cornettes de Reiſtres(b), & puis autant de Gendarmes François, un regiment d'arquebuſiers François, le tout en fort bon ordre. Au mois d'Aouſt les Anglois, en nombre de cinq mille deſcendent & pillent le Conqueſt en Bretagne ; trente mille de la poupulace les chaſſent (c),

(a) Ces précautions pouvoient être néceſſaires, puiſque les deux tiers de cette grande armée étoient compoſés d'étrangers. On verra dans Rabutin les détails de cette revue générale que fit Henri II.

(b) Les Reitres Allemands, ſurtout attirés par l'appas du butin, étoient auſſi indiſciplinés que portés à la revolte. Un de leurs chefs, le Baron de Lawembourg, irrité des réprimandes du Duc de Guyſe, oſa lui appuyer le piſtolet contre la poitrine. Le Duc détourna le coup, lui mit ſon épée ſur la gorge, & l'envoya en priſon. Ce fut là (dit-on) la ſeule punition qu'on infligea à l'inſolent Baron.

(c) Un Gentilhomme Breton, que les Hiſtoriens du tems nomment Kerſimon, aſſembla les payſans, attaqua une diviſion des Anglois, lui tua ſix cens hommes. Les autres ſaiſies d'épouvante, ſe rembarquèrent.

& font r'embarquer. Le vingt-uniesme Septembre 1558 mourut l'Empereur (1) Charles-Quint au Monastere Sainct-Justin, deux ans après avoir quité le monde : il vesquit 57 ans huict mois, impera (a) 38, regna 44.

En Septembre les Roys approchent leurs armées à six lieuës l'une de l'autre à Amiens & Dourlans sur la riviere d'Ortie (b) : les Mareschaux de camp (l'un desquels estoit le Sieur de Tavannes) visitant les moyens de s'approcher, les jugent incommodes, sans vivres faire six lieuës & donner la bataille, estoit dangereux camper en mauvais logis, le jour devant que la donner incommodé d'une mauvaise nuict, pour assaillir les ennemis en leur assiete, n'estoit approuvé : ny l'un ny l'autre ne voulant ceste incommodité, temporisent ; cependant il se fait plusieurs petites entreprises, le Vidasme fault Sainct-Homer. Les deux armées estoient fortes d'estrangers ; les François agueris tenoient quantité de villes en Piedmont & Italie, r'encou-

Kersimon, au lieu de trente mille hommes, en avoit ramassé environ cinq à six mille. (La Popeliniere, Tome I, Liv. V, fol. 108.)

(a) C'est à-dire fut Empereur.

(b) D'Authie.

ragez des priſes de Calais & Thionville ; eſperans aux mouvemens d'Italie & Allemagne. Celle de Philippe triomphant de deux batailles, de Sainct - Quentin & Gravelines, enrichie de priſonniers de qualité, ſes ſoldats en grande eſperance par les victoires paſſées, tous deux deſirent la paix, l'un pour tirer les priſonniers & reſpirer des pertes paſſées, & l'autre pour ſon utilité. Nul ne veut commencer le pourparler : la Doüairiere de Lorraine rompt le ſilence, la paix ſe traicte à l'Abbaye de Cerceau (a) par pluſieurs Deputez. Les principaux eſtoient, le Conneſtable, & Dom Rigaume (b) de Silve, favoris de leur Maiſtre, qui ſe ſeparent (c) ſans effect. Il y avoit deux grandes faveurs en France, de Guyſe & de Montmorency, s'aydant egalement de Madame de Valentinois, pour l'alliance de M. d'Aumalle & (d) d'Amville, maris de ſes

(a) *Cercamp*, & non pas *Cerceau*.

(b) Ruy Gomés de Silva.

(c) Les Eſpagnols avoient permis au Connétable de ſortir de ſa priſon, pour aſſiſter à ces conférences : il devoit revenir s'y enfermer, dans le cas où la paix ne ſe feroit pas. Philippe II eſpéroit que le deſir de recouvrer la liberté engageroit le Connétable à ſacrifier les intérêts de l'Etat.

(d) Pour contrebalancer le crédit de la Maiſon de

deux filles : l'amitié & l'amour avantage le Conneſtable ; l'alliance du Dauphin, prudence du Cardinal de Lorraine, les priſes de Calais, Thionville, perte de la bataille S. Quentin faiſoient pour ceux de Guyſe : l'accuſation de la rupture de la paix, le voyage d'Italie infructueux, l'inclination du Roy, compagnon (a) de la table & du lict avec le Conneſtable, ſupplante la faveur de ceux de Guyſe, & concluent la paix ſecrettement, durant le voyage qu'artificiellement le Conneſtable fit faire au Cardinal de Lorraine vers le Roy Philippe, pendant lequel ledict Conneſtable arriva vers le Roy, ayant eu congé de venir ſur ſa foy, là où il fut receu en incroyable faveur. Et au ſecond pourparler fait à Calais, le Conneſtable eſt mis à rançon, à ce qu'il euſt voix deliberative à la paix premeditée & la conclure entre luy & le Roy Philippe : M. le Conneſtable fait pour M. de Savoye, duquel il a l'alliance, luy remet ſon pays. Ce qu'il re-

Guyſe, le Connétable, à cette époque, maria d'Amville, ſon fils, à Antoinette de la Marck, petite fille, & non pas fille de la Ducheſſe de Valentinois.

(a) Quand le Connétable, uſant de ſa liberté momentanée, vint voir Henri II, ce Monarque voulut qu'il n'eût point d'autre lit que le ſien.

cogneut en sa posterité, par le secours donné au Sieur d'Amville, depuis faict Connestable par le Roy Henry IV, les armées se congedient, il ne va ny force ny argent en Piedmond. Le Duc de Selces (a) prend trois ou quatre villes; M. de Brissac se pouvoit maintenir par ses merites, sans dependre ny de l'une ny de l'autre faveur, avoit parlé trop librement, conseillé au Roy de ne croire ses favoris de Montmorency ny de Guyse, & agir de soy-mesme : faute en sa conduicte qui n'estoit pardonnable à un si habile homme qu'il estoit, cognoissant le defaut de Sa Majesté, incapable de recevoir ce bon conseil; M. le Connestable l'en fait ressentir (b). Le manquement du Piedmont rend la paix plus advantageuse pour les Espagnols qui regagnerent deux cens villes, sous couverture

(a) Le Duc de Sessa.

(b) L'esprit de parti a dicté ces différentes inculpations contre le Connétable de Montmorency : ce ne fut point son dévouement au Duc de Savoye, qui influa sur la manière favorable dont Henri II le traita. Ce Monarque, las de la guerre, & voulant à quelque prix que ce fût, ravoir le Connétable auprès de lui, compta pour rien tous les sacrifices auxquels il fallut se résoudre. D'ailleurs en rendant au Duc de Savoye les Etats qu'avoient possédés les Ducs, ses pères, il

des mariages de Dom Carles (c), fils du Roy Philippe & Elisabeth, fille du Roy Henry, & du Duc de Savoye, avec Madame Marguerite, sœur de Sa Majesté. Ceste paix toute de Montmorency, fut dommageable à la France, & advantageuse à l'Espagne. M. de Guyse descheu de sa Lieutenance generale, demanda l'estat de Grand-Maistre, disant, M. le Connestable ne pouvoir tenir deux estats, reçoit des paroles en lieu d'effects, cognoist que seroit perdre temps de s'opposer à la paix. Le Sieur de Tavannes & autres Capitaines en parlent plus librement (2). Les rebutz du Roy & crainte de l'inimitié des prisonniers mis en liberté leur ferment la bouche. La mort de Marie (b) d'Angleterre en

regarda cette restitution comme la dot de sa sœur, qu'il donna en mariage à ce Prince. Quant au Maréchal de Brissac, les persécutions qu'il éprouva en ce moment, furent l'ouvrage du Cardinal de Lorraine & du Duc de Guyse. Les Mémoires de Boyvin du Villars nous expliqueront cette intrigue. On y verra que la Maison de Guyse fit tout ce qu'elle put pour perdre Brissac, & que le Connétable ne trempa point dans cet œuvre d'iniquité.

(a) Don Carlos.

(b) Marie, Reine d'Angleterre, mourut le 17 Novembre 1558. Le Cardinal Pole ne lui survécut que d'un jour. Il emporta avec lui l'estime des honnêtes

Novembre suivie de celle du Cardinal Paule de la maison d'Iorque, ruine la Religion Catholique en Angleterre, par la succession d'Elisabeth, fille de Anne de Boulan, Lutherienne, de prisonniere faite Reyne; cet accident facilita la paix. Le Roy Philippe veuf, ne demande plus Calais, veut Elisabeth de France pour luy, non pour Charles son fils, lequel fils offensé, dit & fit depuis ce qui luy causa la mort (a). Le Roy Henry donne sa seconde fille au Duc de Lorraine & luy rend son pays, tant furent les mariages de ce temps-là prejudiciables à la France. La paix conclue le troisiesme Apvril, ensemble les mariages du Roy Philippe & Duc de Savoye, avec Elizabeth & Marguerite de France, dont s'ensuit la reddition de Savoye, Bresse, Montferrat, Syenne, Thionville, Isle de Corse, Piedmont, sauf Pignerol & Savaillant, en promesse du Roy Henry de les rendre au premier fils du Duc de Savoye. Calais reconquis, Saluces, Metz, Thoul & Verdun gagnez & conservez, furent le reconfort du Roy de France, qui oublie le sang espandu de tant de François,

gens. L'administration foible & superstitieuse de Marie empêcha de la regretter.

(a) On parlera ailleurs de sa déplorable fin.

& la reddition, de cent villes, pour change desquelles l'Espagnol ne rend que Sainct-Quentin & Han. Promettent respectivement les deux Roys ne permettre les Lutheriens vivre en leurs Estats, craignant l'exemple de la revolte d'Allemagne, où fut envoyé le Sieur de Bourdillon (a), qui obtint la garde & protection de Metz, Thoul & Verdun pour le Roy, par la division & lascheté des Allemands. A ceste conclusion le Sieur de Tavannes (b) recognoit un espion double qui l'avoit servi de pallefrenier, mal en point, lors la chesne d'or au col, & du Conseil du Roy Philippe.

M. le Connestable possedoit entierement le Roy, M. de Guyse perdit la Lieutenance.

(a) Bourdillon, depuis Maréchal de France, fut envoyé avec Marillac, Archevêque de Vienne, à la Diète d'Ausbourg, sous prétexte de renouveller l'ancienne alliance entre la France & le corps Germanique. Ils partirent le 13 Mars 1559, selon leur instruction qu'on trouve dans le Recueil de Ribier, Tome II, p. 791. Ferdinand charmé de se voir prévenu par la France, leur demanda pour la forme la restitution de Mets, Toul & Verdun. En particulier il désavoua cette demande; & dès-lors on considéra ces trois villes comme réunies à la Couronne.

(b) Tavannes auroit bien dû nommer ce membre du Conseil de Philippe II, qui avoit soigné ses chevaux.

generale & partie de sa faveur à l'advenement du Roy Henry II. Il ne manque de picques en ces deux maisons de Guyse & de Montmorency. Les Conneſtabliſtes reprochent la paix rompue par l'ambition des freres de Lorraine, qui se vouloient faire Pape & Roy de Naples, disoient que c'eſtoit s'entendre avec le Roy d'Eſpagne de diviser les forces pour ne faire rien qui vaille en Italie, & mettre en proye la France. Ceux de Guyse au contraire les accusoient de la perte de la bataille de Sainct-Quentin, par l'imprudence du Conneſtable, & la paix honteuse faicte pour son subject, non sans soupçon d'intelligence avec le Duc de Savoye, allié dudit Sieur Conneſtable. Selon l'article secret de la paix, les heretiques furent bruſlez en France, plus par crainte qu'ils ne suiviſſent l'exemple des revoltez d'Allemagne, que pour Religion. M. d'Andelot (a) accusé d'heresie eſt mis en liberté, les sçavants se mocquent des Lutheriens : ils abusent les mediocres,

(a) On ne pouvoit pas en être convaincu plus clairement, puisque d'Andelot avoit fait sa profeſſion devant le Roi. Vaincu par les pleurs de sa femme, & par les sollicitations de son frère & de ses amis, il consentit à laiſſer célébrer la Meſſe dans son appartement; auſſitôt les portes de sa prison furent ouvertes.

disent qu'il ne faut croire que ce qui est aux sainctes escritures : ils gagnent des ambitieux, des femmes (a), des fols & des enfants, sur le mespris de l'adoration des Images, des Reliquaires & miracles feints, des pardons, des P.... & enfans des Prestres, d'où ils font leur principal pivot, corrompent les manouvriers par les chants de Marot, principalement ceux qui pouvoient exercer leurs langues, sans le bruit de leurs mains. L'Eglise ressemble aux Royaumes qui sont de long-temps en paix, lesquels n'ont point de Capitaines pour n'avoir esté attaquez, la necessité en fait naistre; ainsi les Ecclesiastiques s'esveillent, & se font sçavants par l'entreprise des Huguenots, les rembarrent, alleguent la perpetuité de l'Eglise, l'imposition des mains, la creance de la Trinité, & cheute de Lucifer peu mentionnez en

(a) Nous ne ferons qu'une seule Observation sur cette diatribe violente contre le Calvinisme; c'est que l'Auteur, en s'y abandonnant, avoit oublié que les deux Coligny, la Noue & du Plessis-Mornay, n'étoient ni des fols, ni des enfans. Quant aux objets qui concernent le culte & le dogme, il n'entre dans notre plan d'en parler que lorsqu'il sera question de relever des absurdités ou des accusations calomnieusement intentées contre l'un ou l'autre des deux partis.

l'Escriture, & qui neantmoins sont approuvez des Heretiques, contre ce qu'ils disent, qu'il ne faut croire que ce qui est escrit, advouent la reverence, non l'adoration des Images dressées à l'honneur des Saincts, comme les statues des grands Capitaines. Il y avoit contrarieté d'arrests entre les Chambres : la grande condamnoit au feu (a), la Tournelle au bannissement. Le Roy les assemble aux Augustins (b), fait prendre les Conseillers qui concluent au bannissement, qui estoient Anne du Bourg (c), du Faur & Fumée, dont aucuns furent bruslez.

[1559] L'execution de la paix estoit hastée des uns pour vivre en volupté, & des autres pour utilité. En Juin le Roy marie sa fille

(a) La Grand'Chambre étoit présidée par le Maitre, St. André & Minart, & la Tournelle par Harlai, de Thou & Seguier. Les noms seuls de ces Magistrats doivent indiquer au Lecteur la cause de cette diversité dans leurs jugemens.

(b) Si Henri II eût cru le Maréchal de Vieilleville, comme ses Mémoires nous l'apprendront, il se seroit conduit autrement qu'il ne fit. Mais le Cardinal de Lorraine l'emporta.

(c) Anne du Bourg fut brûlé sous le règne de François II; & c'est un de ces évènemens sur lequel les Mémoires du tems nous rameneront plus d'une fois.

au Roy

au Roy d'Espagne, par le Duc d'Albe, procureur assisté du Duc de Savoye, du Comte d'Aiguemont, & du Prince d'Orange. Sa Majesté, M^rs. de Guyse & de Ferrare, soustenans à un tournois, M^rs. le Connestable & de Tavannes, juges à l'imitation des anciens tournois : ces combats durerent deux jours; le troisiesme, Montgommery Escossois, après quelque refuz de courre contre le Roy (a), brise sa lance en sa cuirasse, l'un des esclats leve la visiere, l'autre perce l'œil de Sa Majesté, sort par l'oreille, & glace le cœur de M. le Connestable qui voit sa faveur per-

(a) Les Mémoires de Vieilleville contiennent une relation intéressante & curieuse de la mort de Henri II. Lorsque nous y serons parvenus, ce sera là le moment de suppléer aux omissions & aux erreurs, s'il y en a. Bornons nous donc à placer ici le jugement que le Commentateur a porté sur Henri II. « Ce Roi (*dit-il*) » regna douze ans, eut plus de vertu corporelle que » spirituelle. Il fut heureux en ses desseins pour avoir » de bons Capitaines. Il chassa l'Anglois de France, » reprit Boulogne... Mais perdit beaucoup de réputa- » tion, pour croire trop le Connestable de Montmo- » rency, & en l'honteuse paix qui ensuivit à la per- » suasion des femmes & mignons qui le possédoient. » Il donna imprudemment commencement aux divi- » sions de France, par l'accroissement immodéré des » deux Maisons de Guyse & de Montmorency ».

due. L'un accuse l'armurier, l'autre l'impatience du Roy qui n'attendit que l'on mist le crochet à la visiere. Il est emporté aux Tournelles. Avant sa mort, par la sollicitation de M. le Connestable, il fit espouser sa sœur au Duc de Savoye, & mourut deux jours après ce coup.

CHAPITRE XV.

Changements à la Cour du nouveau Roy François II. Les Guyses gouvernent sous son nom. Le Connetable de Montmorency disgracié. Le Sieur de Tavannes lui montre son attachement. Divisions qui partagent la Cour. Martigues est chassé d'Ecosse. Entreprise d'Amboise. Le Prince de Condé accusé d'y avoir participé, se retire en Bearn. Commencement des troubles.

[1559] Le nouveau Roy François II, Roy de France & d'Escosse, met en credit ces MM. de Guyse, oncles de sa femme. La Reyne-mere, ambitieuse & craintive, se joint à eux, sous promesse que tout se feroit par son advis. Toute la Cour change à la disgrace de M. le Connestable de Montmorency; la Reyne-mere luy reproche (a)

(a) Elle lui fit un reproche encore plus grave; ce

qu'il avoit fousteneu Madame de Valentinois, & que si Dieu ne luy eust donné des enfans, ils l'eussent renvoyée à Florence. L'alliance d'Aumale maintient la Duchesse de Valentinois, qui prudente s'estoit alliée aux grandes faveurs contre tous évenements, & principalement appuyée du Connestable, non sans soupçon d'amour (a) illicite; elle rend les pierreries (b) de la Couronne, conserve (c) son bien & se retire de la Cour. MM. de Guyse menent le Roy au Louvre, prenent l'occasion,

fut d'avoir dit à Henri II que le seul des enfans de ce Monarque, qui lui ressemblât, étoit Diane, sa fille naturelle, mariée en premières nôces à Horace Farnese, Duc de Castres. (Lisez l'Histoire de l'Estat de France, tant de la République que de la religion, par Louis Regnier de la Planche, p. 11.)

(a) Les partisans de la Maison de Guise accréditèrent ce bruit injurieux.

(b) Tant que Henri II vécut, la Duchesse de Valentinois refusa de rendre ces pierreries & les clefs des cabinets du Roi : elle déploya même une sorte d'énergie qui semble prouver que, pour subjuguer Henri, sa magie consistoit dans son esprit.

(c) Il lui en coûta sa belle terre de Chenonceaux, en échange de laquelle on lui donna celle de Chaumont sur Loire.

laissent le corps du (a) mort à ceux qui en avoient possedé l'esprit. Le Connestable sent son mal, vieil courtisant reduit en semblable fortune qu'il avoit esté du temps du Roy François I. Il ne navige contre la tempeste, & plie au vent, ainsi que celuy qui est dans un navire se laisse emporter des vagues hors de sa route pour ne submerger : il reçoit les commandements du Roy, qui luy annonce la perte de sa faveur; luy dit avoir choisi MM. de Guyse ses oncles pour Chefs d'armes & de conseil. Sa Majesté luy donne le choix de demeurer en sa Cour (b), ou se retirer

(a) « Le Roy Henry (dit Louis Regnier de la » Planche, dans l'ouvrage cité ci dessus, p. 12) n'eust » plutost la bouche close, que François, Duc de » Guyse, & Charles, Cardinal de Lorraine, son frere, » s'estant saisis de la personne du Roy, & de Messieurs » ses freres, les menerent au Louvre, se laissans aussy » aisément conduire les deux Roynes; en délaissant à » la garde du corps les Princes du Sang, les Connes- » table, Mareschaux & Admiral de France, avec plu- » sieurs Chevaliers de l'Ordre & grands Seigneurs qui » n'estoient de leur retenue ».

(b) D'Aubigné confirme le récit de Tavannes. « Le Connestable, nous apprend-il, tasta la Cour, & » la trouva froide pour lui : il parla au Roy de ses » neveux de Coligny : à tout ce qui leur touschoit fut » respondu par le Roy avec beaucoup d'honneur : mais

en sa maison: le Connestable se contente de tout, se monstre sans ambition, represente doucement ses services & de ses Nepveux. Le Sieur de Tavannes, qui sembloit pancher entierement du costé de MM. de Guyse, & tel le croyoit M. le Connestable (à grand tort, parce qu'il ne regardoit qu'au Roy) le jour de la mort de Sa Majesté; M. le Connestable se retirant en son logis (a) est abandonné de cent Gentilshommes, qui avoient accoustumé de le suivre. Le Sieur de Tavannes le console, conduit & offre service, lors & depuis quand il se retira

» le Prince instruit ne mascha point à ce vieillard que » c'estoit à luy à céder de dignité aux *Guisards*, leur » déférer la charge des armées, & la primauté du con- » seil... Il eut sa plainte pour remede, & pour retraite » Chantilli. (D'Aubigné, Hist. universelle, Tome I, Liv. II, p. 87.)

(a) Cet abandon, dans lequel Tavannes nous peint le Connétable, ne s'accorde pas avec le fait qu'on lit dans Regnier de la Planche, qui étoit contemporain. « Le Connétable, *dit-il*, se retira en sa maison, » mais avec telle suite, que celle du Roy sembloit » petite auprès de ceste-cy, de quoy ceux de Guyse » receurent grande jalousie : ce néanmoins cela les » garda pour lors contre celuy qu'ils savoient avoir » acquis tant d'amys ». (Hist. de l'Estat de France, &c. sous François II, p. 22.)

en sa maison, auquel lieu ledit Sieur Connestable estant retiré, soit qu'il fust en crainte, ou qu'il jugeast le Roy majeur de quinze ans, malaisé à troubler, il n'envoya querir (a) le Roy de Navarre pour faire teste à MM. de Guyse, comme plusieurs luy conseilloient. Ce Roy François eut plus de generosité à prononcer la sentence de retraicte au Connestable, que la Reyne Marie Regente n'eust à l'endroit du grand Escuyer qu'elle vouloit defavoriser : aussi parloit-il en Roy majeur. Lesdicts Sieurs de Guyse precipitent leur establissement & celuy de leur amis. Le Sieur de Tavannes les dissuade de se tant haster pour le bien de l'Estat : n'estant creu, il se retire en son Gouvernement de Bourgogne, prevoyant beaucoup de malheurs. Tout fuit, tout crie : *Vive Guyse*. Il est grand Maistre, par la demission forcée du Connestable, condamné

(a) Dès que la blessure de Henri II avoit été jugée mortelle, le Connétable avoit envoyé un courrier au Roi de Navarre pour l'inviter à venir sur le champ se mettre à la tête du gouvernement. Mais ce Prince irrésolu, & d'ailleurs se défiant du Connétable, qu'il regardoit comme son ennemi, ne tint aucun compte de ses offres de service. Il arriva ensuite; mais il étoit trop tard.

de ne pouvoir exercer deux grands Eſtats enſemble : pour recompenſe ſon fils de Montmorency eſt fait Mareſchal de France. L'eſtat & les garniſons ſont changez à la devotion de M. de Guyſe ; il revoque (a) le Cardinal de Tournon ennemy du Conneſtable, reſtablit le Chancelier Olivier deſavoriſé par Madame de Valentinois ; gagne les Mareſchaux de S. André & de Briſſac, (b) dont le dernier s'eſtoit faict ſage par ſa deſaveur, regardant neantmoins à la Reyne, qui luy fit donner le Gouvernement de Picardie refuſé au Prince de Condé. Les Princes du ſang ſont eſloignez en diverſes commiſſions, celuy de Condé envoyé en Flandres pour l'execution de la paix. Le Roy de Navarre, le Prince de la Roche-ſur-Yon & Cardinal de Bourbon, ſont faits conduc-

(a) C'eſt-à-dire il rappelle dans le Conſeil le Cardinal de Tournon, ennemi du Connétable. Ce Prélat avoit d'ailleurs un autre mérite aux yeux du Cardinal de Lorraine, c'étoit ſa haine contre les Proteſtans.

(b) Le Maréchal de Briſſac que, ſans faire tort à aucun de ſes Contemporains, on peut appeller le plus grand Capitaine de ſon tems, ne joua qu'un rôle en ſous ordre à ſon retour en France. Il avoit l'eſtime publique : mais ignorant l'art d'intriguer, ſon crédit devint très-borné.

teurs de la Reyne d'Espagne, & ne demeure de Princes auprès du Roy que MM. de Guyse. Les Chambres ardentes sont erigées pour persecuter les Huguenots (a), & ce d'autant plus que les Princes du sang & les freres de Coligni favorisoient la religion nouvelle. Le domaine est reüny, pour avoir moyen de faire perdre ce qu'en tenoient les ennemis de MM. de Guyse, lesquels menent le Roy sacrer à Rheims le 18 Septembre 1559, executent des articles de paix de poinct à autre, craignant par la guerre civile estre contraincts se servir des estrangers.

Les Princes du sang, ceux de Montmorency & de Chatillon esloignez, les heretiques persecutez, conferent leur mescontentement. La Reyne Catherine de Medicis Florentine, nation desireuse de nouvelleté, conseillée par des Italiens, assistée des Dames de Montpensier & de Roye (a) demye Lutherienne haissoit (comme belle mere)

(a) Ce sera dans les Mémoires de Castelnau que les détails de ces persécutions se trouveront.

(b) Magdelaine de Mailly, fille du Baron de Conty, & nièce du Connétable de Montmorency, avoit épousé Charles, Sire de Roye : elle maria à Louis de Bourbon, Prince de Condé, Eléonore de Roye, sa fille, qu'elle avoit élevée dans les principes du protestan-

la Reyne sa fille, qui l'essoignoit des affaires, & portoit l'amitié du Roy son fils à MM. de Guyse, lesquels ne luy departoient du Gouvernement, qu'en ce qu'ils cognoissoient qu'elle ne pouvoit nuire, luy donnant credit en apparence sans effect. Surquoy ladicte Reyne se resout de favoriser les mal-contens (tant est l'amour d'ambition plus forte que la maternelle) se couvrant de la crainte que ceux de Guyse n'usurpent la Couronne sur leurs pretentions qu'ils disoient estre issus de Charlemagne (a). En effect Sa Majesté veut deux cordes en son arc, remplit de nouvelle esperance ces deffavorisez. Tout est plein de

tisme. (Additions, par le Laboureur, aux Mémoires de Castelnau, Tome I, p. 381.)

(a) Ce fut dans les tems de la Ligue que ces fausses généalogies circulèrent avec le plus de publicité. On s'efforça, dit un moderne, par des titres faux ou falsifiés, de faire descendre l'illustre Maison de Lorraine de celle de Charlemagne. Dès-lors on n'y crut pas. Depuis l'origine & la succession de cette Maison a été savamment développée par le père Vignier. Il a été suivi par trois Ecrivains célèbres, savoir, par Don Calmet, M. Eccard & le père Hergoth dans sa Généalogie de la Maison d'Autriche. (Plan de l'Histoire de la Monarchie Françoise, par l'Abbé Lenglet, Tome II, p. 6.)

cris, de bruits, & de libelles diffamatoires (a); en mesme temps le President Mignard (b) fut tué d'un coup de pistolet par Stuard Escossois (c), pour avoir condamné les heretiques. Les Seigneurs d'Escosse (sous pretexte de Religion) prennent les armes par les menées des Anglois & Huguenots François contre la Reyne doüairiere d'Escosse sœur de MM. de Guyse (3), & par leur revolte chassent M. de Martigues d'Escosse. L'autorité du Roy non encore mesprisée en France dissipe les desseins des mal-contens, & renvoye le Roy de Navarre en Bearn, que ceux de Montmorency avoient faict venir sans fruict, après luy avoir reproché la trahison de M. de Bourbon, & gaigné partie de ses

(a) Dans ces libelles, on attaquoit directement le Duc de Guyse & le Cardinal, son frère. On leur reprochoit les prétentions qu'ils avoient manifestées sur la Provence & le Royaume de Naples. Le Greffier du Tillet publia alors un ouvrage sur la majorité de nos Rois. Il y prouvoit qu'ils pouvoient regner par eux-mêmes à quinze ans. On répliqua au Livre de du Tillet.

(b) Minard, & non pas Mignard.

(c) Il fut soupçonné de l'assassinat, mais non convaincu.

ſerviteurs (a), luy ayant en partant le Roy declaré qu'il vouloit que ceux de Guyſe euſſent les principaux commandements en France. Les plaintes eſtoient grandes des cruautez exercées contre les nouveaux Evangeliſtes. Les mal-contens publioient que les Princes eſtrangers poſſedoient le Roy, & qu'il avoit beſoin de tuteurs eſleuz de ſes plus proches parens, comme ſi Sa Majeſté n'euſt eſté majeur de ſeize ans : crioyent qu'il falloit tenir les Eſtats, interpretant les Loix de France, comme ils faiſoient les ſainctes Eſcritures à deux ententes, & en tant qu'elles faiſoient pour eux : diſputoient ſur ce qui ſe doit au Roy, & ce qu'il doit à ſon peuple; enfin ſe trouvant empeſchez de l'auctorité Royalle, qui diſſipoit leurs deſſeins, les mal-contens ſe reſolvent d'uſer de voyes de faict (dernier remede au deſeſpoir des defavoriſez) : les Chefs principaux eſtoient, l'Admiral de Chaſtillon & Prince de Condé, aſſiſtez des Miniſtres Huguenots, qui reſolurent de ſe ſaiſir de la Cour, prendre M[rs]. de Guyſe, les tuer, ou leur faire faire leur procez. A quoy ils font adherer le Roy de Navarre, &

(a) Sa conduite foible & puſillanime lui enleva beaucoup de ſes partiſans, qui s'attachèrent à la Maiſon de Guyſe.

donnent à entendre au Conneſtable retiré chez luy, qu'ils ne vouloient que preſenter une requeſte, & ſe rendre les plus forts près du Roy. Ce qui eſtoit plus admirable, eſt, que la Reyne mere y (4) conſent pour rentrer au Gouvernement qu'il luy ſembloit eſtre oſté par la Reyne ſa belle-fille, & en effect par Mrs. de Guyſe, eſperant pour la foibleſſe des freres de Chaſtillon, bonté de ceux de Bourbon de les diviſer, joinct à la haine que l'on portoit aux Huguenots, que s'aidant d'eux ils ſeroient contraincts après avoir chaſſé Mrs. de Guyſe, de faire ce qu'elle voudroit. Les paroles emmiellées des Huguenots, les ſoldats, les compagnies, Capitaines de Marines, dependant de Mrs. de Chaſtillon, joinct aux commandements ſecrets de la Reyne mere, fournirent de ſoldats, & neantmoins furent forcez de ſe nommer Chefs ſecrets ou muets, par ceux qui craignoient le deſadveu de la Reyne & des Princes de Bourbon, ſi l'entrepriſe ne reuſſiſſoit. La Regnauldie (a),) plus cogneu par

(a) Voici comment s'exprime ſur la Renaudie, Regnier de la Planche, Hiſtorien fort zélé pour le Calviniſme... « Après pluſieurs advis & délibérations, » ſe préſenta un Baron de Périgort, Gentilhomme » d'ancienne Maiſon, nommé Godefroy de Barry,

la rupture des prisons criminelles de Dijon, que par autre vaillance) fut faict Chef. Les Eglises pretendues reformées y jettent leurs hommes, ces Princes & Seigneurs, leurs Capitaines. M. le Prince de Condé fut contraint de parler à beaucoup d'iceux, & de leur donner des pouvoirs signez de sa main, avec promesse de les luy rendre. Après plusieurs assemblées, il s'en fit une derniere à Nantes (a), auquel lieu la Regnauldie en-

» Seigneur de la Renaudie, se faisant nommer la Forest : cet homme estoit doué de fort bon entendement; & pour un procès longuement demené en plusieurs Parlemens entre luy & du Tillet, Greffier du Parlement de Paris, finalement y estant entrevenue une accusation de fausseté, par Arrest du Parlement de Dijon, avoit esté fort maltraité avec ignominie, & réduit aux prisons, desquelles ayant trouvé moyen de sortir fort habilement, s'estoit retiré sur les terres de Berne en Suisse, & depuis ayant obtenu lettres de révision pour faire apparoir du tort à luy fait, estoit lors retourné en France. (De l'Histoire de l'Estat de France, tant de la Religion que de la République, p. 129.)

(a) L'Assemblée de Nantes se tint le 10 Mars 1560, selon les Mémoires de Castelnau. D'autres Contemporains placent cette assemblée dans les premiers jours de Février. (Lisez l'Histoire des cinq Roys, p. 81, la Planche, p. 130.)

roola ſept cens hommes, la pluſpart Huguenots, & prirent rendez-vous au quinzieſme de Mars à trois lieux d'Amboiſe. Ils (5) devoient ſurprendre la porte du Parc à la pointe du jour, & alors les Chefs (qu'ils nommoient muets) qui eſtoient les Princes de Condé & de Chaſtillon devoient ſe declarer. Aprés s'eſtre rendus les plus forts dans le chaſteau d'Amboiſe, faire faire le procès à M^rs^. de Guyſe, & tenir (6) les Eſtats generaux : là où il devoit eſtre eſtably un Conſeil au Roy, composé des Princes du Sang; les mouvements ſont difficiles de cacher aux Roys. M^rs^. de Guyſe furent advertis des ſoldats qui avoiant milité ſous eux, & par l'Advocat Avenelle (a), qui s'eſtoit feint Huguenot. Ils conduiſent le Roy à Amboiſe, mandent leurs amis, font eſcrire Sa Majeſté, pour empeſcher l'entrepriſe. Les conjurez

(a) L'Avocat des Avenelles étoit réellement Calviniſte. Les Ecrivains favorables au Proteſtantiſme, ont attribué ſa délation à l'avarice & à la crainte. Ceux du parti oppoſé ont conſidéré la conduite qu'il tint en cette occaſion, comme une preuve de ſa délicateſſe & de ſa probité. D'autres ont dit que, ſans avoir acception des intérêts de la ſecte à laquelle il étoit attaché, il avoit rempli les devoirs d'un bon & fidèle ſujet.

encore qu'ils sceussent estre descouverts, pensoient estre assez forts pour executer par intelligence de la Cour, malgré Mrs. de Guyse. Leur entreprinse par estonnement prend coup en confusion, les ordonnez (a) de se cacher au logis du Prince de Condé ne furent envoyez, ny les cinquante qui devoient loger dans un grenier, pour surprendre la porte du chasteau. Le rendez-vous des entrepreneurs sceu par l'accusation de quelques-uns de leurs troupes, Mrs. de Guyse envoyent M. de Nemours (b) & leurs amis au lieu où ils se devoient trouver, auquel ils tuerent la Regnauldie, & desirent ses troupes, se saisissent de neuf ou dix Capitaines, & d'un Secretaire (c) chargé des rolles de ceux qui estoient de l'entreprise; ces Capitaines furent (7) gehennez & decapitez. Le Secretaire (pour se sauver de la question) accuse M. le Prince de Condé & l'Admiral, lesquels avec contenance assurée & l'assistance de la Reyne, qui leur reveloit les Conseils, & empeschoit de leur mal faire,

(a) C'est-à-dire ceux qui avoient ordre.

(b) C'est dans les Mémoires de Vieilleville qu'on lira avec intérêt les détails relatifs à cette commission dont le Duc de Nemours fut chargé.

(c) Ce Secrétaire s'appelloit la Bigne.

les faiſoit ſembler innocens. Pluſieurs furent tuez & jettez en l'eau (a), & la plus grande par nvoyez à deſſein, comme ayant eſté ſeduits & mal conſeillez.

L'entrepriſe faillie qui eſtoit faicte pour ruiner M. de Guyſe l'eſtablit; ledict Sieur de Guyſe eſt declaré Lieutenant general par toute la France, (b) pour reprimer les ſeditions. Les troubles continuent en Eſcoſſe contre la Reyne Marie amenée en France après la mort d'Edoüard ſixieſme ſon pere Roy d'Eſcoſſe. Si le mariage d'Anne de Boulan eſt illegitime, la ſucceſſion luy appartenoit comme fille d'une ſœur du Roy d'Angleterre, elle eſtoit la plus proche de la Couronne; c'eſt pourquoy à ſon avénement furent jointes les armes d'Angleterre à celles de France. Elizabet offencée gagne le Comte d'Haran, ſous eſpoir de mariage, l'advertit & le met en ſoupçon de Sanſac, luy fait croire qu'il avoit commandement de le prendre à Chaſteleraux. Sur ceſt advis le Comte

(a) On reviendra dans les Mémoires de Caſtelnau ſur la punition des conjurés.

(b) Le Chancelier Olivier n'en ſcella les lettres, qu'à condition que ſon pouvoir ſeroit borné à la durée de la ſédition.

d'Haran (a) se sauve en Escosse, là où assisté des forces d'Angleterre; cause que les François abandonnerent l'Escosse. MM. de Guyse y font la paix, pour mieux resister aux desseins du Prince de Condé & de Chastillon, dont l'entreprise avoit esté encore plus descouverte par la prison de Seile (b) leur serviteur. Les Sieurs de Condé & de Chastillon estonnez & accusez demeurent en Cour sur l'asseurance & intelligence de la Reyne mere, ils donnent

(a) Le Comte d'Aran, fils de Jacques Hamilton, Duc de Chatelleraud, & héritier présomptif de la Couronne d'Ecosse, au défaut de Marie Stuart, avoit été élevé en France, où il s'étoit imbu des principes du Protestantisme. Instruit des ordres secrets que les Guises avoient donné contre lui, il prit la fuite; & ce fut à son passage en Angleterre qu'il se lia avec Elisabeth. Il engagea son père, le Duc de Chatelleraud, à se mettre à la tête des revoltés, & devint un des mobiles de la révolution qui chassa les François d'Ecosse. (Voyez l'Observation, n°. 3.)

(b) Probablement il s'agit ici de la détention de la Sague, que le Prince de Condé avoit envoyé à l'assemblée de Fontainebleau : ce la Sague fut trouvé saisi de plusieurs lettres du Connétable, de l'Amiral & du Vidame de Chartres. Celles des deux premiers ne contenoient que des choses vagues. Celles du Vidame lui valurent la prison.

des dementis (a) à leurs accusateurs. Le Prince de Condé feint d'aller en Picardie, se retire en Bearn. Il se fait diversité d'edicts selon l'hardiesse ou timidité de MM. de Guyse. Le pardon general fut aussi-tost violé par l'emprisonnement de plusieurs : au temps de l'entreprise d'Amboise s'en faisoit d'autres en divers lieux, en Provence, en Dauphiné. Les Capitaines & soldats malcontents de la paix prennent Valence, Romans, & autres places ; Montluc Evesque de Valence (b) fait dire Messe en François. M. de Guyse, Gouverneur du Dauphiné, estant en soupçon de Clairemont Tallard, Lieutenant au gouvernement du pays pour la Religion Huguenotte, & parentage de Madame de Valentinois, qui favorisoit le Con-

(c) Cet évènement précéda l'emprisonnement de la Sague. Le Prince de Condé offrit de se battre en champ clos contre quiconque l'accusoit d'avoir trompé dans la conjuration d'Amboise. Le Duc de Guise, au lieu de le prendre à partie, se proposa pour être son second.

(a) On ne lit dans aucun des Mémoires du tems, que Jean de Montluc ait dit la Messe en François. On lui reproche d'avoir prêché contre la vie licentieuse des Ecclésiastiques, & d'avoir par là ouvert la voye aux Ministres Protestans, pour attaquer la corruption du Clergé.

nestable, il fait créer Lieutenant-General du Roy par commission en Lyonnois, Dauphiné & Forest le Sieur de Tavannes, & l'assiste de trois compagnies de Gendarmes, & de seize Enseignes de gens de pied, avec lesquels ledict Sieur de Tavannes (a) entre en Dauphiné accompagné de la Noblesse de Bourgogne & du pays. Les rebelles estonnez du Chef & des forces, parlementent: le Sieur de Tavannes les cognoissant du temps de la guerre du Roy d'Espagne, se mocque d'eux & de leur Religion, leur fait advoüer que c'est pour avoir esté des-apointez qu'ils ont pris les armes, il leur offre des grades, pensions & compagnies de la part du Roy. Mouvans, Montauban & autres les acceptent, abandonnent les manans, posent les armes & promettent de servir le Roy. Le Sieur de Tavannes prend l'occasion à peu de forces, se coule dans Valence, harangue le peuple, un Bourgeois le prie de sortir pour les laisser resoudre: il joüe à quicte ou à double, lui donne un soufflet, le menace de le faire pandre une heure après,

(a) Cette expédition de Tavannes dans le Dauphiné & les Provinces voisines, occupe à peine une ligne dans nos Histoires générales; encore en donne-t-on tout l'honneur à Maugiron.

& le met prifonnier. Cefte hardieffe eftonne le peuple, qui confidere que ce coup n'eftoit faict fans grand appuy; la place fe vuide, le peuple fe retire chacun en fa maifon, le Sieur de Tavannes remet la paix au pays ayant gagné la Nobleffe, & retourne triomphant en Bourgongne. Depuis M. de Guyfe y renvoye le Sieur de la Motte Gondrin, qui imprudemment romp ce que le Sieur de Tavannes avoit fait : il defapointe les Gentils-hommes & Capitaines, les mefcontente comme auparavant, eux fe revoltent aydez du peuple, & le pendent (a) dans la ville de Valence à une feneftre. Une Religion nouvelle meflée de toutes herefies fe prefche à Roüen : la Reyne eftourdie du coup d'Amboife s'en revient, tient fecrettement unis les Princes du Sang, ceux de Montmorency, & les Huguenots, pour fe parer de la grande authorité de Meffieurs de Guyfe, en apparence elle fe jette à eux, en effect aux autres. Lefdits Sieurs de Guyfe penfant la gagner, luy permettent de donner les fceaux au Sieur de l'Hofpital (b), qui favo-

(a) Lifez les Mémoires de Montluc, Obfervation, n°. 2, fur le cinquième Livre, Tome XXIV de la Collection, p. 468.

(b) Si l'on s'en rapporte à d'Aubigné, Hift. uni-

risoit les Huguenots, comme faisoient tous les mal-contents, seul remede de leur defaveur. Tout faisoit au profit de ceste Religion, sous couleur de laquelle la Reyne obtint une (a) assemblée pour divers pretextes des principaux Seigneurs du Royaume, esperant que le Roy de Navarre & le Connestable reprendroient l'authorité. Mrs. de Guyse y acquiescent, sçachant bien que le Roy estoit pour eux, ce qui leur ostoit toute crainte. Le Roy de Navarre & le Prince de Condé en doute n'y assisterent point : M. le Connestable de Montmorency en presence de Mrs. de Guyse rend compte de sa charge authorisé du Roy. Sur l'asseurance de la Reyne, l'Admiral presente la requeste des Huguenots, sur quoy trois poincts sont resolus : de rendre le Roy le plus fort par l'assemblée des compagnies

verselle, Liv. II, p. 95, l'Hopital avoit signé la conjuration d'Amboise. *L'original de l'entreprise*, dit-il, *fut consigné entre les mains de mon pere, où estoit son seing tout du long entre celuy de Dandelot & de Spifame.*

(a) Cette assemblée, qui se tint à Fontainebleau le 11 Août 1560, n'étoit ni une assemblée d'Etats-Généraux, ni une assemblée de Notables. Ce fut un Conseil extraordinaire, où l'on convoqua les Princes du Sang, les grands Officiers de la Couronne, les Conseillers d'Etat, les Chevaliers de l'ordre, & les Maîtres des Requêtes.

de Gend'armes, la tenuë des Estats, & le Concile national s'il se trouve necessaire à la tenuë d'iceux, que cependant nul ne seroit puni pour la Religion; les partialitez & inimitiez accroissent; la querelle du Comté de Dammartin (a) se remuë entre le Connestable & M. de Guyse.

CHAPITRE XVI.

Le Prince de Condé est arrêté. On instruit son procès. Le Roi lui auroit fait trancher la tête, sans la mort qui le prevint. Révolution a la Cour. Catherine de Medicis prend le timon de l'Etat. Colloque de Poissy. Edit du mois de Janvier 1552. Le Sieur de Tavannes empêche le Parlement de Dijon de l'enregistrer.

LE Roy de Navarre & M. le Prince de Condé, persuadez par M. de Chastillon, & excitez par la Reyne, cognoissent n'avoir recours qu'aux armes; voyant le Roy en la

(a) Cette querelle avoit précédé l'assemblée de Fontainebleau. En voici l'origine : Philippes de Boulainvilliers, & Oudart de Rambures, frères de mère, se disputoient le Comté de Dammartin. Boulainvilliers avoit vendu ses droits au Connétable : le Duc de Guise acheta les prétentions de Rambures.

puissance de leurs ennemis, ils conclurent de faire prendre Lyon & autres villes par les Huguenots: sur l'execution (a), l'assemblée de Fontainebleau les refroidit, & leur entreprise est contremandée, lorsque les conjurez estoient cachez dans Lyon, qui furent descouverts à leur retraicte. Mrs. de Bourbon couvrent leur crainte, & s'excusent de ce qu'ils ne venoient trouver le Roy, sur ce qu'ils estoient advertis que la gendarmerie avoit esté mandée, & qu'ils ne vouloient troubler les Estats. La resolution de les tenir fut debattuë, le Cardinal de (b) Tournon dit à Mrs. de Guyse, que gouvernans le Roy François, ils avoient travaillé vingt ans pour abollir la liberté & assembleé des Estats, qui

(a) Il s'agit ici de l'entreprise de Maligni sur la ville de Lyon. Cette entreprise avoit été formée de l'aveu du Roi de Navarre & du Prince de Condé. Maligni n'échoua que par l'irrésolution de ceux qui l'avoient commis.

(b) Les Contemporains, en nous rendant compte de ce qui se passa dans l'assemblée de Fontainebleau, parlent bien des avis motivés du Cardinal de Lorraine, du Duc de Guise, du Chancelier de l'Hopital, de Coligny, de Monluc, Evêque de Valence, & de Charles de Marillac, Archevêque de Vienne. Mai tous se taisent sur la réclamation du Cardinal de Tournon, contre la convocation des Etats-Généraux.

mettent les Roys en tutelle, & qu'iceux favoriseront les Princes du Sang plustost qu'eux. M^rs. de Guyse (mieux conseillez) jugent que le Roy majeur de dix-sept ans, seroit maintenu par les Estats generaux (a) interessez en sa ruïne, croyant aussi qu'iceux composez de Catholiques, condamneroient l'heresie, & le Prince de Condé pour les entreprises d'Amboise & de Lyon, present ou absent qu'il seroit, & que l'assemblée des Estats faisoit pour la maison de Guyse. Ayans telle prise sur le Prince de Condé & ses adherans qu'ils avoient, ils hasterent la levée des compagnies de Gendarmes & les entremesserent tellement que leurs ennemis ne s'en pouvoient prevaloir. M^rs. de Guyse ne communiquent rien au Roy (8), que ce à quoy ils sont contraincts pour les affaires qui se presentent, sçachant que par le moyen de la Reyne leur niepce, ils feroient faire ce qu'ils voudroient & augmentent l'inimitié qui estoit entre les Reynes mere & fille, tiennent secrets leurs desseins contre M. le Prince de Condé. Le Roy s'étant rendu fort

(a) Cette idée mal présentée a besoin d'explication. Le sens du texte est que les Etats avoient intérêt à la conservation de l'autorité royale, & que conséquemment ils devoient en empêcher la ruine.

des Compagnies de gens d'armes & gens de pied, escrivit par le conseil de Mrs. de Guyse au Roy de Navarre, qu'il amenast le Prince de Condé, pour se purger des entreprises dont il estoit accusé, luy envoyant sauf-conduict pour cest effect. Le Roy de Navarre avoit deux factions dans sa Maison (a), ce qui est ordinaire aux Grands d'avoir deux partis auprès d'eux, chacun desquels les conseille pour leur interet particulier, ou pour deposseder leur contraire. Le Roy de Navarre estoit d'un naturel leger, fort irresolu, se portoit d'un costé, & soudain de l'autre, ainsi fluctuoit entre deux, & l'opinion qu'il avoit abandonnée luy sembloit la meilleure, & la reprenant, sans apporter les raisons qui la luy avoient fait quitter, s'y remettoit, & y estant, la crainte presente la luy faisoit trouver plus perilleuse que celle qu'il venoit de laisser, & la changeoit soudain. La peur du Roy d'Espagne, de celuy de France, & de ses ennemis armez, & faute d'argent pour se maintenir, le portoient à

(a) Des deux factions qui divisoient la Maison du Roi de Navarre, celle de Bouchard, son Chancelier, succomba. Bouchard se retira dans ses terres en Poitou. De-là il avertit les Guises de tout ce qui se tramoit à la Cour du Roi de Navarre.

la Cour : d'autre part les entreprises descouvertes, les offres des Huguenots, les admonestements de ceux de Chastillon de le faire mourir avec M^rs. ses freres, qu'il avoit eu de la Princesse de Condé à laquelle la Reyne-mere l'avoit dit pour les en advertir, le dissuadent. Ladicte Reyne mere escrivit au Roy de Navarre qu'il vint, y estant à demy forcée pour plaire à M^r. de Guyse, & craigant d'estre descouverte, sans escrire, faisoit entendre secrettement, à la Princesse de de Condé, que c'estoit la mort de son mary s'il venoit à la Cour. Le Roy de Navarre & le Prince de Condé adjoustent foy aux escrits de la main de la Reyne, non aux advertissements secrets qu'elle donnoit au contraire, les croyant proceder de la crainte de la Princesse de Condé, & d'autant plus que leurs serviteurs dependans du Roy & de M^rs. de Guyse, estans avec eux, leur faisoient passer par-dessus tous advis & difficultez preoccupant leurs esprits. M. le Connestable esloigné de desseins & des armes, tant pour sa vieillesse que pour sa reputation acquise, les Sieurs de Chatillon estonnez des forces qui estoient à la devotion de M^rs. de Guyse, dissuadent la venuë du Roy de Navarre en Cour, & luy font offre

de se declarer pour luy s'il ne venoit, en cas qu'il fust assailly en Bearn. Sa Majesté plein d'apprehension de perdre par l'Espagnol le reste de ses Souverainetez, croyant qu'il ne pouvoit estre accusé des entreprises de son frere, guidé plustost par la force du destin que par prudence, après avoir failli plusieurs fois de s'en retourner, arrive proche Orleans, où le Roy estoit depuis le 18 Octobre avec forces, gardes de cavallerie & de gens de pied. M^rs. de Guyse avoient laissé M. le Duc d'Anjou auprès du bois de Vincennes pour la seureté de l'Etat, & pour separer Mrs de Bourbon, desquels ils avoient gagné la moitié; ils firent donner le Gouvernement de Toüraine à M. de Montpensier, & celuy d'Orleans à M. de la Roche-sur-Yon, qui estoient des Goüvernemens au milieu du Royaume, & par consequent mal propres pour entreprendre des nouvelletez. Les Deputez des Estats arrivez sans armes à Orleans, n'estoient pour faire la loy au Roy ni à M^rs. de Guyse qui estoient armez. Lesdicts Sieurs de Guyse en pleins Estats, qui avoient esté tant requis du Roy de Navarre & des Huguenots, se preparent de faire faire le procez au Prince de Condé, d'affermir leur Gouvernement, & chasser les Heretiques; tant les Princes

du Sang & les Huguenots s'estoient trompez en leurs passionnez desirs de ceste assemblée; les Sieurs de Chastillon se retirent chez eux. Mrs. de Guyse avoient asseuré le Pape & le Roy d'Espagne, de chasser du Royaume les Huguenots, desseignent (après le procez du Prince de Condé & luy executé) d'envoyer de la gendarmerie & de gens de pied sous la charge des Sieurs de St. André, Termes, Brissac & Sipierre, leurs amis, pour chasser les Heretiques (a), & faire obeir le Roy. Le Roy de Navarre & Prince de Condé arrivent, la Reyne mere (contre l'advis de laquelle ils estoient venus) estoit pleine d'estonnement & de larmes, cognoit l'establissement entier de Mrs. de Guyse. M. le Prince de Condé fut pris, & le Roy de Navarre n'eut guieres mieux. Madame de Roye, belle-mere de ce Prince, & quelques autres (b) servans aux verifications des crimes

(a) Ainsi la mort du Prince de Condé, & celle du Roi de Navarre, qui tint à peu de chose, étoient le prélude d'un plus grand carnage : les Ecrivains protestans ont développé ce sanglant projet; & leurs recits sont confirmés parce qu'en disent les Mémoires de Tavannes.

(b) Entre autres Dardois, Secrétaire du Connétable de Montmorency, que la Sague avoit fortement chargé, le Chancelier de Navarre, Bouchard, &c.

de leze-Majeſté qui luy eſtoient imputez, ſont arreſtez. Le procez precipité en pleins Eſtats (a), nonobſtant refus de reſpondre, oppoſitions ou appellations du Prince de Condé fut ſoudainement vuidé, avec injonctions de reſpondre à peine de conviction. le Roy luy euſt fait trancher la teſte dans deux ou trois jours ſans la mort qui le prévint (9), la ſentence eſtant jà minutée, le tout par le conſeil de Mrs. de Guyſe, auſquels il ſembloit n'en devoir eſtre mal voulus (b), & que tout tourneroit ſur le Roy : le crime eſtant tout averé de l'entrepriſe d'Amboiſe, Mrs. de Guyſe faiſoient ſemblant de s'eſloigner de ceſte pourſuite, eſperant que le Roy de Navarre croiroit que la ruïne de ſon frere ne procedoit d'eux, ou bien s'il avoit quelque

(c) Le Procès du Prince de Condé ne fut point porté devant les Etats, comme Tavannes ſemble l'inſinuer. Une commiſſion, à la tête de laquelle on mit d'abord le Préſident de Thou, père de l'Hiſtorien, inſtruiſit la procédure.

(a) Lorſqu'on délibéra au Conſeil pour ſavoir ſi l'on arrêteroit le Prince de Condé, le Duc de Guiſe s'abſtint d'opiner. François II même à l'article de la mort, déclara hautement qu'il avoit fait arrêter le Prince de Condé *de ſon pur mouvement.* Mais perſonne ne fut la dupe du Duc de Guiſe, & d'une déclaration extorquée au jeune Monarque.

opinion qu'ils en fussent les autheurs, pensoient luy faire oublier par sa legereté. Le Roy (a) tomba malade d'un mal d'oreille, & mourut huict jours après, quelque secours qu'on y peut opposer, pour estre mal habitué (b); mort soudaine & non preveüe, qui changea tout le Gouvernement de la Cour & de la France.

Le quatorzieme Decembre 1560 (c) la mort du Roy apporta un grand changement. La Reyne delivrée de la crainte qu'elle avoit de M[rs]. de Guyse, qui possedoient le feu Roy son fils, tomba en peu de M[rs]. de Bourbon,

(a) La maladie du Roi commença par un évanouissement, dans le mois de Novembre.

(b) Mal constitué.

(c) Nos anciens Historiens varient entre eux sur la date précise de la mort de François II. Tous les modernes le font tomber malade le 19 Novembre, & mourir le 5 Décembre. Tel est le sentiment de la Place, d'Aubigné, de Vieilleville, & des Mémoires pour servir à l'Histoire de France, attribués à l'Etoile. Regnier de la Planche, la Popeliniere, & l'Histoire des cinq Roys s'accordent avec Tavannes, & datent la mort de ce Prince du 14 Décembre. Mais si l'ouverture des Etats-Généraux a eu lieu le 13 Décembre 1560, l'opinion des premiers est la mieux fondée, puisque les Etats ne s'ouvrirent qu'après le décès de François II.

pour la regence qui leur appartenoit. M^rs. de Guyse descheuz plus de faveur que de courage, leurs amis arrivez, favorisez des Estats, dont la plusparт avoient esté choisis par eux, resolvent de se maintenir. Le Roy de Navarre & Prince de Condé pensent plus à se jetter hors de crime qu'au Gouvernement. Le Connestable & ses nepveux arrivent à la Cour; la Reyne & M. de Guyse s'accordent pour empescher la regence du Roy de Navarre, luy font voir ses accusations criminelles de l'entreprise d'Amboise, qui le rendoient incapable de ses pretentions (10). Sa Majesté luy remonstre le danger auquel estoit son frere, M. le Prince de Condé; peu auparavant une Dame advertît le Roy de Navarre qu'il accordast tout ce que la Reyne luy proposeroit, autrement que luy & son frere couroient fortune de la vie, joinct au credit de M^rs. Guyse dans les Estats. Cela fit que ledit Roy de Navarre accorda de partir (a) l'authorité avec la Reyne, luy ceda l'ouverture des paquets, & en effect le Gouvernement, se contentant de la Lieutenance-generale au lieu de la Regence : ce traicté est signé d'eux, qui par mesme moyen se reconcilient avec M^rs. de Guyse. M. le

(a) De partager.

Conneſtable s'en fait croire, chaſſe les gardes, dit *que celles des Roys doivent eſtre en la bienvcüillance de leurs ſubjets :* moyennant le traicté ſuſdit, le Prince de Condé (a) eſt eſlargy avec des gardes, & declaré innocent par le Conſeil d'Eſtat, & la Cour de Parlement, ayant eſté emologué ceſt Arreſt par l'aſſemblée des Eſtats à la pourſuite de la Reine & de M^{rs}. de Guyſe. Les Huguenots ayant repris cœur, diſputent envain la commiſſion des Eſtats eſtre expirée par la mort du Roy, & qu'il falloit proceder à une eſlection de Deputez. Le temps des Eſtats ſe paſſe en harangues (b) & menées, la concluſion eſt artificiellement remiſe à Pontoiſe, c'eſt la volonté de tous les partis, pour cognoiſtre le cours du marché. Le Pape publie la continuation du Concile de Trente, enſuite du deſſein qui avoit eſté conclud avec le petit Roy François, par le conſeil de M. de Guyſe, d'extirper

(a) Le Prince de Condé ne fut élargi qu'après la première ſéance des Etats. Il vint alors trouver la Cour à Fontainebleau; & ſon innocence fut juridiquement prononcée.

(b) Si on veut voir les diſcours qui ſe prononcèrent dans l'aſſemblée des Etats, & les intrigues qui les troublèrent, il faut lire le IVe Livre des Commentaires de l'eſtat de la Religion & de la République, par le Préſident la Place, feuillet 112 & ſuiv.

d'extirper l'herefie. La remife des Eftats donne temps pour faire des praticques, l'on demande la recherche de ceux qui avoient manié les finances, & receu des dons immenfes : le Concile national pourfuivi par M. l'Admiral de Chaftillon, duquel la Reyne fe fervoit fecrettement pour la confirmation du Gouvernement qui luy eftoit permis par le consentement du Roy de Navarre, lequel en eftant repris & ftimulé par lefdits Seigneurs de Chaftillon, fur ce qu'il avoit quitté fon authorité, il refolut de s'en aller de la Cour; M. le Conneftable luy promet de s'en aller avec luy. La Reyne y remedie (a) par un abfolu commandement du Roy, qu'elle fit faire audit Conneftable de n'abandonner Sa Majefté. La Reyne (confeillée par des Italiens) tenoit tout en balance, fomente & accroit la partialité des Grands, avec creance que maintenant deux factions, elle en auroit tousjours une, fi l'autre luy eftoit contraire. M[rs] de Guyfe luy femblent trop forts pour leur valeur & amis, le Roy de Navarre (foible pour fon trop de bonté) refout de n'accroiftre ny les uns ny les autres, de favorifer les Huguenots, & fe fier en M[rs]. de Cha-

(a) La Reine, par ce coup d'adreffe, déconcerta un projet qui pouvoit lui enlever fon autorité.

tillon qui possedoient M. le Prince de Condé. A cest effect il est permis aux Huguenosts de prescher, & accroit un peu plus l'authorité du Roy de Navarre. La Reyne l'amuse par l'amour d'une de ses Damoiselles, nommmée Rouhet, ses artifices ne luy servent gueres : M^rs. de Guyse la cognoissoient, ils gagnerent M. le Connestable malgré son fils de Montmorancy, par sa preud'hommie, luy remonstrant que la Reyne mere establissoit l'heresie, & nourrissoit les partialitez pour se maintenir à la ruine de ses enfans : ny son fils M. de Montmorancy, ny ses nepveux de Chastillon, ne peuvent empescher M. le Connestable de s'unir pour la conservation de la Religion, & de celle des Roys (qu'il appelloit ses petits Maistres) avec lesdits Sieurs de Guyse. La Royne mere fait tenir le Colloque à Poissy, en faveur des Huguenots, de quoy il avoit esté parlé du vivant du feu Roy à l'assemblée de Fontainebleau. Les Cardinaux y assistent, les Ministres (a) sont parties, & des enfans (b) les juges:

(a) Cette imputation tombe probablement sur le Chancelier l'Hopital, dont les principes tolérans ne plaisoient pas à tout le monde.

(b) Ce mot concerne le jeune Roi Charles IX, & son frère le Duc d'Orléans, tous deux présents au Colloque de Poissy.

après plusieurs blasphemes des Heretiques, leur diversité de sectes, l'imposition des mains qu'ils n'avoient point, & autres poincts à eux reprochez, leur Religion est condamnée par les Prelats (11). Le Cardinal de Lorraine leur ayant proposé leurs divisions Hussistes, Lutheriens, Calvinistes, Zuingliens, & Anabaptistes, qu'il falloit que premierement ils s'accordassent entre eux, auparavant que d'estre admis ny ouys en telles assemblées. La Reyne tient tout indecis, les Heretiques favorisez d'elle, le Prince de Condé & ceux de Chastillon brouillent, mutinent, & accroissent la division. Ce que la Royne procuroit d'autant plus que Mrs. de Guyse, le Connestable, de Nevers, de Nemours & de Mont pensier s'estoient associez, & le Roy de Navarre par sa legereté estoit de tous costez, qu'elle craignoit se joindre enfin aux plus forts, & en consequence demeurer sans authorité, ou estre renvoyée en Italie : & pour faire une contre-ligue, & leur resister, consent que le Prince de Condé, les trois freres de Chastillon & les Huguenots se joignent, se lient ensemble publiquement, & secrettement avec elle, ils luy offrent cinquante mille hommes devenus Huguenots depuis ces mouvemens. Par leur avis elle fait une assem-

blée de Conseillers à eux affectez, tirez des Cours souveraines, & partie de ceux du Conseil qui dependoit d'elle & des Huguenots (12). Mrs. de Guyse, Connestable, & de Montpensier voyans ses desseins n'y voulurent pas assister. En cette assemblée l'Edict de Janvier est resolu en mil cinq cens soixante-deux, qui permettoit le presche par-tout, & la liberté de conscience. Ce coup aussitost faict; la Reyne mere (comme femme) s'estonnant est rencouragée par les Huguenots, luy remonstrant qu'il n'estoit plus temps de se retirer, qu'elle estoit trop declarée, la font resoudre à l'interinement (a), qui fut fait au Parlement de Paris, suivi des autres Cours souveraines de France, hormis de celle de Bourgongne, ou ledit enterinement fut vertueusement empesché par le Sieur de Tavannes, Lieutenant-General, qui s'y opposa directement, dont il obtint beaucoup d'honneur. Cest Edict (b) fait à l'aide de la Reyne,

(a) L'enrégistrement de l'Édit souffrit les plus grandes difficultés au Parlement de Paris : il fallut jusqu'à un certain point employer la violence. Le Prince de la Roche-sur-Yon, & le Maréchal de Montmorency, que le ministère chargea de cette commission, eurent beaucoup de mal à réussir.

(b) Selon M. Secousse dans son édition des Mé-

est la porte par où les Huguenots sont entrez en France : Sa Majesté a depuis plusieurs fois dit, que ce qu'elle en faisoit lors, estoit, non pour conserver son authorité seulement;

moires de Condé, in-4°., Tome IV, p. 356, on a appliqué mal à propos à l'Edit de Janvier 1562, les remontrances des Etats de Bourgogne contre l'Edit de pacification de 1563, appellé l'Edit d'Amboise. Ces remontrances, composées par Jean Begat, Conseiller au Parlement de Dijon, & qui dans le tems firent sensation, prouvent par leur date la justesse de la remarque de M. Secousse. La teneur des lettres de Charles IX & de la Reine mère, soit au Parlement de Bourgogne, soit au Sieur de Tavannes, le prouvent également. On peut s'en convaincre, en consultant ces pièces dans le volume des Mémoires de Condé qu'on vient d'indiquer : mais le fait raconté par Tavannes, nous paroît être antérieur à celui dont parle M. Secousse. Tavannes déclare positivement qu'il s'agissoit de l'Edit de Janvier 1562, & que par ses soins le Parlement de Bourgogne ne l'enrégistra pas. Il nous semble donc que ce fait doit être parfaitement distinct de celui qui a exercé la critique de M. Secousse; & nous sommes tentés de croire que ce fut par rapport à cet Edit de Janvier 1562, que les Députés du Parlement de Dijon s'étant adressés au Cardinal de Lorraine, il en résulta une altercation si vive entre ce Prélat & le Chancelier l'Hopital. (Voyez notre Observation sur les Mémoires de Montluc, Tome XXV de la Collection, p. 424 & 425.)

mais pour abbaiſſer le pouvoir de Mrs. de Guyſe, qui abuſoient par belles paroles le Roy de Navarre & M. le Conneſtable, & pour la conſervation de l'Eſtat, & de la Couronne à laquelle elle les ſoupçonnoit d'aſpirer, pour leur trop grande puiſſance, valeur & quantité d'amis.

CHAPITRE XVII.

Le Roi de Navarre ſe ſépare de ſon frere le Prince de Condé. Il ſe déclare pour le Triumvirat. La Reine ſe joint avec les Huguenots. Les Guyſes rappellés par le Roi de Navarre, reviennent à Paris. Les hoſtilités commencent. Le Sieur de Tavannes repouſſe les Huguenots en Bourgogne. Il aſſiege Lyon. Le Duc de Nemours vient prendre le commandement de ſes troupes. Tavannes irrité ſe retire.

LE Roy de Navarre, par ſes menaces des Eſpagnols & promeſſes qu'ils luy faiſoient du Royaume de Sardaigne, par ſa legereté & par ſes ſerviteurs gagnez par MM. de Guyſe, ſe joint avec eux & avec le Conneſtable. Il ſe ſepare de ſon frere le Prince de Condé, lequel en fait de meſme de luy par ambition & offence recente de ſa priſon. Le Sieur Ad-

miral de Chaſtillon fuit avec pareille ambition, & le Sieur d'Andelot ſe joint à eux, abuſé de la nouvelle Religion, & abandonnent tous deux M. le Conneſtable, leur oncle (a), lequel de ſon coſté les quitta par pieté & preud'hommie, & pour ne pouvoir avoir une ſi grande charge eſtant rebelle, que celle qu'il avoit ſous l'Eſtat. Ce ne fut ſans que ſes nepveux de Chaſtillon luy reprochaſſent s'eſtre lié avec MM. de Guyſe ſes ennemis, & avoir abandonné ſes parens. Au ſem-

(a) On obſervera qu'il y a ici de la confuſion dans le récit des faits. On vient de voir des évènemens paſſés en 1562, & Tavannes en rappelle à leur ſuite d'autres dont la date eſt antérieure. Le Connétable, attaché à la religion dans laquelle il avoit été élevé, aigri par les conſeils de ſa femme, & jaloux peut-être du crédit de ſon neveu Coligny ſur l'eſprit de la Reine, s'étoit lié avec les Guiſes dès l'année précédente. Le Maréchal de St. André avoit été l'entremetteur de cette négociation; & on appella leur union le *Triumvirat.* Les Guiſes néanmoins ne ſe ſentant pas en force, tant que le Roi de Navarre, le Prince de Condé & les Chatillons pourroient tout auprès de la Reine, quittèrent la Cour au mois de Novembre 1561. Ils allèrent s'aboucher avec le Duc de Wirtemberg, pour l'empêcher de ſecourir les Calviniſtes de France : ainſi leur retraite même cachoit les préparatifs de la révolution qu'ils méditoient.

blable, le Prince de Condé blasinoit le Roy de Navarre, l'accusoit de peu de courage, de ce qu'il le laissoit, luy qui estoit son frere, pour s'allier avec MM. de Guyse, lesquels il sçavoit n'y avoir pas trois mois qu'ils les avoient voulu faire mourir tous deux, ces remonstrances ne servirent de rien. Le Roy de Navarre avoit assisté en Janvier à l'Edit de Sainct-Germain, qui permettoit les Presches & liberté de conscience aux Huguenots, & soudainement au mois de Mars suyvant les abandonne, & s'associe avec MM. de Guyse & M. le Connestable. Ny la promesse qu'il avoit faicte à la Reyne, ny les voluptez où elle l'avoit plongé en l'amour de la Demoiselle de Rouhet, ny l'amitié de son frere, & moins les supplications de sa femme (a), n'eurent pouvoir de le divertir, & se joignit precipitamment à MM. de Guyse & Connestable. Ces grands divisés, il ne reste aux

(a) C'est dans les négociations & lettres d'Hippolite d'Est, Cardinal de Ferrare, qu'il faut lire le détail des manœuvres qu'on employa pour lier le Roi de Navarre avec les Guises & Connétable. Ce Cardinal de concert avec celui de Tournon, & avec Perrenot de Chantonnai, Ambassadeur de Philippe II, bercèrent le Roi de Navarre de si belles promesses, qu'il s'unit au Triumvirat.

Huguenots que MM. de Condé, de Chastillon, & quelques Seigneurs Catholiques que la Reyne y fit jetter, laquelle voyant cette union du Roy de Navarre, de M. de Guyse & du Connestable, qu'elle jugeoit estre faicte pour luy oster tout pouvoir, se fust volontiers precipitée avec ses enfans entre les bras des Huguenots, si elle eust creu s'y pouvoir maintenir : parce que dès lors elle jugea son authorité perduë, ayant veu le Roy de Navarre, le Cardinal de Bourbon & M. de Montpensier prendre le party de MM. de Guyse & des Catholiques. Elle se voulut r'accommoder parmy eux, & donner des modifications à l'Edict de Janvier trop tard; ce qui ne luy servit que de diminuer sa puissance, laquelle tombe en apparence sur le Roy de Navarre & Connestable : mais en effect à M. de Guyse, tant par sa prudence que pour l'intelligence des Catholiques & du dehors du Royaume : prudemment il se retire de Cour (a), pour ne montrer vouloir trop gouverner, laisse en apparence tout le maniment au Roy de Navarre & Connestable, après avoir pris resolution entre eux de s'op-

(a) Voilà encore de la confusion dans les faits. Le Duc de Guise (on l'a remarqué plus loin) avoit quitté la Cour dès le mois de Novembre 1561.

poser aux Huguenots & à la Reyne, & abolir l'Edict de Janvier : les Huguenots comparoient ceste association au Triumvirat des Romains. La Reyne voyant ces grandes intelligences s'unit plus fermement avec le Prince de Condé & ceux de Chastillon, & fortifie les Huguenots, encourage M. le Prince de Condé, lequel conseillé de Sa Majesté court à Paris, donne advis à tous ses amis & Huguenots de France pour l'assister à s'en saisir. M. de Guyse mandé en diligence du Roy de Navarre & Connestable, luy ayant jugé qu'il falloit s'opposer par la force à cest Edict, lequel ils ne pouvoient faire changer autrement, pour n'avoir la Reyne ny le Roy à leur devotion (13), commence à Vassy, où il arrive à l'heure du Presche des Huguenots, fait prisonnier le Ministre, tue plusieurs Reformez, ses soldats devalisent le reste ; puis va à Rheims, où se trouve le Cardinal de Lorraine (a). Ceste action donne l'alarme aux Huguenots jà preparez à la force pour se faire maistres de Paris. La Reyne les anime aux armes, les favorise de-

(a) Le Duc de Guise prit la route de Reims, pour éviter la rencontre d'un corps de Calvinistes qui vouloient venger sur lui le massacre de Vassy. Le Cardinal de Lorraine étoit avec lui à l'époque du massacre.

dans & dehors le Royaume, conjure & admoneste les serviteurs du Roy, & d'elle se jetter en ce party, employe les Sieurs de Pienne, de Cursol (a), de Millot (b), & plusieurs autres en differentes Provinces. La puissance estant du costé du Roy de Navarre & de MM. de Guyse, qui se treuvent quasi aussi-tost à Paris que le Prince de Condé & Sieurs de Chastillon (c), ils les contraignirent d'en sortir estant la force à eux, favorisez de la Justice, du Peuple & des Ecclesiastiques, ausquels ceste nouvelle religion estoit odieuse. Les Huguenots ayant failli la ville capitale, veulent recouvrer à se saisir du Roy à Fontainebleau, où ils estoient mandez de la Reyne-mere pour cest effect, laquelle estoit en desespoir de son authorité. Le Roy de Navarre & MM. de Guyse se rendent le premier à la Cour, le tout sous couverture d'un commandement que la Reyne avoit fait faire aux deux parts (d) de partir de Paris. Proche Fontainebleau se fait

(a) De Crussol. (b) De Milhaud.

(c) Tavannes a été mal informé : l'Amiral de Coligny n'étoit point alors à Paris : il s'étoit retiré dans ses terres, où ses frères & ses amis eurent beaucoup de mal à le déterminer à prendre les armes.

(d) Aux deux partis.

un (14) appointement entre M. de Guyſe & Prince de Condé, comme s'il n'euſt eſté queſtion que d'une querelle particuliere. Le Prince de Condé ſe jugeant trop foible s'eſloigna de la Cour, recueillit toutes ſes forces ſur le chemin d'Orleans, dans laquelle ville il entra le plus fort par l'intelligence Huguenotte ; cependant M. le Conneſtable ruine les Temples des Huguenots (a) à Paris, & fut reſolu entre eux d'y mener le Roy. La Reyne outrée de douleur, ſoit qu'elle cogneuſt ſon authorité perdue, ou bien qu'elle craigniſt qu'iceux ſe voyans forts oſtaſſent la Couronne à ſes enfans, & que ceux de Guyſe ne l'empietaſſent, ſe ſouvenant de tant d'exemples paſſez. Toute la Cour eſtoit pleine de gens du Roy de Navarre & de MM. de Guyſe. L'autre faction prit la campagne ; & parce qu'il avoit eſté deliberé entre le Roy de Navarre & ceux de ſon party, que l'on meneroit la Reyne & ſes enfans à Paris : elle y repugnoit, & ſe croyoit en tel peril,

(a) Les Calviniſtes le chanſonnèrent pour cette expédition, & l'appellèrent le Capitaine *Brule banc* : ils avoient également chanſonné le Roi de Navarre depuis ſa défection, en diſant que *Caillette avoit tourné ſa jacquette.* (Voyez d'Aubigné, Hiſt. univerſelle, T. I, page 130.)

qu'elle se fust volontiers jettée avec ses enfans entre les mains du Prince de Condé & de ceux de Chastillon, ausquels elle avoit plusieurs fois escrit à cest effect : & resolut une fois de sortir de nuict avec ses enfans, & aller à Orleans au party Huguenot, & envoya deux fois le Sieur de Sarlan, premier Maistre d'Hostel du Roy (a), pour conclurre son partement & sa reception : ce dessein fut rompu par la vigilance du Roy de Navarre & de MM. de Guyse. La Reyne ayant offencé lesdicts Sieurs de Guyse par l'Edict de Janvier, & les ayant abandonnez, ne croyoit plus de seureté pour elle avec iceux. La Cour fut forcée de partir moitié d'amitié, moitié de force pour aller à Melun : & le Connestable (b) menace de coups de bastons ceux qui ne vouloient destendre le lict du Roy pour la crainte de la Reyne, à laquelle il s'offre

(a) Cette anecdote, ainsi que celle qui suit de Rostain, Gouverneur de Melun, ont été négligées par la plupart de nos Historiens. Nous y reviendrons dans les Mémoires de Vieilleville.

(b) L'histoire nous apprend bien que le Roi de Navarre fit démeubler l'appartement du Roi, afin de l'emmener de gré ou de force : mais elle se taît sur les menaces de voyes de fait que Tavannes impute au Connétable.

une occasion de se mettre en liberté, par le moyen de Rostain, Gouverneur dudict Melun son serviteur, lequel au lieu du commandement de ceux de Guyse, de loger le Roy dans la ville, le logea dans le chasteau, là où estant la Reyne se retira de leurs mains (assistée des serviteurs du Roy & des gardes,) tellement qu'eux voyans là où ils en estoient, se raccommoderent aucunement avec la Reyne, & allerent à Paris, n'estant plus Sa Majesté tant en leur subjection. M. le Prince de Condé & MM. de Chastillon ayans failly la ville principale & le Roy, leur restoit une grande faction à Orleans, là où ils s'estoient jettez bien accompagnez, tant d'Huguenots que de plusieurs Catholiques que la Reyne y avoit envoyez. M. le Prince de Condé s'estant rendu maistre d'Orleans, se treuve deux mille chevaux & huict mille hommes de pied; tant avoit pu l'artifice des Predicans à la seduction du peuple (a) & le credit de la Reyne-mere.

(a) Aussi écrivoit Etienne Pasquier, au Sieur de Fonsomme, Gentilhomme du Vermandois, (Tome II de ses œuvres, Edit. in-fol. d'Amsterdam, p. 96) « on » ne parle plus que de guerre : chacun fourbit son har- » nois : Monsieur le Chancelier s'en contriste : tous » les autres y prennent plaisir : quand il a voulu par- » ler, M. le Connestable luy a dit, *que ce n'estoit à*

Orleans pris, Poictiers, Lyon, Bourges, Romans, Valence & autres se jettent du party des Huguenots, par des lettres secrettes & commandements de la Reyne faits aux Gouverneurs; elle estoit extremement irritée de se voir sans authorité entre les mains du Roy de Navarre, de M^rs. de Guyse, Connestable, & Mareschal de Sainct-André. M^rs. les Princes de Condé & de Chastillon, pour estre secourus des estrangers, envoyerent à l'Empereur, aux Princes d'Allemagne & aux Suisses, les lettres de plainte que la Reyne (a) leur escrivoit, qu'elle & ses enfants

» *gens de robe longue d'opiner sur le faict de la guerre.* Mais » il luy a respondu, *que combien que telles gens ne fussent conduire les armes, si ne laissoient-ils de cognoistre* » *quand il en falloit user* »...

(a) Les lettres écrites par Catherine de Médicis au Prince de Condé, forment un des articles les plus curieux des Mémoires de Castelnau, en y joignant les additions de le Laboureur. Castelnau attaché alors à la Cour, étoit acteur dans ce cahos d'intrigues & de négociations qui se succédoient journellement : aussi s'est-il appliqué à en suivre le fil : voilà pourquoi nous avons pris le parti de renvoyer au travail que nous ferons sur ses Mémoires, beaucoup d'observations & d'éclaircissemens importans dont est susceptible l'Histoire de nos guerres civiles, depuis 1562 jusqu'en 1570 : ainsi, au lieu de hacher notre travail, il en ré-

eſtoient priſonniers entre les mains de M^rs. de Guyſe, des mains deſquels elle ſe vouloit ſauver, & les aller trouver, & furent envoyées avec d'autres lettres que Sa Majeſté eſcrivoit au Canton de Berne, pour aſſiſter les Huguenots, & faire des levées pour eux. Ces miſſives furent enregiſtrées dans les Chancelleries des Princes d'Allemagne & Republique de Suiſſe, à la requeſte du Sieur d'Andelot (a), principal Negociateur, qui avoit eſté vers les Princes d'Allemagne pour les Huguenots, deſquels il obtint des levées de Reiſtres : d'autre part le Roy d'Eſpagne offre ſecours pour le Roy contre les Huguenots. Le Prince de Condé publie une juſtification de la priſe des armes, qui contenoit que le Roy & la Reyne la mere eſtoient priſonniers entre les mains de ceux de Guyſe & du Conneſtable de Montmorency, ſans faire mention de ſon frere le Roy de Navarre, lequel eſtant premier Prince du Sang, rendoit d'autant plus ſa cauſe injuſte. Le Roy au contraire

ſultera une eſpèce de tableau mieux ordonné & plus attachant.

(a) Les Chefs de l'armée Proteſtante n'envoyerent d'Andelot en Allemagne qu'après les conférences infructueuſes de Talſy, & le pillage de la ville de Beaugency, dont plus loin il va être queſtion.

fait

fait une declaration par lettres patentes, de l'advis de M. de Guyse, que Sa Majesté est en toute liberté. Le Sieur de Tavannes demeuroit en son Gouvernement à dessein, voyant ces contrarietez, les corps de Leurs Majestez entre les mains des uns, & leurs esprits avec les autres; il estoit en doute quel party Sa Majesté estant majeur approuveroit, de la Reyne sa mere & des Huguenots, ou du Roy de Navarre, M^rs. de Guyse & Connestable de Montmorancy qui l'avoient mené par force à Paris. Il tenoit son Gouvernement paisible, avec d'autant plus de gloire, que le feu, le sang, l'assassin & sacrilege couroit par toute la France. M^rs. de Guyse font des soubmissions à la Reyne, essayent de la gagner, elle feint de l'estre, favorise les Huguenots à l'accoustumée : enfin estant en soupçon de leur foiblesse, leur procure le temps d'attendre leurs estrangers, par une conferance près Baugency, presentes les deux armées du consentement de M^rs. de Guyse, pour ne rompre du tout avec la Reyne, il n'en reussit que la prise de Baugency par les Huguenots; la paix rompue toute la France est en armes en diverses provinces. En Bourgongne le Sieur de Tavannes avoit pris garde que les Capitaines des places & Maires des

villes fussent Catholiques, & avoit tiré un Conseil des plus habiles hommes qui luy estoient affectionnez de la Cour du Parlement de Dijon, & divisé leur compagnie, pour estre adverty de tout ce qu'ils faisoient. Il tenoit la province de Bourgongne par amitié & par crainte en son obeïssance, avec intention de la conserver au Roy, & non à Mrs. de Guyse, estant à tort soupçonné d'estre leur serviteur. En ce temps advint la sedition d'Auxerre (a), où il y eut plusieurs Huguenots tuez, où le Sieur de Tavannes fut envoyé selon le commandement exprès de la Reyne, il fit pendre les aggresseurs Catholiques, & recevoit diverses depesches de la Cour : *celles de MM. de Guyse portoient qu'il falloit tout tuer, & la Reine tout sauver*, & quelquefois autres commandemens

(a) Ce fait est probablement celui dont le Rédacteur de l'Histoire des cinq Roys nous a transmis le détail, p. 173. *Ceux de l'Eglise Romaine à Auxerre*, dit-il, *massacrèrent un nommé Cosson, poignardèrent & assommèrent en l'eau la Chastelaine d'Avalon, belle & jeune Dame, battirent tant l'Avocat du Roi, qu'ils le laissèrent pour mort, esgorgèrent le Juge de Corbian, & firent des saccagemens estranges dedans & dehors la ville, sous la conduite du geolier des prisons, & d'un certain chicanneur nommé Borgant*... Si tous ces crimes sont vrais, ils méritoient bien punition.

plus temperez, selon que l'ambition, la crainte ou l'esperance les agitoient. Le Sieur de Tavannes cognoissant le dessein de la Reyne de maintenir la division, ne pouvoit l'approuver, ennuyé de ces incertitudes avoit envoyé un Gentil-homme à Fontainebleau avant les armes prises, qui trouvant tous les Chefs des partis dans le Conseil du Roy, *se plaint des differentes depesches & commandemens, favorisans, & soudain disgratians les Huguenots, admoneste Leurs Majestez de parler franc, avec promesse de les faire obeyr en son Gouvernement & d'y exalter le party qu'il plairoit : qu'il ne falloit que les Souverains dissimulassent, au contraire devoient commander ouvertement & absolument, sans qu'il fut besoin de tant d'artifices.* Ces paroles libres & non accoustumées estonnerent la Reyne en plein Conseil, qui vouloit tenir la balance pour hausser & baisser ceux qu'il luy plaisoit, selon la necessité de ses affaires. Ne sçachant bonnement que respondre, on tourne ces libres admonestemens en jeu, disant Mrs. du Conseil : *Ne cognoissez-vous Tavannes, je sçay quel il est, nous avons esté nourris Pages ensemble*, Ce Gentil-homme retourné sans plus d'esclaircissement de la volonté de Leurs Majestez, & sur cela la Motte Gondrin

ayant esté tué à Valence par les Huguenots, esveille davantage le Sieur de Tavannes. Il ne s'arreste plus ny aux enigmes couvers, ny secrets commandements de la Reyne, ny de M^rs. de Guyse, resout maintenir les Catholiques & la force de son costé, pour s'en prevaloir & pouvoir en tout temps se porter avec son Gouvernement au service du Roy. Il descouvre l'entreprise des Huguenots sur Dijon, ou ils estoient douze cens resolus de le tuer, & se saisir de la ville. Ils avoient percé les maisons de la ruë des Forges pleines de ceux de la Religion nouvelle, & se pouvoient assembler secretement tous en une quand ils vouloient : les gens de mestier Huguenots s'estoient fournis chacun de cinq ou six soldats, qu'ils disoient estre leurs serviteurs & apprentifs. Le Sieur de Tavannes dissimule de ne sçavoir leur entreprise, eux la retardent pour entreprendre sur le chasteau de Dijon qu'ils craignoient, & comme mal resolus ils tastent, ils sondent le Sieur de Tavannes par un de ses serviteurs Huguenot, qui s'efforce luy faire croire que ceux de la Religion estoient les plus forts dans la ville, & luy conseilloit de s'en retirer. Sur quoy ledit Sieur de Tavannes n'eut recours qu'à l'audace & à la bonne mine, pour

avoir tems de faire venir des forces. Il respond à celuy qui le pensoit intimider, que dans le lendemain au matin toute la ville seroit pleine d'armes Catholiques, & qu'à luy seul il sauveroit la vie, & envoya defendre à peine d'estre pendu de sortir des maisons de nuict. La rebellion estoit si preste, que les Huguenots tiroient des arquebusades aux Trompettes qui publioient ce commandement. Le Sieur de Tavannes se saisit d'une maison proche du chasteau commandant à trois ruës : le Maire qui avoit promis cinq cens hommes armez n'en avoit pas cent de son party. Cette bonne mine suspendit & estonna les Huguenots, & donna temps à M. le Comte de Morvel, conduisant la compagnie de M. de Savoye, d'approcher selon le commandement du Sieur de Tavannes, après trois canonades pour signal tirées du chasteau sur la minuict. Ledit Sieur de Tavannes fait entrer cette compagnie par le chasteau, & se rendit maistre, chassa quinze cens valets Huguenots, mit douze prisonniers des plus seditieux au chasteau (a), pour

(a) Dans l'Histoire des cinq Roys, p. 276 & suiv., cet évènement est raconté avec des circonstances qui ne font pas honneur à Tavannes & à ceux de son parti « A son exemple (y lit-on) le Maire & les Eschevins

caution de sa vie qu'ils avoient menacée. A Beaune, Auxonne furent saisis les factieux par son commandement; prevoyant ces malheurs il avoit mis ses cousins de Torpes & de Vantoux, Gouverneurs d'Auxonne & de Beaune. Il court à Seurre, d'où il osta le Capitaine Mochet, auquel le Sieur d'Andelot avoit fait donner le Gouvernement à dessein de s'en prevaloir. Les premiers mouvements qui sont souvent favorables se ralentissent, après que les partisans sont recogneux par leurs incommoditez; plusieurs se faschent auprès de M. le Prince de Condé, & desiroient d'aller faire la guerre en leur province, & aucuns d'eux plus repentans disputoient s'il estoit licite de prendre les armes pour establir une Religion nouvelle, d'autres s'en alloient sans congé. M. le Prince

» firent encore pis, ayans jetté dehors grand nombre de » femmes & de filles, petits enfans, & mesme plusieurs » malades & impotens, dont s'ensuivirent de très-gran- » des miseres; & si quelques filles honnestes se lamen- » toient, disans ne savoir où aller, la response estoit » qu'elles allassent au *bordeau*, qui ne leur pouvoit » faillir. Une fille de seize ans, raconte le même His- » torien, à cause de sa constance & persévérance en » la religion, fut décapitée, & une femme fouettée, » pour avoir fait les prieres en sa maison...».

de Condé bien conseillé ne les retint par force, se met sur la defensive, separe ses forces aux villes surprises. Aussi-tost l'armée du Roy se rendit maistre de la campagne, assiege & prend Bourges, auquel siege le Sieur de Tavannes avoit envoyé son fils (a) sous M^rs^. de Guyse & le Connestable.

Lyon pris le dernier Avril 1562 par le moyen & faveur du Sieur de Saulx Gouverneur, à ce persuadé (b) par le Sieur de Cursol, envoyé de la Reyne avec de ses lettres à cest effect : Chalon & Macon firent de mesme. Le peuple mal agguery fut surpris par les Huguenots plus esveillez qu'eux. En May des (15) Adrets fut esleu pour Chef à Lyon, depuis depossedé par Soubise, par le commandement du Sieur Admiral de Chastillon, pour estre plus soldat cruel, que Gouverneur politique. Montbrun, Capitaine experimenté, après avoir pris la plusspart du Dausiné, arrive à Chalon avec huict cens hommes. Les Huguenots par lettres de la

(a) Henri de Saulx, qui comme on le verra, mourut peu de tems après la prise du Havre.

(b) S'il est vrai que le Sieur de Crussol eût influé sur la conduite que tint à Lyon François d'Agout, Comte de Sault, cela s'étoit passé antérieurement à la surprise de Lyon.

Reyne mere obtiennent en Juillet, six mille Suisses du Canton de Berne & de Valois, qui arrivent à Lyon. Le Sieur de Tavannes voyant Chalon & Macon pris, une armée Huguenotte dans Lyon soustenuë du Daufiné & des Suisses, ne perdit courage, sans attendre le secours de la Cour qu'il cognoissoit impossible, pour y avoir assez d'autre besoigne taillée, en soupçon de la Reyne, qui favorisoit les Huguenots, resolut de faire la guerre des forces de Bourgongne & de ses amis (16), s'aide du bien des Huguenots fugitifs, & des reliques (a) des Eglises, sous une lettre missive obtenuë du Pape, & assemble six cens chevaux & douze cens arquebusiers soudainement, se resout d'intimider les Huguenots, encore qu'il eut à faire à Montbrun vaillant & accompagné. Il arrive devant Chalon, ses forces si bien disposées, le commandement si bien donné, & l'embuscade encore mieux dressée, qu'ayant Montbrun sorty grande partie de ses soldats à l'escarmouche, ils tomberent dans l'embuscade, & en mesme temps

(a) Ces reliques étoient celles de l'Eglise de St. Vincent de Mâcon. Deux Echevins de cette ville les portoient à Lyon pour les vendre : un parti des troupes de Tavannes s'en empara. (Hist. des cinq Roys, page 280.)

furent chargez de la cavalerie jusques dans les portes, tellement qu'une partie de ceux qui estoient sortis y demeurerent, ensemble trois ou quatre Capitaines, avec tel estonnement de Montbrun, que la mesme nuict il quitta la ville & se retira à Tournuz, à Mascon, & de-là à Lyon. Le Sieur de Tavannes entra à Chalon, qui fut une perte importante à Lyon, & sur sa bonne fortune investit Mascon, qui eut faict comme Chalon, n'eut esté le secours (a) de Lyon qui arriva : aussi que ledit Sieur de Tavannes reçoit des lettres du Roy & de la Reyne de se retirer de devant Mascon, favorisant tousjours Leurs Majestez ceux de la Religion Huguenotte. Le secret du courrier estoit que la Royne vouloit faire la paix, & qu'il falloit laisser les armes, à quoy le Sieur de Tavannes prevoyant, n'y voulut obeyr, soit qu'il voulut

(a) Le secours qui vint de Lyon, fut amené par d'Entragues. Cet Officier ayant découvert que Mussy, domestique de Tavannes, vouloit livrer la ville, il le fit pendre. Quelques jours après Tavannes somma d'Entragues de se rendre. D'Entragues répondit que, *s'il tenoit le maître, il lui feroit passer le pas comme au valet :* on conçoit combien cette réponse dût irriter la fierté impétueuse de Tavannes. Mais sa bravoure & ses efforts furent inutiles. Il fallut lever le siége.

eſtre Maiſtre de ſon Gouvernement (y allant de ſon intereſt) ou qu'il voyoit bien qu'en depit de la Reyne, il falloit venir à la guerre, & qu'elle ſeroit enfin contrainte de ſe ranger du coſté des Catholiques, qui ſeroient les plus forts. Ainſi fait batterie de ſix cens canonnades, ſoit que la breſche ne ſe trouvaſt raiſonnable, ou que ce ſiege ne ſe fiſt que ſur l'eſperance d'úne ſurpriſe conduitte par un nommé Muſſy, deſcouvert & pendu par les Huguenots dans la ville. Le ſiege (entrepris à la teſte d'une armée, & d'une ville de Lyon) eſt levé le quinzieſme Juillet 1562. Il avoit une grande embuſcade contre ceux de la ville, où les Huguenets ne tomberent, ſe contentans d'eſtre eſchapez du ſiege.

Le Sieur de Tavannes laiſſe garniſon à Tornuz, ſe retire à Chalon, où le vint trouver le Sieur de Maugiron avec quinze cens hommes; lequel avoit eſté chaſſé du Dauphiné par le Baron des Adretz, qui s'en eſtoit rendu maiſtre pour-les Huguenots. Le Sieur de Tavannes fault (a) de prendre Belle-ville, bourgade ſcituée entre Maſcon & Lyon: Sainct-Poinct un de ſes Capitaines, qui menoit ſes coureurs prit un bátteau chargé de reliques du pillage de Maſcon que les Hugue-

(a) C'eſt-à-dire eſt repouſſé.

nots envoyoient à Lyon, qui furent employées au payement des Catholiques, contre la fausse calomnie d'aucuns Cordeliers, qui ont escrit que ces reliques n'estoient point conduites par les Huguenots à Lyon, ains par des Catholiques pour les cacher & sauver, & qu'elles furent separées entre le Gouverneur & Capitaines, ce qui est faux. Le Sieur de Tavannes de retour à Chalon, il passa un joüeur de luth de la Reyne, qu'il envoya querir à l'hostellerie, il s'estonne & cache sa valise, le Gentil-homme luy dit qu'il falloit venir malle & tout; parole qui empescha le Sieur de Tavannes (a) d'estre Mareschal de France dix ans devant qu'il l'ait esté, par l'offence qu'en reçeut la Reyne mere. Ce Courrier passoit sans peril parmy les Huguenots que la Reyne favorisoit, & estoit envoyé à Madame de Savoye, qui agreoit ces nouvelles opinions, & à laquelle estoient adressées toutes les lettres qui estoient dans cette malle. La Reyne luy escrivoit qu'elle estoit resolue

(a) Cette anecdote du joueur de Luth, & de sa malle ouverte par ordre de Tavannes, influa sans doute sur le choix que la Reine fit du Duc de Nemours pour le subroger dans le commandement à la place de Tavannes : malgré les suites qu'eut cet évènement, nos Historiens n'en ont point parlé.

de favoriser les Huguenots, d'où elle esperoit son salut contre les Gouvernement du Triumvirat de Mrs. de Guyse, Roy de Navarrre, & Connestable, qu'elle soupçonnoit vouloir oster la Couronne à ses enfans, & prioit Madame de Savoye d'aider lesdits Huguenots de Lyon, Dauphiné & Provence, & qu'elle persuadast son mary d'empescher les Suisses & levée d'Italie des Catholiques. A quoy elle fut obeye, soit que le Duc de Savoye creut sa femme, ou qu'il desirast à son accoustumée les troubles du Royaume, pour y prendre part; il envoya des bleds à Lyon, retira & favorisa les Huguenots en son pays. Le Sieur de Tavannes ayant veu les lettres laisse passer le porteur : voulant s'excuser ou s'esclaircir davantage des volontez de la Reyne, il reçoit maigre responce, conserve son authorité, pour avoir moyen de mieux servir le Roy, & continuë d'assembler des forces. M. de Soubise ayant les six mille Suisses & grand nombre de gens de pied de Dauphiné & Vivarez, les met ensemble, fait une bonne armée sous Poncenat (a), qui

(a) C'est probablement le Baron de Ponsenac dont fait mention l'Histoire des guerres du Comté Venaissin, par Perussis, p. 88. Le Marquis d'Aubais, dans ses notes, Tome I des Pièces Fugitives, p. 67, nous

marche avec icelle à Mascon, & de-là à Tornuz, où estoit partie de la compagnie des Gendarmes du Sieur de Tavannes & quatre ou cinq cens arquebusiers. La ville ne vaut rien, ils la defendent six ou sept heures, & la quittent tumultueusement de nuict, joinct à la tempeste & orage qui survint: il se perdit deux bateaux & quelques soldats, ils pouvoient faire leur retraicte plus seurement puisqu'il n'y avoit point de bresche faicte. Le Sieur de Tavannes les voyant si voisins fortifie Chalon en diligence, esperant que le secours qu'il attendait des Italiens venu, il se remettroit en campagne. Cependant pour ne perdre temps, il s'occupe à gagner les Suisses, & à l'entreprise de Mascon, jugeant que celles où il y a moins d'apparence reüssissent plustost. Le Roy par le conseil de M. de Guyse, depesche Mendosse à Berne: il leur demande s'ils vouloient rompre l'alliance, ou s'ils la vouloient garder qu'ils revoquassent leurs gens qui estoient avec les Huguenots, ce qui luy fut refusé. Le Sieur de Tavanne envoye un Heraut avec un habile homme, pour traicter avec le Colonel

apprend que ce Baron de Ponsenac, dont il ignore le nom de famille, fut tué en 1568, en combattant contre les Catholiques.

Diesbach & ses Capitaines, lesquels estoient dans Tornus, leur remonstre qu'ils avoient esté trompez, & que le Roy estoit en toute liberté ; qu'on leur avoit fait entendre que le Prince de Condé estoit en armes pour Sa Majesté : il offre de leur faire voir le contraire ; leur demande s'ils trouveroient bon que leurs Majestez assistassent leurs subjets rebellez de leur Seigneurie ; que jusques à ceste heure il n'y avoit offence des Cantons des Suisses, ayans esté circonvenus ; mais que d'ores en avant ils ne se pouvoient plus excuser : leur offre argent & moyens honorables de retraicte, que leur traicté n'estoit que pour soustenir la ville de Lyon. Il negocia tellement avec le Colonel Diesbach, que dez l'heure mesme il le pria d'asseurer le Roy qu'il se retireroit en son pays à la premiere commodité, & arresta ce traicté secrettement avec luy. Poncenat cognoissant ne pouvoir rien faire à Chalon ny aux forces du Sieur de Tavannes, entreprend sur les petites places, fault Louans, prend Cluny & Senecey, si proche de Chalon, qu'il tenoit tout ce qui estoit derriere luy bien asseuré. Le Sieur de Tavannes fait partir huict cens arquebusiers & deux cens chevaux, qui se destournoient de deux lieues pour eviter l'armée ennemie,

paſſant par les montagnes à Lourdon & à Sainct-Point, ſe treuvent une heure avant le jour proche Maſcon, où ayant mis ſes forces en embuſcade, envoye trois chariots chargez de gerbes à la porte, iceux ſi artificiellement faicts, que tirant une cheville les aſſis tomboient, & empeſchoient de lever le pont & fermer les portes ; ceux qui les conduiſoient eſtoient ſoldats deguiſez en payſans. Proche la porte de la Barre furent cachez en une maiſon trente hommes ; les portiers ouvrent voyant que c'eſtoit du bled dont ils avoient beſoin, le laiſſent entrer, non ſi-toſt qu'ils ne miſſent dehors du peuple, qui deſcouvre l'embuſcade de la maiſon, qui fut ſi prompte qu'elle porta l'alarme à la porte avec elle : tiennent un chariot ſur le pont, & les chartiers aux mains avec les portiers, ils ſe rendent maiſtres de la porte, où accourans ceux de dedans & ceux de l'embuſcade au ſignal qui leur eſtoit donné, le fort emporte le foible, après avoir combattu une demye heure. La ville (a) eſt priſe avec eſtonnement à

(a) La ſurpriſe de Mâcon eſt racontée de la même manière dans l'Hiſtoire des cinq Roys, p. 283 & 284. On y trouve également la fuite de Ponſenac, & la déroute de ſa petite armée : il y a cependant un article ſur lequel Tavannes s'eſt tu. Maugiron, qui com-

l'armée Huguenotte, ne pouvant imaginer comme cela estoit advenu, veu qu'elle couvroit Mascon : & après que les Chefs eurent jetté la faute l'un sur l'autre à l'accoustumée, Antrages (a), auparavant Gouverneur de Mascon, qui peu finement avoit abandonné la ville pour suivre l'armée, propose de la reprendre par escalade : à quoy estant mal suivy, la peur augmentée il se retira en fuitte avec les Suisses mal-contens, & perdirent l'artillerie, leurs munitions & bagages, que le Sieur de Tavannes prit, & leur donna l'alarme sur la retraicte proche Belle-Ville. Les Suisses (contre leur coustume) fuyent toute la nuict à Lyon, où arrivez tiennent ce qu'ils avoient promis au Sieur de Tavannes, s'en revont hormis trois cens en leur pays. Il les avoit suivi jusques à Ance, & sembloit qu'il menast toute cest armée battant devant luy pleine de morts & d'espouvente. Il fit trois choses remarquables : il gagna les Suisses, prit Mascon, rendit une armée de

mandoit son avant-garde, voulut serrer de près Ponsenac dans sa retraite; & ce dernier le repoussa avec perte.

(b) D'après M. le Marquis d'Aubais, Tome III des Pièces Fugitives, p. 40, nous présumons que le d'Entragues dont il s'agit ici, étoit de la Maison d'Urfé.

douze

douze mille hommes inutile & vaincue, & rompit leur dessein. Ceste defaicte sauva l'Estat, parce qu'il descendoit deux fois autant de Reistres qu'il en entra depuis en France, dont la moitié devoient venir joindre Poncenat & les Suisses, & couler du long de Loire. Si cest armée fust demeuré en estat, il n'y avoit point de doute que la bataille de Dreux eust esté perdue, & le Royaume fort esbranlé. Il se joint au Sieur de Tavannes quatre mille Italiens commandez par le Comte de Saincte-Fleur (a), envoyez du Pape, & toutes les forces Catholiques de Forests & Vivarets; il arrive avec ses troupes, assiege Lyon du costé de la porte de Vaize. Là se firent plusieurs belles escarmouches, dont il eut tousjours le meilleur, serrant & bloquant tellement les Lyonnois qu'ils perdirent leurs vendanges. Il attend l'artillerie & des munitions qu'il faisoit venir

(a) Le Comte de Santa Fiore : nous rémarquerons que d'Aubigné, Hist. universelle, Livre III, p. 154, donne à celui qui commandoit les troupes du Pape, le titre de Comte d'Anguisciolle. L'Histoire des cinq Roys, p. 255, le nomme ainsi. L'un & l'autre de ces Ecrivains peignent avec les couleurs les plus odieuses, le débordement de mœurs de ces troupes Italiennes; la plume répugne à les écrire.

de Bourgongne pour battre Lyon, que sa bonne fortune & son nom avoient mis en si grande terreur, qu'ils avoient produit des intelligences infaillibles dans la ville; nul ne doute qu'il ne l'eust pris. M[rs]. de Guyse qui vouloient obliger M. de Nemours à eux, la Reyne *se souvenant de la malle ouverte*, fit donner la charge de General audit Sieur de Nemours, avec supplication au Sieur de Tavannes de demeurer près de luy avec tout pouvoir. Ce que luy confirmant M. de Nemours, l'asseurant qu'il commanderoit à luy-mesme: le Sieur de Tavannes se ressent du tort à luy faict, après avoir bien servy l'on luy trenche le fil de ses victoires, il ne voulut obeyr à M. de Nemours, & luy remet toutes les forces & munitions entre les mains (17), se retire en son Gouvernenement pour le soulager & maintenir en paix. La faute de luy avoir osté le commandement fut cogneuë, lorsque l'on veit que M. de Nemours ne faisoit rien qui vaille au siege de Lyon, & qu'il perdit quatre cens des meilleurs hommes qu'il eust en une double entreprise: & n'eust esté que le Baron des Adretz fut mal contenté des Huguenots, par lettres interceptes que les Catholiques surprindrent où l'Admiral escrivoit à M. de

Soubiſe, qu'il ſe faloit ſervir de luy comme d'une beſte furieuſe, puis le laiſſer là : ſans ce meſcontentement M. de Nemours eut couru grande fortune. Quoy qu'il en ſoit Lyon ne fut pris, & ne ſe rendit que par la paix. Le Sieur de Tavannes de retour en Bourgongne commence deux citadeles à Chalon & Maſcon, villes pleines d'Huguenots, voiſines des Suiſſes, frontieres du Duc de Savoye, pour les maintenir en l'obeiſſance du Roy. Ces citadeles plus pour eviter ſurpriſe, que pour extreme reſiſtance, deſſeignées ſelon l'argent qu'on peut lever d'une province en guerre civile, ſans moyens, ne furent ſi parfaictes qu'il les deſiroit.

CHAPITRE XVIII.

La guerre s'allume dans toutes les provinces. Bataille de Dreux. Le Prince de Condé eſt pris. Le Duc de Guyſe aſſiège Orléans. Poltrot l'aſſaſſine. Edit de pacification en Mars 1563. On reprend le Havre livré par les Huguenots à la Reine d'Angleterre.

LES rebelles eſtans à Orleans, leurs coleres & eſperances refroidies, les meſcontentements anciens comparez aux preſents, le peril, travail, perte de bien tombent en

leur consideration ; la Reyne n'escrivant plus à ceux qu'elle avoit mis en ce party, agite diversement les esprits des Huguenots & de leurs partisans. Plusieurs en eussent voulu estre dehors, aucuns s'en retirent, les autres y demeurent pour le danger & honte d'en sortir. Les timides couvrent leur crainte de la perte de leurs biens, alleguent l'obeïssance qu'on doit aux Roys, & disputent s'il est licite de planter la Religion par armes, comme si leur deliberation estoit en son entier, & qu'ils n'eussent desja pris les armes. Ceux qui n'osent parler ouvertement mescontentent leurs compagnons par discours, source de tumultes. L'Admiral & Prince de Condé prindrent un sage & prompt expedient, retiennent les affectionnez près d'eux, se mettent sur la defensive en attendant leurs estrangers, & envoyent les mal-contens faire la guerre près de chez eux, lesquels n'estant practiquez firent mieux qu'ils ne pensoient ; aucuns pour leur conservation, autres en esperance d'establir des Tetrarchies (a), & infinis pour saccager. Plusieurs combats adviennent de differents evenemens aux provinces de Guyenne, Normandie, Languedoc, Dauphiné & Provence, où s'exer-

(a) Principauté ou Gouvernement particulier.

tent les meurtres, ſacrileges & aſſaſſinats enormes (a) ; les pretextes couvrent les paſſions & meſchancetez des François. Les Catholiques fortifiez de lettres patentes du Roy, & les Huguenots des ſecrettes de la Reyne, dont l'inexperience ne peut empeſcher que M. de Montpenſier ne remette Blois, Amboiſe, Poictiers, & pluſieurs autres villes en l'obeïſſance du Roy, n'eſtant encore les peuples rebelles aguerris.

Thurin, & trois autres places ſont renduës au Duc de Savoye (b), qui promet ſecours à

(a) On a vu dans les Mémoires de Montluc les horreurs qui ſe commirent à cette époque dans nos Provinces méridionales. D'une extrêmité de la France à l'autre le ſang ruiſſeloit également. Les Mémoires qui ſuivront, nous retraceront une partie du tableau qu'on trouve en ſon entier dans l'Hiſtoire des cinq Roys & dans celle du Sieur d'Aubigné.

(b) Le Duc de Savoye profita des circonſtances. Par le traité de Cateau - Cambreſis, on lui avoit rendu tous ſes Etats, à l'exception des quatre principales villes, ſavoir Turin, Quiers, Chivas & Villeneuve d'Aſt. Comme on ſavoit à la Cour que le Prince de Condé faiſoit négocier auprès de lui, on accepta les offres qu'il fit de ſecourir le Roi contre les Proteſtans, à condition qu'on échangeroit les quatre places en queſtion pour celles de Pignerol, de Genolles, de Savillan & de Pérouſe, limitrophes du Marquiſat de

Messieurs de Guyse, & d'autre costé asseure secrettement la Reyne par sa femme, de favoriser les Huguenots : reste Saluces, Pignerol, Ravilian, & quelques autres petites places au Roy. Le Sieur de Bourdillon de Gouverneur est fait Mareschal de France, pour consentir cette reddition. M. le Prince de Condé trop fort pour tenir seulement Orleans, & trop foible pour se mettre en campagne, avoit pourveu au mescontentement des siens, les separant en diverses provinces, avoit envoyé le Sieur d'Andelot en Allemagne, & Briquemaut (a) en Angleterre. Le premier obtint des Reistres pour la crainte qui leur estoit restée des armées Papales & Imperiales qu'ils avoient veües en Allemagne. Les heritiers du Duc de Saxe, du Landgrave & du Comte Palatin, accor-

Saluces. Bourdillon ne consentit point à cette échange, quoiqu'en dise Tavannes : on lui donna même acte de ses protestations ; & si on le décora du bâton de Maréchal de France, c'est qu'ordinairement le gouvernement du Piémont conduisoit à ce grade militaire.

(a) François de Beauvais, Seigneur de Briquemaut. (Voyez l'Observation, n°. 6, sur le IIe. Livre des Mémoires de Montluc, Tome XXIII de la Collection, p. 390.) Par erreur on a imprimé *Briquemant*, au lieu de *Briquemaut*.

derent des levées en leur pays ; à quoy servirent les promesses, faveurs & lettres de la Reyne escrites au Prince de Condé, leües publiquement à la journée Imperiale que tenoit l'Empereur Ferdinand : le Landgrave avance les deniers. Rolthoffen (a), très-vaillant Allemand, est faict Chef. Briquemaut obtient argent & Anglois pour le Havre qu'ils rendent, & vendent à la Reyne d'Angleterre, laquelle entre en ligue avec les Huguenots, tant pour estre Lutherienne (b), que pour desirer le trouble en France. M. de Guyse & le Connestable tiennent la campagne, continuent le siege de Bourges, qu'ils avoient attaqué, cognoissant qu'il estoit mal-aisé de forcer Orleans, qui pouvoit estre secourue des Reistres. La Reyne desire la paix pour conserver son authorité, va à l'armée, & laisse partie de ses enfans à la Bourdaiziere. Bourges, ville forte, assiegée par l'armée du Roy en Aoust 1562, est ren-

(a) Roltshaussen, de simple Reître, s'étoit élevé à la dignité de Maréchal de Hesse.

(b) On l'a déjà dit plusieurs fois. L'erreur commune des Ecrivains de ce tems-là, étoit d'appeller Luthériens tous ceux qui se séparoient de la communion Romaine.

due par Yvoy (a) & Genlis non experimentez aux sieges ny aux manquements des promesses des Princes qui ne leur furent espargnées, & après mal effectuées. De-là l'armée Catholique alla assieger Roüen, emporte le fort de Saincte-Catherine; l'artillerie y placée qui battoit en courtine causa la prise de la ville par assaut, que Montgommery soustint quelque temps, sur asseurance de sa retraicte: à quoy il ne faillit, se sauvant dans une galere avec quelques Anglois, passa par-dessus les chaines tendues à Codebec,

(a) L'Auteur des Mémoires se trompe. Genlis, loin d'être renfermé dans la ville de Bourges, étoit à Orléans auprès du Prince de Condé. Yvoi, son jeune frère, défendoit seul cette ville. Ses premières opérations furent brillantes. Mais se regardant comme abandonné, il perdit courage, & capitula. Quelques-uns de nos Historiens font le plus grand éloge de sa capacité militaire. Le Laboureur dans ses additions aux Mémoires de Castelnau, Tome I, Liv. III, p. 819, s'exprime bien différemment sur son compte. *Il falloit*, dit-il, *un Commandant plus prudent & plus avisé que ce jeune Gentilhomme.* Il rapporte une lettre de Catherine de Médicis, qui n'annonce pas qu'on fit grand cas des talens militaires d'Yvoi. Au surplus, cette capitulation lui ôta l'estime du Prince de Condé, & de Genlis, son propre frère. Le malheureux Yvoi désespéré, se retira dans sa maison.

& se retira au Havre. En (18) ce siege le Roy de Navarre fut tué derriere un gabion, ce qui n'apporta aucun changement, d'autant qu'il n'avoit que l'apparence, l'authorité & effect estoit entre les mains de M. de Guyse & du Connestable en mediocre intelligence de la Reyne. Le Roy de Navarre se laissoit posseder de ses favoris, plus adonné aux plaisirs qu'à l'ambition, aux apparences qu'aux effects, fluctuant en ses resolutions, & facile à tromper. Cependant arrivent trois mille cinq cens Reistres, la pluspart Noblesse, & quatre mille Lansquenets, qui passent aux sources de Seyne & d'Yonne, se joignent au Prince de Condé à Pluviers, lequel renforcé de toutes part des Huguenots de France, marche vers Paris pensant l'estonner, & luy faire demander la paix, à telle condition qu'il luy plairra. Après avoir logé à Montrouge, quelques jours passez en escarmouches, consumerent le temps (a) en parlements inutiles avec la Reyne, commençant à craindre de le trop establir & qu'il n'emportast la balance; n'estans Mrs. de Guyse & Con-

(a) Le but secret de ces négociations, étoit de donner le tems au Prince de Montpensier de joindre l'armée Catholique avec les forces qu'il amenoit de nos Provinces méridionales.

neſtable diſpoſez à la paix elle fut rompue. Genlis (a) quitte les Proteſtans & ſe rend au Roy, voyant Paris ſans peur, eux comptez & recogneux, la frequentation ayant aſſeuré les Catholiques, & que l'armée victorieuſe de Roüen commençoit un peu à s'approcher: *les Reiſtres criant à l'argent*, le Prince de Condé & l'Admiral reſolvent d'aller en Normandie, pour en querir & joindre les forces d'Angleterre. Ce que voulant empeſcher M^rs. de Guyſe & Conneſtable, coupent le chemin près de Dreux, & ſe joignent ſi près l'un de l'autre qu'ils ne ſe pouvoient ſeparer ſans bataille, dont il y eut des preſages des deux parts. Le vieil la Broſſe ſonge que luy & ſon fils mouroient à la bataille gagnée des Catholiques; M. le Prince de Condé, que M^rs. de Guyſe, Conneſtable & de Sainct-André, eſtoient morts & que les ayant ſurveſcu, il eſtoit tué à une autre bataille;

(b) Genlis vouloit qu'on acceptât les propoſitions faites au nom du Roi. Il ſoupiroit après la paix : d'ailleurs il aimoit beaucoup le Duc de Guiſe, & ne s'en cachoit pas. Sa franchiſe déplût. S'appercevant qu'on l'avoit perdu dans l'eſprit du Prince de Condé, il ſe déroba du camp, gagna Paris, & de-là ſe retira chez lui : l'évaſion de Genlis déconcerta les meſures du Prince de Condé, qui ſur le champ leva le ſiége de Paris.

tous les deux advindrent depuis. Les Miniſtres pour l'enhardir imiterent la feinte de Ceſar paſſant le Rubicon, lequel avoit faict ouyr des trompettes & voir des fantoſmes, ceux-cy ſuſciterent une vieille femme (a), qui embraſſe le genoüil au Prince de Condé paſſant la riviere ; luy dit *que Dieu eſtoit avec luy*. Ce Prince ne s'en pouvant plus dedire, l'armée Catholique barrant le chemin de Normandie, il fait marcher la ſienne ſous eſperance de paſſer à la main gauche, & loger à Trion : reſout de ne refuſer le combat ſi l'occaſion s'offre, pour maintenir la reputation. L'Admiral menoit l'avant-garde de quatre cens chevaux François, douze cens Reiſtres, deux mille Lanſquenets, & quinze cens hommes de pied François. La bataille conduicte par le Prince de Condé de cinq cens lances, deux mille Reiſtres,

(a) « On raconte (dit d'Aubigné, Hiſtoire univerſelle, Tome I, p. 165) qu'en paſſant le ruiſſeau » de Maintenon, une vieille femme marcha dans l'eau » droit au Prince, l'arreſta par la bride, pour le contempler à ſon aiſe puis le laiſſant, s'écria : *Prince, tu ſouffriras, mais Dieu ſera avec toi, & te délivrera.* » Il reſpondit : *Priez-le pour moi, ma mie.* Cette femme » en l'eau juſqu'à la ceinture, horrible de viſage & » ridée, rendit ce Prince merveilleuſement penſif ».

deux mille Lansquenets, & quinze cens François. Celle des Catholiques estoit separée en trois : le Mareschal de Sainct-André avoir dix-neuf compagnies de Gendarmes, treize Enseignes d'Espagnols, autant de François, & onze d'Allemands, quatre pieces d'artillerie. Avec peu de separation estoit le Connestable, conduisant vingt compagnies de cavallerie, vingt-deux Enseignes de Suisses, & dix-sept de François. M. de Guyse avoit cinq cens chevaux choisiz à l'autre main du Connestable, & s'estoient placez en lieu convert, pource qu'ils estoient trois fois plus forts d'infanterie, que le Prince de Condé qui avoit pareil advantage sur eux en cavalerie. Les Huguenots pensant eviter le combat, passent sur le chemin de Trion, monstrent le flanc aux Catholiques, lesquels faisant tirer l'artillerie dans eux, les font marcher au trot, ce que voyant le Connestable eut esperance de les mettre en route (a). Son armée (b) estoit de dix-neuf mille hommes de pied, & deux mille chevaux :

(a) En déroute.

(b) Dans les Mémoires qui suivront, on varie sur le nombre de combattans des deux armées : mais on convient que celle des Catholiques étoit plus forte en infanterie, & celle des Protestans en cavalerie.

celle du Prince de Condé, de quatre mille chevaux, & fix mille fantaffins. Le Conneftable marche haftivement pour fe prevaloir du defordre qu'il avoit veu, laiffe fon infanterie (19). Le Prince de Condé fe treuve au droict de luy, & l'Admiral du Marefchal de Sainct-André. Le Prince penfant (imprudemment) qu'une bataille ne peut eftre gagnée qu'en defaifant les gens de pied, il fait fondre trois troupes de cavalerie dans le regiment de Suiffes, lequel eftant prefque tout rompu, le Marefchal d'Ampville charge les Reiftres avec trois cens chevaux en haye; leurs efcadrons maffifs le defirent facilement. La mefme raifon fit que l'Admiral chargeant avec les Reiftres en gros la cavalerie du Conneftable en haye, les vainquit, prennent prifonnier le Conneftable, & tuent le Marefchal de Sainct-André (a). Ce grand nombre d'infanterie qu'avoient les Catholiques, leur fut inutile. Le bataillon de Suiffes rallié, fe retire fort intereffé vers M. de Guyfe, qui avoit veu paffer tous les Huguenots & Reiftres fuivant leur victoire par-devant luy fans aucunement s'emouvoir, avoit vaincu l'impetuofité des fiens, qui le vouloient contrain-

(a) Les détails qui concernent fa mort, fe trouveront dans les Mémoires de Vieilleville.

dre de marcher leur disant à tous coups *qu'il n'estoit encore temps*, considérant tant de charges ne pouvoir estre faictes que les victorieux ne fussent desordonnez comme ils estoient. A son arrivée ses ennemis rompus des charges & des victoires precedentes, les Reistres se retirent devant luy, pressez, poussez & mis en desordre. En ceste retraicte le Prince de Condé qui s'en alloit à regret fut pris (a) par un Archer de M. d'Amville. M. de Guyse pense avoir entierement tout vain-

(a) On trouve dans la nouvelle Histoire de Chartres, imprimé en 1786, Tome II, p. 59, que le lendemain de la bataille, le Duc de Guise envoya le Prince de Condé à Chartres, & qu'on l'enferma dans la prison de la Renardiere, à l'Abbaye des Bénédictins de St. Pere en Vallée. Le portrait que l'Auteur fait de cette prison, inspire le dégoût; & si, comme il l'assure, le Prince passa trente ou quarante jours dans ce cloaque, on doit déplorer les tristes effets des guerres civiles. Nous observerons que ce fait est contredit dans le Journal de Brulart (Tome I des Mémoires de Condé, p. 109), on y lit ce qui suit : « Faut noter que en » ce tems icy le Prince de Condé, qui estoit prisonnier » à Dreux, fut mené près de Chartres, en lieu ap» partenant à M. de Bersaine, Conseiller en la Cour, » nommé Leneville (probablement Leveville), qui » est un chasteau près de Chartres, distant de cinq » quarts de lieues de ladite ville ».

tu, tient ferme, pourſuivant lentement, donne temps à l'Admiral de rallier quinze cens Reiſtres & trois cens chevaux François, couvert d'un bois qu'il repaſſe, & vient au combat contre luy. M. de Guyſe advance les compagnies du Sieur de la Broſſe & Comte de Charny, les Reiſtres chargent ces deux compagnies rangées en haye, tuent la Broſſe, & pluſieurs autres, reçoivent la ſalve des arquebuziers Eſpagnols & François flanquans M. de Guyſe, n'oſent enfoncer & ſe retirent ſuivis envain à cauſe de la nuiđ. Le bagage, artillerie & champ de bataille reſte à M. de Guyſe, qui demeure ſeul Chef, tenant le Prince de Condé priſonnier, eſtant le Conneſtable entre les mains des Huguenots; l'Admiral eſleu Chef de ce qui reſtoit, ſe retire vers Orleans. La Royne eſtant à Paris, qui n'ayant la ſupreme autorité, diſoit avec Rome, *que Ceſar & Pompée feignent de combattre pour la liberté, & que le vainqueur l'opprimeroit*; entendant que celuy qui gagneroit, ſeroit maiſtre de la Couronne, de ſa perſonne, & de ſes enfans. Le ſuccez luy donne ennuy & peur entiere; voyant l'honneur du combat à M. de Guyſe, le Prince de Condé en ſes mains. La creance de la Nobleſſe, les forces, les villes, &

ſoldats de France, font qu'elle luy confirme & donne (forcée de l'evenement) la charge de Lieutenant-General qu'elle ne luy pouvoit oſter, parce qu'auſſi bien l'avoit-il en effect. M. de Guyſe recueille toutes les forces, proffits & honneurs, reüſſit ceſte bataille mieux qu'il ne l'euſt ſçeu ſouhaiter, ſon competiteur le Conneſtable pris; ſes ennemis, les forces, & l'autorité en ſes mains. La Reyne en crainte d'autant plus que ledict Conneſtable eſtoit pris, lequel elle jugeoit n'aſpirer à la Couronne, elle renoüe & rafraichit ſes precedentes intelligences avec M. l'Admiral, l'admoneſte ne perdre courage, luy donne eſperance de paix, s'humilie & s'entretient avec M. de Guyſe, en grande crainte & deplaiſir.

La bataille de Dreux gagnée le 19 Decembre 1572 par la mort de ſix mille Huguenots & deux mille Catholiques, M. de Guyſe victorieux eut le cœur des ſoldats, des villes & des eſtrangers, fut declaré (a) Lieutenant-General, la Reyne n'ayant la hardieſſe de luy denier ce que fortune luy donne.

(a) La Lieutenance générale que la Reine n'oſa refuſer au Duc de Guiſe, étoit circonſcrite en ce qui concernoit le militaire, & bornée à la durée de la priſon du Connétable.

donne. Les Capitaines des compagnies de Gendarmes vaquans, les Chevaliers de l'Ordre sont nommez & créez (a) de luy, sur lequel toute l'authorité repose. Le Prince de Condé est soigneusement gardé, l'Admiral rallié, fort de cavalerie, hors de crainte d'estre suivy se retire à Orleans, où il laissa son frere, & mit ses Reistres en Soloigne (b), alla en Normandie recevoir Anglois & Angelots (c) pour payer ses Reistres. M. de Guyse ne le suivit prevoyant ne le pouvoir forcer au combat, pour y estre allé sans bagages, assiege Orleans (son armée renforcée d'Espagnols & de François). Il mit la ville en telle necessité, qu'ayant pris le portereau, la tournelle & les isles, la battant du costé de la riviere, elle n'eust duré huict jours. l'Admiral fust venu tard au secours, lequel après avoir pris cœur se depeschoit tant qu'il

(a) On créa trente nouveaux Chevaliers de l'ordre, dans le nombre desquels Catherine de Médicis eut soin de faire comprendre les courtisans qui lui étoient attachés.

(b) Les Reitres accompagnèrent l'Amiral en Normandie : ils formoient la principale force de son armée. L'Amiral partit d'Orléans au commencement de Février 1563.

(c) Monnoie d'Angleterre.

pouvoit pour y arriver. En mesme temps un nommé Poltrot le 24 Febvrier (a) 1563 blessa M. de Guyse, dont il mourut cinq jours après : luy pensant se sauver, & croyant avoir faict vingt lieues n'avoit faict que tourner, fut pris proche le quartier des Suisses, caché dans une grange, mis à la gehenne, à la mort, dit avoir esté persuadé par M. l'Admiral & de Beze ; l'Admiral advoüe luy avoir donné argent pour espion non pour assassin (20). Le criminel accuse la Reyne, qui voyant les forces entre les mains de M. de Guyse, estoit en alarme pour la Couronne de ses enfans : aucuns ont voulu dire qu'elle escrivit à M. l'Admiral pour s'en despecher (b). De-

(a) Tavannes s'est trompé, & a confondu le jour de l'assassinat du Duc de Guise, avec celui où il mourut. Sans entasser les autorités des contemporains, qui sont uniformes, nous nous contenterons de citer la Popeliniere & Castelnau : il est certain que le Duc de Guise fut assassiné le 18 Février, & expira le 24.

(b) Voilà une de ces anecdotes qu'on ne doit pas croire légerement. Le silence des Historiens la dément. L'Auteur même du Pamphlet, intitulé : *Discours merveilleux de la vie de Catherine de Médicis*, n'en charge pas sa mémoire. Il dit bien, p. 32, qu'elle se réjouit de la mort du Duc de Guise : mais cette joie ne tenoit qu'à son ambition, satisfaite de ne plus craindre un pareil concurrent. L'ambitieux peut s'applaudir d'avoir

puis au voyage de Bayonne, paſſant par Dijon, elle dit au Sieur de Tavannes : *Ceux de Guyſe ſe vouloient faire Roys, je les en ay bien gardé devant Orleans*; peut-eſtre qu'elle craignoit ce à quoy M. de Guyſe ne penſoit, bien que la fortune luy euſt mis en ſa puiſſance de faire ce qu'elle apprehendoit le plus. C'eſtoit un Prince qui avoit mis ſon nom & ſa Maiſon juſques au ſupreme degré, très-vaillant, ſage & heureux, comme il monſtra à Calais, Thionville, & Dreux. Celle mort changea les affaires, la Reyne hors de crainte courut à Orleans faire la paix : ce qu'elle pouvoit à ce que d'autres diſent, pour avoir fait commencer la guerre ; elle promit au Prince de Condé la Lieutenance-generale, luy remonſtra que ſans la paix il demeureroit priſonnier, & en danger, qu'il falloit un Chef en l'armée, & qu'encore qu'elle y euſt mis (pour y obvier) le Mareſchal de Briſſac (a), ſa vieilleſſe & impuiſſance feroit que le ſupreme pouvoir tomberoit ſur M. d'Aumalle, par l'aſſiſtance

un rival de moins; mais cela ne prouve pas qu'il l'ait fait aſſaſſiner.

(a) Après la mort du Duc de Guiſe, on avoit confié au Maréchal de Briſſac le commandement de l'armée Catholique, qui continuoit le ſiége d'Orléans.

du Cardinal de Lorraine. Ces raiſons diſpoſerent le Prince de Condé à la paix; la Reyne jugeant qu'elle faiſoit pour le Roy ſon fils faiſant la paix avec ſes ſubjects, qui retourneroient en l'obeyſſance, & y auroit moyen de diſſiper les partis, pendant que ſes enfans croiſtroient. M. le Conneſtable priſonnier entre les mains des Huguenots y eſtoit diſpoſé, & encore que la Reyne la vouluſt à quelque prix que ce fuſt, ledit Sieur Conneſtable ne voulut jamais conſentir que l'Edict de Janvier euſt lieu (a); la nullité duquel la Reyne deſiroit, crainte de rehauſſer trop les Huguenots. L'Admiral adverty en Normandie, cognoiſſant l'inſtabilité des guerres civiles, comme j'ay dit, ſortant d'adverſité que l'on n'eſt pas capable d'embraſſer une

(a) Le Prince de Condé & le Connétable, chargés de négocier cette paix, eurent enſemble de fortes altercations. Leurs conférences ſe tinrent dans l'Iſle aux Bœufs, près d'Orléans. Après beaucoup de diſputes, ne voulant pas l'un & l'autre être reſponſables de l'évènement, ils demandèrent des Adjoints. Du côté des Catholiques, vinrent la Reine, d'Amville & le Secrétaire d'Etat l'Aubeſpine. Le Prince de Condé ſe fit accompagner de Dandelot, de Puygreffier, Seigneur de St. Cyr, & de d'Aubigné, père de l'Hiſtorien. On convint des articles; & ils furent la bâſe de l'Edit du 19 Mars, ſigné par le Roi à Amboiſe.

grande prosperité, il se (a) contente de se secoüer du peril present, de raffermir & prendre haleine: tous consentent à la paix, qui fut faite le 12 Mars 1563, chacun l'agrée à divers desseins. Tous mesfaicts sont advoüez (21), les presches permis par-tout par Edict de Janvier sont restraincts à un en chaque Baillage, & en la maison des Gentils-hommes qui avoient fief de Haubert. La Reyne ne se depart de sa resolution de tenir les deux partis en mesme balance : celuy de Guyse atterré par la mort du Chef, elle le releva aucunement, donnant l'estat de Grand-Maistre & de Gouverneur de Champagne au fils de M. de Guyse; ceste mort, ceste bataille, ce trouble furent presagez par le feu (b) mis à l'Ar-

(a) L'Amiral réclama vivement contre cette paix. Secondé par Montgommery & par d'autres Officiers Protestans, il étoit à la tête d'une nouvelle armée plus redoutable que celle qui avoit combattu dans les plaines de Dreux. *Peu s'en fallut* (raconte d'Aubigné, p. 191) *que la noblesse ne se ralliast pour la rupture du traité : ce n'estoit que reproches contre le Prince, accusé d'avoir hallené les filles de la Reyne, comme il parut depuis.*

(b) Par rapport à cet évènement, le Vicomte de Tavannes fait une singulière réflexion. « Le feu, *dit-il*, » aux poudres du chasteau de Milan au tems de Lau- » trec, annonce la perte d'Italie aux François, le feu

cenal peu auparavant. La paix faicte sous diverses esperances, chacun s'approche du Roy, attiré des promesses de la Reyne. Les Huguenots avoient abandonné les Anglois par la necessité de traicté, avoient promis à la Reyne d'ayder à reprendre le Havre, monstrant que leur dessein n'estoit de jamais revenir aux armes puisqu'ils faisoient la guerre à ceux qui les avoient assistez. Il est vray que ce n'estoit leur intention pour lors, parce qu'ils pensoient gouverner la France, estant M. le Prince de Condé Lieutenant-General, & croyoient que s'ils estoient necessitez de reprendre les armes, qu'ils se r'habilleroient aisément avec les Anglois, pour leur propre interest, & pour l'utilité qu'ils

» en l'arcenal de Paris, l'établissement de la religion
» Huguenote, par la mort de M. de Guise. J'ai ex-
» périmenté le feu estre mauvais présage ». Ce feu dont
» parle le Vicomte de Tavannes, fut mis en 1562, le
» 28 Janvier, aux poudres en la maison où elles se
» faisoient : on ne sçavoit par quel moyen : les uns
» disoient que c'estoit par inconvénient; les autres,
» que les Huguenots avoient dressé telle partie. Une
» grande partie des maisons voisines de la Bastille &
» de l'Arsenal furent toutes ruynées & mises par terre.
» La tempeste s'estendit jusqu'au cloître de Nostre-
» Dame de Paris. (Journal de Brulart, Tome I des
» Mémoires de Condé, Edit. in-4°., p. 116.)

ent aux divisions de la France. Il leur sembloit avoir le vent en poupe, pour la susdite Lieutenance-generale promise au Prince de Condé, ou par le commandement du Connestable, oncle de ceux de Chastillon, qu'ils esperoient regagner. Le Havre investy par le Mereschal de Brissac & le Reingrave avec des Reistres & Lansquenets, dont le fils aisné du Sieur de Tavannes, Henry de Saulx, portoit la Cornette generale, où il se signala en plusieurs endroicts : le Connestable arrive avec le reste des troupes, le Roy s'approche de Fecamp : les forces de France rejoinctes, la peste dans le Havre & le port barré (a), firent rendre les Anglois.

(a) Le Comte de Warwick, l'aîné des fils du dernier Duc de Northumberland, y commandoit. La peste & la mauvaise qualité des provisions, le forcèrent de se rendre. Elisabeth, contre son usage, manqua d'activité dans cette circonstance. Clinton, son Amiral, arriva trop tard. Warwick & les débris de sa garnison, revinrent en Angleterre, & y apportèrent la peste.

CHAPITRE XIX.

Tout plie sous le pouvoir de Catherine de Médicis. Elle voyage avec son fils dans les diverses provinces du Royaume. Harangue énergique du Sieur de Tavannes, en les recevant à Dijon. Fêtes qu'il leur donne. Entrevue de Bayonne. Assemblée de Moulins. Confrairie du St. Esprit, un des premiers germes de la Ligue, instituée par le Sieur de Tavannes. Mort du Sieur de Villefrançon, son frère.

LA Reyne hors de crainte par la mort de M. de Guyse, se glisse à l'entier Gouvernement, M. le Connestable ne s'y oppose, ne pretendant à l'Estat, ains seulement de conserver son authorité. Elle crée des serviteurs proche ses enfans, afin qu'ils ne dependissent que d'elle, & ne fussent obligez ny affectionnez aux deux grandes Maisons de Guyse & de Montmorency. C'est l'advancement du Comte de Retz (a), d'Acier (b), de Lansac (c),

(a) Albert de Gondy.

(b) Jacques de Crussol, Baron d'Acier, depuis Duc d'Uzès.

(c) Louis de St. Gelais, dit de Lezignen ou de Lusignan, Seigneur de Lansac.

de Losse (a), de Villequier (b), la Bourdaiziere (c) & autres. Restoit la crainte à la Reyne du Prince de Condé, auquel elle avoit donné promesse de la Lieutenance-generale, & de l'Admiral de Chastillon, qu'elle entretenoit d'autre promesse, à l'un elle oppose le Cardinal de Bourbon, auquel, pour estre plus aagé que luy appartenoit le Gouvernement, comme plus proche du sang; ce Cardinal d'esprit foible est facilement gagné contre son frere. L'Admiral de Chastillon est entretenu, & embrouillé en l'accusation de la mort de M. de Guyse, bride par laquelle la Reyne le retenoit, avec les menaces de la vengeance des parens du deffunct. Pour n'estre subjecte à tant de gens, la Reyne avant le temps prefix des loix publie la majorité de son fils le Roy Charles IX, au Parlement de Roüen, à quoy s'oppose celuy de Paris. Il est respondu par le Roy en son Conseil (22), que leur devoir n'estoit que de se mesler de la justice, & qu'ils estoient ses Officiers, non ses tuteurs. Cette majorité precipitée offense le Prince de Condé, cognoissant qu'il ne faudroit plus

(a) Jean de Losses, Chevalier de l'Ordre du Roi.
(b) René de Villequier, Baron de Clervaux.
(c) Babou de la Bourdaisiere.

de Lieutenant-General, & le fut davantage en ce que les Catholiques ne pouvans souffrir les Huguenots en plusieurs provinces, il se faisoit plusieurs tumultes, dont la justice ne leur estoit faite à leur gré. La Reyne change d'advis, n'a plus de besoin de tenir les deux parts en mesme force: l'une reduite à rien par la mort de M. de Guyse, pretend d'abbaisser l'autre & garder toute l'authorité: se resout voyager par tout le Royaume, & monstrer ses enfans, esperant assoupir les factions, de parler à sa fille la Reyne d'Espagne, & s'associer à la conservation de leurs Estats, esloigner les presches de la Cour, & persecuter les Huguenots, en tant que la paix le pourroit permettre. Le Sieur de Tavannes luy avoit envoyé plusieurs memoires pour abbaisser les deux maisons, & tirer tout le pouvoir au Roy, establir des serviteurs qui ne dependissent que d'elle, Leurs Majestez s'asseurant du tout en luy. Il estoit grandement affligé de la mort de son fils aisné qu'il perdit au retour du Havre, où il estoit Cornette du Chef des Reistres, avec promesse d'estre bien-tost Colonel; il eut des lettres de consolation de Leurs Majestez. Le Sieur de Tavannes penchant aux nouveaux desseins de la Reyne, fait requerir par les Estats de Bourgongne,

que l'Edict de la Religion Huguenotte n'y fust estably : croyant la paix de durée il se met à bastir le chasteau du Pailly, à deux lieuës près de Langres, à quoy il employe son bon mesnage, s'exercite à la chasse, plaide & partage la succession de Listenois, valant soixante mille livres de rente, dont il obtint un quart pour le droict de sa femme.

[1564] Le Roy le trouve en ses plaisirs en ceste année à Dijon (a), auquel temps il alla au-devant de Sa Majesté à une lieuë de la ville, & sans luy faire grande harangue, mit la main sur son cœur, & luy dit : *Cecy est à vous*, puis mettant la main sur son espée : *Voilà de quoy je vous puis servir*. Arrivé (b) à Dijon ; le Sieur de Tavannes

(a) Selon l'Itinéraire des Rois de France, la Cour arriva à Dijon dans le courant du mois de May 1564.

(b) L'entrée de Charles IX à Châlons-sur-Saone, mérite d'être remarquée par le présent que lui firent les Officiers municipaux de cette ville. « On dressa un » théatre au coin des Gagne-deniers, où deux belles » filles (dit Perry, Hist. de Châlons, p. 337) eurent » l'honneur de lui présenter le don de la ville : c'étoit » le portrait d'un Roy d'argent vermeil doré, qui em- » brassoit deux colonnes entortillées avec la devise du » Roy : *Pietate & justitiâ.* Il fouloit aux pieds une furie » d'Enfer qui avoit infecté toute la Chrestienté de son » venin ; ces deux filles, qui estoient parées à l'avan-

fit plusieurs beaux tournois, lesquels, hormis la mort, sembloient, des combats entre ennemis : il y fut rompu en foule, à camp ouvert, fit rouler sur des roües des camps fermez, assaillis & defendus, & après un fort qui fut battu de quatre canons, & où il fut fait bresche si vivement que la Reyne demanda *quels jeux c'estoient, & qu'ils luy faisoient trembler l'ame dans le corps.* M. le Connestable respond : *Que c'estoient* (a) *jeux accoustumez au Sieur de Tavannes*, qui se riant dit : *Qu'il se vanteroit d'avoir fait trembler Leurs Majestez ;* ces inventions furent admirées. Il confirme la Reyne à establir des creatures qui ne dependissent que du Roy & d'elle. La Reyne le cognoissoit tel, & avoit jà tant fait de services, qu'elle luy eust donné l'estat de Mareschal de M. de Brissac, vacquant par sa mort, s'il fut allé jusques à Mascon ; il en fut empesché d'une blesseure d'un esclat d'espée reçeue en la jambe au

» tage, représentoient la piété & la justice : ce présent plût au Roy, & lui agréa beaucoup, ajouta » l'Historien ».

(a) Les Mémoires de Castelnau confirment le récit de Tavannes : cependant ils ajoutent que ces fêtes furent ordonnées par le Duc d'Aumale, Gouverneur de la Province, & par Tavannes.

tournois. Il respondit au Sieur de Vautour (a) son cousin, qui luy disoit *que s'il eust esté en Cour, il eut eu l'estat de Mareschal: que Leurs Majestez eussent plus faict pour eux que pour luy*. La Reyne, le Roy à Lyon, ils y firent construire une citadelle, & ordonnerent le desmantellement d'Orleans & de Montaulban, villes favorisans les rebelles. En 1564 finit le Concile de Trente par la condemnation des Heretiques, reformation de quelques abus, sans que les Heretiques se peussent glorifier que ce fust pour leur sujet. Les Princes Chrestiens (b) requierent au Roy de France l'observation du Concile, il se pare de sa minorité. La Reyne en crainte des Huguenots deffend les Sinodes, fomente des difficultez qu'ils reçoivent aux provinces, s'estoit servie d'eux, comme les hommes font des *sangsues pour tirer le mauvais sang*.

(a) Nous ne ferons point de réflexions sur cette réponse : c'est au Lecteur à les faire.

(b) Cette ambassade envoyée par le Pape, l'Empereur & le Roi d'Espagne, & le Duc de Savoye avoit rempli sa mission avant que le Roi eût commencé son voyage. Il reçut les Ambassadeurs à Fontainebleau : il leur répondit, que la nécessité des tems l'avoit contraint d'adopter le parti qu'il avoit pris; & que le bien de ses sujets exigeoit qu'il y persistât.

Heretiques en France & en Flandres (a).

Les Sinodes deffendus (b), les meurtres impunis, les modifications de l'Edit de pacification ne mirent tant en soupçon les Huguenots que l'assemblée de Bayonne ; là où il fut resolu, que les

dépositaire sûr, dans le sein duquel il versa son secret. Ce dépositaire (ajoute-t-on) fut le Président de Calignon.

(a) A la suite de tout ce qu'on vient de lire, depuis ces mots : *La Reine, hors de crainte par la mort de M. de Guise, se glisse à l'entier Gouvernement*, jusqu'à l'entrevue de Bayonne, le Commentateur a réuni plusieurs dissertations qui n'ont aucun rapport avec les évènemens racontés. La première a pour titre : *Les Etats reglez ;* la seconde est intitulée : *Des Loix.* Le Vicomte de Tavannes y peint les abus de la Jurisprudence, l'iniquité des Juges, & propose des moyens pour y remédier. La troisième concerne la manière de fortifier les places : ces dissertations formant 13 pages in-folio à deux colonnes, ne nous ont pas paru susceptibles d'extrait, vu qu'elles sont totalement étrangères aux Mémoires de Tavannes, proprement dits.

(b) Il y eut bien plusieurs Edits, entre autres celui de Roussillon, en date du 4 Août 1564, qui dérogèrent à l'Edit d'Amboise : mais on ne voit point que les Sinodes ayent été défendus par aucun d'eux. Quant aux meurtres, il y en eut de commis dans la plupart des Provinces.

deux Couronnes se protegeroient, maintiendroient la Religion Catholique, ruineroient leurs rebelles, & que les Chefs seditieux seroient attrapez & justiciez. La Reyne de retour de Bayonne faict assemblée à Moulins pour reconcilier les Grands du Royaume, le Cardinal de Lorraine jointe à la vefve de M. de Guyse d'une part, contre l'Admiral de Chastillon, qui se purge par serment de meurtre dudit Seigneur de Guyse, s'appointerent : aussi les Sieurs de Montmorency & le Cardinal de Lorraine, de l'affront qu'il avoit receu à Paris, le tout inutilement pour la diversité des desseins. Les Huguenots ambitieux, en crainte & trompez, pensent aux armes, la Reyne à s'establir, le Cardinal de Lorraine, à se mettre bien avec Leurs Majestez; il consent à ces appointements, sçachant que la Reyne n'aymoit plus les Huguenots, & n'ayant plus crainte de ceux de Guyse, se servoit d'eux en apparence, & en effect de ceux qui ne dependoient que d'elle : elle avoit establi proche de ses enfans, Gondy, Villequier, Lansac, la Bourdaiziere & Sainct-Sulplice, qui tous jurerent ne recognoistre qu'elle. Nourissant ses enfans en sa crainte & respect, elle pouvoit leur donner des serviteurs, mais rarement des Capitaines; rien

rien ne se donne aux partiaux des deux Maisons de Montmorency & de Guyse. Le Sieur de Gonnort, frere du Sieur de Brissac, eut l'estat de Mareschal du Sieur de Bourdillon. Voyant tant de malcontens, les menées & entreprises Huguenottes, la Reyne pour s'asseurer prend sujet au commencement de l'année 1567 de faire une levée de (a) neuf mille Suisses, colorez sur le passage du Duc d'Albe, qui menoit une armée en Flandres. Tout est rempli de deffiance & de bruits, qui donne occasion au Sieur de Tavannes (penetrant les desseins de la Reine, & l'entreprise des Huguenots, à l'exemple de leur intelligence) de penser que la preud'hommie peut aussi bien fournir d'inventions de se conserver aux gens de bien, que la meschanceté de les offencer aux rebelles. Que les Huguenots ne devoient avoir plus de zele à leur party que les Catholiques à l'ancienne Religion : & que ceux qui la conservoient (employans leurs vies) pouvoient employer leurs deniers pour secourir le Roy, pour estre le Gouvernement des femmes, & la minorité Royalle espuisez de bon conseil & d'argent : resout d'opposer à l'intelligence

(a) D'Aubigné, la Popeliniere & Castelnau réduisent ce nombre des Suisses à six mille.

autre intelligence, ligue contre ligue. Il fit une confrairie du S. Esprit (24), où il fait liguer les Ecclesiastiques, la Noblesse de Bourgongne, des riches habitans des villes, qui volontairement jurent servir pour la Religion Catholique contre les Huguenots de leurs personnes & biens, joinct au service du Roy, sans contrainte met bon ordre pour l'enroolement des gens de guerre, & levée des deniers. Crée surveillans, espions, & messagers à l'exemple des Huguenots, pour descouvrir leurs menées. Le serment souscrit justifie ce dessein : chaque paroisse de Dijon payoit leurs hommes pour trois mois, toute la ville deux cens chevaux, & deux cens cinquante hommes de pied; la Bourgongne pouvoit fournir quinze cens chevaux, & quatre mille hommes de pied, payez pour trois mois de l'an. Le Sieur de Tavannes fit une assemblée en la maison du Roy, où mon frere & moy, bien que peu âgez, assistames, avec beaucoup de Noblesse & de peuple, là où le serment fut leu. Rien n'estonna jamais tant les Huguenots que ceste Confrairie (a), c'estoit les battre de leurs

(a) Il paroît que cette association passa de la Capitale dans les principales villes de la Province. L'Histoire de Châlons-sur-Saône, par Perry, p. 345, nous

mesmes inventions de fraternité. Ils se pourvoyent au Parlement & partout pour esteindre ce commencement qu'ils jugeoient estre leur ruïne, disent : que sans l'authorité du Roy les subjects s'assemblent. Ceux de la Cour voyent la poutre dans l'œil de ceux qui vouloient oster le festu de celuy de leurs voisins, envoyent vers le Sieur de Tavannes s'enquerir que c'est, & comme ils s'y devoient gouverner, il respond que c'est d'eux de qui il le vouloit apprendre : que la Justice se peint

apprend qu'il y en avoit une dans cette ville qui s'assembloit tous les Dimanches. Le Sieur de Montconis, Capitaine de la citadelle, en étoit Prieur, & Regnauldin, Lieutenant de la Chancellerie, sous-Prieur. Cette confrairie, sans doute pour empêcher les Calvinistes de se livrer aux exercices de leur culte, ne permettoit à aucun habitant de sortir le Dimanche hors l'enceinte des murs. Il en résulta des troubles qu'appaisa le Sieur de Montholon, Lieutenant-Général du Bailliage. Mais auparavant il y eut du sang répandu; & c'est ce qu'on voit dans une lettre adressée au Roi par le Sieur de Tavannes, le 8 Août 1568. « Sire, lui mandoit ce Seigneur, quant à l'autre lettre, où est contenu les » doléances que fait M. le Prince de Condé, & mesme » des meurtres advenus à Châlons & à Dijon, ceux de » la religion nouvelle, par les plaintes qu'ils vous » ont par cy-devant faites, ne l'eussent pas oublié, si » cela eust été à leur avantage... Quant à ceux de

tenant deux balances, s'ils en voyent une pleine de monopoles, herefies & rebellion, l'autre de l'honneur de Dieu, du fervice du Roy, extinction d'herefie & de rebellion, remettoit à leur prudence celle qui devoit emporter le poids; la Cour renvoye le tout au Roy. Le Sieur de Tavannes fagement, fans declarer fon affection, pour eviter d'eftre repris, maintient couvertement cefte affociation pour le Roy, fans autre confideration, efloigné de tous partis autre que celuy de Sa Majefté. Les armes prifes quelque temps après, les partifans Huguenots à la Cour

» Châlons, j'ay mandé à Votre Majefté qu'ils fortirent » tout à un coup, je ne fçay l'occafion, & à l'inftant » qu'ils furent fortis, tuerent près des portes deux » Marchans qui eftoient de la ville, & qui paffoient » leur chemin fans occafion quelconque : en les rap- » portant morts dans ladite ville, le peuple s'efmeut; » & y en eut de tuez trois ou quatre de ladite reli- » gion, & fans le Gouverneur de la citadelle, qui y » envoya avec fes forces, cela fût allé bien plus avant. » Par là vous pouvez cognoiftre les autheurs de la » fédition : l'on eft contraint d'endurer beaucoup, » encore que vos Edits foient violez à vue d'œil. Et » fi cela dure, *à la longue il ne faudra plus parler de* » *juftice & de regner.* Sire, je prie à Noftre Seigneur » vous donner en très-bonne fanté, très-longue & très- » heureufe vie »...

ſont rompre ces aſſociations par des commandements exprès de Leurs Majeſtez,

Sur le commencement de l'année 1566, mourut Guillaume de Saulx, Seigneur de Villefrancon, qui avoit eſté Chamberlan du Roy Henry deuxieſme, quand il eſtoit Dauphin, s'eſtoit ſignalé en pluſieurs guerres, nommément à la retraicte de l'Empereur Charles-Quint hors de France, après le ſiege de St. Dixier. Il demeura Lieutenant au Gouvernement de Bourgongne en l'abſence du Sieur de Tavannes, ſon frere, qui eſtoit Mareſchal de Camp en Italie : ſouſtint le faix dans le pays de l'infortune de la bataille Sainct-Quentin : ſe para de l'entrepriſe de Paule-ville (a), General de quinze mille hommes : changea par ſa prudence ſes deſſeins ſur les villes de Bourgongne au ſiege de Bourg, où Paule-ville alla, voyant ſes intelligences rompües. Il aſſiſta & obeït au Sieur de Tavannes ſon frere plus jeune que luy, au commencement des rebellions fit de grands ſervices à l'Eſtat, commanda à Chalon, & y fit baſtir la citadelle. A la paix, la Reyne luy envoya l'Ordre (b) qu'il refuſa, pour la multitude de gens

(a) Polwiller.

(b) Il y a plus d'honneur, obſerve le Vicomte de » Tavannes dans ſon Commentaire, de demander pour-

ſans merite qui y eſtoient pourveus : ſervit un temps (par preud'hommie) d'arbitre à toute la Nobleſſe. Enfin meſpriſant le monde, fit baſtir la maiſon de Repas au milieu d'un deſert, où il ſe retiroit pour philoſopher, & mourut content avec honneur.

CHAPITRE XX.

L'Amiral de Coligny excite Charles IX à couper la tête au Sieur de Tavannes. Entrepriſe de Monçeaux. Seconds troubles. Bataille de St. Denis. Mort du Connétable. Le Cardinal de Lorraine prie le Sieur de Tavannes de mener ſon neveu à la guerre. L'armée des Catholiques ſuit celle des Huguenots en Lorraine. Fautes que l'on fait.

AU commencement de l'année mille cinq cens ſoixante-ſept, le Sieur de Tavannes (mandé de la Reyne) arrive à la Cour, compoſée d'Huguenots, de pluſieurs dependans d'elle, & de petit nombre de ceux de Guyſe. L'Admiral de Chaſtillon le convie à diſner (25), & le pique de paroles ſur les

» quoy on n'a point fait de ſtatues à Caton, que » pourquoy on en a érigé à d'autres. C'eſt plus de « gloire d'eſtre jugé digne d'une charge, que de » l'avoir ».

choses passées ; à quoy il replique *qu'ils gagneroient par surprises, & le perdroient en gros, & que la Noblesse ne veut perdre l'Estat ny ses biens pour l'ambition des particuliers ;* conseillé de ses amis, crainte des poisons, il se retira de ces festins. Le Roy tenant une espée, l'Admiral de Chastillon luy dict, *qu'il coupast la teste à Tavannes :* lequel luy respond, *vous avez mis la vostre en hazard, je garderay bien la mienne.* Brocher, Financier, craint la chambre erigée, pour vuider les bourses des larrons, demande conseil au Sieur de Tavannes, il luy enseigne *l'herbe tien-toy loin*, il ne le croit, il faillit à estre pendu. La Reyne se prepare contre les menaces & menées Huguenottes, envoye le Sieur de Tavannes recevoir les Suisses en Bougongne. Le Duc d'Albe, qui servoit de couverture de ceste levée, passe au Comté de Bourgongne & va en Flandres : les Suisses s'acheminent à Paris, les Huguenots se resolvent aux armes, non tant de crainte que d'ambition, faschez d'estre exclus du Gouvernement de la Cour, & qu'on avoit manqué de parole au Prince de Condé, auquel on avoit promis la Lieutenance-generale. L'Admiral souverain en ce party, artificiellement le comble de peur, pour l'induire aux ar-

mes (a), qu'il publie eſtre le ſeul ſalut de leur vie. Le ſecret, la fidelité, le zele eſtoit par eux gardez, leſquels ayant fait la Cene, eſtoient comme les ſourciers qui ont eſté au Sabat, qui ſe jugent irreconciliables. Les Miniſtres, interpreteurs des livres Hebraïques les ſuivent, & à leur exemple eſcrivent les naiſſances, les nombres, les aages, marquent les maiſons, chemins, paſſages, par livrets, chiffres & ſignals. Les Surveillans de Geneve, ſans avoir eſté en France, y arrivant avec leurs mémoires & inſtructions, executoient dans icelle ce qui leur eſtoit commis, par les moyens ſus eſcrits : eſtablirent les finances & receptes ſur eux, reſervant le tiers des butins pour employer à leur cauſe. Poſtes à pied, jargons, ſignes, contreſignes, eſcritures couvertes, chiffres ne ſont eſpargnez : les Egliſes, les Miniſtres, les Surveillans plus fideles advertis, tout ſe prepare aux ſurpriſes, aux armes, trahiſons & menées, ils trompent leurs freres, peres, amis, le Roy & ſa Cour, non le Sieur de Tavannes, qui advertit (b)

(a) La Noue au contraire aſſure dans ſes Mémoires que l'Amiral eut beaucoup de peine à adopter ce parti violent.

(b) On a vu que Montluc n'épargna pas auſſi les avertiſſemens. La ſécurité où étoit la Cour, ſemble

(ſans eſtre creu) la Royne des entrepriſes; pourvoit à ſon Gouvernement, ſur le ſoupçon de l'achapt des armes & chevaux, murmúres, menées & paſſages des Huguenots : leur remonſtre qu'ils ſont deſcouverts, les reſſouvient des courtoiſies receües de luy, les prie de ſortir de ſon Gouvernement; ils luy obeïſſent & s'en vont. La Reyne trompée de l'Admiral, faiſant ſemblant de jardiner en ſa maiſon, & d'autres auſquels elle ſe fie, ſejourna à Montereau (a), ne penſant les armes ſi promptes: ſur l'advis du Sieur de Tavannes, elle gagne Meaux avec ſes enfans & Suiſſes; à meſme jour de Sainct-Michel furent cinquante places priſes en France. Les Huguenots ſages d'experience, par la la faute de n'avoir pris le Roy ou Paris aux premiers troubles (b), ſe treuvent cinq cens chevaux au rendez-vous,

annoncer qu'il n'y avoit point de plan déterminé contre les Proteſtans, quoiqu'ils ayent publié le contraire.

(a) Au lieu de *Montereau*, il faut lire *Monceaux-en-Brie*, maiſon de plaiſance que Cathérine de Médicis affectionnoit.

(b) Tous les Mémoires du tems contiennent une relation à peu-près ſemblable de cet évènement; mais c'eſt ſurtout dans ceux du Duc de Bouillon & de Caſtelnau, l'un & l'autre accompagnant le Roi, qu'on trouve des détails vraiment intéreſſans.

pour se saisir de Leurs Majestez. La Reyne advertie avec ses enfans part à minuict au milieu des Suisses. Quatre cens chevaux guidez de l'Admiral de Chastillon paroissent; ou faute de cœur, ou de ne s'estre tous treuvez au rendez-vous qu'ils avoient promis, sans cognoistre qu'ils en avoient trop ou trop peu faict, se retirent, fardant & couvrant leur entreprise (qui estoit de prendre le Roy) d'une requeste qu'ils luy vouloient presenter en armes, & de l'inimitié du Cardinal de Lorraine, qui prudemment s'estoit absenté pour leur oster ce sujet : de quoy adverty, il fut couru par eux sur le chemin de Juinville (a), confirmans par ce chemin contraire le mensonge de leur excuse. Les Suisses en ordre rendent la Cour à Paris, les Huguenots saisissent Sainct-Denis & les passages d'alentour, non sans quelque imagination folle qu'ils avoient d'affamer Paris. De toutes parts les troupes arrivent au secours du Roy, & aux Huguenots qui avoient pris Soissons, Orleans, Bologne, Auxerre, Mascon, failly Tholoze & Troyes. Ceux de Mascon estonnez (pour la faute du Roy & de Lyon) offrent obeïssance & suspension d'armes au Sieur de Tavannes, qui prend occasion

(a) Joinville.

d'envoyer au Roy feurement en la compagnie d'un des principaux de leur ville, pour procurer leur ruïne, & fçavoir du Roy, s'il fe ferviroit de luy avec fes forces à Paris ou en fon Gouvernement; Leurs Majeftez fe fient en fa prudence & fidelité, le prient de venir. Le Conneftable craignant fa fuffifance, le retarde, luy procure une commiffion pour aller à Mets, dont la ville eftoit prife par M. d'Ozans : pareillement luy donne charge de demeurer fur la frontiere, pour empefcher la venuë des Reiftres. Le Sieur de Tavannes cognoift fon deffein, ne laiffe d'obeyr, fait l'un & l'autre. Proche de Metz, fa reputation joincte à la citadelle, qui tenoit pour le Roy, fort de la ville M. d'Ozans (a), qui favorifoit les Huguenots (b),

(a) D'Aufances étoit de la Maifon de Monberon.

(b) Ce fait ne fe concilie pas avec ce qu'on lit dans le Journal de Brulart, Tome I des Mémoires de Condé, p. 181 : on y trouve qu'en 1567 le Roi apprit que le Duc de Guife & le Maréchal de Vieilleville remirent Mets en l'obéiffançe du Roi, & qu'auparavant d'Aufances en avoit refufé l'entrée au Maréchal de Vieilleville. La Popeliniere, Tome I, Liv XI, fol. 17, contredit également la prétendue influence de Tavannes dans la confervation de Metz pour le parti Catholique. « D'Andelot, *dit-il*, avoit envoyé lettres » comme de la part du Roy au Maréchal de Vieille-

ce qu'ayant fait s'achemine à la frontiere, pour empefcher les Reiftres.

Toute la France tire à Paris, que les Huguenots effrontez publioyent avoir affiégé : ils s'entretiennent devant fur les confeils, fur le nombre des foldats Catholiques à eux revelez par leurs factieux de dedans la Cour, les femmes & amis fecrets de leur fecte. Leur hardieffe accreue & maintenue pour eftre advertis, quand & comment on les vouloit combattre, propofent deux efperances de paix; la générale qu'ils publient par leur party, pour gagner temps fans eftre combattus, & attendre leur Reiftres; la fecrette entre le Conneftable & fes nepveux, dont l'effect ne

» ville, qui en eftoit Gouverneur, & Ofances, par-
» ticulier à Metz; auquel Sa Majefté mandoit faire
» fortir les compagnies qui y eftoient en garnifon de
» longtems, & au lieu y recevoir les vieilles bandes
» de Piémont (telles fe difoient les troupes forties de
» Geneve), quelques Enfeignes y eftoient jà entrées..
« Le Maréchal s'enquérant des chefs d'où ils venoient
» & de leur eftat, un d'eux dit inopinément qu'ils
» eftoient fortis de Geneve. A ce mot le Maréchal
» s'avife, reprend fes efprits, & y fait à l'inftant
» rentrer ceux qu'il en avoit fait fortir ». L'éclairciffement de ce fait devroit fe trouver naturellement dans les Mémoires de Vieilleville : mais le Rédacteur de cet ouvrage, comme on le verra, n'en a point parlé.

tint qu'au doute des variations de la Reyne, qui n'avoit encore dutout perdu la volonté d'entretenir deux partys, craignant que ceux de Chastillon abandonnassent les Huguenots & se fissent Catholiques, laissant le reste en proye. Ceste négociation rompue (a), le Connestable dépité, cognoissant le soupçon auquel il estoit, avoit fait offre qui ne fut acceptée de se retirer chez luy, se resout à la bataille à l'improviste pour sortir de peine de ces ombrages (b), ou mourir. Il fait resoudre la

(a) On épuisa les voyes pour parvenir à un accommodement que les vrais patriotes desiroient. Dans la dernière de ces conférences, le Connétable en personne, s'aboucha avec le Prince de Condé & les autres Chefs du parti Protestant. Nous n'ennuyerons point le Lecteur des propositions qui furent faites & contredites. On les trouve dans le XIIe. Livre de la Popeliniere, fol. 21 & suiv. « Ces Parlemens (dit d'Aubigné, avec l'originalité cynique qui le caractérise, Tome I, Liv. IV, p. 211) furent, comme ils ont toujours esté, ruyneux à ceux de qui l'authorité n'estoit point confirmée, pource que ceux qui vendoient la mestairie & le moulin, desireux d'armer, remettoient les affaires, quand ils oyoient parler de traité : les autres se faisoient assister avec bources & commandemens ».

(b) En sortant par la porte St. Denis, le Connétable (raconte d'Aubigné, *ibid.* p. 214) cria le plus

Reyne, qui se fiant en la multitude, conclut le combat si soudainement, que les advertissements accoustumez ne previndrent leur dessein. Les Huguenots se fians sur les traistres, & qu'ils seroient advertys de la Cour, avoient envoyé le sieur d'Andelot avec partye des forces, saisir Poissy (a). Le Connestable avec deux mille cinq cens chevaux, douze mille hommes de pied, Suisses & François, le dixiesme jour de Novembre 1567, canonne Aubervilliers & S. Oing (b), pointe du logis des Huguenots, dont le corps estoit à S. Denis: eux luy opposent en bataille, douze cents chevaux, & dixhuict cents arquebusiers, en l'absence du sieur d'Andelot. Ils avoient (26) peu de lances par défaut, non par dessein, d'autant qu'ils n'avoient encores experimenté le peu d'utilité desdictes lances; & estoient assez mal armez: les Catholiques

haut qu'il put : *Cette journée me délivrera des reproches du peuple, & de l'envie de mes ennemis; car on me verra aujourd'hui retourner par icy victorieux, ou on me rapportera mort...*

(a) On verra dans les Mémoires de Castelnau, que Dandelot avoit été envoyé pour fermer le passage à un corps de troupes Espagnoles qui venoit au secours du Roi.

(b) St. Ouen.

s'asseurent sur le nombre, les autres sur la retraicte de S. Denis. La rareté des pistolets rend les charges moins dangereuses; les Huguenots attendent le declin du jour, pour se servir de la nuict au besoin à leur retraicte. Le grand nombre des Catholiques de difficile ordonnance, l'embarras de la sortye de Paris, favorisent leur dessein. Les Catholiques se mettent en bataille en hayes, aux espaces vuides qu'ils avoient laissé entre leurs gens de pied: les Huguenots de mesme, ne sçachans encores bien ce que valoient les escadrons massifs, couvrent leurs trois logis. L'Admiral commençant à subtiliser, avoit faict un retranchement à Auberviliers, qui deffendoit la teste de sa Cavalerie (a), flanquez de petites troupes d'arquebusiers, leurs piquiers & alebardiers restez à Sainct-Denis; ce qu'ils n'avoient voulu hazarder, ni s'empecher du corps de piques, monstre bien qu'ils pensoient à la retraicte. L'Admiral enhardy, cognoissant qu'en la grande estendue de l'ordre

(a) Les Mémoires de Castelnau contenant une description de la bataille de St. Denis, nous réservons pour ces Mémoires les rapprochemens à faire avec les Contemporains qui en ont parlé. Tels sont la Noue, le Duc de Bouillon, Villegomblain, Vieilleville, d'Aubigné, la Popeliniere, &c.

des ennemis, il n'y avoit qu'une haye d'hommes armez à passer, deffend la teste des retranchements de Sainct-Oing, & Auberviliers, par escarmouche, empeschant le dessein du Connestable, qui estoit de les réduire dans Sainct-Denys. La Cavalerie Catholique, indiscrettement aproche Sainct-Oing; l'Admiral leur fait tirer de pres tous ses arquebusiers : les voyant blessez, plier, & en desordre (cousttume des Cavaliers qui se tournent à la portée de l'arquebuserie) il charge & perce ceste haye de Cavalerie, qui plioit au droict de luy, & perce deux cens chevaux, s'avance trois mille pas derriere les bataillons des Catholiques, jusques à la Chapelle, où les fuyards mirent en désordre leurs gens de pied. Le Prince de Condé, selon la résolution prise, suit ceste mesme route, se conservant sans estre rompu d'aucunes charges, laisse l'escadron de Clairemont (a) d'Amboise, pour empescher d'estre chargé en flanc ou par derriere, & pour défendre Auberviliers, qui est sa proye que l'Admiral laisse pour amuser le gros de l'armée des Catholiques, qui se jettent sur la troupe dudit Clairemont, & laisserent outrepasser toutes leurs troupes à l'Admiral & Prince de Condé, de trois mille pas (lesquels

(a) Clermont d'Amboise.

accreus

accreus de vaillance pour l'eſpoir de leur retraicte, qu'ils voyoient à Sainct-Denis) donnent l'eſpouvante à ſix mille badots (a) de Paris, qui ſe rompent ſans combat, s'en retournent & chargent le derriere de l'eſcadron du Conneſtable, qui n'a loyſir que de ſe retourner. M. de Montmorency qui eſtoit devant ſon Pere, fut chargé, par le Prince de Condé, lequel apres prit un coin en flanc de l'eſcadron du Conneſtable, lequel fut tué (27) par Stoüard Ecoſſois Huguenot, pour eſtre abandonné des ſiens, & ſa Cavalerie en confuſion. La multitude nuiſt aux deſordonnez ; les Huguenots ne s'arreſtent, ayant le cœur à leur retraicte de Sainct-Denis : le Mareſchal d'Anville les ſouffre paſſer devant luy, l'ayant apris de M. de Guiſe à Dreux. Les logis d'Auberviliers & Sainct-Oing, quittez à la faveur de la nuict, tous les Huguenots ſe retirent à Sainct-Denis : leur canon ayant eſté retiré de bonne heure, les Catholiques ne garderent le champ que juſques à minuict.

(a) Ces ſix mille *Badauds* étoient un corps que la ville de Paris avoit richement armé & vêtu. « Mais » (dit Boſſuet dans ſon Abrégé de l'Hiſtoire de France, » Tome IV, p. 392) elle ne leur avoit pas donné du » courage : auſſi prirent-ils la fuite, ſans qu'on pût » jamais les rallier »...

Le ſieur d'Andelot revenu le matin, la bataille eſt repréſentée par les Huguenots, & refuſée des Catholiques : la mort du Conneſtable (a) fait diſputer la victoire (b) de la bataille aux partiſans de l'Admiral, dont à la vérité ils eurent du pire.

La Reyne deſirant la mort des grands, eſt contente de celle du Conneſtable; reſout d'oſter le commandement general (c) des deux maiſons, de Guyſe & Montmorency, & le porter à ſon ſecond fils M. d'Anjou, & l'aſſiſter de bons Capitaines : elle envoye vers le Sieur de Tavannes, le choiſit pour ſes faits, eſcrits, conſeils & fidélité : il dit *qu'à bon cheval il ne faut pas d'eſperons*, &

(a) Ceux qui ont dit que le Connétable mourut âgé de quatre-vingt ans, ſe ſont trompés. Il en avoit 74, ſelon ſon épitaphe gravée ſur les murs de la ſacriſtie de l'Egliſe de Montmorency. (Remarques ſur Davila, Tome I, page 264.)

(b) La Noue, bon connoiſſeur & juge intègre, décida en faveur de l'armée Royale. On verra dans les Mémoires du Maréchal de Vieilleville, que ce Seigneur en adjugea le gain au ſeul Roi d'Eſpagne.

(c) Les Mémoires de Vieilleville renferment des particularités curieuſes ſur les moyens qu'employa Catherine de Médicis pour faire revêtir ſon fils, le Duc d'Anjou, de la Lieutenance Générale du Royaume.

toutes fois (confiderant fon âge) *que c'eftoit moutarde apres difner; qu'il ne pouvoit guieres jouir de ces faveurs.* Les deux maifons de Guyfe & de Montmorency, efgales en malheur par la mort des deux chefs, inimitié de la Reyne, l'une d'enfans conduits par un fage Cardinal (a); l'autre d'hommes foupçonnez (b) & mols; les Huguenots affoiblis, vont au devant de leurs Reiftres. La Reyne craintive, n'ofe lever le commandement entier à ceux de Guyfe, leur donne quelques forces pour fuivre les ennemis par leurs gouvernements, & donne la conduite du corps de l'armée à M. d'Anjou fon fils. Les Huguenots (pour favorifer les paffages de leurs Reiftres) fe faififfent de Bret (c), Pont fur Yonne, & Nogent fur Seyne. Le jeune Duc de Guyfe, (ayant fecouru Sens) fe trouve engagé à la tefte de fes ennemis; fait retraicte de dix lieues, excufé pour fa jeuneffe, & la faute remife fur Efclavolles (d) & Panans

(a) Le Cardinal de Lorraine.

(b) Les Maréchaux de Montmorency & d'Anville foupçonnés l'un & l'autre de favorifer le parti de l'Amiral.

(c) Bray.

(d) D'Efclavoles, Chevalier de l'Ordre du Roi de la promotion de 1562, avoit été Lieutenant de la compagnie d'hommes d'armes du Duc de Guife en 1551.

ses Conseilliers. Plusieurs levent des soldats aux Provinces : Poncenat & Mouvans, avec sept mille hommes, entrent en Bourgogne, attaquent Sainct-Jangons le Royal : le Sieur de Tavannes y envoye son cousin de Vantoux avec sept cens chevaux. Après une legere escarmouche, chacun en crainte de son ennemy, font retraicte, la nuict, de dix lieues, & estoient le matin à vingt l'un de l'autre. Le nom du Sieur de Tavannes, que Poncenat pensoit y estre, luy avoit attaché des aisles aux pieds.

[1568.] Cependant M. d'Anjou, fault à combattre les Huguenots à Nostre-Dame de l'Espine & Saincte Mencoul par manquement de Capitaines ; eux passent à Esparnay, vont au devant de leurs Reistres. Le Sieur de Tavannes va trouver MM. de Guyse & d'Aumalle, avec quatre cens chevaux par commandement de la Reyne, à ce qu'elle eust un surveillant près d'eux, soupçonnant leurs actions, & que leurs troupes ne fussent du tout composées à leur dévotion. Le Cardinal de Lorraine prie le sieur de Tavannes de mener son nepveu, M. de Guyse, à la guerre : il considere que la honte seroit sienne, l'honneur à autruy, qu'il n'estoit utile d'augmenter la reputation de

ce jeune Prince avant celle de M. d'Anjou; qu'il n'espere la récompense d'eux, & craint de déplaire à la Reyne : respond au Cardinal, qu'*il avoit donné tant de preuve de sa valeur, qu'il n'estoit besoin qu'il en fist davantage; c'estoit à gens nouveaux d'aller à telles entreprises*, & s'en excusa. M. d'Anjou (avec l'armée proche Verdun) demande au Sieur de Tavannes ce qu'il feroit; il luy conseille d'amener trois mille chevaux, avec ce qu'avoient MM. de Guyse, & qu'il deferoit les Reistres, harassez de longues traictes, & non encores joincts aux Huguenots. Cest advis fut diverty par ceux de Guyse, qui ne vouloient perdre le commandement, & autres qui estoient proches de M. d'Anjou, lesquels prétendoient faire croire avoir autant de suffisance que de faveur. Les Huguenots joints aux Reistres, les forces de M. d'Anjou & de MM. de Guyse s'assemblent & se retirent à Troyes. L'experience, les charges, les fautes faictes à Nostre Dame de l'Espine en Lorraine, le commandement de la Reyne, donnent toute l'autorité au Sieur de Tavannes. La reveue se fait à Troyes : Il met en bataille l'armée, change le premier l'ordre des armes, compose les escadrons de deux cens Pistoliers en plusieurs rangs, à la façon des

Reiſtres : quoy qu'il juge la lance inutile, ſa vogue luy permet encore une file au premier rang, & au flanc droit des eſcadrons.

CHAPITRE XXI.

Le Sieur de Ventoux, couſin du ſieur de Tavannes, reprend Mâcon. L'armée des Huguenots rentre dans l'intérieur de la France. Siége de Chartres. Edit de pacification de 1568. Le Sieur de Tavannes refuſe d'attaquer les Reiſtres qui ſe retiroient ſur la foi des traités. Au lieu d'arrêter le Prince de Condé à Noyers, il l'avertit. Ce Prince & l'Amiral gagnent la Rochelle. La guerre recommence. Le Sieur de Tavannes commande les Catholiques ſous le Duc d'Anjou. Victoire de Jarnac. Le Prince de Condé pris, eſt tué de ſens froid.

LES Huguenots, après avoir vuidé leurs bourſes (a) en celles des Reiſtres, paſſent au pont des Trocheres, à la valée d'Anglan, droit à Orléans, pour le grand nombre

(a) Les Reitres exigeoient cent mille écus qui leur étoient dûs; & les Proteſtans n'en avoient pas deux mille dans la caiſſe militaire. Tout ſe cotiſa dans cette armée qui n'étoit point payée : ce trait unique en ſon genre, eſt piquant à lire, raconté par la Noue.

de leurs ennemis, & difficulté, ne cherchent le combat de l'armée Catholique, renforcée de François & Espagnols, parée de la riviere de Seyne proche de Troyes : laquelle de sa part ne veut aussi hazarder le combat, esperant la defaicte de ses ennemis, par les incommoditez, & qu'il ne failloit jouer tout contre rien. M. de Nevers, avec le secours du Pape, aydé du sieur de Ventoux, cousin du Sieur de Tavannes, Sous-Lieutenant en Bourgongne, par la mort de Sieur de Villefrancon, frere du Sieur de Tavannes, qui luy avoit fait donner cette charge, reprend Mascon (a). Les Huguenots chargez d'hommes

(a) On trouve dans les Mémoires de Nevers, T. II, p. 377, & dans l'Histoire de Châlons, par le Père Perry, Jésuite, p. 343, une lettre du Duc de Nevers qui semble indiquer que la ville de Mâcon ne fut point prise. Le Duc de Nevers en rejette la faute sur le Sieur de Ventoux, cousin de Tavannes, & qui en son absence avoit le commandement. A la suite de cette lettre du Duc de Nevers, il y en a une de Tavannes au Roi, dans laquelle il prend la défense de Ventoux, son parent, & s'efforce de prouver qu'en partant il avoit laissé tout ce qu'il falloit, pour que l'entreprise sur Mâcon réussit : la lettre du Duc de Nevers est datée de Tournus le 23 Novembre 1567; & celle de Tavannes est écrite de St. Dizier le 3 Décembre de la même année.

& d'incommoditez, attaquent Chartres, esperant l'adjoindre à Orleans, & faire une petite conqueste au milieu de la France. L'armée Catholique s'approche: la Valette logé trop près, l'Admiral se jette au milieu de ses quartiers, assisté de trois mille chevaux, luy defait trois compagnies, il couvre sa faute d'une heureuse retraite. La Reyne craignant l'evenement de fortune, propose la paix, pour laisser croistre ses enfans, dissiper les forces Huguenottes & les attraper, esperant de rompre sa foy, comme eux avoient fait la leur à Meaux. La paix (a) fut conclue en 1568. Les Huguenots estans desesperez (b) de la prise de Chartres, pour le changement de batterie, joint au murmure des Reistres, & débandement de leurs troupes,

(a) L'Edit de pacification, qui fut publié le 27 Mars 1568, ordonnoit l'exécution de celui d'Amboise, annéantissoit les modifications qui y avoient été apposées. En le lisant tel qu'il est énoncé dans l'Histoire de la Popeliniere, Liv. XIII, fol. 49, il offre une observation échappée à la plupart des modernes qui ont exprimé la substance de cet Edit; c'est qu'il n'est point, comme les précédens, limité à un certain tems, mais *qu'il doit durer jusqu'à ce qu'il ait plu à Dieu nous faire la grace* (y est-il dit) *que nos sujets soient réunis en une mesme religion.*

(b) N'espérant plus.

advenu sur l'Edit qu'avoit esté publié de la protection des Huguenots non factieux, ne portans les armes ; lequel fut publié de par le Roy, par le conseil du Sieur de Tavannes', mettant differance entre les rebelles & heretiques : les Chefs desquels en doute du mal advenir, sont forcez des soldats à la paix, sans lesquels ils ne pouvòient demeurer que sur la defensive, craignant de se perdre.

Le Turc, victorieux des Arabes, est chassé de leur pays, à l'ayde des Portugais, qui estoient à Ormus, près du Sainct Persique (a). Le Roy de Suede (b), vainqueur des Moscovites, devient fol : les Estats mirent en sa place son frere, qu'il tenoit prisonnier. Le Duc d'Albe, en Flandres, en autorité Royalle, remplit les villes de garnisons, attire les Comtes d'Ayguemont, d'Ornes, & de Bures, qui pensoyent (pour s'estre retirez) estre exempts de leurs signatures rebelles. Le dernier est envoyé en Espagne (c), & fait couper la teste aux deux

(a) Du golfe Persique : le mot *Sainct*, employé ici, vient du mot latin *Sinus*.

(b) L'Auteur veut parler du Roi Eric, qui, à cause de ses cruautés, fut détrôné par Jean, son frère.

(c) Cet évènement, ainsi que le précédent, se passa en 1567.

autres. La Flandre estonnée, obeyt pour un temps : Sampetre (28) de Corse, ennemy des guerres civiles de France, allumant l'estrangere en Corse, est tué. Le Roy Philippe fait mourir son fils en prison, pour le bien (disoit-il) de son Estat. Les Espagnols l'accusent d'heresie, d'intelligence en France, & d'entreprise sur son Pere, le tout advenu par l'offense qu'il receut quand le Roy Philippe, sondit pere, espousa Elizabeth de France, qui luy estoit promise. Les Huguenots publient la jalousie de Sa Majesté d'Espagne, contre ce Prince & la Reyne Elizabeth, qui par sa mort (advenue tost après) confirme ce bruit.

La paix faicte à l'exemple (a) du Roy Louys XI, pour separer & dissiper les ennemis, la Reyne pensant estre juste d'attraper ceux qui l'avoient faillie à prendre à Meaux. Les Huguenots necessitez à la paix, esperant prendre haleine & affermir leur intelligence estrangere, par le payement de leurs Reistres, & assembler argent pour corriger leur faute. La Reyne demeure armée sous divers pretextes, met garnison à Orléans, rendu par les Huguenots, mande au sieur de Ta-

(a) L'Auteur fait allusion à la paix de 1465, qui termina la guerre dite *du bien public*.

vannes qu'il defit partie des Reiſtres, paſſant la Bourgogne, auſquels Sa Majeſté avoit donné ſaufconduit. Il rejette ce commandement, ſçachant que ceſte action, ſans guerre ouverte, eſtoit ſubjette à deſadveu, dont le mal pourroit tomber ſur luy, comme infracteur de paix, & avoir les Princes du Sang pour ennemis. Le Sieur d'Andelot luy demande, par Sainct-Bonnet, eſcorte & hommes pour compter & conduire cinquante mille eſcus, que le Roy avoit permis aux Huguenots, lever ſur eux pour le payement des Reiſtres. Ce meſme Sainct-Bonnet dict au Sieur de Tavannes, que le Sieur d'Andelot luy mandoit avoir eſté adverty, qu'il avoit entrepris de le tuer : *je remercie* (luy dit-il) *voſtre Maiſtre, parce que lors que les Huguenots advertiſſent de telle choſe, c'eſt ſigne qu'ils veulent faire le ſemblable, j'ay trop d'honneur pour devenir Poltrot, & quand la guerre ſera ouverte, je ne l'eſpargneray point :* qu'il donneroit eſcorte, ſans toucher ceſt argent, d'autant qu'il ne fuſt jamais comptable, ny ne le vouloit eſtre. L'Admiral cognoiſſant la faute de s'eſtre deſarmé, envoye des hommes au Prince d'Orange, pour eſtre une meſme cauſe, & avoir excuſe de s'armer. Pour ce ſujet, Coqueville leve en

Normandie, auſſi toſt defaict, juſticié par le commandement du Roy, & déſadvoué (a) de l'Admiral. La Reyne, aſſiſté des Cardinal de Lorraine & Chancelier (29) de Birague, reſout, au mois d'Aouſt, d'executer le ſujet pour lequel elle avoit fait la paix. Après avoir eſſayé en vain de mettre garniſon à la Rochelle, tient les troupes armées, ſous divers pretextes; envoye Gonthery Secretaire de M. de Birague, au Sieur de Tavannes, avec commandement d'inveſtir le Prince de Condé dans Noyers, où ils s'eſtoient retirez, n'ayant oſé aprocher de la Cour. Le Sieur de Tavannes, conſiderant ce commandement, reſpond à Gonthery (b), que ceſte creance eſtoit trop grande pour luy, & que Sa Majeſté luy envoyaſt

(a) Ce fut le Prince de Condé qui, interrogé de la part du Roi ſur les levées que faiſoit Coqueville, le déſavoua.

(b) Dans la Satire intitulée : *Diſcours merveilleux de la vie, & déportemens de Catherine de Médicis*, T. II, p. 356 de la dernière Edition du Journal de Henri III, on lit que « ce fut Gohaz qu'on envoya en Bourgogne » pour ſe ſaiſir du Prince de Condé, qui étoit en ſa » maiſon de Noyers, & de l'Amiral à Taulay, par » les moyens que luy bailleroit le Sieur de Tavannes ».

un Capitaine : à quoy obtemperant, la Reyne luy mande le Sieur du Pasquier avec mesme proposition. Il respond que : *la Reyne estoit conseillée plus de passion que de raison, & que l'entreprise estoit dangereuse, proposée par gens passionnez & inexperts, que luy n'estoit propre pour telles surprises ; que s'il plaisoit à Sa Majesté de déclarer la guerre ouverte, qu'il feroit cognoistre comme il sçavoit servir : que quand il voudroit executer ce commandement, que MM. de Condé & Admiral ayans de bons chevaux, se pourroient sauver, & luy demeurer en croupe, avec le blasme d'avoir rompu la paix, luy restans ces Princes & ce party pour mortels ennemis.* Cognoissant qu'il en seroit pressé davantage, & qu'il y avoit des forces sur pied à cest effect, que les regiments qui n'estoient entrez à la Rochelle rebroussoient du long de la Loire, conclud donner alarme au Prince de Condé, pour le sortir de son gouvernement, où il ne vouloit qu'un autre que luy fust employé, & ne jugeoit devoir faire cette entreprise. Il fait passer des messagers proche Noyers, avec lettres, qui contenoient, *le cerf est aux toiles, la chasse est preparée.* Les porteurs des lettres sont arrestez, comme

il desiroit (a), par le Prince de Condé, qui fortifié d'autres advis qu'il avoit, part soudain en alarme avec toute sa famille, & passe la Loire près Sancere. Ceste entreprise mal dressée de quenouille & de plume, de la Reyne, des Cardinal de Lorraine & Chancelier de Birague, lesquels y devoient employer Monsieur frere du Roy, sous lequel nul n'eut craint d'entreprendre; esperans en ce fautif dessein, ils se treuvent sans forces ny argent, donnant temps aux Huguenots de prendre Nyort, Fontenay, S. Maisan,

(a) Les détails de cette anecdote ne se trouvent dans aucun des Contemporains. Nous ne connoissons que le libelle cité ci-dessus, où il en soit parlé. « Advint (raconte cet Ecrivain) que quelques lettres » dudit Sieur de Tavannes furent prises & apportées » au Prince de Condé, par lesquelles il avertissoit la » Reine en ces mots : que la bête étoit aux toiles, & » demandoit en quel tems elle vouloit qu'on exécutât » l'entreprise »... Nous remarquerons que celui qui a veillé à la dernière édition du Journal de Henri III, Tome II, p. 356, dit que le Prince fut averti par un Cavalier inconnu, qui passa devant le château de Noyers avec un cor de chasse dont il sonnoit, & qu'il prononça ces mots : *Le grand Cerf est relancé à Noyers.* L'Editeur, en rédigeant cette note, auroit bien dû indiquer la source dans laquelle il l'a puisée.

Xaintes, S. Jean, Ponts, Coignac, Blaye, & Angoulesme, avec cruautez & pilleries permises, ce qui les renforce; & quand leurs troupes de Languedoc seroient jointes, ils pouvoient faire trois mille chevaux, & vingt mille hommes de pied. L'imprudence & longueur de la Reyne, embarquée sans biscuits, plus estonnée que ceux qu'elle vouloit surprendre, leur donne temps de prendre ces villes: si elle eust eu une armée preste, pour les suivre aussi tost son entreprise faillie, elle les eust enclos à la Rochelle, & les soldats qui les allerent treuver se fussent joints au Roy: tardivement elle achemine l'armée avec son fils, à Estampes. Le Sieur de Tavannes, mandé en mesme temps, Sansac & luy, seuls vieux Capitaines, se picquent sur l'ancienneté de leurs commandements, empeschent la Reyne à faire les hola. Le Sieur de Tavannes cognoissant Sansac vouloir gagner par querelle l'advantage qu'il avoit sur luy par prudence, luy offre le combat. Leurs Majestez appointent tout, ils demeurent en égale puissance aux armées, non en égal credit, pour estre le Sieur de Sansac turbulant & colere, & en rien aprochant de l'entendement du Sieur de Tavannes. L'Edict publié, banissant les

Miniſtres, au contraire de ce qu'on avoit faict entendre aux Reiſtres, que la guerre eſtoit d'eſtat, non de religion, facilite la levée pour les Huguenots. M. de Montpenſier commandant en Poictou, par tardiveté & irréſolution, faut (a) de donner la bataille au Prince de Condé, ou aux Provençaux, qui n'eſtoient joincts. M. de Guyſe avoit paſſé à Orléans, auquel, imprudemment, Sanſac, qui aſſembloit l'armée, avoit donné dix-huict compagnies de gens-d'armes, ſans attendre le commandement de la Reyne, ny de Monſieur. Cela joinct avec M. de Montpenſier & Briſſac, advancez au Poictou, ils defont deux mille hommes du Sieur d'Acier, auquel en reſte dix-huict mille, venus de Languedoc, qui ſe joignent au Prince de Condé, où eſtoit arrivé la Reyne & Prince de Navarre. M. d'Anjou, frere du Roy, joint M. de Montpenſier à Chaſtelleraux, & font quatre mille lances, dix mille hommes de pied, François, & ſix mille Suiſſes. Les armées s'approchent à Luſignan, les Mareſchaux de camp ſe rencontrent à Pamprou, perdent l'un & l'autre à ſon tour, l'occaſion de defaire ſept ou huict mille hommes : le tambour François battant à la Suiſſe, empeſche

(a) Manque.

les Huguenots

les Huguenots de charger (a), penſant toute l'armée y eſtre, gagnent quelque bagage. A la pointe du jour, le Prince de Condé cherchant la bataille, les ſuit ſéparé en deux, pour empecher l'embarras des chemins, l'Admiral menant partie de leur armée, ſe fourvoye. Le Prince de Condé attaque l'armée de Monſieur, mal logé à l'improviſte, avec deux mille arquebuſiers en païs couvert, porte (b) confuſion aux Catholiques, reparée par le Sieur de Tavannes, qui ſouſtint par troupes d'arquebuſiers, ſouſtenus de corps d'infanterie : ſe voyant preſſé, fait une charge aux chevaux legers, qui ralentit l'ardeur des aſſaillants : l'Admiral, à la nuiſt, joignit le Prince, durant laquelle ils ſe retirent ſans plus grand effeſt. Monſieur le ſuit le lendemain, & les approche pour les combattre à Vertueil. La Riviere, Capitaine de chevaux legers, vaillant & inconſideré, ſe laiſſe inveſtir dans la tour de Jarnac, avec cinquante des ſignalez & volontaires de l'armée. Monſieur

(a) La plupart des opérations de cette campagne, telles que Tavannes les raconte, ſe trouveront confirmées par les Mémoires de la Noue.

(b) L'Auteur veut parler de la rencontre de Jaſeneuil.

demande conseil, le sieur de Tavannes maintient *qu'il ne se peut secourir sans l'hazard de l'armée, qu'il valoit mieux perdre l'ongle que le corps :* neantmoins MM. de Guyse & de Martigues ne laissent d'obtenir permission de Monsieur, pour secourir la Riviere, avec trois mille chevaux. Monsieur cognoissant sa faute, vient à minuict au logis du Sieur de Tavannes, pour s'excuser de ceste licence, lequel (comme Prophete) *dit qu'il alloit tout perdre : que l'Admiral attendoit ces Princes en bataille, qu'il falloit desloger dez la pointe du jour, ne pouvant tenir ce logis en seurté, estant l'armée séparée.* Monsieur replique que M. de Guyse n'estoit encores party : il le fait contremander, & luy permet d'aller à la guerre avec sa compagnie, s'il vouloit. M. de Guyse contrainct laisser les trois mille chevaux, trouve, avec deux cens, toute la cavalerie de l'Admiral en bataille, qui le chassa & poursuit jusques proche de l'armée, où estant, il jura qu'*il croiroit à jamais le Sieur de Tavannes de ce qu'il diroit*, lequel se rendoit admirable par ses prevoyances. Les Prince de Condé & l'Admiral se retirent, & reçoivent la Riviere à composition; cet acte donne tout le commandement au Sieur de Tavannes. La Reyne invente une com-

miſſion au Sieur de Sanſac (a) (à ce que le Sieur de Tavannes ne fut contrarié) pour aſſieger Vezelet, où il eut du malheur. Monſieur vint à Poictiers, M. de Briſſac ſauve ſon regiment d'une entrepriſe de l'Admiral, qui l'avoit aſſailly & mis en apparente défaicte : & ce, par le moyen du Sieur de Tavannes, qui fit mettre toutes ſortes de gens (venant de Poictiers) en bataille, au-delà d'un ruiſſeau, ſur un couſtaut. L'Admiral (penſant eſtre combatu) quitte ſon entrepriſe lors que ledit regiment eſtoit tout en routte (b). Monſieur, renforcé de cavalerie, cherche les Huguenots, prend Mirebeau, fait mine d'inveſtir huict Enſeignes dans Loudun, au ſecours deſquels les Hu-

(a) Jean Prevoſt, Baron de Sanſac, dont on a parlé dans une des notes ſur le II[e]. Livre des Mémoires de Montluc, Tome XXIII de la Collection, p. 87, joignoit à beaucoup d'intrépidité un caractère bouillant & impérieux : il ſemble que c'étoit-là un des défauts eſſentiels des guerriers de ce tems. On en verra des preuves par rapport à Sanſac, dans les Mémoires de Vieilleville. Le ſiége de Vezelay, dont on le chargea, n'eut lieu que l'année ſuivante. Sanſac livra inutilement pluſieurs aſſauts, où il perdit la meilleure partie du corps qu'il commandoit ; il fut contraint de lever le ſiége.

(b) En déroute.

guenots arrivez, mettent leurs troupes en bataille aux faux-bourgs. Les armées à un quart de lieue l'une de l'autre, le combat est empesché de la glace; Monsieur incommodé de logis, se retire à S. Marcoul. L'Admiral presuppose treuver ses ennemis logez au large, avec leslite de sa cavalerie & infanterie; il fait cinq lieues, treuve l'infanterie du Roy parée d'un petit ruisseau, Monsieur au milieu des Suisses couvrant sa cavalerie; logis extremement bien faict par le Sieur de Tavannes, blasmé par les inexperts envieux, qui disoient que le General ne devoit estre à la teste, & ne consideroient qu'il estoit entre deux bataillons de picques. L'Admiral se retire sans effect, l'hiver ayant tué & débandé plusieurs, les armées s'esloignent pour se refraichir: il se leve (a) des deux parts, des logis endormis. Monsieur, renforcé de deux mille Reistres, tourne teste aux ennemis.

[1569.] Le Sieur de Tavannes, quoy qu'envié, prophetise la bataille dans quinze jours, ses ennemis s'en mocquent. Il dé-

(a) C'est-à-dire que des deux côtés on enleva des quartiers; peu s'en fallut que le jeune Brissac n'enlevât l'Amiral dans le sien même à Montreuil Bellay, comme les Mémoires de la Noue nous l'apprendront.

clara le secret à M. d'Anjou : *vous irez* (dit-il) *presenter le combat, la Charante entre deux, à l'Admiral ; il est glorieux ; nous approcherons ; puis après d'une riviere huict jours passez, je m'asseure qu'il viendra rendre la pareille, lors nous passerons la riviere & le combattrons*, ce qui advint. Ayant bravé l'Admiral, Monsieur esloigne la riviere, & soudain la raproche près Chasteau neuf. L'Admiral, pour maintenir reputation, à son tour offre le combat, la riviere entre deux, & voyant le pont rompu, jugea qu'il ne se pouvoit si tost refaire. Le Sieur de Tavannes le fait entretenir par escarmouches jusques à la nuict : l'Admiral ne pensant qu'il se peust passer à luy, loge & met gardes sur la riviere, lesquels faillirent à leur devoir (a). Le Sieur de Tavannes qui avoit fait gagner le Chasteau de Chasteau neuf, refait le pont, & plus bas un pont de bateau qui se charrioit avec l'armée, fait passer une heure en nuict, par ordre & sans confusion. L'armée des Huguenots, affoiblie

(a) L'anecdote de ce pont mal gardé par ceux que l'Amiral en avoit chargés, se retrouvera également dans les Mémoires de la Noue ; ceux de Castelnau attribuent la victoire remportée par le Duc d'Anjou aux sages dispositions de Tavannes & de Biron.

par l'hyver, s'aperçoit tard, & à la diversité des couleurs des casaques de toutes les compagnies, cognoissent leurs ennemis estre passez : le Prince de Condé plus proche, advertit l'Admiral, qui ordonne la retraicte sans combattre, fait acheminer infanterie & bagage devant. Le Prince de Condé, pressé de (a) M. d'Anjou, mande à l'Admiral qu'il falloit plustost combattre qu'estre defaict en fuyant, qu'il n'y avoit plus de desdicte : met en bataille ses gens à la faveur d'un petit ruisseau, dedans & proche le village de Bassac, où se fait une charge par MM. de Guyse & de Martigues, en laquelle fut pris la Nouhe. La cavalerie du Prince de Condé leur en fait une si rude, qu'elle les met en route ; & n'eust esté un gros de Reistres que le Sieur de Tavannes amena, faisant mine de charger en flanc les Hu-

(a) Selon Castelnau, ce fut l'Amiral qui, se voyant forcé au combat, fit dire au Prince de Condé de le venir joindre avec le corps de bataille. *L'arrière-garde*, s'écria Coligny, *a fait un faux pas : il faut la relever, ou périr avec elle.* L'Histoire des cinq Roys, la Popeliniere & d'Aubigné s'accordent sur ce fait avec Castelnau. On discutera ces contradictions entre les Mémoires de Tavannes & les Ecrivains qu'on vient de citer, lorsque nous publierons les Mémoires de Castelnau.

guenots, les Sieurs de Guyse & de Martigues estoient défaicts entierement. Surquoy arrivant l'escadron de M. de Montpensier, le Prince de Condé repasse sur la chaussée d'un estang, s'en couvre, & d'un ruisseau qui sortoit d'icelle. Ce que voyant le Sieur de Tavannes, fait recognoistre par Richemont, Gentilhomme des siens, un passage plus bas, où l'on pouvoit facilement passer pour aller à eux : mande à Monsieur qu'il s'y achemine, & y conduit M. de Montpensier ; commandant aux Reistres, qu'en mesme temps que l'on passeroit, qu'ils passassent sur la chaussée après les Huguenots, lesquels seroient contraincts de descendre & costoyer le ruisseau, & quitter la chaussée, là où lesdicts Reistres passeroient pour donner jalousie aux ennemis, d'estre chargez en queue. Les escadrons des Catholiques commencent à passer plus bas, au ruisseau qui avoit esté recogneu ; ce que voyant l'Admiral, & qu'il ne s'en pouvoit dedire, descend & coule le long du ruisseau, & vient à la charge mollement, il est soustenu de la Vallette & autres advancez. Le Prince de Condé, plus resolu avec une fleur de Noblesse, renverse les Sieurs de Guyse, de Martigues, & la Vallette, sur l'advant-garde

que menoit M. de Montpensier, qu'il treuve ferme & resolu, pour l'assistance de l'escadron de M. d'Anjou, qui se joint proche de luy; luy donne force & courage d'emporter & desfaire l'escadron du Prince de Condé (30), où il fut pris & tué, au milieu de deux cens Gentilshommes des siens, morts sur la place à l'entour de luy; ce qui causa la routte de toute l'armée. L'Admiral n'ayant fait qu'une charge feinte, ne s'estoit guieres rompu, se retire avec d'Andelot, à Sainct-Jean d'Andeli, hors la route des fuyards, pour n'estre attrapé parmy eux: les Princes de (a) Navarre & de Condé s'estoient de bonne heure retirez à Xaintes. La victoire eust esté suivie plus vivement, sans que toute l'infanterie Huguenotte se

(a) La Popeliniere, Liv. XV, fol. 84, verso, fait également retirer les jeunes Princes à Saintes; cela ne s'accorde pas avec ce qu'on lit dans plusieurs ouvrages modernes: on y voit la Reine de Navarre instruite de la bataille de Jarnac, quitter la Rochelle où elle étoit avec les deux jeunes Princes, les amener à Cognac, & haranguer l'armée Protestante, qui les salua comme ses chefs. Selon d'Aubigné, Liv. V, p. 282, l'Amiral fit la revue de ses forces près de Tonnay-Charente, où se trouva la Reine de Navarre avec le Prince, son fils, qu'elle présenta au gros de la cavalerie à part, & puis à celui de l'infanterie.

treuva à deux lieues de là, où la bataille s'estoit donné en la ville de Coignac. Le Sieur de Tavannes mit pied à terre avec MM. de Guyse & de Martigues, lesquels l'abandonnerent à une sortie de douze cens hommes de la ville; il se resolut, & fit teste avec quelques uns des siens : lesdicts Seigneurs retournent pour l'assister, disent qu'*ils sont conscience de l'avoir abandonné;* luy desgagé, respond, *qu'il regarderoit mieux à l'advenir avec qui il iroit.* Aux premieres charges du commencement de la bataille, il s'estoit mocqué de M. de Guyse, qui luy disoit *n'avoir point eu peur au combat;* il luy respond, *que pour s'en empescher, il falloit faire peur aux autres.* Les Huguenots se parent de rivieres (a), ce corps d'infanterie (b) ne peut estre forcé à Coignac.

(a) C'est-à-dire se mettent hors d'insulte par le moyen des rivières.

(b) A la suite de cette relation du combat de Jarnac, le Rédacteur des Mémoires a inséré une lettre du Maréchal de Tavannes à un de ses parens : cette lettre contient toutes les opérations militaires qui se firent depuis qu'on eut repris les armes en 1568, jusqu'au 13 Mars 1569, jour auquel se livra la bataille de Jarnac. Notre intention étoit de placer dans une Observation ce monument précieux, rédigé de la main

CHAPITRE XXII.

Les Huguenots reprennent courage. Le Cardinal de Lorraine veut que ses neveux commandent. Il inspire de la jalousie au Roy contre le Duc d'Anjou. Le Duc des Deux-Ponts faict sa jonction avec les Huguenots par la faute des Catholiques. Le Cardinal de Lorraine s'ingére de commander une armée. Le Sieur de Tavannes l'apostrophe durement. Combat de la Roche-l'Abeille. Le jeune Duc de de Guise assiegé dans Poitiers, est delivré par le Sieur de Tavannes.

L'INFANTERIE qui n'avoit combattu enfermeé dans Coignac, soustint le victorieux. Cependant les Huguenots rassemblez se retirent vers la mer à Tonnecharante, se parent d'une riviere, esperant de s'aller joindre aux (a) Vicomtes qui amenoient quatre mille

même du Maréchal de Tavannes. Mais en le comparant avec les Mémoires de Guillaume de Saulx, Sieur de Tavannes, son fils, nous nous sommes convaincus que ce morceau s'y retrouve en entier. Il est si bien encadré dans le texte de ces Mémoires, faits pour être publiés à leur tour, que nous avons cru ne pas devoir l'en séparer. Quand on y sera parvenu, on aura soin d'en prévenir le Lecteur.

(a) Par rapport à ces Vicomtes, lisez l'Observa-

Gascons, renforcez de la Reyne de Navarre, reprennent courage. M. d'Anjou quitte Coignac, repasse à Jarnac la riviere sous esperance d'intelligence fautive à Angoulesme: adverty que les Huguenots tiroient devers les Vicomtes à la Garonne, repasse audit Jarnac: là est sceu qu'ils changeoient de dessein, & n'alloient vers les Vicomtes, ausquels ils envoyerent Montgommery, chargé de rafraichir Angoulesme en repassant. Monsieur debande M. de Martigues après luy, qui defait quatre Cornettes, pour empescher de joindre les forces des Gascons avec le Prince (a) de Condé. Monsieur prit des petites places, Mucidan où le Comte de Brissac (b) fut tué

tion, n°. 15, sur le VIe. Livre des Mémoires de Montluc, Tome XXV de la Collection, p. 436.

(a) L'Auteur des Mémoires a voulu dire l'Amiral; & non pas le Prince de Condé, puisqu'il étoit mort, à moins qu'il n'ait entendu par là le Prince de Navarre, & le fils du Prince de Condé, l'un & l'autre censés chefs de l'armée Protestante.

(b) Tous les Ecrivains du tems font le plus grand éloge du Comte de Brissac. A 25 ou 26 ans il étoit regardé comme un des meilleurs Officiers de la France. L'histoire lui reproche d'avoir terni tant de belles qualités par une haine féroce contre les Calvinistes. D'Aubigné l'a loué mieux que personne, en disant que « les soldats ne pouvoient endurer la perte de leur

voulant luy-mesme recognoistre, & après avoir pris Aubeterre & Bergerac, petites villes qu'ils attaquoient pour ne pouvoir rien faire aux grandes, faute d'artillerie mandée de Paris, pour ne demeurer inutile; ne pouvant contraindre l'Admiral de combattre qui avoit les passages des rivieres libres. En ce temps le Sieur d'Andelot mourut à Xainctes; les Vicomtes sçachans Monsieur sur le passage, resolvent de retourner en Gascongne, dont ils n'avoient envie de sortir pour le gain qu'ils y faisoient. Pendant la bataille de Jarnac, les Catholiques de Bretaigne avoient repris Tiffanges & couru tout le bas Poictou; l'Admiral y envoye des forces, y leve deniers, & prend des places que les Catholiques luy avoient ostées, il attaque Bourg sans effect. l'Admiral rasseuré, & renforcé branle pour aller prendre les Vicomtes en Auvergne, passer la riviere de Loire à Roüanne & aller joindre le Duc des Deux-Ponts, qui amenoit leurs Reistres. Monsieur adverty gagne le logis de Ville-bois, coupe chemin à l'Admiral, fait mine d'aller prendre douze canons

» Brissac, que l'amour des siens, le nom desjà effroya-
» ble aux ennemis, & le cœur insatiable d'honneur
» préparoient à tout ce que l'on peut espérer. (Liv. V, page 283.)

à Tours venus de Paris pour attaquer les bonnes places, & ne pouvant faire les deux, envoye sçavoir lequel plairoit à la Reyne, ou d'essayer d'empescher le passage à l'Admiral, ou que l'on attaquast les places. Sa Majesté estoit d'advis que l'on ne s'amusast aux villes, & empeschast l'Admiral d'aller au-devant des Reistres, qu'elle avoit mis bon ordre pour garder le Duc des Deux-Ponts de passer. Monsieur à cet effect fortifie le Comte de Ludes de troupes, & le jetta entre Poictiers & l'Admiral, cependant luy à douze lieuës de Poictiers, vers Paris, prenoit l'advantage sur le passage. L'Admiral considerant que par son absence toutes les villes demeureroient en danger, resout valoir mieux hazarder l'armée Allemande que sa conqueste : il avoit tasté de l'incommodité des Reistres devant Chartres; ceux-cy avoient esté persuadez se lever (a) dez la fuitte de Noyers. Les Huguenots ne cesserent d'epouvanter les Lutheriens estrangers, leur faisant croire que l'on vouloit exterminer ceux que l'on disoit Heretiques, par ligue faicte avec le Pape & le Roy d'Espagne. Les massacres de France sceus en Allemagne & en Angle-

(a) C'est-à-dire lorsque le Prince de Condé quitta Noyers, pour se réfugier à la Rochelle.

terre, fortifient leurs advis, monſtrent l'entrepriſe faillie à Noyers, les Edicts de defence à ce qu'il n'y eut plus qu'une Religion. Cela eſmeut la Royne d'Angleterre d'entrer en ligue avec les (a) Lutheriens ennemis jurez du Pape & des Eſpagnols; & dont la paix eſtoit ſa guerre, la diviſion de ſes voiſins ſon repos, raiſon pour laquelle elle les entretenoit en trouble. L'argent de la Reyne d'Angleterre, la ſterilité d'hommes en Allemagne, l'hereſie, le Prince d'Orange, & Comte Ludovic chaſſé de Flandres, & Vollerade de Mansfeld ſont les ſources de ceſte levée de Reiſtres. La Reyne ſans peur du Cardinal de Lorraine pour ſa Preſtriſe, jeuneſſe de ſes nepveux, & ignorance de M. d'Aumalle, imprudemment, *comme Ciceron renaiſt Jule en Auguſte*, favoriſant le jeune Seigneur de Guyſe: ceux de Bourbon & de Chaſtillon eſtoient ennemis declarez, ceux de Montmorency en ſoupçon. Le Cardinal de Lorraine ſe gliſſe en authorité (b)

(a) On voit toujours la même erreur ſubſiſter par rapport aux Calviniſtes, que les Ecrivains du tems confondent perpétuellement avec les Luthériens.

(b) Ce fut alors que le Cardinal commença à verſer dans le cœur de Charles IX le poiſon de la jalouſie : il parvint peu-à-peu à lui rendre odieux ſon frère le Duc d'Anjou.

plus que la Reyne ne l'euſt deſiré, continue de vouloir mettre ſes nepveux en la charge de M. d'Anjou, ne l'oſe blaſmer directement, ſeulement calomnie ſes Gouverneurs & ſes actions, propoſe de les retirer à la Cour, & d'appeller le Duc d'Albe & luy donner ſes nepveux de Guyſe ſous luy, pour commander en France. Le Sieur de Tavannes penetre ſes deſſeins, oppoſe la bataille de Jarnac, l'heureux commandement de Monſieur qu'il maintient en reputation, s'ayde de l'amitié maternelle & intelligence de la Reyne; le Cardinal fruſtré fait reſoudre à Leurs Majeſtez le voyage de Metz, pour s'eſloigner des Conſeillers de M. d'Anjou. La Reyne ſeparée, ils la contraingnent de donner le commandement à M. d'Aumalle ſon frere, de l'armée contre les Reiſtres. Sa Majeſté n'y peut reſiſter, toute ſa fineſſe eſt de faire dreſſer une ſeconde armée à M. de Nemours ſa creature & les joindre, eſperant que par la contrarieté ils ne feroient rien qui vaille, ce qui advint. Le Roy à Joinville, arrive Lignerolles, envoyé de M. d'Anjou, par le conſeil du Sieur de Tavannes, requiert luy eſtre permis de laiſſer les Gouverneurs des provinces en teſte de l'Admiral en Poictou, & qu'il luy fuſt accordé d'amener quinze

cens chevaux sans bagage joindre les armées de M. d'Aumalle & de Nemours, qu'il donneroit la bataille au Duc des Deux-Ponts à son arrivée ; la Royne y consentoit. Le Cardinal ayant empieté plus d'authorité qu'il ne se desiroit, s'offence, menace, & rompt ce dessein très-salutaire, & ce pour maintenir son frere en charge, comme si ce luy fust esté honte d'obeir à un fils de France. Le Sieur de Tavannes (sans passion, ne pouvant mieux pour l'Estat) conseille depuis Poictou M. d'Aumalle en Bourgongne : luy escrivit qu'il y avoit audit pays une plaine de vingt-cinq lieuës de long, & de quatre de large, bordée de la Saosne & des montagnes, où il falloit que les Reistres passassent. Ceste plaine barrée en deux parts de la Thille & de l'Ouche, près de Trichasteau & de Nuys, donnoit lieu commode de combattre les Reistres, ou les empescher de passer. M. d'Aumalle (la Reyne estant retournée de Mets à Paris) marche aux montagnes de Saverne, pour empescher le passage du Duc des Deux-Ponts, imprudemment donne couleur aux bruslements en France, par ceux qui s'allument aux frontieres d'Allemagne ; les Reistres se moquent, prennent le chemin de Montbelliard & du Comté de Bourgogne. M^rs. d'Aumalle

& de

& de Nemours retournent haſtivement, ſe treuvent au front du Duc des Deux-Ponts, qui paſſe à leur veuë, faillent une douzaine d'occaſions de combattre; laiſſent prendre Nuys & la Charité. Ces (a) Chefs diſcordants, ſelon la prevoyance de la Reyne, renverſent les conſeils de l'un de l'autre, s'excuſent que la Reyne avoit deffendu le combat; prudent artifice de Sa Majeſté, qui craint que la victoire n'exalte M. d'Aumalle & la Maiſon de Guyſe, ou que leur perte n'hauſſaſt par trop les Huguenots, tant faut-il tenir la balance droicte à ceux qui donnent le commandement à perſonnes ſuſpectes.

Ceſte armée de ſix mille Reiſtres & d'autant de Lanſquenets, & deux mille François, nonobſtant le Duc des Deux-Ponts (31) empoiſonné par les vins de preſent d'un Medecin d'Avalon ne laiſſe de paſſer n'y ayant faute de Chefs. Et après avoir pris la Charité par la negligence de M. de Nemours qui n'y avoit envoyé perſonne, marchent au rendez-vous que l'Admiral leur avoit donné, pour ſe joindre à luy en Limoſin. Monſieur ſe met entre deux, eſperant de battre l'une des

(a) Cette méſintelligence entre les Ducs d'Aumale & de Nemours, eſt également atteſtée par Caſtelnau & par la Noue.

armées feparement, favorifé d'une riviere au Blanc, fe joint proche Preuly à M. d'Aumalle. Les Reiftres Huguenots à grande traicte traverfent le Limofin, lentement coftoyez des deux armées de Monfieur & de M. d'Aumalle, neceffitez de vivres, chargez de charroy : enfin furent approchez à la Souteranne, où Monfieur propofe la bataille à fes Reiftres qui eftoient en nombre de de quatre mille; ils s'excufent fur la faute des vivres. Monfieur ne laiffe de fuivre fes ennemis jufques au petit Limoges, où fes Reiftres firent le mefme refus de combattre. Le Comte de Mansfeld, Chef de l'armée en la place du Duc des Deux-Ponts, paffe la riviere de Tienne, joint l'Admiral. La Reyne pouffée du Cardinal de Lorraine qui blafmoit les actions de M. d'Anjou, & plus de fon confeil, vint à l'armée pour s'efclaircir de la faute de n'avoir combattu avant que les ennemis fuffent joincts. Sa Majefté veut aller à la guerre avec le Sieur de Tavannes, les armées à une lieuë l'une de l'autre, quafi egales en forces, treuve une efcarmouche attachée, un ruiffeau entre deux gayable. Les Huguenots feignent de s'enfuyr, le Cardinal de Lorraine crie *que l'on pourfuive vivement, que tout s'en alloit en vauderoute;*

le Sieur de Tavannes le defend, & fait tout retirer sur une coline. Soudain paroissent six mille chevaux qui estoient couverts d'une montagne, la Reyne les vit la premiere, dit à M. le Cardinal *que si on l'eut creu tout estoit perdu.* Le Sieur de Tavannes replique, *qu'il estoit impossible d'estre bon Prestre & bon Gendarme, qu'à chacun son mestier n'est pas trop; qu'il se doutoit bien d'une garde derriere.* La Reyne retirée, les armées egales en forces, celle de Monsieur (nonobstant la faute des vivres) passe la riviere pour combattre les ennemis. Elle se debandoit journellement, comme si l'armée de M. d'Aumalle eut apporté ceste contagion parmy celle de M. d'Anjou, en necessité de vivres, contrainct de marcher sur les brulsements des Huguenots, qui se logerent à S. Yrier advantageusement. Monsieur vint à la Roche-la-belle (a) distant d'une lieuë d'eux, assiette pareillement forte, ayant une marée, un marest en teste. Il y avoit une belle assiete plus proche entre les deux armées : le Sieur de Tavannes est d'advis de la prendre, & s'y placer à la pointe du jour, pour les desloger en desordre, & les contraindre au combat, ce qui n'est executé par envie &

(a) A la Roche-l'Abeille.

contrarieté des Capitaines. Le Sieur de Tavannes General & Mareſchal-de-Camp fait la pluſpart des eſtats de l'armée, & avoit fait ce logis bordant un ruiſſeau de l'infanterie, la place de bataille tout proche & derriere eux. L'Admiral qui avoit recogneu l'advantage de ceſte aſſiete entre les deux armées, s'en ſaiſit dez la pointe du jour, commence une eſcarmouche, attaque trois cens arquebuſiers Catholiques qui eſtoient en garde de ſon coſté au-delà du ruiſſeau. Stroſſe, Colonel, au lieu de tenir ferme & (a) retirer ces trois cens arquebuſiers, & combattre favoriſé du ruiſſeau devant la place de bataille, ainſi qu'il luy avoit eſté commandé par le Sieur de Tavannes, s'advance avec quinze cens (b) arquebuſiers hors de

(a) Les cauſes ſecrettes de l'échec qu'eſſuya l'armée du Duc d'Anjou à la Roche-l'Abeille, ne ſe trouvent qu'ici : la Noue, Caſtelnau & d'Aubigné, font bien la relation du combat : mais aucun d'eux ne parle des particularités racontées par Tavannes. Cependant le récit du Sieur d'Aubigné mérite d'être lu. Sa relation eſt un tableau animé & plein de feu. *Il y eut là*, dit-il, *grand combat à coups d'eſpees : les pluyes d'une ſemaine renforcées ce jour-là, rendans la valeur ſujette à l'ancienne vertu.*

(b) Strozzi avoit remplacé Briſſac dans la place de Colonel-Général de l'infanterie.

son ordre, poursuit les ennemis qui feignent de se retirer. M. de Guyse & Martigues firent la plus grande faute, sans commandement passent le ruisseau avec deux cens chevaux la pluspart volontaires, donnent chaleur à toute l'infanterie, qu'il n'y eut plus moyen de retenir, & poursuivent plus de quinze cens pas par de-là le ruisseau les ennemis. Quatre mille chevaux paroissent, leur tombent dessus suivis de toute l'armée Huguenotte, viennent à la charge, aussi-tost M. de Guyse avec deux cens chevaux tourne, abandonne l'infanterie qui se jette dans des palissades, lesquelles estant aussi soudain rompues par la cavalerie Huguenotte, l'infanterie se met en route, laisse prendre le Colonel Strosse, & tuer quarante Capitaines, ausquels cinq cens de leurs soldats tiennent compagnie à la mort, & y en eut plusieurs pris. Incontinent le Sieur de Tavannes adverty de ce desordre dit : *Je disois bien vray que ces jeunes gens gasteroient tout*, court à la place de bataille, rasseure, remet tout en ordre, borde le ruisseau d'hommes; que si les Huguenots l'eussent passé, il y avoit toute apparence qu'ils eussent eu la victoire entiere. Ils en furent empeschez par le Sieur de Tavannes : eux tournent pour passer à

un village où estoient logez les Italiens qui faisoient un bout du camp, par où ils pouvoient entrer dans l'armée. Le Sieur de Tavannes y arrive premier qu'eux, trouve les Italiens embarrassez, leur infanterie & cavalerie ne se pouvant secourir l'une l'autre vouloient opiniastrer l'honneur du logis. Il remonstre à M. le Comte de Sainct-Flour qui leur commandoit, & fait quitter le village, qui estoit les deux tiers de-là le ruisseau, les ramene en la place de bataille, qu'il met en tel ordre que les ennemis n'osent passer & sont contraincts de se retirer. En ces allées & venuës, le Sieur de Tavannes trouve M. de Guyse, cause du desordre, luy dit : *Monsieur, avant qu'entreprendre il faut penser, il vous fust esté plus loüable de vous perdre & mourir que faire ce que vous avez faict.* Depuis M. d'Anjou luy dit qu'il avoit bien lavé la teste à M^rs^. de Guyse & de Martigues. Le Sieur de Tavannes respond : *ce n'est pas tout, il faut les chasser de l'armée, qu'il auroit plus d'honneur d'avoir peu de gens obeïssans qu'un grand nombre de desreglez.* Le Sieur de Tavannes leur est contraire, il les cognoist desirer de l'honneur & des charges aux despens de Monsieur ou de son armée, assemblez au Conseil, discourans

de ce qui s'estoit passé, le roole des morts est apporté : le Sieur de Tavannes le dechire, disant *il faut parler de combat, non de dueil.* L'armée estoit logée à la Roche-la-belle très-advantageusement, & ne se peut blasmer le logis ; mais bien la cavalerie qui mena l'infanterie au combat, puis la laissa & s'enfuit.

Les armées mal logées, sans vivres, l'Huguenotte se recule de cinq lieues, s'approche de Nyort, assiegé & quitté du Comte de Ludes à leur arrivée. Eux en se rafraichissant desirent nettoyer leur conqueste de Poictou, par ambition, mauvaise intelligence des S^rs. d'Amville, Montluc & Terrides, qui avoient assiegé Navarrin : leurs desseins ne prosperent point. La maladie de M. d'Anjou ne l'empesche de suivre les Huguenots, envoye des forces au Comte de Ludes pour garder les villes de son gouvernement que les Huguenots tenoient toutes en jalousie. Iceux tournant teste de plusieurs costez, prenent Luzignan, ensemble les pieces du siege de Nyort, que le Comte de Ludes y avoit retirées : sur ces occurrences, le Sieur de Tavannes obeyt au commandement de la Reyne, & luy mande son advis (32) par la lettre souscripte.

Regret ne cesse au Cardinal de Lorraine de voir le commandement de l'armée hors des mains de ses nepveux, il les anime, les esmeut, les excite, envoye à M. de Guyse commandement du Roy Charles sur les chevaux legers, preparant obstacle de son nepveu à Monsieur, favorisé de soupçon secret qu'il donnoit à Sa Majesté. M. de Guyse veut aller journellement à la guerre, se plaint estre empesché en sa charge de Colonel: après plusieurs refusées, une luy est permise, il se treuve engagé, ne peut se retirer à l'armée, est forcé de se jetter dans Poictiers, il fait de necessité vertu (a), dit s'y estre mis pour le siege. Le Sieur de Tavannes blasme cest acte avenu sans commandement : dit, *que sa personne feroit attaquer Poictiers.* L'Admiral l'assiege contre son advis, forcé de ses Capitaines Huguenots de Poictiers, il le met en telle necessité qu'aucuns des Seigneurs assiegez opinent de se rendre. L'armée de

(a) Castelnau, d'Aubigné & les autres Contemporains disent positivement que le jeune Duc de Guise fut envoyé exprès par M. le Duc d'Anjou pour défendre Poitiers. Les opérations qui concernent ce siége se retrouveront dans plusieurs des Mémoires suivans, & particulièrement dans ceux de Castelnau & de la Noue.

Monſieur affoiblie du depart de M. de Guyſe & des maladies, ſe rafraiſchiſſoit. Le S^r^. de Tavannes en colere de la faute de M. de Guyſe, le Cardinal de Lorraine voyant le peril de ſes nepveux, remplit la Cour de faux bruicts, continue blaſmer le conſeil de M. d'Anjou. Le Sieur de Tavannes luy reſpond par le diſcours ſuivant (33), eſcrit à Beaulieu le unzieſme jour d'Aouſt 1569.

CHAPITRE XXIII.

Combat de Saint-Clair. Bataille de Montcontour. Les Huguenots réduits à la derniere extrémité. Le Cardinal de Lorraine fomente de plus en plus la jalouſie du Roi contre le Duc d'Anjou. Charles IX vient à l'armée. Son Conſeil veut qu'on aſſiége Saint-Jean-d'Angeli. Tavannes s'y oppoſe. On ne l'écoute pas; il ſe retire. Préſens que lui fait la ville de Paris. Les Huguenots reparoiſſent en force. Le Sieur de Tavannes rappellé à la Cour. Sa franchiſe. Mort de ſon couſin le Sieur de Ventoux. Edit de pacification de 1570.

PAR l'advis du Sieur de Tavannes l'on marche droict pour couper le chemin aux Huguenots de leur conqueſte, les deux armées

ne sçachans nouvelles l'une de l'autre se rencontrent après avoir fait quatre lieues. L'Admiral surpris, ne croyant que la prudence du Sieur de Tavannes devinast ses resolutions, pense ses conseils revelez, se treuve empestré (a) en plusieurs petites charges que le Sieur de Tavannes luy faict faire, se r'asseure à la faveur d'un ruisseau. Les armes front à front, le canon de M. d'Anjou tue plus de trois cents hommes des ennemis, sans estre peu endommagé du leur. L'Admiral n'osoit guieres advancer pour n'estre forcé à la bataille, ne voulant desplacer de jour : la nuict en donne moyen aux Huguenots, qui à grande peine avoient gardé de passer le ruisseau aux Catholiques tout le jour. Ils se logent à Montcontour ; Monsieur faict taster le logis, le

(a) A la suite du *Discours du siége de Poitiers, par Liberge*, on trouve, p. 230, une relation de la bataille de Montcontour. On y voit que l'escarmouche dont il s'agit ici, se passa au port de Pilles, & qu'un ruisseau, qui séparoit les deux armées, les empêcha d'en venir aux mains. Selon cette relation, il paroît que quelques modernes ont placé mal à propos l'escarmouche en question dans les plaines de St. Clair, puisque ce fut dans ces plaines, dont Montcontour est éloigné de deux lieues, que le lendemain se livra la bataille connue sous ce nom.

treuve fort & paré d'une petite riviere, marche pour paſſer à la ſource (chemin coupant la retraicte des Princes) leur conſeil party ſur le deſlogement de nuict, ceux qui contrefaiſoient les genereux ou pluſtoſt les fols, emportent l'Admiral à attendre l'aube du jour, pour ne perdre reputation par la retraicte honteuſe; il ſe laiſſe reſoudre (a) à ne fuyr entierement la bataille, & la donner s'il ne pouvoit paſſer autrement. En ceſte deliberation ils veſtent des chemiſes blanches, ſont retardez des Reiſtres & Lanſquenets qui demandoient de l'argent, & refuſoient de marcher. Le Sieur de Tavannes, qui avoit preveu que s'ils eſchapoient ce jour il n'y avoit plus de moyen de les combattre, ſe voyant proche de l'hyver, fait marcher de grand matin l'armée, ſe treuve auſſi-toſt à la plaine de Montcontour qu'eux. L'armée de M. d'Anjou eſtoit de huict mille chevaux & de ſeize mille hommes de pied François, Reiſtres, Suiſſes & Italiens, & quinze pieces de canon, Celle des Huguenots de

(a) La Noue, dans ſes Mémoires, avoue auſſi que ces divers retardemens forcèrent l'Amiral de combattre dans une poſition déſavantageuſe, & cela ne ſeroit point arrivé, s'il eût gagné Ervaux, comme il le vouloit.

ſept mille chevaux & ſeize mille hommes de pied, onze pieces d'artillerie. La campagne large, le Sieur de Tavannes croit qu'homme pour homme ils ſeroient plus forts que les ennemis, à cauſe de la Nobleſſe Catholique. Il range les bataillons & eſcadrons d'un front; celuy des Suiſſes, aucunement advancé, duquel il avoit couvert les flancs d'arquebuſiers & chariots, entremeſſe les nations: ſur le flanc droict un regiment de gens de cheval François, un de Reiſtres & un autre d'Italiens: ſur la gauche deux de cavalerie Françoiſe, & au milieu un de Reiſtre: fait un oſt de reſerve conduict par M. de Coſſé, qu'il met derriere les Suiſſes, l'artillerie advancée ſur les deux coings, proche laquelle eſtoit l'infanterie, l'aiſſe droicte en forme d'avant-garde conduicte par M. de Montpenſier, la gauche qui eſtoit la bataille par Monſieur. L'armée des Huguenots eſtoit de meſme eſtendue, les Lanſquenets & les Arquebuſiers au milieu; l'Admiral conduiſoit l'advant-garde ſur le flanc droict, & le Comte Ludovic commandoit à la bataille au flanc gauche: proche, l'œil voyant ce que la penſée a ſeulement conceu, il luy fait recommencer ſa deliberation, & diminue ſouvent du premier courage. Monſieur ſur un

tertre accompagné de ses Capitaines, voyant la bonne mine des ennemis, mettoit en doute & en nouvelle deliberation le combat. Le Sieur de Tavannes connoissant que faisant halte, l'armée Huguenotte, à leur veue, tireroit droit à Ervaux pour passer la riviere, dit : *il n'est plus temps de deliberer, mais de combattre.* La bataille resolue, demande à Monsieur un cheval d'Espagne, va recognoistre les ennemis, les approche, considere l'ordre de leur marcher, leur asseurance, les juge en peur, parce qu'aucuns escadrons ne marchoient en gros uniment, & laissoient des intervalles au milieu d'eux, & que les piques des Lansquenets se battoient avec plus de contenance de confusion, que d'asseurance, pour la haste qu'ils avoient de passer. Soit qu'il le cogneut ainsi, ou qu'il le feignit, il revint avec ceste remarquable & valeureuse parole (a). *Monsieur*, *avec*

(a) Dans la relation déjà citée de la bataille de Montcontour, on lit, p. 242, « que Tavannes monte sur un haut pour remarquer, par le commandement de » Monsieur, la contenance des Protestans, rapporte » que Dieu luy présentoit occasion de défaire ses en- » nemis, & s'il vouloit donner bataille, il estoit tems. » Monsieur louant Dieu de très-grande allegresse, » comme son visage le tesmoignoit, *faites marcher au* » *nom de Dieu* (dit-il) *sans rompre l'ordre des ba-* » *tailles* ».

l'ayde de Dieu ils sont à vous, je les ay recogneuz estonnez, je ne porteray jamais armes si vous ne les combattez & vainquez aujourd'huy, marchons au nom de Dieu. Parole qui fut receue pour mot de la bataille, & sembloit que le seul corps du Sieur de Tavannes mouvoit les escadrons & bataillons comme ses membres, craignant que les Huguenots n'esquivassent le combat. Il tire l'armée plus à gauche pour barrer le chemin d'Ervaux. Estans proches tous les escadrons & bataillons s'arrestent d'eux-mesmes. Monsieur demande au Sieur de Tavannes quand il faudra aller à la charge? Il respond que c'estoit trop temporisé, & que l'artillerie endommageroit les escadrons. Le souvenir du traict de M. de Guyse, qui faisant halte à Dreux, avoit fait combattre & perdre M. le Connestable devant luy, pour après avoir l'honneur & le fruict de la victoire, estoit cause que c'estoit à qui marcheroit le premier, ou M. de Montpensier, qui conduisoit l'avant-garde, ou M. d'Anjou avec la bataille; lequel le Sieur de Tavannes ne voulant laisser attraper, comme mondit Sieur le Connestable, fit faire halte à Monsieur, avant que d'estre aux canonnades, envoye par quatre fois commander à M. de Mont-

pensier, conducteur de l'avant-garde, d'aller à la charge, qui autant de fois le refuse. Le Sieur de Tavannes luy monstre estre plus fin que luy, dit tout haut à Monsieur : *marchons puisqu'il faut que vous serviez d'avant-garde* : ce que voyant M. de Montpensier (a), marche, commence d'aller au combat. Le Sieur de Tavannes voyant qu'il ne s'en peut plus desdire, avance jusques à un vallon, là où il se met à couvert des canonnades : la bataille s'y arreste pour donner temps à l'avant-garde de charger la premiere, laquelle advancée, ne peut plus faire halte, le canon ennemy donnant parmy eux, est contraincte de boire le calice : estant composée de quantité de Noblesse, charge la bataille des Huguenots qui se treuva devant eux, & qui estoit composée la plusspart de Bourgeois, & des moindres Reistres, ayant l'Admiral retiré, le Comte Ludovic, & tout le bon proche de luy, à l'avant-garde, imprudemment à l'instant du combat, & ayant laissé la bataille sans chef. Luy qui menoit l'avant-garde, se treuve à l'opposite

(a) L'Auteur de la vie du Duc de Montpensier ne convient pas de ces faits. Selon lui, page 70, le Vicomte de Martigues dit hautement qu'on étoit redevable à ce Prince seul du gain de la bataille.

de la bataille des Catholiques, ils demeurent ferme un temps l'un devant l'autre. Ce que le Sieur de Tavannes faisoit pour donner temps à l'avant-garde Catholique de defaire la bataille Huguenotte qui estoit foible : ce que les deux parts virent advenir avant que la bataille des Catholiques & l'avant-garde des Huguenots se joignissent ; ce qui encouragea les uns & decouragea les autres. Et estans les escadrons passez les uns parmy les autres en fortune quasi esgale, il y eut quelque desordre à cause du cheval de Monsieur qui tomba, & fut relevé par le Sieur Marquis de Villars. Le Sieur de Tavannes envoye deux & trois fois haster les Suisses, qui contre son ordre, & pour faire aller l'avant-garde à la charge, la bataille avoit esté contrainte de les laisser derriere. M. l'Admiral considerant la defaicte de son avant-garde, qui estoit sa premiere faute d'avoir laissé charger les plus foibles aux plus forts, sans combattre tous ensemble, fait une seconde faute, faisant retirer MM. les Princes de Navarre & de Condé trop tost ou trop tard, parce que sous ceste couverture il se retira plus de cinq cens chevaux avec eux sans combattre : outre la defaveur aux siens, qui croyoient que ce fust une fuitte entiere.

En mesme

En mesme temps les Huguenots de l'avant-garde conduicte par l'Admiral viennent à la charge à la bataille ; passent au travers les uns des autres, esbranlent fort l'escadron de M. d'Anjou, & se rallient ; ce que considerant le Sieur de Tavannes (a) envoye encore deux ou trois fois haster les Suisses. Cependant pour gagner temps mene à la charge un autre escadron de cavalerie Françoise, lequel de soy-mesme fait halte à vingt pas d'un escadron ennemy, & à force de coups d'espées que ledict Sieur de Tavannes donne sur le casque d'un Enseigne, il les fait charger ; & passant les uns parmy les autres tous les escadrons François, Reistres & Italiens estoient fort rompus : & luy treuvant un escadron d'Huguenots entier, un de ses gens dit : *Monsieur, il faudroit charger ceux-cy.* N'estant que luy quatriesme passé au travers de la charge, il se prit à rire, & respondit : *Sera donc toy & moy qui les chargerons, car nous ne sommes pas davantage ensemble.* De tous costez se faisoient des ralliements au partir des charges ; & le Sieur de Tavannes consi-

(a) Tous ces détails sont également confirmés dans la relation de la bataille de Montcontour, page 246 & 247.

derant ces ralliements neceſſaires proche des Suiſſes, qui venoient quaſi au trot, les approche, les haſte, les ordonne. Et voicy la troiſieſme faute de l'Admiral : Un gros eſcadron de Reiſtres de quinze cens chevaux, qui n'avoient point combattu, aſſiſtez de plusieurs ralliez, jugent la victoire eſtre en la defaicte des Suiſſes, marchent pour charger leur bataillon par flanc, les treuvent couverts de chariots ordonnez par la prevoyance du Sieur de Tavannes, ſont contraincts couler du long, recevant trois mille arquebuſades de l'infanterie Françoiſe placée entre les chariots & les Suiſſes, au bout deſquels ils monſtrent le flanc, en faiſant leur limaçon accouſtumé au Mareſchal de Coſſé, ayant ſon eſcadron qui n'avoit point combattu, lequel les charge à propos, les emporte. Ce gros de quinze cens chevaux s'en fuyant, & l'avant-garde des Catholiques ayant l'avantage ſur la bataille Huguenotte, tout ce qui eſtoit eſpars en la plaine de l'avant-garde de l'Admiral, qui avoit eſté rudement chargé, ſe joinct, ſe retire en gros vers le reſte de la cavalerie Huguenotte, & ne ſe fait plus qu'un gros de quatre mille chevaux, qui ſe retirent en ordre, abandonnent leurs Lanſquenets, ſur leſquels la cavalerie Catholique paſſe,

les Suiſſes (a) les achevent, & eſt defaicte toute l'infanterie de l'Admiral. Ceſt oſt de quatre mille chevaux ne peut eſtre enfoncé par ceux qui ſuivoient la victoire en petit nombre; les eſcadrons qui les ſouſtenoient, ne pouvans aller ſi viſte, eſtoient contraincts de faire halte quand leurs ennemis tournoient & faiſoient teſte : l'Admiral avoit pris le devant, à cauſe d'une bleſſure (b) qu'il eut au viſage. [Ceſte victoire n'eſt ſuivie que deux lieuës ; le Colonel Grand-Villiers du Comté de Ferrette, commandant à dix mille Lanſ-

(a) Les Suiſſes en maſſacrèrent la plus grande partie, « encore que pluſieurs d'eux, dit la Popeliniere, » Liv. XIX, fol. 140, mains jointes & genoux en » terre, s'écriaſſent : *Bon Papiſte, bon Papiſte moy...*

(b) Il avoit été bleſſé en combattant contre le Rhingrave qui commandoit les Reitres de l'armée Royale. « Celuy-cy (raconte d'Aubigné, Livre V, » p. 306) s'avance trente pas devant ſon gros, & » l'Amiral autant devant le ſien. Le Rhingrave porte » ſon piſtolet dans les dents de ce Chef : l'autre le » tue du contre-coup du ſien. L'Amiral bleſſé, voulut » couvrir ſon accident : mais le ſang l'eſtouffant, il » fut forcé de ſe laiſſer emmener ». On conçoit dans quelle cruelle poſition dut ſe trouver l'Amiral après cette défaite. « Ce vieillard (nous apprend encore » d'Aubigné, p. 309) preſſé avec la fievre, enduroit » tous ces points, & pluſieurs autres qui lui venoient

quenets pour les Huguenots, estoit cousin issu de germain du Sieur de Tavannes, qui le lendemain de la bataille le cherche pour le faire enterrer : il ne peut estre recogneu, non plus que le Marquis de Bades, qui avoit aussi esté tué. Les Princes & le reste de l'armée Huguenotte se sauvent delà la Charente : Chastellereaux, Nyort, Fontenay, Sainct-Maixant, Partenay & Luzignan suyvent la fortune des victorieux, qui enyvrez de leur bonheur tombent en differents advis : les uns d'attaquer les places. Le Sieur de Tavannes opinoit au contraire de suivre l'Admiral & ses Reistres par toute la France, les rendre dans une place & les assieger, qu'en ceste poursuitte les Reistres capituleroient

» au rouge plus cuisans que sa fâcheuse plaie : comme » on le portoit en une litiere, l'Estrange, vieux Gentilhomme & de ses principaux Conseillers, cheminant en mesme équipage, & blessé, fit en un chemin » large avancer sa litiere au front de l'autre, & puis » passant la teste à la portiere, regarde fixement son » Chef, se sépara la larme à l'œil avec ces paroles : *Si » est-ce que Dieu est très-doux*. Là-dessus ils se dirent » adieu, bien unis de pensée, sans en pouvoir dire » davantage : ce grand Capitaine a confessé à ses pri- » vez que ce petit mot d'ami l'avoit relevé, & remis » au chemin des bonnes & fermes résolutions pour » l'avenir ».

renouant les pratiques qu'il avoit faictes parmy eux devant la bataille. Plusieurs contrarient son advis, qui estoit gain de cause: ceux de Montmorency qui n'eussent desiré la victoire de l'Admiral ny sa ruine, autres ne vouloient la reputation entiere de M. d'Anjou, craignant que les Capitaines près de luy vinssent plus en faveur qu'ils n'estoient proche du Roy. Le Cardinal de Lorraine de ceste mesme inclination, voyant par ceste grande reputation ses nepveux exclus du commandement; le Comte de Rets, favory du Roy & de la Reyne, souffle à Sa Majesté que la reputation de son frere luy doit estre suspecte, qu'il ne luy devoit permettre d'achever la ruine des Huguenots, & se la reserver; ce qu'il persuadoit pour son interest, croyant devenir aussi-tost Capitaine qu'il estoit devenu favory. Le Roy mande à son frere qu'il tienne ferme, qu'il alloit à l'armée. Le Sieur de Tavannes debat le contraire, pensant vaincre par les raisons de guerre, ne prenant garde que celles de l'Estat du Roy les emporteroient: Sa Majesté eust mieux aymé les Huguenots à naistre, que la victoire entiere à son frere. Le sieur de Tavannes, contrarié & offencé, demande congé, obtint de Monsieur d'aller vers le Roy. Toute la

France recognoissoit que ce qui estoit passé estoit par sa seule prudence & conduicte : n'ayant M. d'Anjou experience que ce que l'aage de vingt ans luy en pouvoit permettre. Les batailles de Jarnac, de Moncontour, levée du siege de Poictiers estoient attribuées sans difficulté audict Sieur de Tavannes. Monsieur avoit fait porter toutes les enseignes & cornettes conquises en son logis, luy ordonnant de les envoyer au Roy; ce qu'il fit par Vedignac, Enseigne de sa compagnie. Il arriva tost après vers Sa Majesté, se souvenant tousjours de son opinion rejettée; prevoyant l'advenir, recherche le moyen d'avoir son congé, feint d'estre davantage cassé du travail des deux ans qu'il avoit esté continuellement à la guerre, demeure en son logis. Le Roy & la Reyne le vont voir, le pressent de les accompagner au siege de St. Jean-d'Angely (a). Il dit *que ce n'estoit à luy à respondre, que Sa Majesté qui avoit tout pouvoir sur luy considerast s'il estoit de fer plus que les autres; & que malade, s'il luy per-*

(a) Les Mémoires du Maréchal de Vieilleville nous disent bien qu'il fut chargé des opérations du siége de St. Jean d'Angeli : mais on n'y trouve aucun renseignement sur les intrigues de Cour dont parle Tavannes, & qui le forcèrent à demander sa retraite.

mettoit de s'aller guerir, il s'en pouvoit servir deux fois : autrement que sa maladie augmentant le rendroit inutile, qu'il feroit ce qu'il luy commanderoit. Le Roy ne l'osa davantage presser (a) : à cela ayde le rapport des Medecins, qui voyant son urine rouge qu'il faisoit de long-temps ainsi, le jugent plus malade qu'il ne disoit, il obtint son congé.

Le mesme jour la Reyne luy mande que Morvert (b), soldat de Mouhy Huguenot l'avoit tué, & s'estoit venu rendre. Il respond : *Cela merite la corde, que si telles gens se reçoivent, nuls Capitaines de leurs serviteurs, ny Leurs Majestez-mesmes ne seroient en seureté.* Il passe à Paris, où sa reputation le precede, reçoit des citoyens tout l'honneur accoustumé à faire aux Sauveurs de la France, avec present d'un vaze & d'un bassin aux armes de la ville, non jamais donné qu'aux très-signalez Capitaines, & Princes victorieux. Il s'en retourne chez luy chargé d'honneur & de gloire, & ce d'autant plus que le Roy, Monsieur & son armée demeurant comme corps sans teste, n'ayant creu son conseil,

(a) Castelnau, dans ses Mémoires, dit positivement que Tavannes assista au siége de St. Jean d'Angely.

(b) Son vrai nom étoit Louviers Maurevel, Seigneur de Maurevert en Brie.

ne font rién qui vaille : assiegent St. Jean d'Angely, perdent deux mois de temps, M. de Martigues & plusieurs Capitaines tuez ruïnent leurs armées, donnant loisir à l'Admiral de se rasseurer; lequel juge ne pouvoir subsister dans les villes avec les Reistres, en danger d'estre praticquez, leur promet & tient argent & conduicte, va joindre en Gascongne Montgommery victorieux de Terrides, riche de ses despouilles employées au payement des Reistres. Tous passent la Dordonne, arrivent en Quercy au temps que Nysmes fut pris pour eux par un Treillys, & Vezelet failly par Sansac qui leve le siege. La prise de Sainct-Jean d'Angely n'esmeut tant à la continuation de la guerre, que la ruïne de l'armée advenuë en ce siege fit desirer la paix, aydée des contrarietez naissantes entre le Roy & son frere; qui se retirent à Paris, couvrans leur emulation, que les Huguenots rompus n'étoient plus que gibier des Gouverneurs des païs, lesquels ils fortifient d'hommes. Les François accoustumez d'obeyr au frere du Roy ne suivent les Gouverneurs, qui par negligence & mal-entendu donnent passage à l'Admiral en Languedoc & aux Cevennes, & entre en Bourgongne. Le Sieur de Tavannes estoit allé treuver le Roy par

son commandement, qui disoit que sans luy son Conseil ne faisoit rien qui vaille. Il le treuva à Argenton : Sa Majesté luy demande *s'il avoit veu son frere*, il entend que c'est à dire, replique *qu'il ne faisoit la reverence à personne premier qu'à son Maistre*. Ceste responce pleut à Sa Majesté, qui le mene chez la Reyne, où il dit, *qu'il n'y avoit plus à la Cour que les filles de son temps, parce qu'elles estoient mariées tard*. Le Sieur de Tavannes conseille la guerre ouverte, le Roy pour Chef, ou s'il ne vouloit employer son frere, qu'il employast le Prince (a) Dauphin, qui estoit sans dessein pour ruïner les Huguenots. Ceux qui proposent mauvais conseil à Leurs Majestez par temps & artifices gagnent la Cour, inclinent à la paix; les malheurs survenus aux conducteurs des petites armées les y precipitent. Le Mareschal de Cossé avec une petite armée, s'oppose aux Huguenots à Arnay-le-Duc, perd deux cens Catholiques; l'avantage en demeure à l'Admiral qui s'en prevaut, se retire à la Charité, promettant paix & argent à ses Reistres. La tresve est en d'aucunes provinces; en Poictou, Puisgaillard, pour estre venu de loing chercher le combat se tra-

(a) On nommoit ainsi le fils du Duc de Montpensier.

vaille & s'harraſſe : la Noüe feint de fuyr devant luy, s'embuſque en bataille dans un vallon, reçoit Puiſgaillard deſordonné, penſant ſuivre une victoire (a) treuve une honte. Il avoit laiſſé ſon infanterie derriere, il eſt renverſé ſur eux, leur porte peur & fuit enſemble, ſont defaicts en perte de trois mille hommes de pied, & deux cens cinquante chevaux. Sur le point de la paix, ceſte aigre nouvelle portée au Conſeil, les attriſte. Le Sieur de Tavannes qui oyoit un peu dur, demande, *qu'eſt-ce?* On luy dict : *C'eſt Puiſgaillard qui eſt defaict : ho ho*, reſpond-il,

(a) C'eſt ce combat que les Proteſtans ont appellé la *bataille de Luçon*. Les Catholiques, commandés par Puy-Gaillard, étoient trois fois en plus grand nombre que les Proteſtans. Ceux-ci néanmoins voulurent combattre; & la Noue profitant de leur ardeur, gagna une victoire complete; telle étoit la modeſtie de cet homme rare, qu'à peine en fait-il mention dans ſes Mémoires. D'Aubigné en décrivant ce combat, Liv. V, p. 331, rapporte une anecdote qui peut ici trouver ſa place. La Noue ayant ordonné à un de ſes Capitaines de charger : comme il s'y préparoit, le Miniſtre, dit notre Hiſtorien, prie ce Capitaine de haranguer ſes ſoldats. Celui-ci s'y prit ainſi : *Compagnons, Monſieur vous vient dire vrai : recommandons nous à Dieu, & à Notre-Dame de Frappe-fort. Le premier qui tirera que la bourre n'entre, je le tuerai, ſi j'en reſchappe...* Voilà de ces traits de férocité qui peignent l'eſprit du tems.

cela n'eſt pas trop gaillard. Ce mot receu en riſée de Leurs Majeſtez, en meſpris de ceſte perte, ſortent du Conſeil riant, à l'eſtonnement des Deputez Huguenots qui eſtoient à la porte attendant la paix. L'Admiral ſe faſchoit de la peine que nul ne ſçait ſans eſpreuve, de faire la guerre contre le Roy, deſiroit la paix : ces petites baſtonnades la firent faire. La Rochelle, Montauban, Coignac & la Charité donnez pour deux ans pour ſeurté des Huguenots, les Reiſtres payez & renvoyez, l'Admiral & les Princes ſe retirent à la Rochelle, reſolus de ne ſe fier plus qu'à propos. Pendant ces trouble de France, le Duc d'Albe en Flandres s'eſtant les Comtes d'Aiguemont & d'Ornes fiez ſur des belles paroles, ſont pris & decapitez. Le Prince d'Orange, Cômte Ludovic, & autres ne s'eſtans voulus fier, levent des troupes en Allemagne, entrent au Pays-Bas. Le Duc d'Albe qui s'y eſtoit affermy, ayant baſty les citadelles d'Anvers & de Gand, par ſa prudente conduite les chaſſe hors du pays, les contrainct d'entrer en France. Le Prince d'Orange ſe joint avec le Duc des Deux-Ponts, & furent une partie des Reiſtres qui allerent à Montcontour ſe faire defaire. La Reyne d'Angleterre, ennemie des Eſpagnols, de contraire

Religion, desire empescher & s'opposer à la grandeur d'iceux, de qui leur guerre estoit sa paix, estant entrée en ligue avec tous les Huguenots d'Allemagne, France, & Flandre, espere de se maintenir par le malheur d'autruy, favorise les rebelles de Flandres comme elle avoit fait ceux de France, par son moyen plusieurs villes sont surprinses. En l'année 1569 la Reyne d'Angleterre, qui avoit arresté celle d'Escosse prisonniere, l'accuse de conjuration avec le Duc de Sufolq (a), le fait condamner par une vieille loy d'Angleterre, qui defend d'espouser aucune Princesse sans le congé du Roy : elle cherche les moyens de faire mourir la Reyne d'Escosse prisonniere, pour atterer les soulevements de ses subjects malcontens, & autres mouvements qui se faisoient en Escosse pour la Religion Catholique, favorisant aux Gouvernernemens les plus grands qui estoient Hu-

(a) Le Rédacteur se trompe : ce n'étoit point le Duc de Suffolck, mais celui de Norfolck, qui vouloit épouser la Reine Marie : il fut trahi par ceux mêmes qui lui avoient suggéré ce projet. Le Comte de Murray, Régent d'Ecosse, & le Comte de Leicester, favori d'Elisabeth, ne se firent pas d'honneur en dénonçant ce Seigneur infortuné. (Lisez l'Histoire de la Maison de Tudor, par Hume, Tome IV, & l'Histoire d'Ecosse, par Robertson, Tome II, p. 390, &c.)

guenots, entre les mains desquels estoit le jeune Roy d'Escosse; & le Regent Jacques (a) Stuard ayant été tué par David, elle favorise le Comte de Chastelleraux qu'elle avoit tant hay, pour ce qu'il estoit le plus fort.

En l'année 1570 trespassa Claude de Saulx, Seigneur de Ventoux, parvenu de grade en grade, de soldat, Capitaine d'arquebusiers à cheval au camp d'Amiens, despuis Lieutenant de Gensdarmes, Gouverneur de Beaune, & après Lieutenant de Roy en Bourgongne, en l'absence du Sieur de Tavannes, auquel il servit & ayda à conserver la province contre les rebelles Huguenots au commencement des troubles, & en son absence ayda très-utilement M. de Nevers à reprendre Mascon, que les Huguenots avoient surpris une autre fois, depuis qu'ils en avoient esté chassés par le Sieur de Tavannes. Et se treuvant seul Commandant en Bourgongne, lorsque l'armée des Reistres conduicts par le Duc des Deux-Ponts passa, conserva non-seulement les grandes villes, mais les moindres, ausquelles il se jetta à la teste de l'armée Huguenotte, que les Sieurs d'Aumalle &

(a) Jacques Stuard, Comte de Murray, fut assassiné en 1570, par Hamilton de Bothwellhaug.

de Nemours ſuivoient en queüe. Enfin accablé des maladies ſuſcitées par le faix des armes, mourut jeune & avant temps, ſuivit le chemin de ſon frere aiſné, le Sieur de Torpes, Gouverneur d'Auxonne, mort une année auparavant : gens vaillants, & qui laiſſerent des enfans (a) de meſme etoffe.

(a) Le Vicomte de Tavannes remarque « qu'il y » en avoit un qui eſtoit guidon de ſa compagnie, & » qui (ajoute-t-il) eut flory & ſe fuſt ſignalé, ſi le » trop de valeur n'euſt précipité ſa vie en querelles, » qu'il devoit avoir réſervée pour ſa patrie ». Son Commentaire offre enſuite pluſieurs points de vue rédigés en forme de diſſertations. D'abord il diſcute la manière dont un Gouverneur de place doit ſoutenir un ſiége, les meſures qu'il a à prendre, & les précautions dont il faut qu'il uſe. De-là il paſſe à des obſervations deſtinées pour ceux qui vont à la guerre. Troiſiémement, il apprécie la valeur des Reitres ; & ſelon lui ils n'étoient pas redoutables. Ces diſcuſſions ſont terminées par quelques réflexions ſur les batailles de Jarnac & de Montcontour, & ſur le peu d'avantage que retirent des guerres civiles ceux qui en ſont les auteurs. Telle eſt la ſubſtance de tous ces objets qu'il traite en onze pages in-fol. à deux colonnes, & qu'il nous a paru ſuffire d'indiquer, parce qu'ils n'ont aucun rapport avec le texte hiſtorique.

CHAPITRE XXIV.

Le Sieur de Tavanues marie ſa fille au Sieur de Mortemar, & ſon fils à la fille du Comte de Charny. Le Duc d'Anjou lui offre une penſion. Il ne l'accepte qu'avec la permiſſion du Roi. Il blâme le Duc d'Anjou de la vie licentieuſe qu'il mene. Dureté des propos qu'il tient aux Courtiſans. Il eſt nommé Marèchal de France Ses avis tendans au ſoulagement du peuple, & au bien de l'Etat. Conſeil qu'il donne à Catherine de Médicis pour avoir le ſecret de la Reyne de Navarre. Il diſſuade le Duc d'Anjou d'épouſer Eliſabeth, Reine d'Angleterre.

[1570] APRÈS tant de victoires la paix honteuſe (a) accordée par la Reyne, pour gagner trois ans d'aage à ſes enfans, neceſſaire pour gouverner, & pour ruïner le party Huguenot, lequel (ambitieuſe) elle ne vouloit du tout atterer, pour s'en prevaloir contre ſes enfans propres à un beſoin, ou autres qui voudroient

(a) On verra Caſtelnau, la Noue & le Maréchal de Vieilleville s'exprimer bien différemment ſur cette paix ſi néceſſaire pour empêcher la ruine entière du Royaume.

la depoſſeder de ſon Gouvernement. Juge le profond repos contraire à ſon deſſein, & aux levées de deniers extraordinaires qu'elle deſiroit. Mrs. de Lorraine conſentent à ceſte paix, ſous eſperance d'attraper les Huguenots deſarmez, leſquels hauſſez des proſperitez advenuës depuis Montcontour, par la faute des Catholiques, r'encouragez ne deſſeignent rien de bas. Le Sieur de Tavannes craint d'eſtre garant de ſes conſeils aux evenements mauvais qui pourroient ſucceder, pour n'eſtre creu qu'à moitié, contrarié par les divers buts & deſſeins de la Cour, ne s'oppoſe à la paix, penſe à ſes affaires domeſtiques. Marie ſa fille au Sieur de Mortemar (34), le plus riche Gentil-homme de Poictou, ſon fils, à la fille du Sieur Comte de Charny (a), auquel il fait avoir la reſerve de l'eſtat de Grand-Eſcuyer, tenu par le Sieur de Boiſy, ſon beau-pere. Luy donne la Lieutenance de Bourgongne qu'il avoit ſous promeſſe de la rendre dans ſix mois à ſondit fils, à quoy ledit Comte de Charny manqua; tant peut l'amitié des peres, qui ſe deſpoüillent des grades,

(a) Leonor Chabot, Comte de Charny. Il fut un des Gouverneurs de Province qui ne voulurent point faire exécuter les ordres de la Cour, à l'époque de la St. Barthélémy. Il n'y eut point de maſſacre à Dijon, pour

pour faire avoir des filles heritieres à leurs enfans. Le Roy & Monsieur, son frere, en jalousie à qui seroit le S^r. de Tavannes, chacun le desire : M. d'Anjou luy offre deux mille livres de pension, il les refuse, si ce n'est avec permission du Roy. Après avoir monstré qu'il n'est loisible aux subjects de prendre pension que de leurs Souverains ; l'accepte par commandement de Sa Majesté. M. d'Anjou riche d'appennage & d'honneur, mignon de sa mere (qui le prepare pour s'en servir contre le Roy son fils, s'il luy vouloit oster le Gouvernement des affaires) se plonge aux plaisirs. Le Sieur de Tavannes l'en reprend, luy remonstre que la mort vient assez tost, sans l'avancer par voluptez (35) & irritemens d'appetit extraordinaire, ruïne d'ame, de corps & de reputation. Les despenses excessives continuantes aux nopces de M. de Guyse, & de la veufve du Prince de Portian, ledit Sieur de Tavannes s'en mocque, dit au Roy *qu'il vouloit faire un festin, & qu'au lieu des chantres qu'ils faisoient venir dans les nues feintes, il en feroit venir qui diroient ceste verité : vous estes des sots, vous despensez vostre argent en festins, en pompe & masques, & ne payez Gensdarmes ny soldats, les estrangers vous*

battront; se mocquant des prodigalitez du Roy, faictes à gens sans merites. Dict *qu'il avoit tant fait battre un mauvais chien, qui prenoit le meilleur morceau à la curée d'un Chef, qu'il rendit sa gorge, & que les Turcs mangeoient un batteau de foing devant les Chrestiens, ausquels ils faisoient payer de l'argent disans qu'ils avoient mangé pour leur donner passetemps. Que les Courtisans demandoient au bout de deux ans recompense, enquis pourquoy, ils ne pouvoient respondre, sinon que pource qu'ils avoient bien regardez Sa Majesté.* Dict *que la Cour ressemble une estable de pauvre Gentil-homme, là où l'on met les chevaux, les asnes & les bœufs en mesme ratelier;* son merite faisoit prendre toutes ses gausseries (a) en bonne part. Les Huguenots à l'accoustumée continuent les plaintes dès le lendemain de la paix. Le Roy nomme le Sieur de Tavannes avec autres de son Conseil pour pourvoir aux differents & rançons des prisonniers. Il le fait avec tant de justice que les Huguenots-mesmes ne vouloient autre arbitre. Il refuse souvent d'aller au Conseil des finances, respond ne se vouloir damner pour accroistre les tailles

(a) La dureté de ces *prétendues gausseries* prouve combien les mœurs étoient alors âpres & grossières.

du Roy. Il se fust volontiers retiré pour faire son salut, n'eust esté le desir de la grandeur de ses enfans ; son integrité paroît à la responce suivante aux inventions du Sieur de Marillac (a).

« Je dis que tous ces articles proposez » par le Sieur de Marillac, Financier, ten» dent à subsides, non-seulement sur le pau» vre peuple, ains aussi sur la Noblesse & » sur l'Eglise, d'autant que les poincts où » il parle d'eriger Officiers, sont tousjours » plus de despence pour un chacun, & si » enfin reviendra à grands fraix au Roy, » pour la grande quantité d'argent qu'il fau» dra pour les gages ; outre qu'au lieu de » reformer la Justice pour l'équité & soula» gement du peuple, c'est y adjouster infinis » pilleurs à sa ruïne.

» Quant aux subsides de payer un denier » pour livre de chaque contract, ou vendi» tion qui se fait, c'est la mesme taille pour » la Noblesse ; & plus sur icelle que sur » autres, d'autant qu'ils ont plus de biens, » & contractent plus souvent.

(a) Guillaume de Marillac, Sieur de Ferrieres, frère de Charles de Marillac, Archevêque de Vienne. Il fut Surintendant des Finances. (Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome I, p. 497.)

» Quant aux ſubſides ſur les farines & vins, » il ſe treuvera de meſme, la Nobleſſe ſera » plus à la taille que les autres, & prendront » une partie du revenu de leurs moulins. » Le pauvre peuple, comme laboureurs en » ſeroient auſſi chargez par trop, d'autant » que la pluſpart ne vit que de pain. Enfin » il ſe treuveroit bien dur, que les hommes » ne peuſſent manger un ſeul morceau qui » ne portaſt ſubſide.

Il y a auſſi fort peu de propos de prendre » & payer le vin à la vigne, parce qu'il » n'y auroit point d'egalité en ce ſubſide » par le Royaume, & tel pays qu'eſt tout » de vignoble, où eſt ordinairement le plus » pauvre peuple ne vivant que de ſes bras, » payeroit cent mille livres ou tant de ſub- » ſides par an, plus que les meilleurs, où » il n'y a vignoble. Et à tous evenemens, » s'il falloit prendre ſur le vin, & que l'on » ne vouluſt craindre d'eriger ſubſides ſur le » peuple, le faudroit prendre lorſqu'il ſe vend » en deſtail, d'autant que par tout il s'en » vend, & y feroit la Nobleſſe moins inte- » reſſée.

» Et touchant celuy de vendre des bois » par coupes, cela eſt juſte & raiſonnable, » ſans faire tort à perſonne.

» Et quant à reduire les rentes qui sont
» au denier quinze, il y a quelque appa-
» rence, attendu le gain qu'ont desjà fait
» ceux qui les tiennent ; c'est le moins mau-
» vais.

» Après avoir veuz les moyens baillez par
» le Sieur de Marillac, & considerez ce qui
» touche à l'estat de la Couronne, il n'est
» possible de treuver bon un seul des articles
» qui interesse la Noblesse, ny qui la rend
» taillable & de serve condition : d'autant
» que l'on sçait bien l'inconvenient qui en
» peut advenir au susdict estat. Les exemples
» en sont recents de tous costez, & faut
» necessairement considerer que c'est ce qui
» soustient la hautesse du Roy & l'Estat, pour
» estre courageuse, & partant doit estre te-
» nuë libre & menée par amour, qui enfin
» ne veut mettre tout au hazard, en ce
» temps que les cervelles & fantaisies sont
» trop remuantes. »

Au mois de Novembre le Roy Charles espouse Elisabeth d'Austriche, fille de Maximilien, Empereur, esperant (en vain), pour le peu de puissance que les Empereurs ont en Allemagne, par ce mariage rompre les levées des Reistres si accoustumez à venir en France. Le Sieur de Tavannes, sans grade

gouvernoit l'Estat (a); ses merites parlent pour luy, ennemy de toute faction contraire à Leurs Majestez, qui se plaignent

(a) Nous joignons ici en notes deux Avis qu'il donna au Roi en 1571. On les trouve à la suite des Mémoires de Guillaume de Saulx, son fils. Ces deux pièces nous ont paru le caractériser.

Advis après la paix faicte à S. Germain, en l'année mil cinq cens soixante & onze.

« Il y a apparence que la paix durera pour l'envie & nécessité qu'en a l'un & l'autre des partis: & neantmoins il faut confesser que si l'un voit une occasion bien seure pour mettre fin entiere à la chose de question, qu'il la prendra, comme l'expérience l'a desja assez de fois montré: car de demeurer pour jamais en l'estat où l'on est, personne de si mauvais jugement soit-il, ne le peut, ny le doit espérer. Et n'y en a point de si approchant la victoire entiere, que de prendre les personnes; car de prendre un Royaume tout à un coup, cela ne se peut: de surprendre aussi ce qu'ils tiennent, reduire leur religion, rompre tout à une fois les alliances qui la soustiennent, il est impossible. Ainsi il n'y a moyen que de prendre les Chefs tout à la fois (comme dit est) pour y mettre une fin; chose dont ils se sçauront fort bien garder, & ne se faut point tromper; car si Leurs Majestez & Messieurs ses freres continuent à se garder si mal qu'ils font, l'occasion est tousjours présente; n'y ayant endroit dans le Royaume, signamment près de Paris, d'où ils ne se treuvent en vingt-quatre heures sept ou huit cens cho-

de n'avoir aucuns estats vaquans pour le recognoistre. La Reyne disant à Madame de

vaux, sans ce qui sera dans la Cour & dans Paris; troupe bastante pour une telle exécution. Les personnes saisies, l'on sçait où cela peut aller, & comme ils feront la loy. S'il y a apparence à ce que dessus, que les gardes retenues soient establies en sorte qu'elles puissent servir. Que le régiment de Causseins loge tousjours au plus prochain village de là où sera le Roy : & si Sa Majesté est dans une ville, il logera dans un fauxbourg. Les Archers de la garde qui sont en quartier, peuvent avoir la cuirace; & s'ils ne la portent ordinairement pour éviter la deffiance, à tout le moins qu'ils l'ayent à leur bagage pour s'en servir s'il en est besoin, ne fust-ce qu'à donner la force à la justice à l'endroit des mal-vivans, ou desobeyssances qui se font à la veue du Roy, tant à l'observation de l'Edict, qu'autre delits. Sa Majesté outre cela peut avoir un nombre de jeunes hommes qui feront tousjours porter leurs armes, & mener un bon cheval. Les compagnies des gensd'armes qui doivent tenir garnison dans les Gouvernemens des Provinces les plus près de Paris, comme l'Isle de France, Picardie, Normandie, Champagne & autres plus prochaines; que les garnisons en soient establies si près qu'elles puissent venir à toutes heures, estans mandées. Quand le Roy aura estably ce peu d'ordre, & qu'il vueille tousjours se loger en lieu seur, cela gardera d'entreprendre une telle exécution avec petit nombre : la faisant avec plus grand, il est mal-aisé que l'on n'en soit adverty. Bref que les choses sont en bon train pour venir au-dessus des affaires,

Tavannes, *qu'elle le créeroit cinquiéme Ma-reschal s'il s'en estoit fait autres fois*, elle

pourveu que l'on ne se laisse attraper. Et leur faut tenir la parole, pour ne leur donner occasion de prendre les armes en se gardant, de façon que Sa Majesté aye temps de les lever premierement : car si Sa Majesté a ce loisir, c'est chose seure qu'ils seront tousjours battus. Et n'y a que cette seule difficulté que tout n'aille bien, qui est de n'estre prévenu en un mauvais logis, ou aux champs tout à la fois : car ce seroit le dernier coup, dont par les moyens cy-dessus, il y a apparence de se garder.

Autre Advis en l'an mil cinq cens soixante & onze.

Vous avez si bien traicté & festoyé vos serviteurs, qu'estans enyvrez, ils ne connoissent plus d'où est venu & d'où peut venir le bien. Ils le prennent d'eux-mesmes, attendu qu'ils ont tout ce qu'ils veulent, jusques à vostre substance, par menaces, braveries, ou du moins par prieres superbes, en temps qu'ils vous cuident en nécessité, se tenans forts des partys & hommes qu'ils ont faits à vos despens, & de ceux qu'ils entretiennent à vostre solde, encore que tout vienne de vous. Peu des moindres, qui sont le plus grand nombre, se sentent obligez, ayans ce qu'ils ont & ce qu'ils veulent de vous par la main d'autruy. Tous les honneurs qui souloient attirer les cœurs des hommes, sont denigrez pour estre trop communs, & mis entre gens indignes. C'estoit la gloire des braves qui les menoit à la mort, pour maintenir vos hautesses, qui par ce moyen est faillie. De-là s'engendre le mespris & licence ef-

respond, *que c'est chose inusitée de leur avoir fait gagner deux batailles en un an, qui*

frenée, dont l'on use en vostre endroit : de sorte qu'il ne reste qu'à accorder la Ligue de ces grands si enrichis de biens & de serviteurs à vos despens (comme dit est) que non-seulement vostre Estat, mais vos personnes ne courent fortune très-périlleuse. Or pour remedier à cecy, quant aux braveries & demandes superbes qui se font des biens de la Couronne, cela se doit remettre en un autre temps, comme chose indigne d'un serviteur de demander à son maistre souverain en temps de nécessité une vieille querelle mal-fondée; remettant à celuy qui la demande, qu'après avoir respiré & prins haleine parmy tant d'affaires, l'on y advisera par conseil, & ce avec visage de douceur, & neanmoins magistral; surquoy à l'endroit desdits grands, en refrenant les dons qu'ils ont accoustumé de demander, afin de diminuer ces grandes richesses dont ils peuvent faire mal, leur faut pareillement oster ce qu'ils demandent pour autruy, & que tout se donne par la main du maistre à ceux qui s'adresseront à luy, ou par la priere de la Reyne ou de Messieurs, afin d'obliger un chacun : & si ce sont gens qui suivent autre que Sa Majesté, Reynes, ou mesdits Sieurs, cela doit estre rebuté : & pour l'exécuter plus dextrement sans le faire recognoistre, aussi pour avoir moyen de faire du bien à ceux que Sa Majesté voudra, semble que tous les dons qui se demanderont, doivent estre mis par brevets, que Sa Majesté recevra en les mettant dans sa poche, sans le bailler aux Secrétaires, ny les accorder sur le champ; ains dira qu'il en fera responce,

meritoit recompense non accoustumée. Leurs Majestez se resolvent, luy donnent, & le

& iceux brevets mis en une boite au coffre de la Chambre, pour au bout de quinze jours, ou tant les voir secretement hors de la présence des grands, & les accorder ou refuser à ceux qui les auront demandez, ou bien en retrancher aucuns, pour faire bien à plus de gens. Cela s'appellera le jour de la Liberalité, & seront alors baillez aux Secrétaires pour les dépescher. Voilà un moyen pour attirer les cœurs de ceux qui ne font plus de cas des honneurs & estats que l'injure du temps a ainsi deshonorez. Mais voicy le principal pour y remédier; que Sa Majesté revoque toutes les reserves données des benefices, qu'il n'en soit donné un seul, petit ny grand, que de quatre, ou six mois en six mois, & que cependant on y establisse un œconome pour lever & garder les fruits des vacquans. Au bout du susdit terme, donnera & benefice & fruits à celuy ou à ceux qui luy feront service, & plus aux absents qui sont à leur charges, que aux presens. Et ce pour chasser la foule des Capitaines, leur donnant occasion de se tenir à leur susdite charge, & s'oster la presse des importuns : sur-tout s'il y a guerre, en avoir tousjours de reserve, pour donner à ceux qui seront au voyage, & luy feront les services les plus signalez. Quoy faisant, les bienfaits suppléront aux susdits honneurs, & enfin tout despendra de Sa Majesté à la diminution des partys. Cecy se veut exécuter sans monstrer pourquoy l'on le fait, & dire que l'on veut d'oresnavant employer les bienfaits à l'endroit de ceux qui font service : par ce moyen Sa Majesté obligera toute

créent cinquiéme Mareſchal de France, avec plus d'honneur, que s'il euſt eſté pourveu

en renforçant ſa part petit à petit, à la diminution des autres auſſi petit à petit, qui ne doivent & ne peuvent eſtre deffaits à un coup ».

« Celuy des benefices ſe peut faire par Edit, & le cauſer ſur les ſurprinſes qui ſe font ordinairement par les demandeurs, tant par les importuns qu'autres voyes. De ſorte que le plus du temps les gens de peu de ſçavoir & mal conditionnez, ſont pourveus tant aux Eveſchez, Abbayes, que autres benefices, bien ſouvent à la devotion de ceux qui ont fait le moins de ſervice : & pour deſormais y remédier, Sa Majeſté ne ſe veut haſter de conférer leſdits benefices, ains les garder quelque temps, pour plus facilement choiſir gens idoines pour les exercer. Parquoy ſera mandé aux Baillifs & Seneſchaux, quand il viendra à vacquer quelques benefices dans leur reſſort, qu'ils advertiſſent ſoudain; & cependant faſſent ſaiſir ledit benefice, & meſnager les fruits par un œconome ſolvable, qui en reſpondra, & fera continuer le ſervice de Dieu à l'Egliſe, comme de couſtume; lequel Edit il fera publier par ſondit reſſort, à ce que perſonne ne ſe mette en peine & deſpence de courir leſdits benefices ».

« Quand à l'autre point, des dons qui ſe demandent ordinairement, attendu l'Edit des offices, il ne s'en peut gueres demander, ſinon que les deniers recelez, larrecins ou abus commis aux offices & autres choſes pareilles, qui ne ſont en évidence. En cela ſeroit raiſonnable d'en donner à l'advertiſſeur une quatrieſme partie, ou telle portion qui ſera adviſée, pour-

par la mort d'un d'iceux (a). Sa valeur estouffe l'envie, le choix est appreuvé generalement de tous, pour y avoir douze ans que la France le luy donnoit.

Soit que le Roy, à dessein ne tint parole, ou que la haine inveterée des Catholiques causast les massacres en plusieurs lieux; sur les plaintes Huguenotes, le Mareschal de Cossé est envoyé à la Rochelle (b), les

veu que ce ne fust sur gens comptables qui auroient encore à compter. Autrement plusieurs choses demeureroient cachées; qui se descouvrent par les demandeurs, en espérance d'avoir ledit quart. A eux la susdite portion : & le surplus pour la liberalité & espargne du Roy. Tant y a que ces dons ne se doivent donner si soudain, ains de huit en quinze jours du mouvement de Sa Majesté, ou par le moyen de la Reyne ou de Messieurs, & non d'autres, à ce que doresnavant tout despende de sa seule part ».

(a) Il fut présenté par le Duc d'Anjou pour prêter serment comme Maréchal de France entre les mains du Roi, le seize Février 1571; & il en remplit les fonctions au mois de Novembre de la même année, après la mort du Maréchal de Vieilleville.

(b) Le Maréchal de Cossé & la Proutiere, Maître des Requêtes, furent envoyés à la Rochelle sur la fin de Décembre 1570; & ils conférèrent avec les Protestans au commencement de Janvier 1571. (La Popeliniere, Tome II, Liv. XXIV, fol. 5.)

deputez de l'Admiral à la Cour, les desseins différents. La Reyne possede ses enfans par M M. de Retz & Villequier ses creatures, dissimule, temporise, jusques à ce qu'ils soient en âge avec les Huguenots, lesquels (sans prendre temps) resolvent forcer Leurs Majestez à la guerre d'Espagne, & les allier avec les Anglois leurs amis : pratiquent guerre estrangere ou civile : cabalent en Cour par ceux de Montmorency, intimident, jalousent le Roy du crédit & de l'honneur de son frere, proposent de le bannir de France par le mariage d'Angleterre, qu'un Royaume ne peut souffrir deux Roys ; que c'estoit marier la France à l'Angleterre, les Huguenots aux Catholiques, pour partager le monde : en effect ils prétendent de chasser leurs ennemis, & sous le nom du Roy d'Angleterre, rendre M. d'Anjou captif, sçachant ne se pouvoir r'allier avec luy, parce que de leur honte, procede son honneur. Le jeune sang bouillant du Roy Charles agrée ce discours : la Reyne cognoist comme elle possede son fils, ses humeurs & Gouverneurs, ne se donne peyne de ses opinions, s'asseure les pouvoir changer en un mouvement. Toutes resolutions sont remises à Blois, où la Reyne de Navarre

& l'Ambassadeur d'Angleterre (36) devoient arriver. Le Sieur de Tavannes, après plusieurs reïterez advis envoyez par escrit à M. d'Anjou, est envoyé querir, sans nuls desseins arrestez, ny de la guerre d'Espagne, ny de la S. Barthelemy (a) (quoy que les

(a) Malgré le ton tranchant que prend ici l'Auteur des Mémoires, nous observerons que c'est encore un problême historique de savoir si dès cette époque le massacre des Protestans étoit résolu, ou si des évènemens accidentels & non prévus l'amenèrent d'eux-mêmes. Interroge-t-on les Ecrivains Protestans? Ils répondent affirmativement que Charles IX, en signant la paix de 1570, nourrissoit dans son cœur l'horrible projet de massacrer une partie de ses sujets. Si l'on en croit Davila (Histoire des guerres civiles de France, Tome I, Liv. V de l'Edition in 4°.), Charles IX eut l'art d'en imposer aux chefs du Calvinisme, & de les attirer dans le piège qu'il avoit résolu de leur tendre. L'Italien *Capi-Lupi* s'efforce de le prouver dans la Préface de son ouvrage, intitulé : *Le stratagême, ou la ruse de Charles IX contre les Huguenots rebelles à Dieu, &c.* On y lit que le Legat reprochant au Roi ses liaisons avec les Chefs du Protestantisme, le Monarque lui répondit : *M. le Cardinal, plût à Dieu que je pusse tout vous dire! vous connoîtriez bientôt, ainsi que le souverain Pontife, que rien n'est plus propre pour assurer la religion en France, & exterminer ses ennemis.* Un fait tel que celui-là seroit décisif, si on le trouvoit ailleurs que dans un écrit uniquement destiné à faire l'apologie de

ignorans ayent escrit.) Les Huguenots espreuvent leur credit en la Croix de Gastine (37), erigée des biens d'un Huguenot bruslé, qui est transporté de nuict, de la maison razée, malgré les Parisiens, au cimetiere Sainct-Innocent. Joinct avec la faveur non dissimulée du Roy, qui pour se defaire de son frere & de sa sœur en mesme temps, & acquerir reputation par les armes, estoit porté à eux. La Reyne voyant son inclination, fluctuoit : les desseins & esperances Huguenottes estoient d'exalter leur party, d'abbaisser le Roy d'Espagne & la Religion Catholique, bannir de France M. d'Anjou leur ennemy, & gouverner la Cour, par le mariage du Prince de Navarre, jetter la guerre en Flandres, en recevoir le gain, & le Roy la perte, s'establir aux despens de tous. La vieillesse, la laideur, & les articles de la Reyne d'Angleterre, la haine, le soupçon des Huguenots, glacent M. d'Anjou, qui haste par courrier la venue du Sieur

la St. Bathélémy. Mais est-il vraisemblable qu'un Prince aussi jeune ait médité pendant deux ans un complot de ce genre, sans que son secret lui soit échappé ? Croyons plutôt pour l'honneur de l'humanité, que cette tragédie fut l'ouvrage des circonstances, & comme le dit Tavannes, qu'elle ne fut pas préparée de si loin.

de Tavannes, luy demande advis qu'il reçoit. Luy l'admoneste de regarder ses mains sanglantes des Anglois & des Huguenots, les receptions, les affronts du Roy Philippe, marié à Marie Reyne d'Angleterre; leurs Roys esleus plus prisonniers que Roys; luy propose de se descoudre sans deschirer, cognoissant la furie & ambition de son frere, l'inclination de la Reyne & de Madame, au mariage de Navarre, pour demeurer à la Cour. Roy, Reyne, M. d'Anjou, Reyne de Navarre, Millord Robert, Ambassadeur d'Angleterre, le Comte Ludovic de Flandres, le Sieur de Tavannes, arrivent tous à Blois. La Reyne luy demande comment elle sçauroit le cœur de celle de Navarre; il se rit, respond : *entre femmes, mettez la la premiere en colere, & ne vous y mettez point, vous apprendrez d'elle, non elle de vous.* Le Sieur de Tavannes taste le nœud du mariage du Roy de Navarre, essaye de le rompre (tant s'en faut que l'on pensast faire la Sainct-Barthelemy à ces nopces) que sans Madame (a), fille du Roy, qui y avoit

(a) Le Rédacteur des Mémoires s'exprime incorrectement. La Princesse Marguerite, qu'épousa le Roi de Navarre (Henri IV), étoit fille de Henri II, & sœur de Charles IX. Il s'en falloit bien que cet hymen lui

inclination,

inclination; il se deslioit. Enfin est consenty par M. d'Anjou; pour, par un petit mal eviter le sien plus grand d'Angleterre. Le Millort Robert, fournit ses articles pareils à ceux du Roy Philippe d'Espagne avec la Reyne Marie, excepté que la Reyne d'Angleterre vouloit estre mariée à l'Huguenotte. M. d'Anjou; conseillé du Sieur de Tavannes, le tranche court; dit au Roy son frere, *s'il luy commandoit qu'il s'y marieroit; mais qu'il sçavoit très-bien qu'il n'y vivroit pas quatre mois* (a), *qu'il aymeroit mieux n'estre rien du tout en France, & y mourir pour son service, que d'aller en Angleterre.* Ceste responce, & l'intermission de la Reyne, refroidit ce mariage. Le Sieur de Tavannes le tourne en gausserie : l'Ambassadeur cou-

plût : elle aimoit le jeune Duc de Guise. Nous verrons dans ses Mémoires que les menaces seules de Charles IX la firent renoncer à son inclination.

(a) L'Auteur des Memoires de l'Etat de France, sous Charles IX, l'un des écrits du tems où l'on s'étend le plus sur le mariage projetté entre Elisabeth & le Duc d'Anjou, est loin de s'acccorder avec les Mémoires de Tavannes. Il soutient que Charles IX lui-même ne vouloit point que cette alliance se consommât, & qu'il ne cherchoit qu'à endormir l'Angleterre, afin de mieux écraser le parti Calviniste en France. (Voyez Tome I, p. 50 & suiv.)

choit avec la Reyne sa maistresse, il dit à Monsieur : *Le Millort Robert vous veut faire espouser son amie, faites luy espouser Chasteau neuf qui est la vostre, vous luy rendrez le pennache qu'il vous veut donner.* En ceste grande assemblée, le Roy propose un Tournois, le Sieur de Tavannes en donne l'ordre & invention icy escrit de son stil; qui estoit une grande bresche defendue, & une retraicte derriere un retranchement, où les assaillans entrez eussent voulu estre dehors, feinte à l'imitation de l'aguerriment d'alors.

A la grande porte, vingt arquebusiers, commandez par le Capitaine; lesquels garderont quelque peu la porte avec arquebusades, après se retireront tousjours en escarmouchant jusques au bout du pont du chasteau, où ils ne s'arresteront : ains couleront dans la porte de la vis pour monter audict chasteau.

A l'autre, vingt arquebusiers, soustenus de dix corcelets, sous le Capitaine, partiront des cuisines, & feront une charge à ceux qui auront gagné la grande porte, pour essayer de la regagner : ayant failli à la regagner, se retireront en escarmouchant pas à pas de là où ils seront venus.

Le Roy ayant gagné la grande porte, entrera avec son camp, se logera devant & dessous les galeries, fera la premiere assiete de l'artillerie, assoira ses corps de garde & sentinelles. Cela faict, debandera une troupe d'arquebusiers de l'un des costez de la place; & par l'autre, Sadicte Majesté seul avec deux Capitaines ira recognoistre, soustenu neantmoins de quelques arquebusiers, qui ne tireront si ce n'est que Sadicte Majesté fust pressée; après se fera les approches, posera l'artillerie, & tirera en batterie.

Une troupe de six corcelets & quinze arquebusiers, sous le Capitaine qui gardera le faux-bourg, lequel sera assailly près l'escarmouche, devers les cuisines, se retirer en la place, laquelle recogneue, & la bresche faicte, & en l'assaillant, le Capitaine du bout de la grande viz, qui sera en embuscade en la salle sous la chambre de Monsieur, fera une petite sortie, pour favoriser la retraicte de ceux du faux-bourg; lesquels mettront le feu aux tonneaux, & se retireront au Chasteau par le pont. Et ceux de ladite sortie (pour favoriser la retraicte) se retireront par ladicte viz à la terrasse audit Chasteau, & ne demeurera sinon que six ou sept arquebusiers sur le milieu du

pont, qui tireront tousjours. Alors ceux du dehors emporteront le faux-bourg, rompront leurs tonneaux, & iront donner un assaut au parapet de la muraille, duquel ils seront repoussez, & sonnera-t-on la retraicte pour donner à l'assaut general par le Roy & sa grosse troupe. Lequel marchera avec son bataillon, jusques au milieu de la cour, & là s'arresteront, & baiseront la terre, pour aller à l'assaut. Sera envoyé devant la grosse troupe, une petite troupe d'enfans perdus, de corcelets avec deux bandes d'arquebusiers pour gagner les deux coings de la bresche; lesquels corcelets seront repoussez, & demeureront les susdicts arquebusiers. Lors arrivera la grosse troupe du Roy, qui enfoncera ceux dudit parapet de pierre, & ira à l'assaut de toute sa force, lequel, à la longue, ne se pouvant soustenir, se pourront retirer ceux de dedans au retranchement. Sera envoyé, sur les deux heures, une bande d'arquebusiers, qui partira de dedans la grande salle avec le tambour, & ira dedans le fort, où après y en avoir laissé douze ou quinze avec ledict tambour, se desroberont file à file pour revenir treuver mondict Sieur, afin de l'accompagner, lequel aprés partira avec ses deux Enseignes

& toutes troupes, pour aller ſecourir le Chaſteau, de quoy il ſera demeuré avec les dix ou douze fera remparer, & les pieces amenées ſur la breſche, pour battre le retranchement; la capitulation ſe fera, & ſe rendront les aſſiegez.

CHAPITRE XXV.

Négociations pour la guerre de Flandres. Les Guiſes abandonnent la Cour. Mort de Ligneroles. Le Sieur de Tavannes s'oppoſe à la guerre de Flandres. On ne l'écoute pas : il ſe retire. Mort de la Reine de Navarre. Le Sieur de Tavannes revient en Cour. Réception que M. le Duc d'Anjou fait à l'Amiral. Bataille de Lepante. Affaires des Pays-Bas.

LE Comte Ludovic (a) aſſeure moitié des villes de Flandres eſtre à la dévotion du

(a) Selon la Popeliniere, Tome II, Liv. XXV, fol. 10, verſ., le Comte Ludovic de Naſſau, frère du Prince d'Orange, eut à ce ſujet des conférences ſecrettes avec Charles IX « qui luy promiſt plus qu'il » n'euſt ſceu eſpérer. Sur ces belles apparences & eſ» pérances qui ſe trouverent fauſſes (a remarqué Au» bery du Maurier dans ſes Mémoires pour ſervir à » l'Hiſtoire de Hollande, p. 41) le Prince d'Orange

Roy Charles, qui n'avoit besoin de fiction pour faire croire aux Huguenots qu'il les favorisoit, desireux de guerre. Il estoit entierement à eux, soit ou parce que ceux du Guyse y contrarioient, ou par la résolution prise avec le Sieur de Tavannes, d'esloigner ceux de Lorraine & de Montmorency des affaires, le Roy & ses freres estans assez grands pour les manier. Ce fut sans artifices, & par ces raisons, que (a) le Cardinal de Lorraine & ses nepveux s'esloignent de la Cour: reste le seul Sieur de Tavannes, amateur de l'Estat, qui s'oppose aux desseins du Sieur Admiral de Chastillon pour la guerre d'Espagne, monstrant un Royaume espuisé d'hommes & d'argent par les guerres civiles, opposé à un florissant Estat, fortifié de l'argent des Indes, & d'une longue paix; regrette, se plaint, & ne veut que les prisonniers & vaincus à Jarnac & Moncontour, conduisent des vic-

» refusa un traité fort avantageux & fort seur que l'Em-
» pereur luy offroit de la part du Roy d'Espagne.

(a) Davila (traduction de Baudoin, Edit. in 4°., Tome I, p. 260) prétend que cette retraite du Cardinal de Lorraine & de ses neveux étoit concertée avec Charles IX. L'opinion de Davila est conforme au plan de dissimulation qu'il prête au jeune Monarque.

torieux ſelon leurs deſſeins. Tous fluctuent, tous balancent, rien de reſolu, contre l'opinion d'aucuns, croyans que Lignerolles avoit eſté tué (38) pour avoir découvert l'entrepriſe de la S. Barthelemy, qui n'eſtoit pas ſeulement pourpenſée, & dont la naiſſance vint de l'imprudence Huguenotte. La petite faveur de Lignerolles, chaſſée par la plus grande de Villequier de chez M. d'Anjou, il ſe donne au Roy Charles imprudemment, diſcourt aux deſpens de la Reyne mere, luy propoſe de ſortir de tutelle. Sa Majeſté, non capable de ce grand deſſein, le redit à ſa mere, laquelle, d'accord avec ſes enfans, le fit tuer. Lignerolles mort, le Sieur de Tavannes blaſme cruellement ceſt acte, dict *que l'on tuera les hommes juſques aux cabinets des Roys*. La Reyne luy impoſe ſilence, luy commande d'aſſiſter ceux qui alloient demander la grace des meurtriers, après pluſieurs refus il obeyt; tant peut la Cour ſur les gens de bien. Il admonneſte le Roy de ne ſe meſler point des querelles de ſes ſerviteurs, leur commander accord ou combat promptement. En ce temps je fus malade (a) à l'extremité : il dit, *que*

(a) Le Rédacteur des Mémoires (Jean, Vicomte de Ligny & de Tavannes) parle ici de lui-même.

si je mourois, qu'on sellast ses chevaux, qu'il s'en vouloit aller, qu'il estoit saoul d'honneur, & ne travailloit que pour les siens. Le Legat du Pape arrive pour empescher le mariage du Roy de Navarre, & faire celuy du Roy de Portugal, avec Madame, sœur du Roy. Il est renvoyé avec paroles generales, que Sa Majesté ne feroit rien au prejudice de l'obeïssance de Sa Sainteté.

Le Sieur de Tavannes las des irrésolutions (a) de la Reyne, prend congé ; elle pleure & le prie, sçachant qu'il avoit des advis salutaires pour Leurs Majestez, qu'il laissoit sans aucune resolution. Les Gentilshommes de sa suite le blasment de n'avoir pris garde aux larmes de la Reyne. Il respond *que les Courtisans ne pleuroient leurs amis, mais un manteau qu'il leur restoit à engager ; que Leurs*

(a) Ce passage des Mémoires de Tavannes est peut-être un de ceux qui mérite le plus l'attention du Lecteur. Que signifient *ces irrésolutions du Roi & de la Reine sa mere ? Ces irrésolutions* tenoient elles au projet d'exterminer les Protestans ? Il nous semble qu'à l'époque que nous parcourons, le Rédacteur des Mémoires, en cherchant à s'envelopper, laisse échapper de tems en tems quelques traits de lumière. Nous présumons que la critique en pourroit profiter, pour adopter une opinion fixe & déterminée sur les évènemens qui vont suivre.

Majestez avoient ses meilleurs ans, qu'ils pleuroient pour en avoir encore quatre ou cinq qui luy restoient à vivre en repos. En son absence le Roy n'a cesse que l'Admiral, avec grande asseurance, ne soit auprès de luy. La guerre d'Espagne toute résolue à l'insceu de la Reyne, qui n'y estoit encor qu'à moitié; les ligues d'Angleterre & des Protestans d'Allemagne acheminées; le Roy, pour mieux gagner sa mere, employe Strosse, son parent, qui sous feinte d'aller aux Indes, devoit descendre en Flandres; l'Amiral desseigne son embarquement de six mille hommes à Bordeaux. Dieu se sert des desseins des hommes contre eux-mesmes miraculeusement, ces embarquemens se font par providence divine proche de la Rochelle, non prémédité ny des uns ny des autres, & qui furent employez au siége de la Rochelle, au contraire de ce à quoy ils avoient esté destinez. La Noue, Huguenot, fait levée pour se jetter dans les villes rebelles de Flandres. Le Sieur de Tavannes ayant respondu sur la proposition du Comte Ludovic, qu'il ne tenoit pas une des douze principales places, que quand ils auroient sur la frontiere deux villes, Sa Majesté mettroit en deliberation la guerre : les Huguenots enyvrez de faveurs, rendent leurs

villes de seurté, levent la mesfiance. La Reyne de Navarre vient hastivement mourir à Paris: la colere, le chaut, l'appréhension dans un esprit subtilisé, causent sa fin sans aucun poison (39), quoyque l'on ait voulu accuser un Parfumeur du Roy, Maistre René, de l'avoir empoisonné avec un paire de gans. Les desseins embarquez ne se retarderent, l'alliance d'Angleterre est faicte, celle des Protestans indubitable, le Cardinal de Lorraine retiré à Rome; Monsieur descheu de crédit d'avec son frere, joinct à la Reyne, mande le Sieur de Tavannes. Le Roy de Navarre, l'Admiral (a) arrivent à Paris, le Roy feint de

(a) L'Amiral avoit paru à la Cour dès l'année précédente. Les instances de MM. de Montmorency & du Maréchal de Cossé l'y avoient déterminé. « Le Roy » (dit la Popeliniere, Tome II, fol. 21) le receut » amiablement & avec grand honneur, l'appellant son » pere, si que le relevant, comme il se fut mis à » genoux pour luy faire la révérence, protesta qu'il » n'avoit veu jour de sa vie plus agéable que celuy » auquel il s'assuroit voir la fin de tous les troubles, » & le commencement du repos de son Royaume: » entre autres choses luy tinst ces propos en riant: » *Nous vous tenons avec nous; maintenant vous n'en* » *partirez pas comme vous voudrez* »... Malgré ces caresses, l'Amiral s'étoit retiré à sa terre de Chatillon, sous prétexte de vaquer à ses affaires domestiques. Pressé

chasser, va au-devant; mais ledict Admiral venant au lever de Monsieur, frere du Roy, le Sieur de Tavannes luy conseille de le faire attendre une heure à sa porte, ce qu'il fit, monstrant la différence des grades & des victorieux aux vaincus. Les deux Gaspards de Tavannes & de Coligny marchent ensemble à l'entrée du Roy à Paris, donnent parler à qui tromperoit son compagnon. L'Admiral asseuré & attiré de ceux de Montmorency, ne se sentans assez forts sans luy pour faire resoudre la guerre d'Espagne.

Le Pape crée le Duc de Florence Grand-Duc de Toscane, au mescontentement des autres Potentats d'Italie.

Le Turc lié par sa loy de ne toucher au tresor public qu'en guerre Chrestienne, ambitieux cherche querelle pour Cypre, qu'il maintient avoir esté aux Empereurs Grecs, dont il se dit successeur. Les Venitiens unis avec le Pape & l'Espagnol, par les incommoditez & longueurs accoustumées des ligues, laissent prendre ceste isle à Moustapha (a).

par les lettres de Charles IX, qui le rappelloit à la Cour, il y revint en 1572, vers le mois de Juin.

(a) Ces différents évènemens s'étoient passés en 1571; & le Rédacteur des Mémoires de Tavannes auroit dû les placer dans cet ordre. Le 29 Octobre de

Tost après les Chrestiens gagnent la bataille de l'Epante, pour avoir mis des grosses naves devant, dont la salve endommagea & estonna les Turcs avant qu'arriver au combat; la victoire non suivie fut infructueuse par division au grand dommage de la Chrestienté. Les cruautez, les trophées, les impositions, les statues érigées du Duc d'Albe, joinct aux artifices & menées du Sieur Admiral de Chastillon, causent la prise de Monts & de Valentiennes par le Comte Ludovic, assisté des Huguenots de France : Valentiennes (40) est secouru par le chasteau, du Duc d'Albe, qui resout le siege de Monts.

cette année, Charles IX étant au château de Vaujour, y reçut la nouvelle de la victoire de Lepanthe du 7 du même mois. (Voyez l'Itinéraire de nos Rois, page 111.)

CHAPITRE XXVI.

La guerre de Flandres paroît résolue. Entreprise de l'Amiral sur la vie du Sieur de Tavannes. Nouvelles de la prise de Mons par les Calvinistes François. L'Ambassadeur d'Espagne demande son congé. Harangue du Duc d'Anjou au Roi contre la guerre de Flandres. Avis du Sieur de Tavannes sur le même sujet. L'Amiral insiste. Tavannes & le Duc d'Anjou le contredisent dans le Conseil du Roi.

L'ARC tendu à la ruine ou establissement des Huguenots, le Roy Charles porté à la guerre d'Espagne par leur subtilité, ils luy proposent d'obscurcir les combats de son frere par nouvelles victoires. La Reyne flustue entre paix & guerre, crainte de civile la penche à l'estrangere, les vieux Italiens (a) ambitieux, ses parens, esperans grandeur en ceste guerre, la suadent (b) : comme femme, elle veut & ne veut pas, change d'advis & rechange en un instant. Les Huguenots cornent la guerre, le Roy avec eux, dont ses

(a) Ces Italiens étoient les Strozzi, & quelques autres Florentins attachés au service de la France.

(b) La déterminent.

grandes faveurs leur ſont ſuſpectes. Telligny, Huguenot, poſſeſſeur & favory de Sa Majeſté, en creance de ceux de Montmorency eſtaint autant de ſoupçon que les Miniſtres en allument. Soit que la juſtice de Dieu, ou la mauvaiſe fortune de l'Admiral, ou la crainte qu'il avoit de retourner aux guerres civiles, fermaſſent ſes yeux & ſes ſens aux advis de ſa ruine, croit qu'il n'y avoit point de milieu, que poſſeder la Cour, ou rentrer en la guerre, aux incommoditez de laquelle il propoſe l'hazard de la perte de ſa vie. Il ne voyoit ny ne prevoyoit ce qui n'eſtoit pour lors, d'autant plus qu'il n'y avoit encor rien de réſolu contre luy, quoyque les ignorans des affaires d'Eſtat ayent eſcrit ou dit. Il s'eſchauffe en ſes deſſeins pour faire des mal-contans, & ſe préparer à tous évenemens, il conſeille la caſſerie des gens de guerre; pour (s'ils eſtoient contraincts de prendre les armes) s'ayder des mal-contans; ceſte caſſerie ſe fait à Madrid: le Sieur de Tavannes reprend ſa compagnie qu'il avoit donné à ſes enfans, contrarie la guerre d'Eſpagne & puiſſance des Eſpagnols.

L'Admiral mémoratif de ſes playes provenues de la fidelité & ſervice du Sieur de Tavannes, le tient pour ennemy, entreprend

ſur ſa vie. Leurs Majeſtez à Monceaux, le Sieur de Tavannes à Paris ſe promene avec le Sieur Marquis de Villars & dix de leur ſuite, l'Admiral de Chaſtillon le joinct ſur le quay du Louvre, avec quatre-vingts Gentilshommes (partie préméditée) ; l'Admiral veut une querelle d'Allemand (a), conduit le Sieur de Tavannes en diſcours hors la ville, dit : *Qui empeſche la guerre d'Eſpagne n'eſt bon François, & a une croix rouge dans le ventre.* Le Sieur de Tavannes cognoiſſant le péril où il eſt, s'ayde de ſa ſurdité, fait ſemblant de n'ouyr que partie du diſcours, auquel il reſpond doucement, *qu'il ne ſe falloit pas prendre à luy : mais au Roy qui recueilloit les opinions des Capitaines de ſon Royaume, qu'en ceſte qualité il diſoit la ſienne, à laquelle il ne ſe vouloit point arreſter, ſi*

(a) Voilà encore un de ces faits particuliers que nous ne trouvons que dans les Mémoires de Tavannes. Si l'Amiral de Coligny, avec ce flegme philoſophique que l'Hiſtoire lui donne, fut capable de concevoir le projet d'aſſaſſiner Tavannes, combien ne doit-on pas plaindre Charles IX d'avoir regné dans ce ſiècle de fer? On ne peut ſe diſſimuler que la corruption des mœurs, l'oubli des vrais principes, & la haine de parti qui diviſoit la Cour de ce Prince, rendent croyables les attentats de toute eſpèce.

par raifons on luy en monftroit une meilleure. Sans les offencer, ny fe monftrer timide, avec prudence fe defcharge d'eux, qui fut le champ changent de refolution de le tuer; & le laiffent retourner en fon logis; où arrivé, fes gens luy demanderent s'il n'avoit pas ouy ce que l'Admiral luy avoit dit : *Je ferois*, dit-il, *bien fourd; un jeune homme s'y fuft perdu, ils ne m'y tiendront plus.* Là-deffus arrive l'advis de Monts (a) ; les Courtifans Huguenots desbridez exclament contre la paix, criant : *Guerre Efpagnole ou civile.* L'Ambaffadeur d'Efpagne demande congé; le Sieur de Tavannes le retient par commandement du Roy & de la Reyne, fait donner à Gatey, Gentilhomme du Comté de Bourgongne, une chaifne de cinq cens efcus par Sa Majefté, pour aller en Flandres affeurer fon maiftre qu'il n'avoit point de guerre, tant eftoit tout en balance. Pour fortir de peine & de ces contrarietez, le Roy tenant confeil à Paris, le Sieur de Tavannes propofe que Sa Majefté devoit prendre le confeil de fes meilleurs Capitaines par efcrit, ce qu'il fait pour fa furdité, & pour n'entrer en difpute dans le confeil; cefte refolution fuivie, tous apportent leurs advis. Celuy de l'Admiral

(a) Voyez l'Obfervation, n°. 40.

difoit

disoit (a), que c'estoit le moyen d'estaindre les guerres civiles par la conqueste de Flandres, que pour gagner au passé deux villes d'icelle, une partie du sang de la France auroit esté espandu, qu'aux derniers conseils M. d'Anjou avoit dit, que lorsqu'il y auroit de bonnes villes sur la frontiere prises, l'on pourroit parler de se declarer. Monts & une douzaine d'autres l'estoient maintenant; & il se vente d'avoir telle intelligence, qu'il y auroit une revolte universelle contre le Roy d'Espagne.

Harangue de M. d'Anjou, frere du Roy, à Sa Majesté.

L'ADVIS de M. d'Anjou, depuis Henry troisiesme, fut tel, dicté de mot à autre par le Sieur de Tavannes. « Monsieur, les oc-

(a) Outre l'avis motivé que l'Amiral donna au Conseil de Charles IX, il avoit déjà présenté à ce Monarque un projet pour prouver la nécessité de cette guerre. Ce projet rédigé par Duplessis Mornay, âgé alors de 23 ans, se trouve dans ses Mémoires sous le titre de *Discours au Roi Charles IX, pour la guerre contre les Espagnols ès Pays-Bas.* La base sur laquelle le jeune Auteur s'appuyoit, étoit que pour débarasser la France d'une multitude de soldats sans état depuis la paix, il falloit une guerre juste, facile & utile. Or, ajoutoit-il, celle qu'on propose contre l'Espagne réunit ces

» casions qui se presentent du costé de Flandres sont fort considérables, & y a apparence qu'icelles tentées avec vostre ayde, » il s'en pourroit ensuivre quelques bons » effeєts, & me grevera bien si, en quelque » façon que ce soit, là ou ailleurs (estant » en l'aage de travailler) je ne puis promptement vous faire paroistre l'envie que » j'ay de vous faire service, mesme hors » vostre Royaume, & que telles occasions » se passent sans courir le hazard & fortune » qui en peut advenir. Mais, Monsieur, je » m'estimerois bien mal fortuné, si postposant toutes mes affections à la conservation » de vostre Royaume, où il vous a pleu me » faire Lieutenant-General, je ne vous fai-

trois avantages... Dans l'avis particulier de l'Amiral, que nous a transmis la Popeliniere, T. II, Liv. XXVII, fol. 44, on retrouve la substance du Discours de Duplessis Mornay. En parlant de ces soldats, dont l'oisiveté pouvoit devenir dangereuse, l'Amiral s'exprimoit ainsi : « Pour vuider tant de sang corrompu & superflu » qui pourroit créer quelque nouvelle maladie au corps » de vostre estat, Sire, il faut ou saigner, ou pour le » moins esventer la veine »... Si l'on rapproche ces derniers mots du massacre de la St. Barthélémy, qui ne tarda pas à suivre, on déplore le sort des hommes qui vivoient à cette époque, puisqu'il falloit de manière ou d'autre que le sang coulât.

» fois entendre l'estat auquel il est mainte-
» nant, me semblant estre une chose bien
» simple, d'entreprendre porter un grand
» faiz, sans premierement peser ses forces:
» je les dois cognoistre, pour s'estre adres-
» sez à moy toutes sortes de gens à cause de
» mes Estats. Or, Monsieur, la premiere &
» plus importante chose pour la guerre, &
» principalement dehors, sont les Finances,
» dont vous estes & de crédit si en arriere,
» & la puissance de vostre peuple si espuisée,
» que je ne vous la puis dire, sinon la larme
» à l'œil, & laisseray à Messieurs qui les
» gouvernent à vous en rendre raison. Et
» quant aux hommes pour l'exécution, je
» voy vostre gendarmerie, à cause de son
» naturel, courageuse, & neantmoins pour
» avoir esté mal entretenue, avec une im-
» pression acquise sur tout depuis ces der-
» niers troubles, qui est de souffrir peu de
» labeur de la guerre, & abandonner les
» Enseignes, s'ils ne sont satisfaicts de leurs
» soldes, chose qui leur sera facile, se re-
» treuvant près du Royaume. Et à ce que
» j'entends, il y a moins de Gentilshommes
» qu'il n'y eut onques, à cause du mauvais
» traictement, ayant l'injure & pauvreté du
» temps empesché de la regler par vostre

» commandement, suivant ce que j'en avois
» bonne intention. Quant à vos gens de pié,
» Stroffi (a) a mené les principaux Capi-
» taines avec luy, par ainsi doit avoir la
» fleur des soldats, il en a passé un grand
» nombre en Italie, qui aussi sont des meil-
» leurs : & m'a on dit que plusieurs sont allez
» du costé du Duc d'Albe. Vous sçavez les
» expéditions qui ont esté faictes pour la
» creue des bandes par toutes les frontieres,
» qui (à mon advis) se treuveront gens nou-
» veaux. Vostre Majesté a veu aussi les do-
» leances que vous ont faictes tous les Gou-
» verneurs pour les places, tant de Cham-
» pagne, Picardie, Guyenne, Languedoc,
» Provence, que Piedmont, & generalement
» toutes vos frontieres, où il n'y a une seule
» ville en estat. D'autre part, vostre peuple
» miserable, tant à cause des guerres passées,
» que de la cherté du temps; de sorte qu'il
» est mal-aisé de juger en beaucoup d'en-
» droicts de leur affection. Toutes ces pau-
» vretez & necessitez me font conclure, que
» sur le dire des gens désesperez & chassez

(a) Strozzi & le Baron de la Garde étoient aux environs de la Rochelle avec six mille hommes prêts à embarquer, & destinés en apparence pour attaquer les Pays-Bas.

» hors de leurs biens, qui n'ont rien ou bien
» peu d'asseuré de ce qu'ils promettent que
» paroles, l'on ne doit rompre les choses
» promises, de faire de son amy son ennemy
» si grand, que vostre Estat puisse courir
» fortune à cause de tant de nécessitez ».

Advis du Sieur de Tavannes pour la guerre de Flandres.

En ce mesme Conseil du 26 Juin 1572, le Sieur de Tavannes donne son advis. « Les
» gueux de Flandres se promettent qu'avec
» leurs alliez, tant d'Angleterre, Princes
» Protestans, François Huguenots, qu'autres,
» leurs forces seront de dix mille hommes
» de cheval, & grand nombre de gens de
» pied à l'équipollent, tant arquebusiers
» Allemands, qu'Anglois, les plus forts par
» la mer, le Pays-Bas mal-content, plusieurs
» villes prestes à se rebeller, & que tout cela
» s'offre estre à la dévotion du Roy, luy don-
» nent advis qu'il doit declarer la guerre au
» Roy d'Espagne ouvertement, d'autant que
» si ceste belle occasion se perd, mal-aisé-
» ment se pourra recouvrer. Outre ce qu'il
» est à présumer (a), qu'estans le Roy d'Espa-

(a) Pasquier, dans une lettre adressée au Sieur de Querquifinen, Seigneur d'Ardivilliers, Tome II de ses

» gne & le Duc d'Albe en ſoupçon de Sa
» Majeſté, comme ils ſont à cauſe du voyage
» de Stroſſe, encore que pour ceſte heure
» ils tiennent fort beau langage, que venant
» à eſtre victorieux avec la grande armée
» qu'il y aura, ils ne donnent à la France,
» en grand danger (la trouvant dépourveue)
» d'y faire un grand eſchec. A la verité, il
» y a quelque apparence en ce dire-là, à
» qui ne conſidereroit en quel eſtat eſt le
» Roy & ſon Royaume, & celuy du ſuſdict
» Roy d'Eſpagne, les affaires duquel ſont
» allez juſques icy, comme chacun ſçait. Par
» ainſi (ſans ſe tromper) faut conſiderer que

œuvres, Edit. de 1733, p. 117, explique ainſi l'origine du ſobriquet de *gueux* qui leur fut donné. « D'autant qu'il eſtoit advenu aux principaux Chefs & » Miniſtres du Roy Catholic de dire en colere qu'il » ne falloit eſtonner de ce nouveau remuement, parce » que ceux qui embraſſoient cette querelle n'eſtoient » que gueux; ce qui ne tomba par terre : car les au- » tres ſe mocquans de ceux qui les avoient ainſi nom- » mez, prindrent ce meſme nom; & quelques uns » meſme des plus ſignalez d'entre eux s'habillerent de » couleur griſe, convenable à l'épithete qu'ils ſe don- » noient, diſans en leurs feſtins & banquets par forme » de gauſſerie : *Vivent les gueux !* » (Voyez auſſi ſur l'origine de ce nom, les Mémoires de du Maurier pour ſervir à l'Hiſtoire de Hollande, p. 23.)

» le Duc d'Albe n'a pas si mal pourveu à
» son faict, qu'il n'ait bientost une des plus
» grandes armées qui ait esté il y a long-
» temps ensemble. Et ores qu'elle n'excede
» point les susdictes forces de ses ennemis,
» la différence y est grande, d'autant qu'il
» est sur la defensive, & a l'argent pour con-
» tinuer la guerre, & mettre les choses à la
» longue, tient le pays de quoy il vivra,
» les autres en danger de mourir de faim,
» & n'aura que trois mois pour temporiser
» que l'on sera en hyver, durant lequel ne
» se peut tenir la campagne en Flandres, à
» cause des marescages & humidité dudit
» pays, & n'est vraysemblable qu'il puisse
» estre contrainct de combattre, luy qui est
» sage Capitaine, ayant accoustumé d'estre
» retenu, si ce n'est au grand desavantage
» & hazard de ceux qui l'iront assaillir. Et
» quant à ce peuple rebelle, sa puissance
» & bonne conduitte est ja monstrée par
» ceux qui sont descouverts; le reste encore
» qu'ils eussent bonne volonté d'user de re-
» bellion, ne le sçauroient ny oseroient des-
» couvrir. L'exemple y est ayant veu le
» Prince d'Orange avec une si grande ar-
» mée en leur pays, sinon que l'on eust
» contrainct ledict Duc d'Albe à la bataille

» & il l'euſt perdue : auſſi s'il la gagne
» ayant les forces du Roy joinctes avec
» celles deſdicts Huguenots, voila le Royau-
» me en grand branle, & eſt le mettre ſur
» le tablier au hazard contre la Flandre.
» Meſme y ayant ſi grand nombre de peu-
» ple en cedict Royaume de l'ancienne Re-
» ligion, & la pluſpart mal contents, qui
» eſt pour ſe deſeſperer, à cauſe que n'ayant
» point de finances pour cette guerre, il
» eſt force d'en prendre ſur luy, & eſt en
» ſomme porter la querelle d'une poignée
» de rebelles de dehors pour en faire un
» grand nombre dedans. Leſdicts rebelles
» de Flandres ont ja preparé la cauſe de la
» rebellion de ceux de France, diſant que
» ce qu'ils ont commencé eſt pour les ſub-
» ſides, deſquels le ſuſdict peuple François
» ſçait bien à quoy s'en tenir : ſubſides de
» fraiſche memoire levez pour chaſtier le
» peuple eſlevé pour la Religion qui ſe dit
» reformée, & à ceſte heure autres ſubſides
» pour la ſouſtenir. Choſe très-dangereuſe
» pour les grands Princes, qui ſe trompent
» s'ils cuident eſtre Roys pour tenir des
» places fortes, maiſons & autres choſes :
» car il faut eſtre Roy du peuple, & eſtre
» obey & aymé, autrement le mieux qui

» en peut advenir, c'est maistriser la Reli-
» gion, la rebellion, & sondict peuple par
» force avec les estrangers ; les enrichir de
» leurs despouilles à la ruyne de leur Royau-
» me & s'acquerir le nom de tyran, avec
» perpetuel doute de leurs personnes. Joinct
» que si Sa Majesté commence, il sera assailly
» du costé de Piedmont & Provence, Lan-
» guedoc & autres lieux facilement par le
» moyen des amis de la Ligue & de l'armée
» de mer ; & d'y envoyer de grandes forces
» pour y dresser une armée, & y faire teste,
» se fiant qu'il ne faudra pas beaucoup ayder
» aux susdicts gueux, attendu qu'ils sont ja
» forts : il n'y a homme qui ne doive con-
» seiller de se devoir tousjours rendre le plus
» fort, se joignant avec eux pour leur faire
» la loy, & s'attribuer les conquestes. Da-
» vantage faut avoir secondes forces pour
» (si on venoit à la bataille que tous con-
» querants doivent chercher) avoir une re-
» source : d'autant qu'il est bien plus raison-
» nable de deffendre le cœur du Royaume
» que les membres. Ainsi de mener une au-
» tre armée en Piedmont, l'on sçait comme
» il est aisé, les places y sont en très-mau-
« vais estat, le pays (debile comme il est)
» perdu en un mois.

« Les forces d'Italie pourront tomber en
» Dauphiné ou Provence, M. de Savoye
» baillera vivres, l'entreprise du Roy d'Es-
» pagne pour Alger se pourra remettre à
» une autre fois, & à l'imitation du vieil
» Empereur s'ayder de l'argent levé pour
» cela. Et ores que ledict Duc d'Albe eust
» perdu la bataille, & la plus grande part
» des Pays-Bas, la reputation & la force
» sera si grande à l'endroict des Huguenots,
» mesme venant à mourir ou changer ceux
» qui les conduisent avec bonne intention
» que le Roy & son Royaume seront tous-
» jours menez en laisse, & vaudroit bien
» mieux n'avoir point de Flandres & autres
» conquestes, que d'estre incessamment à
» maistre, par ainsi en gagnant c'est se perdre
» du tout. Est aussi à considerer que les gueux
» grossiers trompent les Huguenots subtils par
» leur mauvaise conduicte tant presente que
» passée. Je laisse la foy rompue d'un homme
» comme le Roy, qui fait profession de l'hon-
» neur, l'ingratitude d'avoir esté secouru en
» sa necessité, rendre mal pour bien, qui
» seroit entierement le contrepied du grand
» Roy François, lequel au lieu de recevoir
» ceux de Gand, donna passage à l'Empereur
» pour les chastier. Je laisse pareillement

» qu'on a veu les Roy separer les peuples, » pour plus facilement les vaincre & mener » à leur volonté, & qu'à ceste heure les » peuples ayans separé les Roys, en pour » ront s'ils veulent faire de mesme, d'autant » que tout cela est assez evident. Et pour » conclure, jamais Roy sortant de misere ne » fut en si beau chemin : ceux qui se sont » eslevez dans le cœur de son Royaume, » qui tiennent une partie du peuple à leur » devotion y ont fait la loy, vont assaillir » les ennemis, où il ne peut perdre sans » gagner aux despens d'autruy, s'il faut lever » le joug, qui sera tousjours sur le col de » Sa Majesté (venant changer les Chefs de » bonne intention comme dict est.) Et de » dire s'ils sont defaicts ils seront suivis jus- » ques en France, & tombera la mine au » Duc d'Albe sur luy : l'exemple y est de » la retraicte qu'il fit dernierement les ayant » chassez de Flandres, & ores qu'il eust au- » tre opinion l'hyver l'y contraindra. Et pour » remedier & prevenir à tout, faut lever ledict » soupçon du Roy d'Espagne contre Sadicte » Majesté en quelque façon que ce soit, » voire plustost remettre ledit voyage de » Strosse à une autre fois, & luy faire en- » tendre que c'est pour le contenter. Et

» pource que quand les voisins s'arment il est
» raisonnable de s'armer, soient disposées
» ces forces-là aux frontieres, sans faire
» masse qu'il ne soit besoin. Le Laufguelt (a)
» & Anreitguelt se caillera à quelques Reis-
» tres & Lansquenets sans les lever que l'on
» ne soit pressé, preparer doucement les
» Suisses aussi sans les lever, la Gendarmerie
» tenuë en estat sans l'harrasser, les Gouver-
» neurs à accommoder, munir les places &
» y renforcer les gardes. Cela sera suffisant
» pour quand l'occasion se presentera, qu'il
» y ait mauvaise volonté du costé du Roy
» d'Espagne, se mettre en un camp fortifié
» près d'une ville ou riviere que l'on sçaura
» choisir, & se conserver attendants les susdits
» Reistres, Suisses & secours des alliez &
» faire teste à ceux qui chasseront ou fuyront

(a) Ces expressions signifient qu'il ne falloit point faire marcher les Lansquenets, qu'il suffisoit de leur avoir donné des arrhes, pour qu'ils se tinssent prêts à partir, & qu'en leur payant une partie de leur *monstre*, on les auroit quand on voudroit. Cela tenoit à un usage établi par rapport à cette infanterie Allemande. En l'enrôlant, on lui soldoit une certaine somme; & c'étoit là les arrhes, le *laufguelt* : vouloit-on qu'ils marchassent : il falloit encore une autre somme; & ils appelloient cette dernière *l'anreit-guelt*.

» dedans le Royaume à main armée, excuse
» bien raisonnable, sans mettre ledit Roy
» d'Espagne en jalousie, remettant ceste belle
» occasion (si belle se doit appeller) à une
» autre fois, qui ne se peut perdre, ny la
» volonté de ceux de Flandres qui crieront
» tousjours à l'ayde aux François, tant &
» si longuement que les Espagnols les maistriseront.
» Et faut considerer que ces Pays-Bas
» d'icy en avant ne peuvent plus de rien
» profiter au Roy d'Espagne, & que pour
» les regir il est contrainct les ruïner du tout,
» & ne luy peut tourner qu'à grande despense,
» crainte & desplaisir : de sorte qu'il est à presumer
» qu'à la fin on y pourra mettre le
» pied par amour avec alliance, ou par force
» quand nostre foiblesse sera passée. Et enfin
» vaudroit bien mieux n'avoir point de profict
» que l'avoir par le moyen de ceux qui tiennent
» tant d'hommes aguerris dedans les
» entrailles de France, pour à toutes les
» fois que les susdicts Chefs faillis, eux ou
» ceux qui viendront après voudront fonder
» une querelle sur subsides, Religion ou
» autre chose, mettre en proye le Roy &
» son Estat. Laissons doncques l'entreprise
» si injuste, mal fondée, & qui nous est si
» dangereuse, maintenons nostre reputation

» envers Dieu & les hommes, & la paix
» avec un chacun, ſurtout avec noſtre peu-
» ple, leur tenant la parole pour la Religion,
» & reprenons haleine, en nous laiſſant deſ-
» charger par nos ennemis (a), car c'eſt
» toute la neceſſité de ceſte Couronne & de
» l'Eſtat. »

(a) « Tous les gens d'Eſtat (remarque le Com-
» mentateur) qui vivoient en ce tems-là, & ceux
» qui depuis ont veu cet advis, l'ont exalté & loüé
» ſur tous autres qu'ils euſſent jamais veus. Pour donner
» plus de luſtre à cet advis, ajoute le Commentateur,
» il a inſeré à la ſuite de celuy-cy deux Advis de ſa
» façon, l'un adreſſé à Henry IV, & l'autre à Marie
» de Médicis, ſa veuve ». Ces deux avis ont pour
objet de diſſuader la Cour de France de déclarer la
guerre à celle d'Eſpagne. L'analiſe de ces deux pièces
où il ſe rencontre des vues politiques, qui ne ſont pas
ſans mérite, doit ſe reporter naturellement à l'époque
pour laquelle le Vicomte de Tavannes les fit : on y
reviendra en tems & lieu.

CHAPITRE XXVII.

Les avis du Sieur de Tavannes irritent l'Admiral. Les Calvinistes François sont assiégés dans Mons. Défaite de Genlis. Nouveaux avis du Duc d'Anjou & du Sieur de Tavannes contre la guerre de Flandres. Projet pour faire élire le Duc d'Anjou Roy de Pologne. L'Amiral s'empare de l'esprit du Roy. Conference de ce Prince avec la Reine sa mere à Montpipeau. On l'inquiète, on excite sa colere. Mort de l'Amiral résolue. Nôces du Roy de Navarre & de Margueritte de Valois. L'Amiral blessé grièvement par Maurevert. *Le Roi promet justice. Son Conseil s'assemble. La perte des Huguenots est arrêtée. Massacre de la St. Barthelemi. Description de ce massacre & ses suites.*

CEST advis du Sieur Mareschal de Tavannes appreuvé des non passionnez, n'estoit agreable au Roy qui estoit enclin à la guerre (41), joinct à la vacillation de la Reyne possedée d'esperance, de timidité, & de sa fille, qui devoit estre Reyne de Navarre, de la terreur d'une guerre estrangere, & du desir de l'avancement de Strosse & de ses

parens, cela embroüille toutes resolutions. L'Admiral entre espoir & desespoir violentoit les conseils, sans considerer que c'est un mauvais moyen de faire craindre son Maistre avec lequel il tient des colloques secrets, offre dix (a) mille hommes. Ce que le Roy ayant dit au Sieur de Tavannes, il respond : *Sire, celuy de vos subjects qui vous porte telles parolles, vous luy devez faire trancher la teste : comment vous offre-t-il ce qui est à vous? c'est signe qu'il les a gagnez & corrompus, & est Chef de party à vostre prejudice; il a rendu ces dix mille vos subjects à luy, pour s'en ayder à un besoin contre vous.* Le Roy passionné & aveuglé le redit à l'Admiral, tournant sa generosité en imprudence, suivant laquelle il croyoit que Mrs. de Retz & le Secretaire de Sauve (b) ne releveroient

(a) L'Amiral (nous apprennent les Mémoires de l'Estat de France, sous Charles IX, Tome I, p. 176, verso) lui déclara « qu'il savoit trois mille Gentils» hommes qui serviroient Sa Majesté en cette guerre.

(b) Simon Fizes, Baron de Sauves, originaire de Languedoc, d'abord Secrétaire du Garde des Sceaux, Bertrand. Il mourut en 1579. Sa femme, qui étoit très-belle & très-spirituelle, étoit confidente de Catherine de Médicis. (Mémoires de Condé, Edit. in-4°., T. I, page 180.)

ses conseils

ses conseils à la Reyne, sans considerer qu'elle avoit pourveu à ses desseins, luy ayant dès son enfance donné ses creatures : elle dissimule, feint de ne sçavoir les conseils secrets de son fils tant qu'elle fut resoluë. L'Ambassadeur d'Espagne insistoit sur la revocation du voyage de Strosse, qui estoit à Bourdeaux avec huict mille hommes, tous preparatifs maritimes soupçonnez des Espagnols; divers bruits courent de cest embarquement, en effect preparé pour la Flandre, non pour le Peru, & moins pour la Rochelle (a), encore qu'aucuns Huguenots, qui ont survescu l'Admiral, l'ayent creu. Il n'y avoit resolution de la S. Barthelemy,

(a) Dans les Mémoires de l'Estat de France, sous Charles IX, p. 182, on lit une lettre des Maire & Echevins de la Rochelle, adressée à l'Amiral en date *du penultiesme jour de Juillet 1572*, qui contrarie fortement l'assertion du Rédacteur des Mémoires de Tavannes. Cette lettre exprime les craintes que l'armée de Strozzi causoit aux Rochellois. A la suite de cette lettre est la réponse que l'Amiral y fit le 7 Août suivant. *Je voy, graces à Dieu* (écrivoit il aux Rochellois, *le Roy si bien disposé à l'entretenement de la paix entre ses sujets, que nous avons tous occasion de le louer... Vous n'avez, Dieu mercy, nulle occasion de craindre...* Ces lettres se trouvent aussi dans l'Histoire de France, par la Popeliniere, Tome II, Liv. XXVIII, fol. 58, verso.

que celle que l'Admiral & ses adherans par imprudence firent naistre. Ceste entreprise de Strosse faisoit desirer à la Reyne la guerre d'Espagne, par lettres qu'elle recevoit de luy. C'est assez rompre un voyage que le retarder, la saison fort advancée en Juillet rend le voyage douteux : joint que l'Ambassadeur d'Espagne demande congé, s'il n'est rompu. Le Conseil assemblé, le Sieur de Tavannes donne cest advis.

« Il ne peut estre que le voyage de Strosse n'ait esté entrepris sous bonnes & grandes considerations; mais attendu le changement advenu depuis, & qu'il est raisonnable aller avec le temps, & selon les occurrences de la guerre augmenter, ou retracter ses deliberations, sans s'opiniastrer contre la raison, qui ne veut à la fin tout perdre, voire bien souvent ceder à l'ennemy, encore qu'il y aille quelque peu de reputation pour eviter le dommage, estant chose certaine qu'enfin qui a le profit avec les armes, il a l'honnenr. Je dis donc (sauf l'advis de meilleur jugement) qu'il ne peut estre que très-dommageable, & voicy la raison : premierement est à considerer l'estat du Royaume, pour assaillir le Roy d'Espagne & entrer en une longue guerre, les raisons en ont

esté amplement deduites par les autres advis; reste de luy oster le soupçon, dont le premier & principal fondement est sur ledit voyage de Strosse, ainsi que Sa Majesté l'a entendu à la verité par son Ambassadeur; & que le revoquant, est continuer & asseurer la ferme amitié d'entre Leurs deux Majestez. Voilà le point de ceder à son pareil; mais s'il vous assaut (a), voicy le dommage fort apparent; de laisser aller les forces dehors, pour laisser perdre le dedans. D'autre part pour ne pouvoir juger ce qui est dedans l'esprit des hommes, & que pour le droict il faut armer quand on voit armer, Strosse a des meilleurs Capitaines & principales forces de ce Royame, & luy-mesme qui a l'estat de Colonel, estimé des soldats avec beaucoup de Gentils-hommes, il est raisonnable de mettre cela à la frontiere pour (s'il y avoit mauvaise volonté du costé dudit Roy d'Espagne) se mettre avec la Gendarmerie en lieu advantageux, pour faire teste attendant les Suisses, Reistres & autres alliez, pour lesquels semble n'estre besoin se mettre en despence, que l'intention bonne ou mauvaise ne soit decouverte. Davantage ledict Strosse, estant la saison si advancée, ne sçau-

(a) S'il vous attaque.

roit aller en lieu qu'il ne porte prejudice audict Roy d'Espagne, ne pouvant faire conqueste loing de luy, encore qu'elle se fist sur le Turc ou More, estimans les François plus rudes ennemis qu'eux : ainsi feroit tousjours ouvrir la guerre, s'il entreprend quelque chose plus loing, comme du Royaume de Fetz, où autrefois les Espagnols estans allez en gros y ont esté battus, & ores qu'ils y prinssent pied, en se fortifiant sur le bord de la mer, les vivres manqueront s'ils ne sont secourus, & faut une autre armée pour cela. Le Capitaine Piton (a) avec le jeune Tardes y allerent avec des forces du temps du grand Roy François, qui y furent battus. Il ne va pas moins à conquerir ce Royaume-là que celuy d'Angleterre, & sembleroit la perte evidente dudit Strosse & de ses

(a) Par la manière dont s'exprime le Maréchal de Tavannes, il paroîtroit que cette expédition du Capitaine Pitou & du jeune Tardes se fit en Barbarie, sous le regne de François I. Aucun des écrits du tems que nous avons lus, ne parle de ce fait. D'ailleurs à quelle époque cela se passa-t-il ? C'est ce dont l'Histoire ne nous instruit pas. Nous conjecturerions volontiers qu'il y a un défaut de construction dans cette phrase de l'avis de Tavannes, & qu'il s'agit de quelque invasion tentée par des avanturiers François dans les possessions des Espagnols en Amérique.

gens. Par ainſi, ſans parler de la depence de quelques particuliers faicte pour ſon voyage, qui ne vient à eſtre miſe en conſideration, puiſqu'il eſt queſtion de l'Eſtat, je concluds que toutes les navires & l'equipage de ceſte armée de M. de Stroſſe doit eſtre conſervé, & les munitions renouvellées, s'il eſt beſoin, pour (ſi c'eſte entrepriſe ſe treuve ſi advantageuſe, & que les occaſions qui eſcherront le permettant) l'entreprendre à la Prime, & que ledict Stroſſe & ſes gens ſoient revoquez & mis en la frontiere aux places qu'il ſera adviſé, pour en faire ſelon les evenements, & tenir le Royaume en ſeurté ».

Le franc conſeil du Sieur de Tavannes, fortifié des nouvelles de la grande armée du Duc d'Albe, qui avoit chaſſé les François de Valenciennes, aſſiegé Monts ſi à l'eſtroict, qu'il eſtoit en voye de ſe perdre, eſtoit loüé de tous les bons François, & neantmoins non encore bien gouſté du Roy ny de la Reyne, imbus des raiſons ſuſdictes; joinct que l'Admiral crie au Roy Charles, *que le Sieur de Tavannes eſt ſon contraire, partiſan de M. d'Anjou, ſon frere, que ſes conſeils tendent à ſon exaltation & abbaiſſement de Sa Majeſté, & s'en faiſant accroire.* L'Admiral

leve jusques à trois mille hommes sous Genlis, qu'il envoye au secours de Monts, les Espagnols bien advertis par les ennemis des Huguenots qui estoient en France, les rencontrent à trois lieues de Monts paroissant au bord d'une forest. La Cavalerie de Genlis imprudente va à la charge, laquelle soustenüe de leurs ennemis avec des picques, faveur du pays, & deux mille mousquetades elle plie, puis tourne & fuit. La cavalerie Espagnole tombe & charge sur eux en chaleur & soustenement des escadrons de picques en ordre. Et comme il advient à ceux qui ont peur, encores que ceste cavalerie Françoise en fuite se fust peu destourner de leur infanterie qui venoit au combat, ils se precipitent au milieu, y pensant plus de seurté, ayant du mesme party tiré les uns sur les autres de rage, par confusion se rompent, se desordonnent; & voilà tous les François en fuite, suyvis en ordre des Espagnols, tirans de pas à autre : les retraictes par des chaussees estroictes causerent l'entiere perte & meurtre par les gens du pays. Le travail de la nuict (ayant combattu tout le jour devant en pays marescageux) avoit osté aux François la force comme le courage de se sauver, & demeurerent plus de deux mille

morts que pris ; un petit nombre de desfpoüillez se sauvent par pitié en France (a), Genlis & plusieurs signalez pris : ceste defaicte vole en Cour, change cœur & conseils, apprend aux entrepreneurs ce qu'il importe de bien commencer, & se garder des accidents qui empeschent les resolutions du gros de la guerre. Ceste (b) route jointe aux menaces & imprudence des Huguenots sont autheurs de leur. massacre ; la peur saisit la Reyne des armes Espagnolles ; le desdain, le despit, se conçoit dans l'Admiral, qui rejette ceste defaicte sur ceux qui avoient empesché le Roy de se declarer ; l'audace augmente aux pacifiques, tout tonne dans la Cour. L'Admiral ne perd courage, possede le Roy, fait nouvelle levée de trois mille homme de pied sous Villars & autres, em-

(a) Le récit de cette défaite de Genlis est d'accord avec les Historiens du tems. La Popeliniere (T. II, Liv. XXVII, fol. 55) ajoute que « trois mille paysans » que (les vaincus) avoient tant tormentez, & qui » les suivoient crians à Dieu vengeance, les recevrent » mal courtoisement, fors ceux qui se laissoient mettre » en chemise, plus de douze cens y moururent : Renty, » Maistre de Camp, s'assurant sur la force de son cheval, » tua plus de vingt paysans devant que mourir ».

(b) Cette déroute.

porté d'audace, & du destin des prosperitez passées, & adversité presente, trouble son sang & ses yeux, ne considerant quel, & où il est, sur l'asseurance du Roy, outrecuidé dit, *qu'il ne pouvoit plus tenir ses partisans, qu'il falloit une des guerres Espagnolle ou civile.* Chacun demeure en garde sur la pointe de la resolution ; le Sieur de Tavannes dicte advis à M. d'Anjou, qui (comme Lieutenant-General) rend compte au Roy de ce qu'il avoit fait depuis la defaicte de Genlis, conseille faire levée sous les Maistres-de-Camp du Roy à ce que les soldats ne prennent party sous ceux des Huguenots.

Second advis de M. d'Anjou.

» Le Conseil a esté assemblé à ce matin sur » les affaires qui se presentent, & a esté » parlé des finances, qui est le principal, » dont M^rs. les Intendans rendront raison. » Et aussi a esté advisé pour l'ordre de la » frontiere, à ce qui avoit esté ordonné » pour faire les creües des gens de pied, » que l'on a entendu n'avoir esté executé. » A ceste occasion j'ai depeché pour faire » la visite, & ay escrit à M. de Longue- » ville, & suivant le rapport qu'en fera

» celuy que j'y ay envoyé, Sa Majesté y
» pourra encore renvoyer un homme d'au-
» torité, pour plus amplement faire effectuer
» ce qui aura esté deliberé. Et pour autant
» qu'il est venu nouvelle de la defaicte de
» Genlis, aussi qu'il est à presumer que le
» Prince d'Orange ayant passé la Meuze
» avec ses forces, viendra droit en Henault
» pour secourir son frere, & d'autre part
» l'armée du Duc d'Albe pour y resister :
» toutes les deux armées sur le bord de la
» frontiere, l'on ne peut que douter (a)
» les ennemis d'icelle, mesme ladicte fron-
» tiere ainsi degarnie comme elle est. Le
» meilleur moyen qui se treuve pour le
» present pour avoir des hommes, est d'en-
» voyer du costé de Guyenne recueillir des
» soldats, tant ceux qui sont demeurez de
» Strosse, qui à ce qu'on a dit montera à
» un fort grand nombre, aussi des autres
» du pays qui n'ont esté levez pour ceste
» effect, & les amener, soit par mer ou
» par terre, le plus commodement que faire
» se pourra en Picardie. Ils pourront estre
» venus pour le vingtieme d'Aoust, qui est
» le temps que la Gendarmerie fait monstre,
» aussi le temps qu'il se cognoistra quelque

(a) Craindre.

» chose de la fortune des susdictes deux
» armées, qui se pourront jetter de ville en
» ville selon les occurrences, ou bien ad-
» viser s'il y aura occasion ou moyen de les
» mettre en camp fortifié, tel qu'il sera
» choisi, pour empecher l'entrée du Royaume
» tant que l'on pourroit, aussi pour (si on
» voyoit quelque mauvaise intention) avoir
» moyen d'attendre le surplus de la gen-
» darmerie, pareillement les forces estran-
» geres. Et semble que Caussains (a), Go-
» has (b), & autres Capitaines de Gascon-
» gne pourront faire ce voyage pour amener
» par estapes, ou par mer ainsi qu'il se treu-
» vera le plus brief au soulagement du
» peuple, par le costé de Piedmont. Se
» pourra aussi treuver des gens de pied en
» Dauphiné, Lyonnois, Vivarets, Provence
» & Languedoc, qui serviroit pareillement
» pour Marseille, & autres lieux au long
» de la marine. Il est question en tout cela

(a) Ce fut lui qui, la nuit de la St. Barthélémy, fit enfoncer la porte de la maison où logeoit l'Amiral de Coligny. (Voyez les Mémoires de l'Estat de France, sous Charles IX, Tome I, p. 208, verso &c.)

(b) Lisez une note qui concerne Gohas dans le II[e]. Livre des Mémoires de Montluc, Tome XXIII de la Collection, p. 52.

» de lever en Guyenne quatre mille hommes
» pour la Picardie, & deux mille pour le
» costé de Provence & Piedmont, outre ce
» qui y est. Le principal est l'argent pour
» payer pour deux mois, afin de se lever
» les doutes & soupçons qui se presentent,
» & mettant toutes choses en seurté, en-
» core que le chemin de la mer soit le plus
» abregé pour les gens de pied, il y a
» apparence que le plus seur seroit par es-
» tapes, aussi pour lever la jalousie que pour-
» roit prendre le Roy d'Espagne; & à ceste
» occasion faudra faire les levées avec le
» moindre bruit que faire se pourra. Et pour
» eviter la despense pour la susdicte levée de
» quatre mille hommes pour la Picardie,
» semble qu'il suffit de faire douze Capi-
» taines nouveaux, tels que Caussains &
» Gohas adviseront dans le pays, & lesquels
» leur ayderont à mener les troupes (leurs
» deux compagnies deduictes) à remplir tou-
» tes les compagnies de pardeçà, & est
» necessaire que lesdits Caussains & Gohas
» amenent les troupes eux-mesmes par esta-
» pes, qui pour ce seront dressez par les
» Gouverneurs, par le plus droict chemin
» qu'ils aviseront par ensemble. Pour le
» Piedmont & Provence, faut seulement

» remplir les compagnies pour eviter la de-
» pense, & (sauf meilleur advis) ne faut que
» l'argent des crües soit baillé aux Capitaines,
» ains au Maistre-de-Camp qui ira lever les-
» dictes crües, & les menera pour remplir
» lesdictes compagnies : Provence & Lan-
» guedoc se pourront favoriser de leurs for-
» ces selon les occurrences ; tout cela entre-
» tenu pour deux mois, comme dict est,
» pourra eviter plus grand inconvenient ».

La defaicte, le doute de la Reyne, & faveur de M. d'Anjou, qui penchoit à la paix, fait parler le Sieur de Tavannes plus librement, resolu, à quelque peril que ce fust, de ne celer ce qui estoit utile à la France.

Troisiesme advis du Sieur de Tavannes, pour la guerre de Flandres.

» Il est à penser quel inconvenient peu-
» vent apporter ceux qui vont lever des
» gens de pied sans commandement du Roy;
» car, outre l'auctorité qu'ils s'accoustument
» dans le Royaume, ils le mettront tousjours
» à la guerre quand ils voudront, & con-
» traindront à la fin, par force & avec raison,
» le Roy d'Espagne d'aller chasser les bestes

» qui luy font mal dans les foreſts où elles
» naiſſent, & où elles ſe retirent, n'eſtant
» ſeulement la Flandre ruynée & perdue
» par les ſiens, mais la depence & ruyne
» de tous les autres pays. Et ſi une fois
» ceſte guerre eſt commencée, elle eſt per-
» petuelle, ou du moins ne peut avoir
» fin, ſinon par la ruyne de l'un de ces
» deux Roys, n'eſtant en la puiſſance du
» Roy de France, la paix, pour eſtre en
» la ſubjection de partie de ſon peuple qui
» veut la guerre, d'autant que ce n'eſt plus
» pour les villes que l'on combat, & qu'elles
» ſe peuvent rendre par la paix: mais c'eſt
» pour ceſte partie du peuple qui ne ſe
» peut livrer, & neantmoins eſt ce qui
» cuide commencer la ſuſdicte ruyne de
» l'Eſtat d'Eſpagne, avec le hazard de celuy
» de France. Donques, ſoit que l'on veuille
» la guerre ou non, il eſt néceſſaire de de-
» ſaccouſtumer la grande authorité que prend
» ceſte partie du peuple, de créer Capi-
» taines, envoyer Enſeignes, s'eſlever quand
» luy plaiſt, & faut que tout ſe leve par
» commiſſion du Roy, tant pour reduire
» tout ſous ſon obeyſſance, que pour ne
» bigarrer un camp de deux forces, & pour
» autres inconvenients que tous gens de

» bon jugement peuvent confiderer. Or, puis
» qu'on voit que tout le dehors eſt armé,
» & que nul ne ſçait que Dieu, quel eve-
» nement auront ces deux grandes armées,
» ſi faut-il, foible ou debile comme l'on
» eſt, penſer que l'on pourra devenir. De
» dire qu'on veut la guerre avec ceſte foi-
» bleſſe, il n'y a point d'apparence, ny
» homme de ſi mauvais jugement qui le
» vouluſt conſeiller; par ainſi eſt neceſſaire
» de ceder au temps, non en apparence,
» ains en effect, tout ce qui ſe peut pour
» avoir la paix. L'on n'oſe plus parler de
» revoquer Stroſſi, qui toutefois en eſt le
» ſeul moyen, & qui ne ſçauroit faire ſi
» petite choſe contre le Roy d'Eſpagne,
» que la guerre ne ſoit ouverte, eſtant
» advoué d'autre façon que ceux qui la ſont
» allez commencer en Flandres ſans com-
» mandement. Et ſi on ne veut prendre ce
» chemin-là, qui eſt le plus prompt & le
» plus ſeur, & que les moyens que l'on
» tiendra d'ailleurs ne ſe treuvent ſuffiſants
» pour la paix, à tout le moins ſoient les
» frontieres fournies de gens levez par
» commiſſion du Roy, pour les preſerver,
» & ſoit deſendu à tous autres de prendre
» ceſte authorité d'en lever ſans comman-

» dement & commiſſion de Sa Majeſté, en
» luy laiſſant toute authorité qui luy ap-
» partient. Ayant quelques forces aux fron-
» tieres, tout le moins on pourra plus
» ſeurement attendre les evenemens qu'il
» plaira à Noſtre Seigneur envoyer. Et
» pour dire en un mot, la fortune de Genlis
» emporte avec ſoy tous les advantages par
» cy-devant preſentez en Flandres, pour
» crainte qu'auront les villes ja paravant
» refroidies. De ſorte que, non ſeulement
» elles ceſſeroient de monſtrer vouloir chan-
» ger de party, au contraire, pour s'aſ-
» ſeurer, viendront aux armes avec le Prince
» d'Orange, en faiſant demonſtration de
» leur fidelité. Et parce que l'on cognoiſt
» evidemment les occaſions promiſes, qui
» ont fait fermer les yeux aux commence-
» ment de ceſte guerre, perdues, & noſtre
» foibleſſe ſi evidente, ſoient ſagement ſuivis
» & executez tous les moyens qui ſe peu-
» vent pour la paix. »

L'Admiral maintient ſes propoſitions, qu'on ne devoit treuver mauvais ſi ceux de la Religion s'eſlevent pour ſervir le Roy, & luy conquerir la Flandre (a). Il ne s'apper-

(a) Jean de Montluc, Evêque de Valence, avant de partir pour ſon ambaſſade de Pologne, avoit donné

çoit que la Reyne s'efloigne de ses advis; ne cognoift la legereté du Roy Charles, la puiffance que ladicte Reyne a fur fes enfans, par fes creatures qu'elle leur a donné pour ferviteurs dèz leur enfance. Imprudemment effaye d'y mettre la divifion, remonftre au Roy qu'il ne fera jamais rien qui vaille s'il ne limite le pouvoir de fa mere, & qu'il ne chaffe fon frere hors du Royaume; propofe de l'envoyer en Pologne (fiege vaquant par la mort de Sigifmond) nation qui veut eftre creue belliqueufe, & tousjours veut la paix, nommément avec les Turcs. Leur Royaume eft pauvre (a), excepté trois villes; le Turc ne les veut

fur ce fujet d'excellens avis au Comte de la Rochefoucaut, & à d'autres Chefs du Proteftantifme. « Il craignoit fort (dit l'Auteur des Mémoires de l'Eftat de France, fous Charles IX, Tome I, p. 187, verfo) » que leurs manieres de faire (il entendoit les levées » pour la guerre de Flandres) leur apporteroient quel» que grand dommage. Il devinoit qu'un grand défaf» tre tomberoit fur eux, partant qu'ils fe gardaffent, » s'ils eftoient fages, qu'ils fe comportaffent autrement, » ou pour le moins qu'ils reprinffent le chemin de leurs » maifons »...

(a) Il s'en faut bien que les Mémoires de Jean Choifnyn nous donnent cette idée de la Pologne à l'époque dont il s'agit.

conquerir

conquerir ; leur pauvreté les defend, eslisent un estranger, parce qu'ils ne se veulent ceder les uns aux autres, se laissent corrompre par argent de leur élection. La reputation de M. d'Anjou le fait desirer ; l'alliance que les François ont avec le Turc, auquel les Polonois sont dès long temps associez, joint aux belles harangues du Sieur de Valence, avec la hayne qu'ils portoient aux Allemands, commandement & defence (a) du Turc, qui empeschent l'election du fils

(a) On verra dans les Mémoires de Jean Choisnyn, que le Turc faillit au contraire déconcerter les mesures prises par Jean de Montluc, pour élever le Duc d'Anjou sur le trône de Pologne. La politique fine & adroite du Prélat négociateur a été remarquée par nos Historiens : mais la plupart d'entre eux ont négligé un fait aussi curieux qu'essentiel. Ce sont les conditions qu'une partie de la noblesse Polonoise apposa à l'élection du Duc d'Anjou pour son Roi. Montluc & Lansac de St. Gelais, Ambassadeurs de Charles IX, les acceptèrent au nom de leur maître. Voici les principales de celles qui nous ont été transmises par la Popeliniere, Tome II, Livre XXXV, folio 176, verso. 1°. « Qu'il plaise au Roy Très-Chrestien abolir pour » jamais la mémoire de toutes choses avenues en France » à cause des troubles & guerres civiles ; en après que » Sa Majesté accorde par sa bonté à tous ceux qui le » voudront, de vivre paisiblement par toute la France

de l'Empereur, prepare celle de M. d'Anjou. L'Admiral en estant adverty, publie qu'il falloit que Monsieur declarast ne vouloir sortir de France; si, après avoir refusé le Royaume d'Angleterre par alliance, il rejette celuy de Pologne par election. Fondement aussi faux que sa conduite, voulant contraindre la France à deux extremitez dangereuses; ou la guerre d'Espagne, ou la civile; ce n'est merveille si elle se tourne à sa perte. MM. de Sauve & de Rets ad-

» sans estre recherchez ny molestez en quelque sorte que » ce soit pour la religion reformée dont ils feront » profession; qu'on ne les recherche point dans leurs » maisons, pourveu qu'ils se comportent suivant les » Edits, & ne soient contraints d'assister à cérémonie » quelconque de l'Eglise Romaine... Davantage, que » le Roy Très Chrestien, pour souvenance perpétuelle » de clémence & bénignité, remette & restablisse en » leurs biens, noblesse & honneurs précédans, tous » ceux qui ont esté condamnez pour cette prétendue » conspiration de Paris au mois d'Aoust 1572, ou leurs » enfans, ou héritiers, nonobstant tous Edits, Arrests, » Jugemens & Ordonnances, s'il y en a, que le Roy » cassera & mettra au néant... Que les héritiers de » ceux qui ont esté massacrés à Paris, & en quelques » villes de France, par la fureur du peuple enragé, » soient payez du prix & valeur des Estats que les » massacrez tenoient, &c.

vertissant la Reyne des secrets conseils, desseins & paroles du Roy, que si elle n'y entendoit, les Huguenots le possederoient, qu'au moins (avant que penser à autre chose) ils luy conseilloyent de regagner la puissance de Mere que l'Admiral luy avoit fait perdre. La jalousie du gouvernement de son fils, & de l'Estat, ambition demesurée, enflame, brusle la Reyne dehors & dedans, & tient conseil de se defaire de l'Admiral. Le Roy chasseur, va à Montpipeau (42); la Reyne y court, enfermée en un cabinet avec luy, elle fond en larmes (dit) : *Je n'eusse pensé, que pour avoir pris tant de peine à vous eslever, vous avoir conservé la Couronne que les Huguenots & Catholiques vous vouloient oster, après m'estre sacrifiée pour vous, & encouru tant d'hazard, que m'eussiez voulu donner recompense si miserable. Vous vous cachez de moy (qui suis vostre Mere) pour prendre conseil de vos ennemis, vous vous ostez de mes bras, qui vous ont conservé, pour vous appuyer des leurs qui vous ont voulu assassiner. Je sçay que vous tenez des conseils secrets avec l'Admiral; vous desirez vous plonger en la guerre d'Espagne inconsiderément, pour mettre vostre Royaume, vous, & nos personnes en proye de ceux de*

la Religion. Si je suis si malheureuse, avant que de voir cela, donnez moy congé de me retirer au lieu de ma naissance, & esloignez de vous vostre frere, qui se peut nommer infortuné, d'avoir employé sa vie pour conserver la vostre; donnez luy aumoins temps de se retirer hors du danger & presence de ses ennemis, acquis en vous faisant service; Huguenots qui ne veulent la guerre d'Espagne, mais celle de France, & la subversion de tous Estats pour s'establir. Ceste harangue artificielle esmeut, estonne, espouvante le Roy, non tant des Huguenots que de sa mere & de son frere, dont il sçait la finesse, ambition & puissance en son Estat, s'esmerveille de ses conseils revellez, les advoue, demande pardon, promet obeïssance. Ceste meffiance semée, ce premier coup jetté, la Reyne continuant son mescontentement, se retire à Monceaux, le Roy tremblant, la suit, la treuve avec son frere, les Sieurs de Tavannes, de Rets, & de Sauve, lequel de Sauve, Secretaire d'Estat, se met à genoux, & reçoit pardon de Sa Majesté pour avoir revelé ses conseils à sa Mere. L'infidelité, braverie, audace, menaces, & entreprises Huguenottes, sont magnifiées avec tant de verité & artifices, que d'amis les

voilà ennemis du Roy. Lequel flučtuant, ne pouvoit perdre le desir conçeu d'obtenir gloire & reputation par la guerre Espagnolle. La Reyne juge qu'il n'y alloit seulement de l'Estat de la France, mais de ce qui luy estoit plus proche, du gouvernement d'icelle, de la renvoyer à Florence, & du danger de M. d'Anjou, se contente d'avoir disposé le Roy sans luy en dire d'avantage, résout avec deux Conseillers & M. d'Anjou, la mort de l'Admiral, croyant tout le party Huguenot consister en sa teste, esperant, par le mariage de sa fille avec le Roy de Navarre, r'abiller tout; resout l'execution, & de se couvrir du pretexte de ceux de Guyse, dont l'Admiral avoit aidé à faire tuer le pere. Le Cardinal de Lorraine absent, le paquet s'adresse à M. d'Aumalle, qui le reçoit en joye. Morver (a), assassinateur de Mouhy, est choisi; blasmé de ce premier coup par le Sieur de Tavannes, maintenant par commandement de la Reyne, agreé par luy pour effect semblable; il promet de tuer l'Admiral d'une arquebusade. M. d'Aumalle le loge dans le logis de Chally (b), son

(a) Maurevel, selon les uns, & Maurevert, selon d'autres.

(b) L'Histoire des cinq Roys, p. 426, & les Mé-

maistre d'hostel ; il s'affuste, il se couvre de drapeaux aux barreaux des fenestres, dispose sa fuitte par une porte derriere, sur un cheval d'Espagne. Cependant les nopces du Roy de Navarre, & de Marguerite de France, se font (43), mariant les deux Religions ensemble. Les Huguenots dans la Nef de Nostre-Dame, l'Admiral dit, qu'*il falloit oster les Enseignes conquises sur les Heretiques, marques de troubles, demande gaussant les cinquante mille escus promis* (a) *pendant iceux à celuy qui aporteroit sa teste*; masques, bagues, ballets, ne s'espargnent, Purgatoire, Enfer, representez en Bourbon,

moires de l'Estat de France, sous Charles IX, Tome I, p. 197, l'appellent Chailly. Il étoit, selon ces deux Ecrivains, Maître-d'Hôtel chez le Roi, & Surintendant des affaires du Duc de Guise.

(a) Le 27 Septembre 1569 (lit-on dans le Journal de Brulart, Tome I des Mémoires de Condé, p. 209) « le Roy envoya lettres adressantes à M. de la Cour » du Parlement, par lesquelles il faisoit entendre » qu'il trouvoit bon l'Arrest donné contre l'Admiral » Gaspard de Coligny, fors & excepté qu'il falloit » adjouter à l'Arrest, *mort ou vif.* Quelque peu de » tems après ledit Arrest fut exécuté; & ledit Admi- » ral pendu en figure devant l'Hostel-de-Ville, & » une effigie en bosse, faite au naturel, portée à » Montfauçon ».

(44) où sont envoyez les Huguenots après un combat de barriere, presage de leur malheur. L'Admiral pressé, continue ses audaces, importune, se fasche, croit l'esprit de la Cour estre ensevely dans Tournois & mascarades, *menace de partir, qui estoit le premier son de trompette de la guerre civile.* Il est pourveu, retournant du Conseil, par une arquebusade dans les deux bras, la porte (a) est rompue, cependant l'arquebusier se sauve. L'Admiral porté en son logis, le

(a) Le Vendredi 22 Août l'Amiral étoit allé au Louvre pour arranger avec les Maréchaux de Cossé & de Tavannes, un démêlé survenu depuis longtems entre les Sieurs de Guerchy & de Thianges. En revenant, « il ne fut pas à cent pas du Louvre (dit » l'Auteur des Mémoires de l'Estat de France, p. 196) » que d'une fenestre treillissée du logis, où logeoit ordinairement Villemur, Précepteur du Duc de Guise, » luy fut tirée une harquebouzade avec trois balles sur » le point qu'il lisoit une requeste. L'une des balles » luy emporta le doigt indice de la main droite. De » l'autre balle il fut blessé au bras gauche. Lorsqu'il » fut blessé, le Sieur de Guerchy estoit à son costé » droit, & à sa gauche, l'aîné des Pruneaux : l'Amiral » ne dit jamais autre chose, sinon qu'il monstra le lieu » d'où on luy avoit tiré le coup, & où les balles » avoient donné; & regardant son Escuyer d'escuyrie, » qui estoit auprès de luy, dit : *Yolet, allez dire au » Roy ce qui m'est advenu...* Un autre Gentilhomme

Roy adverty s'offence (a), menace ceux de Guyse, ne sçachant d'où venoit ce coup; & après, un peu r'adoucy par la Reyne, à l'aide du Sieur de Rets, ils mettent Sa Majesté en colere contre les Huguenots (vice peculier par Sa Majesté, d'humeur colerique); ils luy font croire avoir sceu une entreprise des Huguenots contre luy, les desseins de Meaux, d'Amboise luy sont representez: soudain gagné, comme sa mere se l'estoit promis, il abandonne les Huguenots, demeure faché avec les autres, que la blesseure n'estoit mortelle. Les Huguenots (encores aveuglez du Roy) ne penetrent ce coup, passent

» voyant l'Amiral blessé, s'approcha de luy pour luy » soustenir son bras gauche, luy serrant l'endroit de » la blessure avec son mouchoir. Le Sieur de Guerchy » luy soustenoit le droict; & en cette façon fut mené » à son logis, distant de-là environ six vingts pas... » Soudain après le coup la porte du logis d'où l'har» quebouzade avoit esté tirée, fut enfoncée par cer» tains Gentilshommes de la suite de l'Amiral: l'har» quebouze fut trouvée, mais non l'Harquebouzier... » Il s'en estoit soudain enfui par la porte de derrière » qui sort sur le cloistre de St. Germain-l'Auxerrois, » où l'on luy gardoit un cheval tout prest »...

(a) Le Roi jouoit à la paume, quand il apprit cette nouvelle. Soudain il jetta sa raquette par terre, & quitta le jeu.

& grandes troupes cuiracez, devant le logis de MM. de Guyse & d'Aumalle, menacent de les attaquer. Eux s'excusant, somment le Roy de prendre leur querelle, ce qui fait que lesdits Huguenots penetrent plus avant, soupçonnent M. d'Anjou, demandent justice, ou qu'ils la feroient sur le champ, menacent Leurs Majestez. Le Conseil est tenu composé de six, le Roy present cognoissant que tout s'alloit descouvrant, & que ceux de Guyse mesmes, pour se laver, accuseroient la Reyne & M. d'Anjou, & que la guerre estoit infaillible, qu'il valoit mieux gagner une bataille dans Paris, où tous les Chefs estoient, que la mettre en doute en la campagne, & tomber en une dangereuse & incertaine guerre. Du peril present de Leurs Majestez, & des Conseillers tenus en crainte, naist la resolution de necessité, telle qu'elle fut, de tuer l'Admiral, & tous les Chefs de part (a); Conseil nay de l'occasion, par faute & imprudence des Huguenots, & qui ne se fust peu executer sans estre descouvert; si il eust esté premedité, la feinte du Roy Charles n'eust peu estre telle que la verité, il ne luy

(a) De parti.

estoit besoin de deguisement, puis qu'il estoit à eux, & porté à la guerre ; nul conseil de si longue haleine ne se cele dans la Cour. Le Roy ivre, proteste son deplaisir, envoye visiter l'Admiral blecé, luy promet justice exemplaire. Toute la Cour est triste, aucuns du coup, & la plus grande part de la faute ; les Huguenots interpretent ce deuil à leur advantage. Les principaux s'assemblent (45) chez l'Admiral, le Chirurgien l'asseure. Deux advis sont debatus par eux, de sortir le blecé en armes malgré Paris & la Cour, aucuns se mefient de tous, autres accusent ceux de Guyse, decoulpent Leurs Majestez qui avoient (disoient-ils) autre moyen de le faire mourir, que d'une arquebuzade. Telligny (46), beau fils de l'Admiral, le croit ainsi, pour s'estre premier trompé ; il asseure, il emporte le Conseil, jure que le Roy estoit pour eux, qu'ils verroient punition exemplaire. Le parentage, la suffisance, l'amitié de Telligny, l'incommodité de transporter le blecé, resout le sejour de deux jours ; l'imprudence, les menaces continuent, jusques à accuser M. d'Anjou, que l'arquebuse treuvée en la maison de Chailly estoit recogneue pour estre à un de

ſes gardes. Le Conſeil du Roy r'aſſemblé, (a) le peril preſent, la Reyne en diverſes craintes, la verification du coup, que l'on doutoit s'eſclaircir, la guerre ou l'execution preſente pour l'empeſcher, luy tournent dans la teſte. Si elle ſe fuſt peu parer de la ſource de l'arquebuſade, malaiſément euſt elle achevé ce à quoy l'evenement la contrainct; l'accident de la bleſſure au lieu de mort, les menaces, forcent le Conſeil à la reſolution de tuer tous les Chefs. Ce qui eſt propoſé au Roy, l'eſmeut & le colere contre les Huguenots; ils luy remonſtrent le danger commun, les moyens de l'eviter, ſe deſtrapant de ſes compagnons & Maiſtres. Le Chancelier de Birague, M. de Nevers, avoient eſté adjoincts à ceſt advis; la mort du Roy de Navarre, du Prince de Condé, des Mareſchaux de Montmorency & d'Amville, eſt ſur le tapis; l'opinion du Sieur de Rets eſt indeciſe, ſi c'eſtoit pour couper la ſource des guerres, ou pour avoir leurs Eſtats de Mareſchaux, eſt contredicte & rejettée par le Sieur de Tavannes. Lequel

(a) L'Auteur des Mémoires de l'Estat de France ſous Charles IX, fait tenir ce conciliabule dans le jardin des Tuileries, le Samedi 23 Août, après dîner. (Tome I, p. 203.)

propose que l'innocence devoit exempter les uns, la jeunesse les autres, que le Roy de Navarre & Prince de Condé estoient du Sang de France, qu'il falloit espargner & respecter, qu'ils étoient jeunes, & que l'on leur pouvoit donner des serviteurs qui leur feroient changer de Religion & d'opinion. De ce seul advis, & de ceste seule voix du Sieur de Tavannes, ce grand Roy Henry quatriesme regnant aujourd'huy, & le feu Prince de Condé tiennent la vie, & le malheur est pour la posterité du Sieur de Tavannes, que Sa Majesté n'en sçait la verité; & disoit davantage le Sieur de Tavannes (a), *que ce coup de necessité devoit*

(a) La plupart des Ecrivains du tems conviennent unanimement qu'on délibéra si l'on comprendroit dans le massacre le Roi de Navarre & le Prince de Condé. Ils ajoutent qu'il fut aussi question de placer au nombre des proscrits les Maréchaux de Cossé, de Montmorency, de d'Anville, le Sieur de Biron & autres, quoique Catholiques. On prétend que l'absence du Maréchal de Montmorency sauva son frère & leurs partisans. Montmorency agité de noirs soupçons, avoit quitté la Cour. Quant au Roi de Navarre, & au Prince de Condé, l'avis prépondérant se déclara en leur faveur. Le Rédacteur des Mémoires de Tavannes en attribue l'honneur seul au Maréchal son père. Mais nous devons prévenir le Lecteur qu'aucun des contemporains que

estre franc d'autre blasme. La resolution prise, les Huguenots semblent ayder à leur ruïne, aveuglez, demandent les gardes du Roy, qui leur furent accordées pour garder l'Admiral, autour duquel les principaux se logent, autres avec le Roy de Navarre dans le Louvre, pour le conserver (disoient-ils) de ceux de Guyse. Ils facilitent leur massacre, le Roy voit l'Admiral (47) le Dimanche, qui luy dit, que Dieu l'avoit reservé pour son service, messe requeste, crainte & menaces; essaye de parler au Roy particulierement, il en est empesché par la Reyne. Les Huguenots se r'asseurent, se gardent seulement de ceux de Guyse, demandent justice, un matin, au jardin des Thuilleries, insolemment.

nous avons consultés, ne confirme cette anecdote si intéressante & si curieuse. L'Auteur des Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX semble le contredire en quelques points. Voici comment il s'exprime, T. I, p. 203, verso. « Il sembla plus expédient de sauver » la vie au Roy de Navarre, tant à cause de sa jeunesse, » que pource qu'il estoit allié du Roy. Quant au Prince » de Condé, l'on fust en délibération s'il auroit la vie » sauve... Mais l'opinion de Gonzague (Duc de Ne- » vers) l'emporta, c'est qu'on le détourneroit de la » religion par menaces de tourment & de mort. (Voy. aussi M. de Thou.)

La Reyne craintive s'en retourne au Louvre, haste la resolution de tuer l'Admiral, & les chefs Huguenots qui murmuroient contre M. d'Anjou. Eux abandonnez de Dieu, Pardillant (a), Huguenot, veut battre Nambur, huissier du Roy à la porte, qui ne le vouloit laisser entrer à son coucher. Le Roi dissimule, entretient luy & (48) la Rochefoucault de propos joyeux, leur donne congé, se couche & se leve soudain. La Reyne & les Conseillers appellez, elle (comme femme craintive) se fust (b) volontiers dedidé, sans le courage qui luy fut redonné des Capitaines, luy presentant le peril où elle & ses enfans estoient. Deux Compagnies des Gardes mandées arrivent à mynuict, le logis de l'Admiral est investy de sentinelles, de peu de Catholiques Parisiens advertis, il en manque la moitié, tant la

(a) Le Baron de *Pardaillan*, & non *Pardillant*. Les Mémoires de la Reine Marguerite nous apprendront les bravades que firent dans cette circonstance Pardaillan, & d'autres chefs Protestans, tels que de Piles, &c. C'étoit là sans doute ceux que la Noue appelloit *de vrais fous, malhabiles*.

(b) Ces irrésolutions prétendues de Catherine de Médicis ne s'accordent pas avec le récit du Sieur d'Aubigné. (Lisez l'Observation, n°. 47, & les Mémoires de l'Estat, sous Charles IX, Tome I, p. 207.)

crainte a de pouvoir, nonobstant l'autorité du Roy, qui commandoit les armes. M. de Guyse est envoyé querir, sous pretexte duquel est resolue l'execution, il luy est permis d'aller tuer l'Admiral, venger la mort de son pere. Il y court, y arrive devant jour, enfonce les portes avec les Gardes de Sa Majesté. L'Admiral cognoist sa mort, adverty que c'estoient les Gardes du Roy qui l'attaquoient, admoneste ses amis (49) de se sauver, qui montent sur les toicts; quelques Suisses tüez à l'abordée. Besme, Haultefort, Hattain, treuvent l'Admiral sur pied en l'apprehension de la mort, les admoneste *d'avoir pitié de sa vieillesse*, se sentant leurs espées glacer dans son corps, il prolonge la vie, embrasse la fenestre pour n'estre jetté en bas, où tombé il assouvis les yeux du fils, dont il avoit fait tuer le pere. Le tocsain du Palais point avec le jour, tous se croise, tout s'esmeut, tous s'excitent & cherchent : colere, le sang & la mort courent les rues en telle horreur, que Leurs Majestez mesmes qui en estoient les auteurs, ne se pouvoient garder de peur dans le Louvre; tous Huguenots indifferemment sont tuez, sans faire aucune defence. Je sauvay la Neufville, Bethunes, (50) Baignac, & ayday fort à la Verdin; les Gentilshommes & Capitaines cou-

chez en la chambre du Roy au Louvre en sont tirez & tuez; deux Catholiques parmy eux, pour ne vouloir marcher à la mort, s'exemptent n'ayans perdu l'entendement. Le Roy de Navarre & Prince de Condé craintifs, après avoir essayé de parler à moy qui ne leur osay respondre, & de quoy Sa Majesté s'est bien souvenu (51) depuis à mon préjudice, sont menez au Roy. Il leur propose la Messe ou la mort, menace le Prince (52) de Condé qui ne se pouvoit feindre. La resolution de tuer seulement les Chefs est enfrainte; plusieurs femmes & enfans tuez à la furie populaire, il demeure (53) deux mil massacrez. Le sieur de Tavanes sauve le Mareschal de Biron soupçonné (sans sujet) de favoriser les Huguenots, par l'advis qu'il luy donne (54) de se sauver dans l'Arsenal. MM. de Guyse (en exemptant d'autres) sont calomniez de ne vouloir l'extinction du pretexte des armes. Le sang s'estanche, le sac s'augmente; le seul sieur de Tavanes a les mains nettes, ne souffre que ses gens prennent aucune chose. Ceux de M. d'Anjou pillent les perles des estrangers; Paris semble une ville conquise au regret des Conseillers, n'ayant esté resolu que la mort des Chefs & factieux : au contraire, tous Huguenots, femmes & enfans, sont tuez indifferemment

temment du peuple, ne pouvant le Roi, ni lesdicts Conseillers retenir les armes (a) qu'ils avoient debridées. M. de Guyse suit envain Montgommery (b), qui se sauve du fauxbourg sainct Germain en Angleterre. Les Mareschaux de Montmorency & Dampville estonnez, s'abaissent, recherchent leurs amis, évi-

(a) Il en couta la vie à plus d'un Catholique. Les inimitiés particulières, & le desir de s'approprier le bien d'autrui, eurent un vaste champ pour se satisfaire au milieu de ce tumulte. Ce fut ainsi que périrent de Lomenie, Secrétaire des Finances, le Conseiller au Parlement, Rouillard, Chapes & Robert, Avocats célèbres, Salcede, connu par ses querelles avec la Maison de Guise, Villemur, neveu de l'ancien Garde des Sceaux, Bertrand, & beaucoup d'autres. (Lisez la Popeliniere, Tome I, fol. 66, verso.)

(b) Un Ecrivain Calviniste prétend que Charles IX du haut du Louvre, voyant Montgommery, le Vidame de Chartres, & d'autres qui se sauvoient, prit une arquebuse de chasse, & tira sur eux. L'Auteur de la Henriade dit dans une des notes sur le second Chant, que le Maréchal de Tessé avoit connu un vieillard de 90 ans, qui certifioit avoir chargé lui-même l'arquebuse de Charles IX. Malgré cette autorité, & celle de l'ouvrage cité ci-dessus, nous croyons qu'au tribunal de l'histoire on ne doit pas admettre aveuglement une anecdote aussi outrageante pour la Mémoire d'un Roi. (Mémoires de l'Estat de France, p. 212, verso.)

tent le peril : leur maison estoit soupçonnée des intelligences Huguenottes. Plusieurs villes du Royaume tuent non-seulement les Chefs & factieux (55), comme il leur avoit esté mandé ; ains se gouvernent en ceste effrenée licence Parisienne. Ce coup faict, la colere refroidie, le peril passé, l'acte paroist plus grand, plus formidable aux esprits rassis, le sang espandu blece les consciences. L'execution de l'acte avoit occupé les entendemens, tellement qu'ils vacilloient aux pretextes plusieurs fois changez, selon les occurrences, monstre qu'il n'y avoit rien de premedité, & descharge les Huguenots de l'accusation de l'entreprise à eux depuis imputée. Les premieres lettres (56) du Roy contenoient aux Princes estrangers & Ambassadeurs, que la blesseure de l'Admiral avoit esté commise par ceux de Guyse ses ennemis. Le stil en est changé après le meurtre general des Huguenots, les mesmes villes & Ambassadeurs advertis par le Roy, que c'estoient ceux de Guyse qui avoient faict ce massacre : bruit qui eust continué, si lesdits Sieurs de Guyse plus fins, cognoissans le temps, que leur refus ne pouvoit retarder l'execution ja acheminée, n'eussent dit & publié que ce n'estoit eux : ains Sa Majesté, qu'ils supplioient

ne les vouloir mettre en bute à tous les Heretiques de la Chreſtienté, que puiſque Sa Majeſté en avoit peur, par plus forte raiſon les devoient-ils craindre. Le Conſeil r'aſſemblé, la foy violée, l'himen arrouſé de ſang, contraint d'inventer un troiſieſme menſonge. Les Huguenots ſont accuſez d'avoir voulu tuer Leurs Majeſtez, dont la force n'avoit donné temps ny moyen d'uſer de la formalité de juſtice, avoit contraint de la ſuperſeder juſques après l'execution, pour mieux prevenir la leur, qu'il n'y avoit danger de mentir en les accuſant, puiſqu'en l'entrepriſe de Meaux ils avoient feint que l'on euſt entrepris ſur eux, pour prendre le Roy (57). Sa Majeſté advoue l'acte aſſis en ſa Cour de Parlement; l'Admiral traiſné, pendu à Montfaucon par les pieds, ſa teſte envoyée à Rome, les Proceſſions generales ſe font. Le ſieur de Tavannes ſepare les quartiers de la ville à pluſieurs Seigneurs par le commandement du Roi, pour faire ceſſer le meurtre & le pillage. Briquemault (a) & Cavagnes pris, liberté leur eſt promiſe, s'ils

(a) Voyez l'Obſervation, n°. 6, ſur le II°. Livre des Mémoires de Montluc, Tome XXIII de la Collection, p. 390. On y a fondu tout ce qui concerne le ſupplice infligé à Briquemaut & à Cavagne.

advouent avoir voulu entreprendre contre le Roy; eux (bien advisez) le nient, sçachans que puisqu'il falloit mourir, il valoit mieux que ce fust sans mentir, que essayer par artifices à sauver ce qu'il falloit perdre : ils sont pendus en Greve; c'est Dieu qu'il faut appaiser: esteignant des troubles, s'en allume d'autres. M. d'Alençon (offensé de n'avoir rien sceu de ce dessein) se lie davantage avec ceux de Montmorency, autre source de guerres civiles. Je vis partie des papiers de l'Admiral chez mon pere, le roolle de leurs hommes, leurs levées de deniers, les signals & menées de leur party, avec un discours de Francourt, prévoyant de point à autre (58) ce qui advint: que l'on tireroit l'Admiral d'une arquebusade, si failly, seroit cause du meurtre de tous les Huguenots, & de leur party, tant les hommes d'Estat ont pouvoir de deviner. L'aubespin fleurit (a); une

(a) Ce fait singulier est attesté par la plupart des Ecrivains Protestans. « L'Aubépin à demi sec, & dénué » de feuillage (dit la Popeliniere, fol. 67, verso), » fleury néanmoins au cimetiere St. Innocent à Paris » sur le midy du Lundi, fut estimé miracle du peuple, » qui y accourut de tant d'endroits, qu'il y fallut mettre garde : mais on tient que ce fut l'artifice d'un

estoille (a) (non remarquée par le passé) nasquit, tout est attribué à Miracles.

» Cordelier, pour faire croire que la France recouvroit » sa belle fleur perdue »...

(a) Voici ce qu'on lit dans les Mémoires pour servir à l'Histoire de France, Tome I, p. 26. « Au mois de » Novembre une nouvelle étoile se voyoit sur Paris, » & partout avec une grande admiration de tout le » monde : Beze & autres Poëtes Huguenots la com» paroient à celle qui apparut aux Mages ».

Fin du vingt-septième Chapitre des Mémoires de Messire Gaspard de Tavannes.

OBSERVATIONS
DES ÉDITEURS
SUR LES MÉMOIRES
DE MESSIRE
GASPARD DE SAULX,
MARÉCHAL DE TAVANNES.

(1) Il n'y a point d'Hiſtorien national ou étranger qui, parlant de la mort de Charles-Quint, n'ait fait ſon portrait. En rapprochant les diverſes eſquiſſes tracées par chacun de ces Ecrivains, ſi on expoſoit la diſcordance des couleurs qu'ils ont emploiées, & les contradictions qui en réſultent, la carricature ſeroit piquante. On s'attend bien que le Vicomte de Tavannes dans ſon Commentaire a eſſaié auſſi de peindre ce Monarque. On croit devoir faire connoître au Lecteur la manière dont il s'y eſt pris. « Charles-Quint (dit-il) peut ſe comparer » aux anciens Empereurs. Il étoit généreux, » prudent, patient, ſecret, Capitaine, né- » gociateur par ſoy, & néantmoins trop vin- » dicatif, propoſant ſa paſſion à ſon utilité. Le Vicomte de Tavannes fait enſuite l'énu-

mération des guerres que Charles eut à soutenir, & des succès qu'il obtint. « Ce qui » empescha (dit-il encore) sa Monarchie » entiere, fut les grands Capitaines qui vi- » voient de son tems : le jour St. Mathias, » auquel il naquit, luy étoit heureux : ce » jour il fut esleu & couronné Empereur, » gagna la bataille de Pavie, prit l'Afrique » (a), & mourut ; mort approuvée du plus » grnd heur que les hommes puissent avoir, » puisque Chrestien elle luy advint en mesme » jour de ses prosperitez. . . »

S'il nous est permis de hazarder nos propres réfléxions, voici ce que nous ajouterons. Charles-Quint consideré dans sa vie privée & dans sa vie publique offre des grands traits à saisir & à dessiner. Mais depuis son abdication l'Histoire a remarqué que son génie sembla se rétrécir. Ce jugement ne tiendroit-il point au genre de vie qu'alors il mena? Confiné dans une retraite profonde, il n'eut plus les vertus d'un particulier. La culture des fleurs, l'étude des méchaniques, & les regles claustrales auxquelles il s'assujettit, le mettoient au niveau du commun des hommes. Il observa si religieusement les pratiques des moines de St. Just, que l'Histoire nous a con-

(a) C'est-à-dire Tunis & le fort de la Goulette.

ſervé ce mot d'un Novice qu'il eut de la peine à réveiller : *En vérité* (s'écria celui ci), *vous devriez bien vous contenter d'avoir troublé le monde, tandis que vous avez vécu, ſans venir troubler le repos de ceux qui en ſont ſortis.*

Pluſieurs Hiſtoriens lui ont reproché le cérémonial prématuré de ſes obſéques, pendant leſquels il ſe tint clos dans un cercueil. Nous ne diſcuterons point s'il y eut de ſa part de la puérilité ou de la bizarrerie. On auroit tort de juger Charles-Quint dans ſa retraite ſur ce fait iſolé. Le Philoſophe & le Moraliſte doivent chercher un point fixe auquel tous les autres ſe rapportent : c'eſt ainſi qu'ils procédent, quand il s'agit de prononcer ſur un grand homme. Suppoſons que l'organiſation morale de Charles-Quint ne fut point altérée par l'âge & par les infirmités, lorſqu'il abdiqua, ce point nous ſemble facile à ſaiſir. Tout ſe réduit à examiner ſi ce Prince occupé ſans ceſſe à calculer les intérets de l'Europe, habitué à commander & à être obéi, a ſupporté ſa retraite ſans dégoût & ſans ennui. Cette queſtion une fois éclaircie, nous préſumons qu'on pourroit apprécier juſtement tout ce qu'il fit depuis cette époque.

(2) On peut ſe rappeller comment Mon-

tluc s'exprime ſur cette (a) paix : dans les Mémoires de Vieilleville elle eſt également déſapprouvée. Ceux de Boyvin du Villars, renferment les réclamations les plus fortes que le Maréch[illegible] cuation[illegible] ſe permit relativement à l'éva[illegible] prire[illegible] une partie du Piémont. » Je vous [illegible] mon couſin, (écri-
» voit Henri II à [illegible] le Maréchal (b), le
» 18 Mai 1559.), [illegible] ce que nous de-
» vons, pour enſui[illegible] [illegible]ciſément le contenu
» en iceluy traité [illegible] uis ſi je veux faire
» quelque choſe de [illegible] ace, l'on en ſera de
» tant plus tenu & obligé à moy. Je ne dis
» pas pour cela que je ne prenne vos ad-
» vis de bonne part ; mais en ce que je
» commande, & qui requiert promptitude
» & diligence, je veux & entends que,
» ſans prendre prétexte des advis que l'on
» me donne, & en attendant ma réponſe,
» on ne laiſſe toujours de commencer à
» l'exécution & obſervation de mon com-
» mandement...... » A la ſuite de cette lettre, il y en a d'autres du Connétable,

(a) Voyez le Tome XXIV de la Collection, page 440.

(b) Lettres & Mémoires d'Eſtat de Ribier, T. II, page 797.

qui trouveront leur place dans notre travail ſur Boyvin du Villars.

Nous ne connoiſſons parmi les mémoires du tems que Rabutin, qui ſatisfait de la paix, s'en s'emba[illegible] ſur [illegible] conditions, ait applaudi à celle l[illegible]r, o[illegible]lus ſi Tavannes en parle avec aig[illegible]nviſ[illegible] conçoit que ſon Commentateur ne [illegible]ſage pas tranquillement. » La paix l[illegible]ſe (remarque-t'il) » fut dommageable [illegible]es aſſociez y furent » trahis, les Capita[illegible]s abandonnez à leurs » ennemis, le ſang [illegible] vie de tant de Fran- » çois négligée, cent cinquante fortereſſes » rendues, pour tirer de priſon un vieillard » Conneſtable, & ſe deſcharger de deux » filles de France, qui fuſt une pauvre cou- » verture de laſcheté. La meſme juſtice qui » eſtoit de rendre le Piémont par les Fran- » çois, devoit eſtre de rendre Milan par » les Eſpagnols, qui n'y ont aucun droit. » Ils affinerent les François, & eſtoient dans » les places rendues, qu'ils penſoient que » ce fuſt un ſonge d'y eſtre, n'ayant jamais » eſperé d'y rentrer ; paix blaſmable, dont » les flambeaux de joye furent les torches » funèbres du Roy Henry II, ſans laquelle » les Huguenots euſſent eu beau à faire la » *chatemite*, & preſcher en rhétorique : ils

» n'eussent attiré Capitaines ny Soldats, » sortes de gens qui courent, & font la » guerre d'eux mesmes, quand ils sont de-» sesperez, & non employez.

(3) Tavannes anticipe ici sur l'ordre chronologique des faits. Sebastien de Luxembourg, Vicomte de Martigues, ne fut contraint de sortir d'Ecosse qu'au mois de Juillet 1560. Pour faciliter l'intelligence du récit de Tavannes, reprenons les choses de plus loin. La Religion Protestante avoit déjà jetté de profondes racines en Ecosse, lorsque la jeune Marie fut amenée en France, pour épouser le Dauphin. La mere de cette Princesse, sœur des Guises, resta à la tête de l'administration. Ses freres lui inspirerent leur haine contre les Protestans. Elle les persécuta. Henri II appuia les mesures qu'elle prit. Les Protestans Ecossois considérant la maniere dont on traitoit en France les nouveaux Sectaires, comprirent qu'un pareil sort leur étoit réservé. Ils se révolterent à différentes reprises. Après la paix de Cateau-Cambresis, Henri II commença à entrevoir que si l'on ne changeoit pas de systême, tôt ou tard le Royaume d'Ecosse échapperoit à son fils. Le Connétable de Montmorency le

détermina à envoyer en Ecosse un de ses Gentilshommes, nommé Melvil (a), pour

(a) Les Mémoires de Jacques Melvil, & non de Melville, comme quelques personnes ont affecté de le nommer, contiennent un récit curieux de cet évènement. Ils nous apprennent que le Sieur de Bethencour, Maître-d'Hôtel de la Reine, avoit porté en Ecosse l'ordre d'interdire l'exercice de la religion Protestante. Aussi quand Melvil y arriva, il trouva tout le pays en feu. Les instructions que lui donna le Connétable en présence de Henri II, offrent plusieurs traits piquants que nous croyons devoir consigner ici. « Sachez, *lui dit-il*, si la Nation demande un autre Commandant que d'Oisel. Si la religion est le seul principe de la revolté des Ecossois, il faudra abandonner au Ciel le soin de leur conscience. Nous n'avons déjà que trop de peine à gouverner celle de nos François. Pourvu que les Ecossois soient dociles dans le reste, le Roy consent à leur pardonner, & à les regarder comme des sujets fideles ». Le Roi, ajoute Mervil, me dit, en me passant la main sur l'épaule : *Faites tout ce que mon cousin vous ordonne, & comptez que je vous récompenserai...* (Mémoires de Melvil, T. I, p. 80). Ces principes de tolérance civile exprimés par le Connétable, & approuvés par Henri II, doivent étonner, quand on se rappelle qu'à cette époque même Henri, au milieu du Parlement, fit arrêter le Conseiller Anne du Bourg, comme Hérétique, & que trois ans après le Connétable afficha l'intolérance la plus opiniâtre. Voilà de ces faits que l'Histoire a omis, & qu'elle auroit dû remarquer.

constater l'état des choses. Melvil, Ecossois de naissance, pouvoit mieux que personne lui faire un rapport exact. Henri, frappé de ce qu'il lui rapporta, se préparoit à adopter un régime de douceur & de tolérance. La fin prompte & tragique du Monarque dérangea ces projets. Les Guyses, régnant sous le nom de François II, formerent alors les plus vastes spéculations. Elisabeth avoit succédé, en Angleterre, à la Reine Marie. Les Guises la traitant de bâtarde à cause du supplice infligé à Anne de Boulen sa Mère, la regardoient comme une usurpatrice. Le trône d'Angleterre leur sembloit dévolu de droit à la jeune Marie Stuart leur niece. Avant de songer à attaquer l'Angleterre, il falloit subjuguer l'Ecosse. La perte des Protestans Ecossois fut donc résolue. On les poussa à bout; & la guerre se raluma. Elisabeth ne manqua pas de les secourir. Les François resserrés de toutes parts ne purent recevoir de renforts. les tempêtes s'y opposerent; & les dévots du protestantisme en Ecosse, crierent au miracle. Le Vicomte de Martigues, qui commandoit les troupes Françoises, capitula; & voilà comment il fut expulsé d'Ecosse. Ces éclaircissements suffisent, en attendant les Mémoires de Castelnau, où l'on

trouvera un récit plus circonſtancié de ces événements.

(4) Nous ne connoiſſons qu'un Pamphlet (a), qui s'accorde avec les Mémoires de Tavannes, pour attribuer à Catherine de Médicis une grande part à l'entrepriſe d'Amboiſe. Aucun des Mémoires & des Hiſtoriens du tems ne l'en accuſe. Il ne faut que lire, pour s'en convaincre, la Place (b), l'Hiſtoire des cinq Rois, d'Aubigné (c) & la Planche (d). Les trois derniers, qui ne ménagent pas cette Princeſſe, auroient-ils tu un fait de cette eſpece, s'il avoit eu la moindre probabilité? Quoique le Roi de Navarre, le Prince de Condé & les Coligny ne figuraſſent point perſonnellement parmi les conjurés, il paroît que le complot étoit de leur aveu. On ſait que Catherine de Médicis entretenoit avec eux des relations,

(a) On ne peut guères donner d'autre nom à cet ouvrage, qui a pour titre : *Diſcours merveilleux de la vie, actions & déportemens de Catherine de Médicis, Reine mère*, p. 18 & 19.

(b) Commentaires de l'Eſtat & de la Religion, par P. de la Place, Préſident de la Cour des Aides.

(c) D'Aubigné, Hiſt. univerſelle.

(d) Hiſtoire de l'Eſtat de France, tant de la République que de la Religion, &c., par Louis Regnier de la Planche.

afin de contrebalancer le pouvoir excessif de la Maison de Guise. Il seroit possible que cette liaison eut porté bien des gens à soupçonner qu'au moins elle approuvoit tacitement la conspiration d'Amboise.

(5) D'après les Mémoires de Tavannes, on pourroit supposer que la Cour résidoit déjà à Amboise, lorsque les conjurés concerterent leur entreprise dans l'assemblée de Nantes ; mais ils ne prirent la résolution de venir l'executer à Amboise même, qu'au moment où ils surent qu'ils avoient été trahis, & que le Roi étoit dans cette ville. Au surplus, il n'est pas facile d'assigner les dates précises de ces divers événements. La plupart des contemporains conviennent que la Cour apprit à Blois les premieres nouvelles de la conjuration : ils ajoutent que Catherine de Médicis & les Guises, ne croyant pas le Roi en sûreté dans cette ville ouverte de toutes parts, conduisirent le jeune Monarque à Amboise. Nos Historiens, en adoptant ce récit, l'ont arrangé de maniere qu'il paroîtroit que la Cour ne se retira à Amboise que quelques jours avant que la conspiration éclatât. En consultant l'itinéraire des Rois de France, on voit que dès le

mois de Février 1560 la Cour avoit quitté Blois, pour se rendre à Marchenoir, & que, dans le même mois, elle sortit de Marchenoir, & gagna Amboise. Si l'Auteur de l'itinéraire, selon sa coutume, avoit énoncé les dates fixes de ces changements de séjour, on assigneroit, avec certitude, l'époque à laquelle la Cour, pour éviter une surprise, se réfugia dans le Château d'Amboise.

(6) Le Vicomte de Tavannes dans son commentaire, en parlant de cette convocation d'Etats-Généraux, que devoient demander les conjurés d'Amboise, prétend » que les Huguenots, dès ce tems-là (ce » sont ses expressions) estoient desja en » dessein d'établir une démocratie, ou aris- » tocratie... Tellement que s'ils venoient » au-dessus de leurs desseins, l'Estat de » France deviendroit comme celuy de Suisse, » *à la ruyne des Princes & Gentilshommes*... Delà il passe à ces convocations d'Etats-Généraux, réclamées dans des moments de guerres civiles. Il prouve, par les faits, que ceux qui les demandoient avoient plus en vue leur intérêt personnel, que l'intérêt de la Nation. » ils prennent les armes, (ob- » serve-t-il) non pour limiter la puissance des Roys,

» des Roys, ains pour se mettre à leur » place s'ils peuvent, ou pour diviser l'Etat. » Quand ils seront contens, ils abandon- » neront le bien public, & adviendroit tel » désordre, pour avoir voulu mettre ordre; » que ce seroit la confusion & la perte de » tous... » Le Commentateur remarque encore que rarement les assemblées d'Etats, dans de pareilles circonstances; ont apporté quelque soulagement aux miseres publiques. On les expose dans des discours pathétiques & éloquens. Le mal se trouve constaté avec solemnité, & on oublie d'y appliquer les moyens curatifs. Le Commentateur; en discutant cette matiere; devoit naturellement s'occuper du pouvoir des Souverains. Le résumé de la digression à laquelle il se livre, consiste dans cette vérité si connue, que les peuples ne sont pas faits pour les Rois; mais les Rois pour les peuples. Nous ajouterons que delà, découle une autre vérité précieuse & consolante pour les vrais citoyens; c'est que la félicité publique constitue la base de l'autorité des Souverains; qu'elle lie le sujet au Monarque, & que ce nœud, formant leur sûreté réciproque, fait le bonheur de tous.

(7) Voici les réflexions que, dans son commentaire, le Vicomte de Tavannes fait sur la torture : » Les Gehennes, dit-il, sont » cruelles & incertaines, dont la seule crainte » fait advouer le crime non commis. Plu- » sieurs coupables la soustiennent, se justi- » fient par patience & tolérance, cognois- » sant, que condamnez par la Cour à la » recevoir, le Commissaire n'en peut faire » grace, ny diminuer les crans qui sont » ordonnez ; tellement que *non*, ne couste » pas plus à dire, que *oui*. Les breuvages » de savon, & autres qui endorment, n'y » sont espargnez, quand les patiens ont com- » modité de les prendre. L'horreur des tour- » ments a fait advouer le meurtre du pere » au fils, qui, après avoir été pendu, le » pere retourné vivant, demande son en- » fant à la Cour. La Gehenne, injustement » est donnée aux condamnez à mort. Si la » crainte de Dieu (allant mourir) ne leur » fait dire la vérité, malaisément par les » tourments la diront-ils ; mais plutost pour » échapper d'iceux, respondront au con- » traire. S'il réussit un bien de ces cruautez, » il en réussit deux maux. J'advouerois, pour » l'éviter, ce à quoy je n'aurois jamais » pensé.

(8) Dès qu'il s'agit de ce jeune Monarque; que les Historiens de son tems, par opposition à son ayeul, appellent le *Petit François*, on éprouve une sorte d'anxieté involontaire. Il semble qu'on lui impute les tristes événements qui se sont passés sous son règne; & même ceux des règnes suivants; dont ils ont été les préludes. Mais ce Prince n'est-il pas (a) plutôt digne de pitié, lorsqu'on envisage l'obsession continuelle dans laquelle le tenoient le Cardinal de Lorraine & le Duc de Guise? A l'époque de la conjuration d'Amboise, François II avoit montré que son ame étoit susceptible de sensibilité & d'épanchement. Ecoutons ce fait raconté par un Historien (b) contemporain. » Le » Roi demandoit souvent, en pleurant, *que*

(a) « On remarqua (dit le Président la Place, p. 106 » de ses Commentaires de l'Estat, de la Religion & » République), qu'ainsi que François II rendoit l'es- » prit & tiroit à la mort, le Cardinal de Lorraine » lui faisoit dire & prononcer : *Seigneur, pardonne-moy* » *mes fautes, & ne m'impute point celles que mes Minis-* » *tres ont faictes sous mon nom & authorité.*.. Les Cour- » tisans (observe Bossuet dans son Abrégé de l'Histoire » de France, Tome IV, p. 176) ne manquerent pas » à tourner cette parole du Cardinal contre lui-même.

(b) Histoire de l'Estat de France, tant de la République que de la Religion, par la Planche, p. 197.

» *c'est qu'il avoit fait à son peuple*, *pour* » *luy en vouloir ainsy*, & disoit *vouloir en-* » *tendre leurs plaintes & raisons* : il disoit » aussy à ceux de Guyse... *Je ne say que* » *c'est*, *mais j'entends qu'on n'en veut qu'à* » *vous* : *je desirerois que pour un temps vous* » *fussiez hors d'icy*, *afin que l'on vist si* » *c'est à moy*, *ou à vous que l'on en veut...* ; » ce qu'ils rejettoient entierement, l'asseu- » rant que luy, ne ses freres, ne vivroient » une heure après leur partement, & que » la Maison de Bourbon ne cherchoit qu'à » les exterminer, pour se vanger de leur » vieille querelle, en sorte que ce langage » faisoit le Prince de Condé estre encore » plus mal voulu dudit Sieur (Roy) qu'au- » paravant, & en danger d'estre tué comme » il sera veu ».

(9) Le procès du Prince de Condé étoit sans doute un de ces événements propres à exercer les spéculations du Vicomte de Tavannes. S'il eut consideré la marche qu'on prit, les formes qu'on employa, la maniere dont la procédure s'instruisit, la substance de ses réflexions pourroit intéresser ; mais il n'a pas même effleuré le sujet. D'abord il disserte sur les morts inopinées, & sur

la fatalité du destin qui poursuit les hommes. Delà, il porte ses vues sur l'origine de la Pairie : on trouve ensuite des réflexions qui ne présentent rien de neuf, sur ce qu'il appelle *grands Prisonniers*, c'est-à-dire Prisonniers d'Etat. Il donne des conseils aux infortunés qui sont dans cette situation. En nous bornant à l'indication des divers articles qu'on vient de rapporter, nous croyons devoir consigner ici une observation sur l'arrêt prononcé contre le Prince de Condé. Quoiqu'en ait dit l'Historien de Thou, pour excuser son pere, la pluralité des Historiens atteste que l'arrêt de mort du Prince, fut non seulement *minuté*, comme on le lit dans Tavannes, mais même qu'il fut signé. Selon ces Historiens, il paroît que le Chancelier l'Hopital (a), & le Conseiller d'Etat Guillart

(a) L'Auteur de la vie de Gaspard de Coligny, prétend que l'Hôpital différa de signer, parce qu'Ambroise Paré, Chirurgien du Roi, déclara que la maladie de François II étoit incurable. « Le Chancelier (dit-» il, p. 231) entendant ces nouvelles, envoya querir » Paré, pour savoir si cela étoit vray ; & celuy-cy luy » ayant confirmé la même chose, l'autre fist le malade, » de peur de signer l'arrest. Les Guises se douterent » bien de la cause de cette prétendue maladie, & le » firent solliciter jusques chez luy, pour achever ce » qu'il avoit commencé ; car c'étoit luy qui avoit pré-

du Mortier, différerent, autant qu'ils purent, d'y appoſer leurs ſignatures. Mais tous les écrits du tems, s'accordent ſur la conduite franche & loyale que le vieux Comte de Sancerre tint en cette occaſion. Laiſſons un contemporain (a) nous raconter le fait avec la naïveté de ſon ſtile ſuranné. » On récite » (dit-il) une choſe notable du Comte de » Sancerre, c'eſt que le Cardinal (b) ſe con- » fiant de luy entre autres, luy envoya ſon » Secrétaire aveo cette ſentence, pour la » ſigner, & luy remontra que, puiſque tant » de Princes & Seigneurs l'avoient jà fait » avec le Roy, il n'en devoit faire aucune » difficulté. Toutes fois ſe ſentant eſmeu d'un » acte ſi eſtrange, il alla ſoudainement trouver » le Roy, lequel ayant entendu qu'il n'avoit » incontinent ſigné, luy montra viſage cour- » ſidé au jugement du Prince : mais feignant toujours » d'être tourmenté d'une furieuſe colique, il fiſt reſ- » ponſe qu'elle ne luy donnoit pas le tems d'examiner » le corps de l'arreſt, ce qu'il falloit qu'il fiſt, avant » que d'y mettre ſa ſignature »... Si l'on en croit cet Ecrivain, Paré n'avoit rompu le ſilence ſur l'état du Roi, qu'à la réquiſition de Coligny.

(a) Hiſtoire de l'Eſtat de France, &c., par Planche, p. 696.

(b) Le Cardinal de Lorraine.

» roucé ; car il estoit tellement animé contre » ce Prince, qu'il en vouloit avoir la fin, » quoiqu'il en fust. Le Comte (a) ayant » nouveau commandement de Sa Majesté, » se print à plorer, & le supplia très-hum- » blement *luy vouloir commander tout ce* » *qu'il luy plairoit pour son service, & qu'il* » *luy obéiroit en toutes autres choses, tant* » *que l'ame luy battroit au corps ; mais de* » *signer cela, il ne pourroit, & aymoit* » *mieux qu'on luy fist trancher la teste à* » *luy-mesme.* Ce qui estonna fort ledit Sieur, » & regardant le Cardinal, sembloit qu'il » eut voulu adviser quelque autre meilleur » expédient. Mais le Comte, sorti de devant » le Roy, le Cardinal r'abilla tout, & luy » dit, *que ce Comte estoit un vieil fol, &* » *qu'il le luy feroit bien faire, après luy* » *avoir plus amplement declairé le merite de* » *la cause* ; ce qu'il prenoit sur luy.

(10) Ces faits divers ne sont pas classés ici dans l'ordre où ils devroient être rapportés. La conférence de Catherine de Médicis avec le Roi de Navarre, avoit précédé la mort de François II ; ils étoient convenus de leurs arrangements. Le récit de cette con-

(a) Louis de Beuil, Comte de Sancerre.

férence est trop piquant dans l'ouvrage de Regnier, de la Planche, pour qu'il nous soit permis de le remplacer par un simple extrait. » La Reyne (nous apprend-il p. 744.)
» (a) sentant son fils tirer à la mort, envoya querir le Navarrois, & luy manda
» qu'il la trouveroit en son cabinet, auquel
» ainsy qu'il vouloit entrer, il fut rencontré
» d'une Dame (b), qui luy dit en l'oreille,
» qu'il se gardast bien de rien refuser à la
» Reyne de ce qu'on luy demanderoit, pour
» ce qu'autrement il estoit mort, ayant ainsi
» conclu. Là estoient avec ladite Dame, le
» Cardinal de Lorraine, le Duc de Guyse,
» & un autre (c) que je ne nommeray pour
» le présent.

» Estant arrivé en ce cabinet, la Reyne
» connoissant que c'estoit à ce coup qu'elle

(a) Histoire de l'Estat de France, tant de la République que de la Religion, &c.

(b) « Cette Dame étoit Madame de Montpensier, » qui le manda (dit un autre Contemporain) qu'il « vinst parler à la Reyne, l'advertissant qu'il ne faillist de consentir tout ce qu'elle luy demanderoit ». (Commentaires de l'Etat, de la Religion & de la République, par le Président la Place, p. 106.)

(c) Cet autre que la Planche ne nomme pas, on ne sait pourquoi, étoit le Chancelier l'Hôpital.

» devoit du tout connoistre ce qu'elle en devoit esperer, usant d'une gravité telle que la necessité le requeroit, luy fit de grandes remonstrances des entreprises qu'elle disoit son frere & luy avoir faites contre l'estat du Roy son fils & du Royaume, affermant le sçavoir très-bien, combien qu'on le deguisast autrement. Partant ne devoit-il trouver estrange si ledit Seigneur l'avoit ainsy pris à cœur : car qui les eut voulu traiter à la rigueur, ils fussent pieçà morts & pourris ; mais elle avoit tousjours porté telle amitié aux Princes du Sang, qu'elle avoit mis peine de tout son pouvoir d'appaiser la colere dudit Sieur Roy son fils, ensorte qu'elle estoit fort diminuée quand il tomba malade ; ce que luy-mesme avoit bien peu apperçevoir par les propos qu'il luy en avoit tenus depuis trois jours, quand il excusa ses oncles de Guyse, & afferma que nulles des procedures faites contre son frere n'estoient de leur advis, ni consentement : néanmoins elle (a) voyoit que cette declaration n'avoit

(a) Selon Davila, Tome I, p. 86 (Traduction de Mallet), la Reine alla secrettement trouver le Roi de Navarre dans son appartement : le récit de la Planche paroît bien plus probable. Au surplus, on reviendra dans les Mémoires de Castelnau sur tout

» point amolli ſon cœur envers leſdicts Sieurs
» de Guyſe ſes couſins, & craignoit que cela
» fut cauſe d'apporter cy-après des troubles
» au Royaume : car elle les connoiſſoit de ſi
» grand cœur, que mal-aiſement endure-
» roient-ils qu'on les vouluſt faſcher ſans ſe
» defendre. Le Navarrois voulut entrer en
» quelques excuſes de ſes accuſations ; mais
» ladicte Dame luy fermant la bouche, dit
» qu'il luy euſt eſté mieux ſeant de prendre
» autre train & conſeil..... Elle adjouſta que
» voyant le Roy ſon fils à l'extremité, elle
» ſçavoit qu'il n'auroit faute de ſolliciteurs
» pour luy faire entreprendre le gouverne-
» ment & la Regence du Royaume..... ce
» qu'elle ne pourroit nullement ſouffrir : car
» en premier lieu les Regences du Royaume
» avoient eſté abolies ; & quand au gouver-
» nement du Roy & du Royaume, il luy ap-
» partenoit à auſſi bon titre, n'eſtant en rien
» moindre que Blanche d'Eſpagne, mere de
» St. Loys ; & quant à luy, il n'y pouvoit

ce qui concerne l'empriſonnement du Prince de Condé, la mort de François II, & les révolutions produites à la Cour par ces évènemens. Nous ferons particulièrement uſage de la tragédie de François II, par le Préſident Henault, une des meilleures concordances des Ecrivains du tems que nous connoiſſions.

» venir pour les raisons susdictes : car la playe » de ses fautes & crimes estoit trop fraische, » & y avoit danger que, si elles estoient bien » debattues, pis ne luy en advint & à tous » les siens. Partant elle vouloit, en effaçant » cette note, que ledict Seigneur luy quittast » tout tel droit qu'il pouvoit prétendre à la » Regence & gouvernement du Roy, sans » jamais en rien le quereller, requerir & ac- » cepter; & que si les Estats luy vouloient » bailler, il le remettroit entierement à elle; » & afin que cela demeurast ferme & arresté » entre eux, elle en vouloit avoir sa signature » & escrit de sa main en après qu'elle vouloit » & entendoit qu'il se reconciliast avec ses » cousins de Guyse..... Le Roy de Navarre, » pour le nouvel advertissement qu'il avoit » eu en entrant, n'insista (a) nullement, ains » au contraire accorda liberalement à ladicte » Dame & à ceux de Guyse tout ce qu'ils » demandoient sans aucunement repliquer, » ny entrer en defence... Tant y a qu'il quitta

(a) *Depuis* (remarque le même Historien) *il disoit avoir mis toute peine envers ladite Dame pour s'excuser :* mais le caractère foible de ce Prince, & la crainte dont il étoit saisi, ne permettent guères de croire qu'il ait osé faire en ce moment sa propre apologie. D'ailleurs, comme on le verra, les faits déposeront contre lui.

» à la Reyne mere ſa Regence, & luy en bailla
» ſa ſignature. A donc ladicte Dame (on ne
» ſçait ſi ce fut ſans rire) luy promit à bouche
» qu'il feroit Lieutenant du Roy en France,
» & conduiroit les affaires de la guerre, &
» reçevroit les paquets, puis les luy renver-
» roit tous après les avoir ouverts & veus;
» & que rien ne feroit ordonné ſinon par ſon
» advis & des autres Princes du Sang qui
» feroient autrement reſpectez à l'avenir.
» Après cela, elle luy fit embraſſer ſes cou-
» ſins de Guyſe, & promettre mutuellement
» d'oublier toutes querelles paſſées; & dès-
» lors commencerent à s'entre-ſaluer & ca-
» reſſer, comme ſi touſjours ils euſſent été
» amis. »

(11) Nous renvoyons aux Mémoires de Caſtelnau toute obſervation relative au Colloque de Poiſſy. Cet Ecrivain & le Laboureur, ſon Editeur, ont conſidéré l'Aſſemblée, dont il s'agit, ſous ſes différentes faces. Seulement nous conſignerons ici une anecdote qui peint la diſpoſition des eſprits à cette époque. Avant le Colloque, le Cardinal de Lorraine & Théodore de Beze eurent quelques conférences particulieres (a) : les Auteurs, qui en parlent,

(a) On a imprimé ces prétendues conférences : mais on y a mis tant de mauvaiſe foi, qu'on y fait parler

conviennent qu'on s'y expliqua de part & d'autre avec douceur. Un d'eux (a) raconte que le Cardinal dit au Ministre : « *Je suis bien aise* » *de vous avoir veu & entendu : je vous adjure* » *au nom de Dieu que vous conferiez avec moi,* » *afin que j'entende vos raisons, & vous les* » *miennes; & vous verrez que je ne suis pas si* » *noir qu'on m'a fait*... De Beze le remercia, » & pria de continuer en cette bonne vo- » lonté... La Dame de Crussol dit là-dessus » (comme elle estoit libre en paroles) *qu'il* » *falloit avoir de l'encre & du papier, pour* » *faire signer au Cardinal ce qu'il avoit dit &* » *avoué : car* (fit-elle) *il dira demain tout le* » *contraire*... Elle devina bien, ajoute notre » Historien : car, le matin venu, il courut un » bruit par toute la Cour, que de premiere » abordée le Cardinal avoit confondu & ré- » duit Théodore de Beze, tellement que la » Reine fut contrainte de dire au Connesta- » ble, lequel s'en resjouissoit fort comme de » chose certaine, qu'il estoit très-mal in- » formé ».

(12) Au milieu des factions dont, à cette

le Cardinal de Lorraine comme un homme attaché aux opinions de Luther.

(a) Histoire des cinq Roys, p. 137.

époque, Catherine de Médicis étoit entourée; il paroît que le Chancelier, l'Hôpital, avoit seul sa confiance. L'Edit du mois de Juillet étant susceptible d'interprétations que l'intérêt de chaque parti modifioit à son gré, l'Hôpital chercha les moyens d'y remédier. On convoqua à cet effet, à St. Germain-en-Laye, une Assemblée de tout ce qu'il y avoit de plus Notable en France. Les Parlements y envoyerent des Députés. Selon les Mémoires de Tavannes, & selon d'autres (a) Ecrivains du tems, le Connétable de Montmorency n'assista point à cette célebre Assemblée. Mais ces Auteurs se sont trompés; puisque ce fut dans cette Assemblée même que le Connétable traita (b) si durement l'Amiral de Coligny. Après plusieurs conférences fort ora-

(a) D'Aubigné, la Popelìniere, & le Rédacteur de l'Histoire des cinq Roys ont prétendu, comme Tavannes, que le Connétable étoit absent.

(b) On a la preuve de ce fait dans les négociations d'Hyppolite d'Est, Cardinal de Ferrare, & Légat du St. Siége : on y lit, p. 18 de sa lettre adressée au Cardinal Borromée, en date de St. Germain, le 17 Janvier 1562, « que M. le Connestable & l'Admiral » eurent ensemble paroles fascheuses sur le sujet de la » religion, & qu'il en arriva de mesme entre l'illustrissime M. de Bourbon, & le Prince de Condé, son » frere ».

geuses, on rédigea l'Edit du 17 Janvier 1562, Edit qui servit de prétexte à la premiere guerre civile. Par cet Edit, les Calvinistes eurent la liberté de se livrer aux exercices de leur Religion hors l'enceinte des villes. On enjoignit aux Magistrats de les protéger. Mais on ordonna aux Calvinistes de restituer aux Catholiques les ornements sacrés & les Eglises dont ils les avoient dépouillés. On exigea qu'ils respectassent les jours de Fêtes. On défendit à leurs Ministres d'invectiver la Religion Romaine, & d'aller faire des Missions *de côté & d'autre.* Telle est la substance de cette Loi qui devoit s'exécuter provisoirement jusqu'au prochain Concile. La tolérance avoit présidé à sa rédaction ; mais on n'avoit pas calculé le degré de fermentation, qui alors agitoit les têtes. Avant de promulguer une Ordonnance de ce genre, il falloit examiner si les circonstances le permettoient. La maniere, dont d'Aubigné s'exprime à ce sujet, annonce qu'on n'avoit point cherché à vérifier si ce qui étoit beau dans la théorie ne pouvoit pas devenir dangereux dans la pratique. « Toute la France (raconte cet (a) » Historien) se sentoit du Colloque de Poissy. » Les reformez, eslevez de leur droit esti-

(a) Hist. universelle, Tome I, Liv. III, p. 129.

» moient toutes doutes effacées, ne chan-
» toient que la victoire de leurs Ministres ;
» & tenans dans le poing l'Edict de Janvier ;
» l'estendoient par de-là ses bornes, parta-
» geoient les Temples par heures avec les
» Prestres, desquels les uns consentoient à
» cela par crainte, les autres par ignorance
» de leurs affaires, les autres prests à changer
» de robbe. Des Temples on prescha dans les
» halles ; cette gayeté de cœur provenant en
» partie des propos ordinaires de la Reyne
» mere : ce n'estoient que chansons (a) à la
» louange du Roy, anagrammes de Charles
» de Valois *va chasser l'idole*, *chassa leur*
» *idole*, & telles joyes populaires qu'on voit
» ordinairement degenerer en lamentations :
» on contoit les consentements des Docteurs
» choisis. Vous voyez imprimer *Boutiller*,
» *Salignac*, *Despense*, *pour servir Dieu quitte*
» *la panse* : quelque autre se jouoit de la res-
» ponse de Beze à celuy qui argumentoit par
» les vitres de St. Benoist pour prouver l'an-
» tiquité des Images : c'estoit à qui diroit les
» meilleurs mots sur cet argument de verre :

(a) Ces chansons, ces calembours peignent bien le caractère national. Mais alors il y avoit trop de férocité dans les mœurs, pour que bientôt le sang ne coulât pas.

les Catholiques

» les Catholiques convertiroient en fiel ces
» gayetez de cœur.

(13) Le massacre de Vassy décrit par Tavannes d'une manière sommaire & imparfaite, exigeroit quelques éclaircissements, puisque ce fut la première étincelle qui alluma l'incendie. On sait que les Catholiques ont diminué l'atrocité de cet événement, tandis que de leur côté les Protestants ont exageré les torts du Duc de Guise. Les Mémoires de Castelnau contiennent un récit assez circonstancié de ce qu'on appelle le massacre de Vassy ; & la plûpart de nos Historiens généraux ont pris ces Mémoires pour guides. Lorsque nous y serons parvenus nous aurons soin d'en rapprocher les principales rélations faites par des Ecrivains de l'un & de l'autre parti.

(14) D'après les Mémoires de Tavannes, on supposeroit volontiers que le Prince de Condé voulant s'emparer de la personne du Roi., s'approcha de Fontainebleau, & qu'il y eut des pourparlers entre lui & le Duc de Guise. L'anecdote ainsi presentée est inexacte. Cependant le fond étant vrai, il nous semble qu'elle méritoit bien que ceux de nos Historiens (qui l'ont omise) en fissent

mention. En les lisant, on voit le prince de Condé sortir de Paris, gagner Meaux, & se jetter ensuite dans Orléans. Mais avant de prendre ce dernier parti, il avoit envoyé proposer à la Reine d'aller la joindre (a) à Fontainebleau où elle étoit plongée dans les plus cruelles anxietés. *Au lieu d'y aller droit sans marchander, comme aucuns proposoient* (nous apprend la (b) Popeliniere) *il se contenta d'y députer* (c) *Bouchavannes... Ceux de Guyse* (ajoute le même Historien) *ne furent pas si lens; ains tirant droit à la Cour, sçurent dextrement profiter de l'advantage que les Reformez avoient perdu... Bouchavannes* (d)

(a) En rapprochant des Mémoires de Castelnau, le Journal de Brulart & d'autres écrits du temps, on développera ce fait particulier.

(b) Tome I, Liv. VIII, fol. 287, vers.

(c) On verra dans les Mémoires de la Noue que les deux principales fautes dont il accuse le Prince de Condé, furent de ne s'être pas assuré de la personne du Roi, & de la ville de Paris.

(d) Le Seigneur de Bouchavannes, l'un des Chefs du parti Protestant, étoit fils de Pierre de Bayencourt, Gouverneur de Dourlens, & de Jeanne de Calonne. Bouchavannes n'ayant point eu d'enfans de Jacqueline d'Happlaincourt, sa femme, institua pour l'héritier de ses biens, de son nom & de ses armes, Josias de Lamet,

y fust trouvé; & en grand danger de sa personne...

« La prise du Roy, ou de Paris (a remarqué » le Commentateur des Mémoires de Tavan» nes) est la moitié de la victoire en guerre » civile : l'on fait parler l'un comme l'on » veut; & l'exemple de l'autre est suivy de » grande partie des villes du Royaume ... » La fortune & l'occasion, continue-t-il, sont » chauves par derriere, & meritoirement sont » ainsy peintes : elles n'ont souvent qu'un » point, qu'un mouvement, un quart-d'heure, » lequel failly & passé ne se recouvre plus ».

(15) C'est ce Baron des Adrest si barbare, si féroce, qui, long-tems (a) après interrogé par d'Aubigné (b), *pourquoy il avoit usé de cruautez mal convenables à sa grande valeur*, lui répondit avec un sens froid atroce, *que nul ne fait cruauté en la rendant, que le seul moyen de faire cesser les barbaries des ennemis, est de leur rendre* (c) *les revanches, sur quoy il luy*

son neveu. (Additions de le Laboureur aux Mémoires de Castelnau, Tome II, p. 485.)

(a) Ce fut au commencement du regne de Henri III.

(b) Hist. universelle, Tome I, Liv. III, p. 155, Edit. de Maillé.

(c) Cette phrase du Baron avoit rapport aux hor-

contoit le fait de ces 300 cavaliers renvoyez en l'armée des ennemis sur des charriots, ayans chacun un pied & un poing coupez, pour faire, comme cela fit, changer une guerre sans merci en courtoisie. Le sanguinaire Baron disoit encore à d'Aubigné *que, quand les soldats font la guerre avec respect, ils portent le front & le cœur bas : en un mot, qu'on ne peut leurs apprendre à mettre ensemble la main à l'espée & au chapeau, & qu'en leurs ostant tout espoir de pardon, il falloit qu'ils ne vissent abri qu'à l'ombre des drapeaux, ni vie qu'en la victoire.*

(16) Les Ecrivains Protestans n'ont pas été les dupes du prétexte allégué par Tavannes, pour colorer l'usage qu'il faisoit de leurs dépouilles. Ils lui ont aigrément reproché de s'être enrichi à leurs dépens. L'Auteur de l'Histoire (a) des cinq Roys s'exprime en ces termes... « Tavannes & autres peschèrent en » eau trouble tout à leur ayse ; & ce néan-

teurs que commit St. Point, Gouverneur de Mâcon pour le parti Catholique. Par forme de passe-tems, & pour amuser les Dames après souper, il précipitoit ses prisonniers, liés deux à deux, dans la Saône. D'Aubigné l'appelle St. Pont, *inventeur de toutes cruautez, qui bouffonnoit en les exécutant.*

(a) Pages 278 & 284.

» moins acquirent cette réputation d'être ap-
» pellés *vuide-bourses*, au lieu que les autres
» estoient de fait & de nom *coupe-gorges &*
» *massacreurs*... » Le même Historien ajoute qu'à la surprise de Macon, « Tavannes y fit
» un tel butin, que ses entremetteurs advoue-
» rent qu'il y avoit amassé de quoy achepter
» comptant dix mille livres de rente ». On a déjà prévenu le Lecteur qu'il ne faut pas croire aveuglement l'Historien qu'on vient de citer. Son extrême partialité contre les Catholiques le rend suspect. Ce qu'il y a de vrai, c'est que Tavannes avoue lui-même s'être approprié les dépouilles (a) des Huguenots pour leur faire la guerre : il s'imaginoit sans doute que cette

(a) Il paroît qu'alors on s'emparoit sans scrupule de tout ce qui appartenoit à des Hérétiques. Selon Brantôme, la Dame de Tavannes vint aux nôces du Roi Charles IX, habillée avec une robe de la Princesse de Condé. Cette robe, dit-il, avoit été prise à Noyers, lorsque le Prince de Condé, comme on le verra, fut obligé de s'enfuir. (Lisez les Additions de le Laboureur aux Mémoires de Castelnau, Tome II, Liv. VI, p. 523.) En admettant que cette anecdote de Brantome ne soit pas controuvée, nous remarquerons que les Ecrivains Protestans n'en ont point parlé. La Dame de Tavannes mourut en 1608, & Théodore de Beze fit d'elle l'éloge le plus complet. (Voyez son Histoire Ecclésiastique, Tome III, Liv. XI.)

destination rendoit la prise licite; & son Commentateur s'efforce de le prouver : laissons-le parler... « Si la guerre est juste, dit-il, les
» biens des ennemis ne se doivent espargner:
» moins ils en ont, moins ils en font de mal.
» La perte du bien perd le courage & les
» moyens de nuire; ou la crainte de la perte
» d'iceux ramene les ennemis à leur devoir;
» ou ils n'auront moyen, ni pouvoir de se si
» bien maintenir au party contraire; & si, à
» l'advenir, l'on prend le bien, & les maisons
» généralement de tous les Huguenots re-
» belles, & qu'icelles soient rasées & possé-
» dées, c'est sans doute que ce sera leur ruyne
» entiere, & que nul ne se tiendra avec eux,
» pour perdre son bien. Les guerres ancien-
» nes estoient plus courtes, qui réduisoient
» les hommes en esclavitude, confisquoient
» & prenoient leur bien pour toujours..... »
En lisant ces faits particuliers & les réflexions qui les suivent, on ne peut s'empêcher de plaindre nos ancêtres, puisque l'esprit de parti & la haine religieuse avoient pu leur faire oublier à ce point les premiers préceptes de la morale. Car il faut observer que les (a) Pro-

(a) « Grande & esmerveillable pitié ! (s'écrioit » Etienne Pasquier, Tome II de ses œuvres, p. 99) » nul ne touche que de la religion de Dieu, du ser-

testans traitoient les Catholiques avec la même inhumanité.

(17) On ne doit pas douter que le Vicomte de Tavannes, dans son commentaire, n'ait réclamé contre ce *passedroit* fait à son pere. « L'envie (a), l'ambition, (remarque-t-il) ré-
» vice de son Roy, de l'amour & piété envers sa
» patrie; & je n'en voy un tout seul qui sous ces beaux
» prétextes ne ruine totalement le Royaume de fonds
» en comble... Il seroit impossible de vous dire quelles
» cruautez barbaresques sont commises d'une part &
» d'autre. Où le Huguenot est le maistre, il ruine tou-
» tes les images (ancien retenail du commun peuple
» en la piété), démolit les sépulchres & tombeaux;
» mesmes passant par Cléry, il n'a pas pardonné à
» celuy du Roy Louis onziesme, enleve tous les biens
» sacrez & vouez aux Eglises. En contreschange de ce,
» le Catholic tue, meurdrit, noye tous ceux qu'il
» cognoist de cette secte, & en regorgent les ri-
» vieres ».

(a) L'ambition (a remarqué l'Auteur de l'*Illustre*
» *Orbandale*, Chapitre des guerres civiles, p. 4) est
» accompagnée souvent de génerosité: elle a aussi ses
» vices, & apporte souvent du mal. M. de Nemours,
» jeune Prince, obtint alors de Sa Majesté le comman-
» dement de cette armée, en laquelle s'estant acheminé
» avec ample pouvoir, le Sieur de Tavannes la luy fit
» voir en ordre de bataille; & après cela, quoique
» ce mesme Prince de Nemours, *qui l'honoroit du nom*

» voquent par faveur ou calomnies les Géné-
» raux d'armées au péril & dommage des
» Roys. Celui qui se sent préparer un suc-
» cesseur, ne fait plus rien qui vaille ; il sou-
» haite de préparer la confusion, pour faire
» cognoistre la différence de luy, & de celuy
» qui entre en sa charge, & par mesme moyen
» de se vanger de son maistre qui le destitue,
» Si ces révocations & changemens sont né-
» cessaires, ils doivent estre à l'improviste,
» & sans donner tems de mal faire. Les Roys,
» plus subjets que les Républiques à ces fau-
» tes, se laissent transporter par ceux qui ne
» se soucient du bien de leurs affaires, pour-
» veu que celuy qui les manie, soit de leur
» faction, quelque sot ou inexperimenté qu'il
» soit ; & souvent ces changemens adviennent
» par le conseil des Mignons, longnes robes,
» & Secretaires desquels il se faut donner
» garde ».

» *de pere*, le priast de demeurer, il se retira, luy fai-
» sant entendre que, luy laissant ses forces, il iroit
» en son Gouvernement de Bourgogne, où sa présence
» estoit nécessaire au service de Sa Majesté : ainsi il
» ne voulust obeyr à celuy qui luy ostoit le comman-
» dement, qui luy devoit d'autant plus estre conservé,
» qu'il en avoit magnanimement & utilement usé :
» M. de Nemours ne prist point la ville par défaut
» d'expérience ».

(18) D'Aubigné (a) raconte ainsi la mort du Roi de Navarre... « Le jour avant la prise, » le Roi de Navarre pissant aux tranchées, » reçut une harquebuzade dans l'espaule gau» che, delà emporté sur l'échelle des pion» niers à Darnetal, fit ses Pâques, puis en » secret une autre confession... & recom» manda son fils au Medecin la Meziere, le» quel méprisant toutes menaces l'admonesta » selon la Religion réformée jusqu'au dernier » fumeau. Il eut donc charge d'avertir le » Prince, entre autres choses, qu'il servist » bien son Roi... (b) ».

Nous ne dirons rien des vertus & des défauts de ce Prince. Les Mémoires de Cas-

(a) Histoire universelle, Tome I, Livre III, page 158.

(b) On lit dans les Mémoires de l'Etoile, Edition de 1744, Tome I, p. 19, « que la Reine mere étant » avertie de la fin de ce pauvre Prince, le vint voir, » & luy dist ces mots : *Mon frere, à quoy passez-vous* » *le tems ? Vous devriez vous faire lire... Madame*, luy » repartit-il, *la plupart de ceux qui sont alentour de moy* » *sont Huguenots... Ils n'en sont pas moins*, dit-elle, » *vos serviteurs...* Et de fait s'étant en allée, il se fit » mettre dans un petit lit bas, près la cheminée.., & se » fit lire l'Histoire de Job, qu'il ouyt fort patiemment, » ayant toujours les mains jointes & les yeux au Ciel...

telnau & de Brantome nous y rameneront naturellement. Il n'est point étonnant que le Roi de Navarre, ayant aussi souvent changé de parti, ait été maltraité par l'un & par l'autre : le Laboureur (a) présume (peut-être est-ce avec raison) que les bruits qui coururent sur son prétendu retour au Calvinisme en mourant, furent semés exprès, afin de décrier cette secte. Au surplus, le siege de Rouen coûta la vie à beaucoup de braves gens, & produisit plusieurs événements (b) singuliers. Il y en a un cependant que nous croyons devoir consigner ici, en raison des particularités extraordinaires qu'il renferme. C'est l'extrait de (c) l'Histoire mémorable du Capitaine François de Civille, écrite par lui-même. A peine nos

» Ses derniers propos furent : *Servez bien mon fils, & qu'il serve bien le Roy ;* & ainsi rendit l'esprit le 17 » Novembre 1562, sur Seyne, vis-à-vis le grand » Andely ».

(a) Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome I, page 851.

(b) On les trouvera dans les Mémoires de Brantôme & de Castelnau.

(c) Tel est le titre qu'on a donné à ce petit écrit en l'imprimant. Et selon les apparences, c'est l'extrait de l'ouvrage indiqué dans la Bibliothèque Historique du Pere le Long, Tome III, p. 174.

Historiens en ont-ils parlé. Il faut cependant en excepter Varillas dans son Histoire de Charles IX, tome 1, page 441. On voit par les détails dans lesquels il est entré, qu'il avoit eu communication de la relation qui suit.

François de Civille, Gentilhomme (a) Normand, étoit Capitaine d'une Compagnie de cent hommes de pieds dans la ville de Rouen, lorsqu'elle fût (b) assiégée par Charles IX, & avoit alors environ 26 ans; le Comte de Montgommery, Gouverneur de la place, l'ayant commandé pour (c) soutenir les premiers efforts de l'assaut, il fut blessé à la fin de cet assaut (d) *d'un coup d'arquebuse à la joue & machoire droite, la balle sortant par derriere proche de la fossette du col, & perçant le* (e) *hausse-col.* Ce coup l'ayant fait tomber du haut du rempart dans le fossé, quelques Pionniers qui se rencontrerent là, le mirent dans une fosse avec (f) un autre corps qu'ils jetterent sur lui, & les couvrirent tous deux d'un

(a) D'auprès de Rouen.

(b) L'an 1562.

(c) Le 15 Octobre.

(d) Ce sont ses propres termes.

(e) Les hausse cols étoient autrement faits qu'ils ne le sont aujourd'hui.

(f) Claude le Forestier, Marchand Droguiste.

peu de terre. Il fut là depuis onze heures du matin, & même un peu avant, jusqu'à six heures & demie du soir. Son valet (a), informé du fatal accident, songea à lui donner une plus honorable sépulture, & obtint du Comte de Montgommery la permission de l'aller déterrer, ayant avec lui un (b) Officier des Gardes dudit Comte pour lui aider. Après avoir consideré le premier corps sans le connoître, le valet tira le second de la fosse, & ne le reconnut point non plus, tant il étoit défiguré par la boue, le sang, l'enflure & la pâleur. Il remit donc les deux corps dans la fosse, & les couvrit légérement de terre. Comme l'Officier & lui s'en alloient, le premier de ces deux remarqua que (c) le corps qui avoit été mis sur l'autre, étoit mal couvert, une (d) main paroissant entiere. Il retourna donc, & la voulut enfoncer avec le pied; mais en la repoussant, il apperçut à la faveur du clair de la Lune un diamant qui jettoit un assez grand éclat : l'ayant pris, ayant

(a) Nicolas de la Barre, du village de Rivolet, proche de Vernon.

(b) Le Capitaine Clerc, Lieutenant des Gardes du Comte de Montgommery.

(c) C'étoit *Civille*.

(d) La main gauche.

recouvert la main, il montra le diamant au valet, lui disant qu'il n'avoit pas perdu sa peine. Le valet reconnut le diamant par sa figure triangulaire, ce qui l'obligea à retourner pour enlever le corps de son Maître. Après l'avoir bien essuyé, il le reconnut enfin; & son affection l'ayant engagé à le baiser & à l'embrasser, il trouva encore en lui quelque chaleur & quelque apparence de vie. Il le (a) porta donc plus vîte qu'il put aux (b) Chirurgiens de l'armée; mais ceux-ci l'ayant regardé comme mort, n'eurent aucun égard aux prieres qu'il leur fit d'essayer à lui rappeller les esprits, alléguant pour raison que ne leur restant que très-peu de médicamens, ils n'avoient garde de les employer sans nécessité. Lui cependant qui n'étoit pas du même sentiment qu'eux, transporta le corps à la (c) maison où son Maître avoit accoutumé de loger. Ce corps fut là plus de cinq jours & cinq nuits sans parler, ni remuer, ni donner aucune marque de sentiment; mais aussi ardent de fièvre, qu'il avoit été froid dans

(a) L'Officier & le Valet étoient tous deux à cheval.

(b) Ils étoient au Monastère de Ste. Claire.

(c) Chez le Sieur de Coquereaumont.

sa fosse. Quelques parens du (a) pauvre malade l'étant venu voir en cet état, envoyerent chercher deux (b) Medecins & un (c) Chirurgien pour le visiter. Ceux-ci l'ayant bien consideré & sondé sa playe, trouverent à propos de le penser, quoiqu'il n'y eut presque point d'apparence de guérison. Il fut résolu qu'on lui appliqueroit un Seton, & la chose fut exécutée sur le champ. On lui desserra aussi les dents, & on lui fit avaler par force quelque peu de bouillon bien nourrissant. Le lendemain, comme on leva l'appareil, une grande quantité de pus étant sorti de la playe, & l'enflure de la tête & du col étant fort diminuée, le patient commença à faire paroître quelque sentiment, il prononça même quelques paroles, & se (d) plaignit de douleur au bras ; mais il ne reconnut personne. Il étoit dans un grand étonnement, comme un homme réveillé en sursaut dans le tems de son plus profond sommeil : la connoissance lui étant

(a) MM. du Vetbois, de Vally & du Val.

(b) MM. Guéronte & le Gras.

(c) M. Jacques Davaux.

(d) *Han! han! han! les bras*, dit l'histoire. (C. *han! han!* est une exclamation de douleur en patois Normand. *Han, la tête! han, le bras!* c'est la manière de se plaindre en Normand.)

peu-à-peu revenue, quoiqu'il eut toujours beaucoup de fièvre, on commençoit à bien espérer, lorsque la Ville étant (a) prise d'assaut, la frayeur lui fit redoubler la fièvre avec une violence extraordinaire. Quatre soldats (b) qui pillerent d'abord la maison où il étoit, le traiterent humainement, & même charitablement. Mais quelques jours après, ces soldats ayant eu ordre de loger ailleurs, & ce logis ayant été marqué pour un (c) Officier de l'armée Royale; les valets de cet Officier enleverent Civille de son lit, & le jetterent sur une méchante paillasse dans une petite chambre de derriere. Pour comble de disgraces, quelques ennemis du jeune (d) frere de Civille l'étant venu chercher pour le tuer dans cette maison, où on leur avoit dit qu'il étoit, & ne l'ayant pas trouvé, déchargerent leur furie sur l'innocent, & le jetterent par la fenêtre; mais cette fenêtre n'étant pas fort

(a) Le 26 Octobre, onze jours après sa blessure.

(b) Quatre bons enfans Gascons, de la Compagnie du Capitaine Lago, ami de Civille.

(c) Des Moulins, Lieutenant des Gardes Ecossoises.

(d) Le jeune Civille avoit perdu un bras d'un coup de canon, pendant le siége, & avoit été quelque tems dans cette maison.

haute, & un tas de fumier s'étant rencontré justement au-dessous à la porte d'une écurie, il y fut reçu assez mollement. Il demeura là plus de trois fois vingt-quatre heures, nud en chemise avec un simple bonnet de nuit sur la tête, exposé aux injures de l'air, sans être secouru de personne. Enfin, (a) un de ses parens qui sçavoit que le Capitaine Civille avoit accoutumé de loger dans cette maison, mais qui n'avoit rien appris de ce qui étoit arrivé, vint demander de ses nouvelles. Une vieille femme qui étoit demeurée là seule, lui ayant répondu qu'il étoit dans une cour de derriere mort sur un fumier depuis trois jours, il voulut l'aller voir, & fut fort surpris de le trouver vivant. Civille étoit si foible, qu'il ne pouvoit parler: il fit entendre par quelque signe, qu'il avoit soif (b), & on lui apporta de la bierre qu'il but fort avidement; mais ayant voulu essayer d'avaler une bouchée de pain, il fallut (c) lui retirer le morceau de la gorge, tant le canal étoit retréci. Cependant l'abstinence & le froid avoient apparemment produit un heureux

(a) M. de Croisset, son cousin-germain.

(b) La soif & la douleur lui avoient desseché la langue & les lévres.

(c) Il mangea ensuite du pain trempé dans de la bierre.

effet;

effet; car le malade étoit presque sans fièvre, & quelques heures après, on jugea qu'il pouvoit être transporté par eau au Château de Croisset sur la Seine, une lieue au-dessous de Rouen. Ce furent les mêmes (a) soldats qui l'avoient secouru la premiere fois, qui aiderent à le transporter jusqu'à la riviere, & cela comme à l'insçu de M. de Croisset qui étoit Catholique Romain, & qui, dans ce tems de violente persécution, n'auroit osé faire aucune faveur à un Protestant, non pas même à un proche parent, sans se rendre suspect. Civille fut mal reçu par le Concierge du Château de Croisset, qui le fit long-tems attendre sur le pont, où il fut saisi d'un grand froid, & où il fut mort sans doute, si un valet de M. de Croisset ne fût heureusement arrivé, & n'eût donné des ordres nécessaires. Nonobstant ces ordres, le malade souffrit beaucoup pendant le premier mois. On ne se servoit pour tout onguent, que de mie de pain imbue de jaune d'œuf, & tout le reste lui manquoit proportionément. Mais enfin M. de Croisset, averti de son triste état, lui envoya un (b) Medecin & le même (c)

(a) Du Capitaine Lago. Ils lui donnèrent quelque peu d'argent, & lui procurèrent du linge pour penser ses playes.

(b) M. de Bettencour. (c) M. Jacques Davaux.

Chirurgien qui avoit eu ſoin de lui avant la priſe de la Ville. Ils demeurerent avec lui deux jours, lui laiſſerent des onguens, & le viſiterent de tems en tems (a) quand ils le purent, juſqu'à ce qu'il fût en état de convaleſcence. Dans ces entrefaites, le fidele valet étoit auſſi revenu, & lui avoit rendu de bons ſervices. Après que le malade eut repris une partie de ſes premieres forces, il fut réſolu qu'on le mettroit entre les mains de deux Gentilhommes freres (b), demeurans dans le pays de Caux, qui étoient en réputation d'avoir divers excellens remedes. Ces Meſſieurs prirent un ſoin d'autant plus grand de ſa perſonne, que les familles étoient amies depuis long-tems. Ils employerent ſi heureuſement toute l'adreſſe de leur art, qu'en ſix ſemaines de tems Civille fut rétabli dans un état qu'on pouvoit appeller de ſanté. Il ne parut alors lui reſter d'incommodité que celle d'être un peu ſourd, & de ne ſe pouvoir ſervir du petit doigt de la main droite, dont le tendon avoit été

(a) Etant tous deux Proteſtans, ils n'oſoient ſortir de la ville, ſans s'expoſer à être aſſommés par la populace.

(b) Meſſires de Ruſoſſe & de Ste. Marie le Bailleul. Civille fut tranſporté chez eux au mois de Juillet, pendant le ſiége du Hâvre-de-Grace.

coupé par la même balle de mousquet qui avoit fait la grande blessure ; de sorte qu'il fut capable de rentrer dans le service, & qu'il essuya depuis de nouveaux coups & bien des fatigues ; mais la playe de la machoire se rouvrant de tems en tems (a), il se formoit des apostumes qui l'affligeoient beaucoup, & souvent il s'est vu malade à l'extrêmité. Le Roi Henri III ayant chassé les Protestans du Royaume en 1585, Civille se retira en Angleterre ; & l'année suivante s'étant mis entre les mains de deux (b) fameux Médecins qu'il y rencontra, leurs soins eurent de si heureux succès, qu'il fut bien guéri. Il écrivit lui-même son Histoire l'an 1606, âgé de plus de 70 ans, 41 ans après sa blessure ; & c'est de cette Histoire que l'on a tiré le présent extrait. Ce rare événement a été rapporté par plusieurs Historiens célebres, mais toujours avec diverses fautes ou omissions. L'écrit qui est entre les mains de M. de Sicqueville, a une circonstance que je n'ai pas rencontrée ailleurs, & que je ne veux pas oublier, parce qu'elle fait honneur à Civille : c'est que la Reine Elisabeth ayant oüi parler de lui, souhaita de le

(a) Il sortit aussi de tems en tems des os de la playe.

(b) Lavinius de Prague & Maillard d'Orléans.

voir, & de lui entendre raconter ses aventures de sa bouche, après quoi elle lui fit présent d'un diamant & de son portrait.

M. d'Aubigné n'a pas été des mieux instruits, entre ceux qui ont parlé de Civille; mais (a) il en dit une chose à laquelle je ne vois pas qu'on puisse refuser créance, (parce qu'il parle en témoin oculaire) bien que cette particularité ne se trouve pas dans l'Histoire écrite par Civille lui-même. *Je l'ai vu*, dit M. d'Aubigné, *aux Assemblées Nationales Député de Normandie*, 42 *ans après* sa blessure; *& j'observois que quand nous signions les résultats, il mettoit toujours*, François de Civille, trois fois mort, trois fois enterré, & trois fois par la grace de Dieu ressuscité. *Quelques Ministres, contre mon opinion, ont voulu le faire désister de cette curiosité; mais ils n'ont pu obtenir cela de lui.*

Civille a été marié deux fois, l'une & l'autre depuis sa derniere résurrection. Il n'eut point d'enfans de sa premiere femme, mais il en eut plusieurs de sa seconde. Il y a (b) présentement deux de ses arriere-petites filles en Angleterre; l'une est femme de M. de Sicqueville, dont je viens de parler, & l'autre a

(a) Tome I, Liv. III, Chap. X.
(b) Avril 1698.

épousé un Gentilhomme Anglois, nommé M. Brune Sandham.

(19) Nous ne ferons aucune observation sur cette relation de la bataille de Dreux. Comme elle est décrite d'une maniere très-détaillée dans plusieurs (a) des Mémoires qui suivront, & particulierement dans ceux de la Noue, nous attendrons la publication de ces derniers pour comparer la diversité des récits, & en offrir le résultat au Lecteur. En attendant, bornons-nous aux seules réflexions du Vicomte de Tavannes. Après avoir remarqué que les Reistres sont les premiers inventeurs de la maniere de faire combattre la cavalerie par escadrons, il discute quel est l'ordre le plus avantageux dans lequel on peut faire manœuvrer une compagnie de Gendarmerie. Delà, passant à l'examen de la conduite que le Connétable de Montmorency tint à la bataille de Dreux, » les Capitaines (ajoute-t-il) qui se laissent » emporter par chaleur au combat, ou par

(a) Tels sont ceux de Castelnau & de Mergey qui ainsi que les Mémoires de la Noue, ont été rédigés par des hommes témoins occulaires de l'évènement Tavannes n'y étant pas, n'a pu en parler que sur le rapport d'autrui.

» persuasions de leurs Soldats, & fausses ima-
» ginations qu'ils ont de leurs ennemis, ne
» se doivent dire experimentez. Plusieurs,
» pour ne perdre l'occasion, se perdent eux-
» mêmes : mieux vaut tenir ferme, pour s'es-
» claircir, que marcher promptement en
» obscurité, & ne se pouvoir après retirer.
» *C'estoit à M. le Connestable de faire ab-*
» *battre la rosée à M. de Guyse; c'estoit*
» *son rang, puisqu'il menoit l'avant-garde.*
» Les ennemis de M. de Guyse l'accusent
» d'avoir fait ferme malicieusement, pendant
» qu'il voyoit défaire la bataille, & que,
» s'il fust allé au combat, elle n'eust été
» rompue, qu'il estoit bien ayse de voir ruyner
» ses feints amis par ses vrais ennemis : s'il
» luy a succedé, ç'a esté par fortune, estant
» la coustume des victorieux, d'une partie
» d'achever le reste ; leurs forces redoublans
» par le bon succès, lequel ils doivent
» suivre en ordre. Qui pouvoit s'asseurer
» que ses ennemis s'amuseroient au pillage,
» qu'ils seroient rompus par les grandes
» charges qu'ils feroient ? . . . M. de Guyse
» estoit encore accusé d'avoir dit qu'*il ne*
» *pouvoit perdre sans gagner, soit que le*
» *Prince de Condé, ou le Connestable fussent*
» *défaits, l'un estant son ennemy ouvert,*

» *l'autre son amy reconcilié peu seur, pour*
» *le parentage qu'il avoit avec ses ennemis.*
» M. de Guyse respond estre subjet du Roy,
» dont le principal but estoit la victoire,
» & qu'il ne se devoit soucier de la perte
» de son General, pourveu que Sa Majesté
» en eut le profit. Il ne luy avoit esté com-
» mandé d'aller à la charge; & M. le Con-
» nestable la prit le premier mal-à-propos...
» Les François apprirent, de cette bataille,
» à marcher en escadron. Le Sieur de Ta-
» vannes s'en servit à Montcontour ».

(20) L'assassinat du Duc de Guyse par Poltrot, Sieur de Méré, Gentilhomme de l'Angoumois, est encore un de ces faits qui, raconté trop sommairement dans les Mémoires de Tavannes, exigeroit des éclaircissemens : mais Castelnau entre, à ce sujet, dans un si grand détail, que, pour ne point fatiguer le Lecteur par des répétitions, nous sommes obligés de l'y renvoyer. Alors, rapprochant le récit de Castelnau de celui des autres Mémoires du tems, nous comparerons les uns & les autres avec les Historiens contemporains, tels que la Popelinière & d'Aubigné. Dans le nombre des monumens historiques qui y sont relatifs, & dont on rendra

compte, on s'occupera particulierement de la lettre écrite à la Reine, par l'Amiral, le 22 Mars 1563, de la réponse qu'il fit conjointement avec le Comte de la Rochefoucaut & le Ministre Beze, à l'interrogatoire dans lequel Poltrot les avoit inculpés, & d'autres pieces de ce genre, recueillies par du Bouchet, dans les preuves de l'histoire de la Maison de Coligny.

Cet événement devoit naturellement exercer l'Auteur du commentaire qui accompagne les Mémoires de Tavannes. Aussi commence-t-il par une longue récapitulation de tous les monstres qui, comme Poltrot, ont attenté à la vie des Souverains & à celle des gens en place. Le Lecteur nous dispensera de copier cette nomenclature historique, qui prouve avec quelle activité l'instruction publique doit surveiller, pour étouffer le germe du Fanatisme (a). Les réflexions du

(a) Partout les effets du fanatisme présentent les mêmes résultats. Qu'il nous soit permis d'en citer un exemple applicable à l'évènement dont il s'agit. Les Protestans ont reproché avec aigreur aux Espagnols & aux Catholiques d'avoir placé parmi les Saints le frénétique qui assassina le Prince d'Orange. Mais de leur côté les Protestans ont fait de Poltrot un martyr. Des sçavans même n'ont pas rougi de le célébrer comme un

Commentateur sur le rôle que pouvoit jouer le Duc de Guise, sans l'accident qui termina ses jours, nous ont semblé plus dignes de l'attention du Lecteur. » La mort de » M. de Guyse, dit-il, luy osta le moyen » d'acquerir de grande gloire estant homme » de bien, ou une grande puissance estant » mauvais. Il avoit pris le Prince de Condé » à la bataille de Dreux, le Connestable » qui luy estoit obstacle, prisonnier parmi » ses adversaires, toutes les forces du

Héros. Adrien Turnebe composa un Poëme en son honneur; & c'étoit bien là prostituer sa muse. En parlant de Poltrot, voici comment il s'exprime :

Conspicuus fulvo stabit Mereus in auro.

Vers la fin de son Poëme, on lit cet autre vers :

Plurimus ut maneat Mereus in ore nepotum.

« J'ai connu en ma jeunesse (raconte Aubery du » Maurier dans ses Mémoires pour servir à l'Histoire » de Hollande, p. 160) la femme du Sieur Alard, » Capitaine dans les troupes Françoises de Hollande, » tellement aveuglée du faux zele de la religion de » Calvin, qu'elle montroit à tout le monde le portrait » de Poltrot, peint comme Judith ayant tué Holo- » ferne, qu'elle avoit dans la ruelle de son lit, comme » un grand martyr, & qu'elle regardoit comme le » libérateur du petit troupeau.

» Royaume entre ses mains, bien avec le
» Pape, les Espagnols & les Etrangers : il
» avoit le cœur du peuple, tenoit assiegé
» Orleans, prest à estre pris, le reste de ses
» ennemis battus & fugitifs (a) aux extrémitez
» de la Normandie, avec peu de courage;
» le Roy & ses freres enfans, comme en
» sa puissance. S'il eust vescu, il pouvoit
» prendre la couronne : au contraire, s'il
» eust voulu estre homme de bien, garder
» la foy à ceux à qui il la devoit, avec ces
» moyens & cette grande puissance, servir
» son jeune Roy, restablir la Religion Ca-
» tholique, ruyner les Huguenots ; & quand
» Sa Majesté eust esté en majorité, luy rendre
» toutes ses forces, se ranger sous son com-
» mandement, & eust acquis la grace de
» Dieu avec plus d'honneur, ayant peu
» obtenir la couronne facilement, & y ayant
» proposé son devoir & sa foy, la laissant
» & conservant à celuy à qui elle appar-
» tenoit. La mort luy envia cet honneur,
» ou ce profit ».

(21) L'édit d'Amboise étoit une modifica-

(a) L'Amiral, avec les nouvelles forces qu'il avoit ramassées, étoit plus redoutable que jamais, quoiqu'en dise le Commentateur.

tion des édits de Juillet & Janvier 1562. Celui de Juillet toléroit ſimplement l'exercice de la Religion Proteſtante, pourvu que ce fût hors l'enceinte des villes. L'édit d'Amboiſe autoriſoit la continuation de cet exercice dans toutes les villes où il avoit lieu, le 7 Mars 1563. L'édit de Janvier permettoit aux Proteſtans de faire le prêche dans toutes les campagnes. Celui d'Amboiſe reſtraignoit cette permiſſion, qnant aux Seigneurs Haut-Juſticiers, dans l'étendue de leurs Seigneuries, & par rapport aux Seigneurs de fiefs dans leur maiſon, en obtenant cependant l'approbation du Haut-Juſticier. Par l'édit d'Amboiſe, dans chaque Bailliage relevant nuement du Parlement, excepté la Prévôté & la Vicomté de Paris, on aſſignoit aux Proteſtans une ville, dans les faux-bourgs de laquelle ils pouvoient vaquer à leurs pratiques religieuſes, ſous l'inſpection du Magiſtrat. D'ailleurs cet édit, ſans prononcer le mot d'amniſtie, ordonnoit l'oubli de tout le paſſé, ſuppoſoit même que le Prince de Condé & ſes adhérens, n'avoient agi que dans de bonnes intentions, interdiſoit les aſſociations avec les Puiſſances Etrangeres, les levées de deniers, les enrôlements de Soldats, &c. (Liſez d'Aubigné, Tom I,

liv. III, p. 192, & (a) la Popeliniere, Tom. I, liv. IX, fol. 358, verso.

(22) Charles IX ayant déclaré sa majorité (b) au Parlement de Rouen, y fit enregistrer, le 17 Août 1563, un édit, dont les principales dispositions confirmoient celui d'Amboise, interdisoient le port d'armes aux Bourgeois, leur enjoignoient de les déposer dans les lieux indiqués, & défendoient aux Princes & Seigneurs d'avoir une suite plus nombreuse que celle de leur maison ordinaire. Dans cette acte d'administration, deux choses choquerent le Parlement de Paris; 1°. l'édit confirmatif de celui d'Amboise; 2°. le choix qu'on avoit fait du Parlement de Rouen, pour y promulguer cet édit, & l'ordonnance relative à la majorité du Roi,

(a) L'Edit d'Amboise se trouve dans la Popeliniere & dans d'Aubigné, mais avec quelques variations. Il y a apparence que c'est-là la cause qui a fait différencier entre eux les modernes qui nous ont donné la substance de l'Edit en question.

(b) Quelque tems avant que la majorité de Charles IX fut publiée, Catherine de Médicis lui donna cette fameuse instruction, dont on trouve la substance dans la plupart de nos Historiens. Ce monument aura sa place parmi les observations qui seront jointes aux Mémoires de Castelnau.

mais laissons la Popeliniere (a) raconter cet événement.... » Ceste ordonnance fut en» voyée, par Sa Majesté, à la Cour de Par» lement de Paris, par Lansac, Chevalier » de son Ordre, & Conseiller en son Con» seil privé, avec lettres par lesquelles leur » estoit mandé la faire publier. Néanmoins » pour les considerations cy-devant dites, ils » resolûrent faire sur ce aucunes remontrances » audit Seigneur; & pour cet effet dépu» terent & vindrent devers luy en sa ville » de Mante Messire Christophe de Thou, » Chevalier Premier-Président, Maistre Ni» colas Prevost, Président des Enquestes, & » Guillaume Violle, Conseiller en ladite » Court, lesquels bien au long & benigne» ment ouys en leurs remontrances, & icelles » meurement considerées en son Conseil, la » response fut telle... J'ay entendu vos re» montrances, & comme ont accoustumé mes » prédécesseurs Roys de les prendre en bonne » part, & après les avoir entendues vous » commander leur volonté, j'en fay de mesme, » m'asseurant que ne faillirez à m'obeyr aussi » bien comme vous avez accoustumé faire les » Roys mes peres & grands peres; car je » ne suis moins vostre Roy qu'ils estoient,

(a) Tome I, Liv. X, fol. 371, vers.

» encores que je suis plus jeune & moins
» experimenté, avec le conseil de la Reyne
» ma mere; qui me fait ce bien de prendre
» la peine de manier mes affaires, j'ay espé-
» rance que Dieu me fera la grace que je ne
» feray rien contre son honneur; ny contre
» ce que je desire pour la conservation de
» mon Royaume, & afin que voyez que je
» ne fais rien de si grande importance sans
» mon conseil, je veux que vous les oyez
» tous opiner, & qu'ils vous disent si ce n'a
» pas été par leur advis que je l'ay fait ainsi
» que j'ay congneu que mes affaires le requé-
» roient, n'estant obligé de faire cette décla-
» ration que là où il me plaist, comme ont
» faict les autres Roys. Je vous prie, Messieurs,
» dire devant eux comme tous m'avez con-
» seillé ce qu'en ay faict, non pour introduire
» deux Religions; car quand vous le vou-
» driez, je n'ay cette volonté : mais voyant
» la nécessité aussy grande comme le jour
» mesme que la paix fut faite de l'entretenir,
» & establir par ce moyen si bien mon obéis-
» sance que, quand le Concile general ou
» national y aura fait une bonne réformation,
» ou que je cognoistray que pour mon ser-
» vice je doive autrement ordonner, que je
» puisse faire au contentement d'un chacun,

» & qui ne rapporte plus de trouble en mon
» Royaume, ny occasion à mes sujets de re-
» prendre les armes, d'autant que je veux
» à ceste heure que tous les posent pour
» mon service, ainsy que pour mon service
» les ont prinses. Voylà l'occasion pourquoy
» je veux que la publication de cet édit soit
» faite; & l'ayant fait publier en ma présence,
» n'entens qu'il y soit rien réformé; car je
» ne reconfirme que conditionnellement,
» puisque conditionnel est comme vous dites
» celuy de la paix : pour ce n'en faites plus
» de difficulté, car je le veux ainsy. *Mon*
» *cousin, commencez à dire comme l'avez*
» *trouvé, & vous prie n'avoir respect à*
» *moy, ny à autre chose, que me dire la vé-*
» *rité, si me l'avez conseillé, ou non.* Adres-
» sant ledit Seigneur ces paroles à M. le
» Cardinal de Bourbon, premier Prince du
» Sang, lequel & après luy les autres Princes
» du Sang, & autres Seigneurs du Conseil
» dudit Seigneur là présens en bon nombre
» dirent (présens lesdits députez) que la
» dicte ordonnance avoit été faite par leur
» conseil & advis, comme très-nécessaire
» & utile au bien de ce Royaume, déclarans
» les causes & raisons qui les avoient à ce
» meüs; & là-dessus le Roy commença à

» dire derechef auxdits députez... Vous avez
» entendu ma volonté, & comme je n'ay
» fait cette ordonnance de mon opinion seule,
» ny de celle de la Reyne ma mere, encore
» que je n'eusse que faire à vous rendre
» compte, pour estre vostre Roy, & chose
» que les autres n'ont accoustumé ; mais
» pour ce coup je l'ay voulu faire : aussi je
» vous veux dire, afin que ne continuez
» plus à faire comme avez accoustumé en
» ma minorité de vous messer de ce qui ne
» vous appartient & ne devez ; & qu'à cette
» heure que je suis en ma majorité, je ne
» veux plus que vous vous messiez que de
» faire bonne & briefve justice à mes sujets,
» car les Roys mes prédecesseurs ne vous
» ont mis au lieu où vous estes tous que
» pour cet effet, afin que leur conscience
» en fut deschargée devant Dieu, & que
» leurs sujets vesquissent en plus grande seu-
» reté sous leur obéyssance, & non pour vous
» faire, ny mes tuteurs, ny protecteurs du
» Royaume, ny conservateurs de ma ville de
» Paris ; car vous vous estes fait accroire
» jusques icy qu'estiés tout cela ; & je ne
» vous veux plus laisser en cette erreur, mais
» vous commande qu'ainsi que du tems des
» Roys mes pere & grands peres n'aviez
» accoustumé

» accouſtumé de vous meſler que de la juſ-
» tice, que doreſnavant ne vous meſliez
» d'autre choſe ; & quand je vous comman-
» deray quelque choſe, ſi vous y trouvez
» aucune difficulté pour ne l'entendre, je
» trouveray toujours bon que m'en faciez
» remonſtrance, comme aviez accouſtumé
» faire aux Roys mes predeceſſeurs, & non
» comme mes Gouverneurs, & après me
» les avoir faites, ayans ouys ma volonté,
» ſans plus de replique y obéyr, & ſi faites
» ainſy, vous me trouverez auſſy bon &
» doux Roy en vos endroits qu'en euſtes ja-
» mais ; & faiſans comme avez fait depuis
» que vous vous eſtes fait accroire qu'eſtiez
» mes tuteurs, vous trouverez que je vous
» feray cognoiſtre que vous ne l'eſtes point,
» mais mes ſerviteurs & ſujets que je veux
» que m'obeyſſiez à ce (a) que je vous com-
» manderay....

Le Parlement céda, en conſtatant ſa ré-

(a) A la ſuite de ce diſcours de Charles IX, la Popeliniere a inſéré celui que prononça Jean de Montluc, Evêque de Valence. Sa longueur nous empêche d'en faire uſage. M. l'Abbé Garnier, dans les derniers volumes de ſon Hiſtoire de France qu'il vient de publier, y a fondu ce diſcours de manière que nous pouvons y renvoyer le Lecteur.

pugnance par une formule d'enregiſtrement conçue en ces termes... La Cour, après avoir entendu l'intention & la volonté du Roi, a ordonné qu'il ſeroit écrit ſur ces lettres, *lues, publiées & enregiſtrées.*

(23) Caſtelnau nous apprend dans ſes Mémoires, que Charles IX étoit en Gaſcogne lorſqu'il reçut en même-tems les plaintes du Cardinal de Lorraine, & les excuſes du Maréchal de Montmorency. L'itinéraire de nos Rois marquant expreſſément que le Monarque n'arriva dans cette Province qu'au mois d'Avril 1565, il en réſulte qu'on doit placer la date de cet événement vers le commencement de cette année. » Le Cardinal » (dit d'Aubigné (a) avec ce ton de cauſticité qui luy eſt naturel) avoit paſſé à » Soiſſons, pour voir le Prince de Condé, » & luy ſecouer la bride du mariage de ſa » (b) belle ſœur, & par là donné grande ja» louſie aux partiſans du Prince; puis après » pour faire une entrée honorable à Paris, » avoit pris ſa couchée à Saint-Denis : là il

(a) Hiſt. univerſelle, Tome I, Liv. IV, p. 205.

(b) Anne d'Eſt, veuve du Duc de Guiſe. Le Prince de Condé avoit perdu ſa première femme, Leonor de Roye, le 23 Juillet 1564.

» fut averti que le Duc de Montmorency, » Gouverneur du Pays, luy défendoit l'en» trée de Paris avec armes, s'il ne faisoit pa» roistre de sa commission. Le Cardinal ju» geant cela indigne de sa grandeur, ne laissa » pas de s'acheminer, & se hasta si bien qu'il » eut passé la porte de Saint-Denis, avant que » le Gouverneur y eut mis ordre ; bien qu'il » eut reçu dans le chemin une défence par » le Prevost de la Connestablie, accompagné » d'Archers portant la casaque, chose qui » luy avoit esté dure. Au cimetiere Saint» Innocent, se trouve en son chemin le » Prince Porcian (a), qui menoit la teste » du Gouverneur. Ceux du Duc d'Aumale » voulurent passer malgré eux ; les voilà » chargez, & les plus avancez par terre : » le Cardinal & son petit neveu, quittent » les chevaux, & se jettent dans les maisons. » Le Gouverneur retint les siens d'user de

(a) Antoine de Croy, Prince de Porcien, guerrier intrépide, Calviniste zélé, & grand ennemi de la Maison de Guise. Le Laboureur, dans ses Additions aux Mémoires de Castelnau, le fait mourir en 1564 : cela ne s'accorderoit pas, comme on le voit, avec le récit de d'Aubigné. Mais c'est une faute qui a échappé à le Laboureur. Les Mémoires de l'Etoile, Tome I, p. 33, placent sa mort en 1567.

» leur avantage. Sur le soir, le Cardinal & » le Duc d'Aumale gagnerent l'Hostel de » Cluny, où tous les jours passoient en armes » ceux de Montmorency, apprenans au » peuple à chanter *si si si du Cardinal*, & » autres follies. De mesme il fallut mettre » entre les mains du Prevost des Marchands » la permission de porter armes; encores il » fallut que le Cardinal & le Duc d'Aumale » quittassent la ville : leur contraire (a), » pour se tenir plus fort, appelle l'Amiral, » puis, tous ensemble, envoyerent leurs » raisons au Parlement : cela estant donc » sceu à la Cour, fut envoyé vers eux le » Chevalier de Sévre, & puis force escrits » en campagne (b), d'une part & d'autre.

(a) Le Maréchal de Montmorency.

(b) Dans le nombre des pamphlets que cette querelle produisit, on doit distinguer celui qui a pour titre : *Réponse à l'Episte de Charles de Vaudemont, Cardinal de Lorraine, jadis Prince imaginaire des Royaumes de Jérusalem & de Naples, Duc & Comte, par fantaisie, d'Anjou, de Provence, & maintenant simple Gentilhomme de Haynaut. 1565.* Cet écrit vigoureusement fait, peut donner une idée de la perfection à laquelle le genre polémique avoit atteint à cette époque. On y trouve plusieurs faits curieux sur les Maisons de Coligny & de Lorraine. Ceux qui ne pourront pas se procurer cette piece, pourront consulter le Dictionnaire de Bayle au

(24) Dans les Mémoires de Montluc on a vu éclore les premiers germes de la ligue, par les ſoins du Cardinal d'Armagnac, & de Montluc lui-même. Parmi les obſervations, qui ſont à la ſuite de ces Mémoires, on a inſéré la formule (a) de cette aſſociation avec les réflexions de M. de Thou. La piece, que nous joignons ici, eſt de nature à figurer à côté de l'autre : elle eſt intitulée, dans les Mémoires de Tavannes... *Serment de la Confrairie du Saint-Eſprit, commencé par le Sieur de Tavannes, l'an 1567.*

« Comme nous ayons eſté admoneſtez & » interpellez de la part de Monſeigneur de » Tavannes, Lieutenant pour le Roy en ce » pays, lequel auroit commandement exprès » de Sa Majeſté de faire la deſcription de ſes » bons ſubjets de l'ancienne & Catholique » Religion, deſquels il ſe pourroit ſervir ad-

mot *Lorraine, note L;* & celui de Proſper Marchand, au mot *Poltrot, note C.* Le dernier attribue le pamphlet en queſtion à Regnier de la Planche, Auteur de l'Hiſtoire de l'Eſtat de France, &c.

(a) Liſez l'Obſervation, n°. 26, ſur le Ve. Livre des Mémoires de Montluc, Tome XXIV de la Collection, p. 491.

» venant que ceux de la Religion qu'ils di-
» sent reformée vinssent entreprendre chose
» contre son authorité, Ordonnances &
» Edicts, ou qu'il fust occasionné de les re-
» primer & chastier. Nous obtemperans à la
» volonté de Sadicte Majesté, & cognoissans
» que la parole seule ne suffiroit, pour luy
» en donner plus ample asseurance, avons
» deliberé conjoinctement & par ensemble
» nous inscrire, & obliger tant envers Sa-
» dicte Majesté, que les uns envers les au-
» tres par le serment suivant.

» Nous soubssignez avons au nom de Nos-
» tre Seigneur Jesus-Christ, & par la com-
» munion de son precieux corps & sang, faict
» la description qui s'ensuit. Pour de nostre
» povoir soustenir l'Eglise de Dieu, main-
» tenir nostre foy ancienne, & le Roy nostre
» Sire, Souverain naturel, & Très-Chres-
» tien Seigneur & sa Couronne; & ce toutes
» fois sous le bon vouloir & plaisir de Sa
» Majesté, & non autrement.

» Premierement nous jurons par le très-
» sainct & incomprehensible nom de Dieu,
» Pere, Fils & Sainct-Esprit, auquel nom
» nous avons esté baptisez; & promettons
» sur nos honneurs & perils de nos vies,

» que deformais toutes & quantesfois que
» par les Chefs & efleuz qui feront cy-après
» nommez par le Roy fur la prefente def-
» cription, nous ferons advertis d'aucune
» entreprife que l'on puiffe faire contre nof-
» tre fufdicte Loy & Foy, dont nous avons
» faict profeffion en noftre baptefme, & que
» nous avons maintenue, avec la grace de
» Dieu, jufques à prefent : & auffi d'entre-
» prife que l'on puiffe dreffer en hayne de la
» manutention de ladicte Foy contre ladicte
» Majefté royale, de Madame fa mere, &
» de Meffieurs fes freres qui nous regiffent
» par la permiffion divine, maintenants nof-
» tre fufdicte Foy & Loy, fur la premiere
» fommation defdicts Chefs & efleuz nommez
» par Sadicte Majefté, nous confererons toute
» l'ayde & devoir qu'il nous fera poffible,
» tant de nos propres perfonnes que de nos
» biens, pour la manutention de noftredicte
» Foy & Religion, & de ladicte Couronne,
» & pour reprimer toutes entreprifes con-
» traires. Et à cefte fin, promettons faire
» ferment de toute obéiffance à celuy qui
» fera efleu par le Roy, chef de ladicte def-
» cription, contre toutes perfonnes de party
» contraire, fans aucun en exempter.

» Semblablement nous jurons le très-fainct

» & incomprehensible nom de Dieu, que
» toutes & quantesfois que par ledict Chef
» ou ses deputez nous serons advertis d'en-
» treprises quelconques, que puissent faire
» aucuns de ce Royaume, ou autres quels
» qu'ils soyent, à cause de contraire Reli-
» gion contre la maison de Valois qui regne
» à present en France, & continuellement
» depuis le chevaleureux Roy Philippe de
» Valois, qui premier a esté nommé le *Ca-
» tholique* au titre de son enterrement, pour
» donner lieu à autre famille de cedict Royau-
» me, ou autre pays quel qu'il soit, nous
» confererons semblablement toute ayde &
» devoir qui nous sera possible, tant de nos
» propres personnes que de nos biens, pour
» la manutention de la Couronne en ladicte
» maison de Valois. Premierement au Roy,
» & à Messieurs ses enfants, quand il plaira
» à Dieu luy en donner, & par ordre à Mes-
» sieurs ses freres & leurs enfants respective-
» ment, tant qu'il plaira à Dieu proroger
» ladicte famille & nom, & leur permettre
» nous regir en nostre susdicte Religion; & à
» ceste fin promettons aussi faire serment de
» toute obéyssance audict Chef.

» Afin de maintenir ce que dessus, nous
» promettons nous quottiser chacun selon nos

» puissances & facultez, tant pour servir en
» nos personnes selon nostre puissance, que
» pour fournir armes & chevaux, & de nos
» biens toutes & quantes fois que l'entreprise
» sera faicte pour ladicte manutention. Lesquelles quottes nous jurons & promettons
» tenir prestes pour le jour qui sera commandé
» par ledict Chef; & cependant advancer entre les mains du Receveur qui sera cy-après
» nommé, de nos biens si largement que
» nous pourrons pour faire fonds, qui sera
» employé pour ladicte manutention, par l'ordonnance dudict Chef, & selon ses commandements, dont ledict Receveur sera
» comptable.

» Jurons & promettons en la presente description, rendre toute amitié & fraternité
» les uns aux autres, pour nous secourir reciproquement contre tous ceux de party
» contraire, s'ils font aucune entreprise contre aucun des soubsignez à cause dudit party;
» & pour ledict secours, promettons respectivement les uns aux autres employer tant
» nos personnes que nos credicts & faveurs,
» sans rien y espargner. Et promettons aussi
» tenir tous articles dessus jurez, sans avoir
» esgard à aucune amitié, parentage, ou al-

» liance que nous puiſſions avoir avec ceux
» qui entreprendront au contraire.

» Jurons & promettons comme deſſus tenir
» ſecrette la préſente deſcription &, & ne la
» relever à quelque perſonne que ce ſoit ;
» quelque lien d'amitié que nous puiſſions
» avoir, ſoit femme, frere, ou autre. Promet-
» tons n'en parler en aucune compagnie, &
» n'en ſignifier rien directement ou indirecte-
» ment, debouche ou par eſcrit, ſinon autant
» que par ledict Chef il nous ſera permis &
» commandé, pour l'execution & exploict
» d'icelle.

» Pour faire foy dudict ſerment, nous avons
» ſoubſigné les preſentes ».

Nous ajoutons, à cette formule d'aſſociation, le jugement qu'en porte le Commentateur, afin de mettre le Lecteur à portée de le comparer avec celui de M. de Thou. Après avoir attribué l'origine de ces aſſociations à la confédération des Princes Catholiques de l'Allemagne, pour balancer la ligue des Proteſtans à Smalcaldé voici comment le Vicomte de Tavannes s'exprime...
» Enſuite de quoy au Concile de Trente,
» où eſtoit le Cardinal de Lorraine, auquel
» lieu la connivence de la Reyne, des Princes

» du Sang, & de Montmorency, fut mise
» en avant, & pris résolution de faire une
» société, sous titre de Fraternité des Ca-
» tholiques dans la France, mesmes sans
» permission du Roy; auquel effet le Car-
» dinal de Lorraine offrit ses nepveux, pa-
» rens & amis; ce qu'accepté & agrée dès-
» lors du Pape, ledit Cardinal de retour en
» France y persuada ses amis. Le Cardinal
» d'Armagnac fit une association semblable
» à celle qui fut faite à Dijon, laquelle ne
» fut, en façon que ce soit, inventée par
» le Sieur de Tavannes, que pour maintenir
» l'authorité du Roy, & la couronne en la
» race de Valois, comme le serment sus
» escrit en fait foy: néanmoins il est cer-
» tain que toute la ligue faite en France
» depuis, a source & origine du Concile de
» Trente, ayant suivi le chemin que le Car-
» dinal de Lorraine avoit tracé plus licen-
» cieusement comme il est croyable, d'au-
» tant que s'estant faicte contre les hérétiques,
» elle s'estendit à vouloir forcer le Roi par
» armes, de leur faire la guerre. Toutes
a associations & ligues sont très-pernicieuses
» en l'estat des Rois, qui ne doivent pour
» quoy que ce soit les permettre.

(25) Cette anecdote, qu'on ne trouve que

dans les Mémoires de Tavannes, n'auroit-elle poiut rapport à l'association de la confrairie dn Saint-Esprit, dont on a parlé dans l'observation précédente ? On sait que l'Amiral & le Prince de Condé reclamerent vivement contre cette confédération. Au surplus les esprits étoient fort échauffés de part & d'autre. Les Catholiques murmuroient hautement contre l'édit d'Amboise ; & selon les Mémoires de Vieilleville, si le Connétable eut eté le maître, on auroit (a) violé cet édit. Les protestans de leur côté se plaignoient des vexations de toute espece qu'on leur faisoit éprouver. Les recrues qu'on levoit au nom du Roi, la marche des six mille Suisses qui s'avançoient, étoient pour eux autant de sujets de réclamation. » Comme » les Suisses avançoient chemin, (lit-on dans » l'histoire des cinq Rois, p. 318.) le Prince,

(a) Dans la conférence que le Connétable eut avant la bataille de St. Denys avec les Chefs du Protestantisme, le Cardinal de Châtillon lui reprocha « qu'on » ne pouvoit se fier à lui qui les avoit trahis, & causé » tous les malheurs, en conseillant au Roy de donner » atteinte à l'Edit de pacification. Le Connétable » (ajoute-t-on) lui donna un démenti ». (Lisez l'Hist. des guerres civiles, par Davila, Tome I, Livre IV, page 258, Traduction de Mallet, in-4°.)

» puis l'Admiral, firent un voyage (a) en
» Cour, où ils remonstrerent, l'un après
» l'autre, au Roy, à sa mere, au Conseil,
» qu'il n'y avoit juste occasion, ny raison de
» cette levée & introduction de six mille
» Suisses dedans le Royaume, si d'avanture
» on ne prétendoit les employer pour la
» ruyne de ceux de la Religion, qui estoient
» encore en plus grand nombre que l'on ne
» pensoit, & que si leurs ennemis entrete-
» noient autre chose qu'à point, ils ne se
» laisseroient pas égorger par des brigands &
» perturbateurs du repos public. Mais ils
» furent rebutez & indignement traitez,
» mesme le Prince s'y trouva une fois en
» grand danger de sa vie; les Courtisans luy
» ayans apostés le Duc d'Anjou, frere du
» Roy, qui luy dressa soudainement une
» brusque querelle, ne cherchant qu'à luy
» faire un mauvais party. Le Prince, sage,
» éloquent, sceut respondre si à propos aux
» questions & plaintes violentes de celuy
» qu'il devoit respecter, & qui estoit envi-
» ronné de gens prests lors à frapper, que
» ce piege fut rompu, & depuis n'approcha
» plus de la Cour... » Si cette anecdote est

(a) Ce voyage, selon l'Historien que nous citons, eut lieu quelque tems avant l'entreprise de Meaux.

vraie, celle que raconte Tavannes doit cesser de surprendre. Cependant nous devons prévenir le Lecteur qu'aucun (a) des Mémoires du tems n'en parle, à l'exception de Brantôme (b) : ce dernier Ecrivain assure avoir été témoin de cette scene; il convient n'avoir pas entendu les propos que le Duc d'Anjou tint au Prince de Condé, mais les gestes du premier dénotoient la chaleur qu'il y mettoit. Il prétend qu'il s'agissoit de la Lieutenance générale du Royaume que réclamoit le Prince de Condé; & si l'on s'en rapporte à Brantôme, ce fut cette querelle qui détermina les Protestans à tenter l'entreprise de Meaux

(26) Si en général les Catholiques étoient » assez mal armés, « les Protestans (raconte » la Popeliniere (c)) devoient beaucoup de » retour en cela aux Catholiques, comme

(a) On n'en découvre pas la plus légère trace dans les Mémoires de Vieilleville, du Duc de Bouillon, de la Noue & de Castelnau. D'Aubigné & la Popeliniere, qui recueilloient avec soin les anecdotes de ce genre, gardent également le silence sur celles-ci.

(b) Voyez le Tome III de ses Mémoires, à l'article du Prince de Condé.

(c) Liv. XII, fol. 28, vers.

» ceux lesquels estimans l'effet de leur pretente (a) consister en une soudaine & prompte exécution de leurs desseins, s'arment & équipent comme ils peuvent, & non à loisir & volonté. De quinze cent chevaux qu'ils estoient, un seul n'estoit armé de toutes pieces; tant pour avoir esté hastez de desloger au mandement du Prince que pour la foible portée de leurs chevaux, qui presque tous estoient courtaults, & telles montures de basse taille; tellement qu'il n'y en avoit un seul bardé ne caparaçonné; car ils n'eussent sçeu porter les bardes, & l'homme armé tout ensemble... Les mieux montez pouvoient faire le nombre de trois cent lances au plus, pour le soudain départ de leurs maisons; & si plus de la moitié furent faictes à Sainct-Denys, depuis leur sejour, des perches qui servoient à la place du landit, pour soustenir les loges, tentes & cabanes des marchands... Ces gaules attendries & rendues fléxibles par le feu (a) estoient

(a) De leur entreprise.

(b) « Aussi (a remarqué d'Aubigné, Livre IV, » p. 213) les deux ou trois jours avant la bataille, » furent employez à doler des tronçons plutost que des » lances ».

» puis après mises en forme, & pressées du
» costé le plus courbé, jusqu'à ce qu'elles
» eussent prins leur droite longueur; puis
» après les avoir accommodées d'une pointe
» que les Mareschaux faisoient des grilles,
» gons des portes, barres, & telles autres
» ferrements, les donnoient à ceux qui s'en
» savoient ayder. »

(27) La plupart des modernes, en adoptant le récit de Brantôme, ont représenté Stuart comme l'assassin du Connétable de Montmorency. Cependant nous croyons devoir faire observer qu'à l'exception des Mémoires de Tavannes où l'imputation contre Stuart se trouve confirmée, une partie des Ecrivains du tems ne le chargent point d'une manière affirmative : dans les Mémoires de Vieilleville on lit *que le Connétable fut blessé par un Ecossois qui lui donna d'une pistolade dans les reins...* Castelnau (a) s'exprime

(a) Tome I, p. 208. Cependant il faut observer que le même Castelnau, p. 234, en racontant la mort de Stuart à la bataille de Jarnac, le désigne ainsi : *Stuart Ecossois, qui tua le Connestable.* Pasquier est encore plus positif sur ce sujet. « Fut griesvement, dit-il, navré » M. le Connestable par Stuart Escossois, & en ce » piteux équipage rapporté dedans Paris par les siens. » Toutesfois afin qu'entendiez un peu, comme cette

ainsi...

ainsi... *Le Connestable se voyant environné des ennemis, & blessé devant & derriere, faisoit tout ce qu'un Chef d'armée eut sceu faire & donna si grand coup à Stuart, Ecossois qu'il luy rompit deux dents en la bouche...* Le Connestable (raconte d'Aubigné » (a)) abandonné des siens, & non de sa » vertu, bleçé au visage & ailleurs, tombe » ès mains de Stuart, auquel, le pressant » de se rendre, il donna de la garde de son » espée dans la bouche, luy cassa trois dents, » & receust en mesme tems d'un Ecossois » un coup de pistolet dans l'espaule, qui » le perça à travers... » La Popeliniere (b) s'accorde avec d'Aubigné : « le Connestable » abandonné, se trouvant bleçé au visage »

» mésadvanture luy advint, l'on dit que Stuart le trouvant un peu à l'escart, donnant ordre à ses gens, » le somma de se rendre; & qu'à cette parole ce preux » vieillard luy donna du plombeau de son espée tel » horion sur les machoires, qu'il luy fist sortir deux » dents de la bouche. L'Escossois, irrité de ce coup, » luy perce les reins d'une pistole, & luy baille quelques coups d'espée, dont peu de jours après il mourut. (Œuvres d'Estienne Pasquier, Liv. V, Lettre IV, page 122.)

(a) Hist. universelle, Tome I, Liv. IV, p. 216. (Edit. de Maillé.)

(b) Liv. XII, fol. 29, vers.

» renfermé, assailli & pressé de se rendre
» par Stuart, Ecossois, ne peut, de cholere
» de veoir les choses ainsi mal baster, res-
» pondre qu'à coups d'espée, du pommeau
» de laquelle il luy donna si serré sur les
» maschoueres qu'il n'en joua de long-tems
» à son ayse, quelque faim qui luy pressast
» le mouvement des dents (deux ou trois
» desquelles, les autres esbranlées luy sor-
» tirent de la bouche) lorsqu'un autre Escos-
» sois luy enfonça la pistolade dans les
» reins... » On le demande : que résul-
te-t-il de ces deux derniers récits, sinon que Stuart voulant faire le Connétable prisonnier de guerre, fut vigoureusement repoussé, & qu'un Ecossois termina la querelle, en blessant le Connétable à mort ? En proposant nos doutes sur cette anecdote recueillie par les modernes d'après Brantôme & Tavannes, nous ajouterons qu'ils n'auroient pas du omettre deux particularités intéressantes qui concernent la bataille de Saint-Denis. D'Aubigné nous a transmis l'une & l'autre : la première atteste l'acharnement avec lequel on combattit, puisqu'à l'instant où le Connétable vendoit cher sa liberté, ou plutôt sa vie, *d'autre part à six pas de là le Prince de Condé estoit porté par terre, son cheval lardé d'un*

tronçon de lance... « Cette bataille (conti-
» nue d'Aubigné (a)) eut un ſpectateur
» que nous ne pouvons oublier ; ce fuſt le
» meſme Chambrier (b) du Grand Sei-
» gneur qu'on avoit amuſé depuis Bayonne,
» qui fuſt convié avec des principaulx de
» Paris d'aller à Montmartre voir le paſſe-
» temps du combat ; ce qui a eſté jugé une
» grande ignorance à celuy qui avoit la
» charge des Ambaſſadeurs, de luy laiſſer
» voir un Roi, que ſon Maiſtre tient eſtre
» le plus grand des Chreſtiens, avoir des
» ſujets qui oſent préſenter des batailles ſous
» ſa mouſtache : quoique ce ſoit, l'Ambaſ-
» ſadeur voyant ſortir les trois gros de St.
» Denys, & puis les trois charges, mais
» ſurtout voyant enfoncer tant d'eſcadrons
» & de bataillons par une poignée de gens,
» & donner au Général, s'eſcria par deux
» fois... *O ſi le Grand Seigneur avoit mille*
» *hommes de meſme ces blancs* (c), *pour*

(a) Ibid., p. 216 & 217,

(b) C'étoit un Officier de ſa chambre que le Sultan avoit envoyé pour renouveller avec la France les anciens traités.

(c) *Ces blancs* étoient les Calviniſtes, à la tête deſquels le Prince de Condé chargea.

» *mettre à la teſte de chacune de ſes armées,*
» *l'univers ne luy dureroit que deux ans.* »

(28) En renvoyant le Lecteur à l'Obſervation N°. 25, ſur le premier Livre des Mémoires de Montluc, tom. XXII de la Collection, p. 427, joignons y, d'après d'Aubigné (a) quelques détails ſur la fin tragique de l'infortunée Vanina. « La Juſtice d'Aix,
» raconte cet Hiſtorien, fit difficulté de
» luy (b) remettre ſa femme entre les mains;
» mais elle bien que pleine de crainte, de-
» manda d'y eſtre : il la ramene à Marſeille,
» parlant toujours à elle avec beaucoup
» d'honneur, ſi bien que la teſte nue il luy
» annonça que pour ſa faute d'avoir voulu
» voir ſes ennemis, il falloit qu'elle fuſt
» eſtranglée par ſes eſclaves : elle ne refuſa
» point la mort, mais ſe contenta de luy
» dire... *Il y a vingt ans que voſtre vertu*
» *m'a eſmeu à vous faire mon mary : depuis*
» *ce tems-là je n'ay ſouffert le toucher*
» *d'homme vivant que de vous : je vous ſup-*
» *plie que ma mort ne ſoit point ſouillée par*
» *ces vilaines mains, mais que les voſtres*
» *honnorables par leur valeur me conduiſent*

(a) Liv. IV, p. 233.
(b) Sampietro.

» *elles-mesmes au repos*. Cela dit, il l'appella » *sa Maistresse*, & luy demanda pardon un » genou en terre, & puis luy mit des bandes » de toile dans le col, avec lesquelles il » l'estrangla ; ne demeurant guères à pren- » dre des chevaux de poste pour s'en aller » en Cour, où il n'arriva pas sitost que la » nouvelle ; là il fut reçeu avec tant d'hor- » reurs, principalement des Dames, que » bien qu'il monstrast son estomac couvert » de playes pour la France, *qui n'avoit que* » *faire*, disoit-il, *des affaires de sa famille*, » si est-ce que le mauvais visage qu'il rece- » voit, le poussa à aller exercer ses ven- » geances en Corse. »

(29) Le Rédacteur des Mémoires se trompe en décorant déjà René de Birague de la dignité de Chancelier. Il n'en fut revêtu qu'en 1577, quelques années après la mort de Michel de l'Hôpital. La mémoire de Birague est assez inculpée au tribunal de l'Histoire, sans qu'on le charge encore de tout l'odieux de cette nouvelle guerre civile, & des calamités qui en furent la suite. Pour éclaircir ce passage des Mémoires de Tavannes, & réparer l'erreur qui s'y est glissée, nous entrerons dans quelques détails. En

faisant avec les Proteſtants la paix qu'on venoit de ſigner, on avoit cédé à la loi impérieuſe des circonſtances. Le but de Catherine de Médicis étoit de regagner par des voyes ſourdes le terrein que les Catholiques avoient perdu par l'Edit de pacification. Elle eſpéroit y réuſſir aiſément, lorſque les Proteſtans deſarmés ſeroient diſperſés dans les différentes parties du Royaume. Les meſures qu'elle prit aigrirent les Proteſtans, occaſionnèrent des (a) repreſſailes de leur part, & les unirent plus que jamais entre eux. Il

(a) L'Auteur de l'*Illuſtre Orbandale*, Chapitre des guerres civiles, p. 5, nous a conſervé une lettre écrite au Roi par Tavannes, en date du 20 Août 1568, où l'on voit l'agitation des eſprits, & les meſures hoſtiles que l'on prenoit reſpectivement. Quelques fragmens de cette lettre que nous allons citer, ſuffiront pour en convaincre : Tavannes donnoit des avis de remuemens que faiſoient les Calviniſtes, & des troupes qu'ils raſſembloient par pelotons. Il en évaluoit le nombre à mille ou douze cens chevaux : le Prince de Condé nioit ces faits : Tavannes, après avoir juſtifié que le nombre de ces divers détachemens n'étoit point exagéré, dit : « Voilà qui m'a fait parler de 1000 ou 1200 chevaux, » non pas qu'on les ait veus tous enſemble ; car je » tiens qu'ils ne m'eſtiment pas ſi lourdaut que de » penſer qu'ils vouluſſent en aſſembler pour ſi peu, ni » auſſi que je n'euſſe armé toutes vos forces, pour,

en résulta beaucoup de désordres. Charles IX s'en plaignit si vivement que la Reyne sentit bien que quelqu'un l'avoit endoctriné.

» selon icelles, venir aux prinses suivant vos Edits ; » & crois que j'y eusse bientôt commencé, si en deux » ou trois jours tout ce que dessus ne se fut évanouy. » Vostre Majesté sçait si en ce tems-là elle en a eu » advis des autres Gouverneurs : quoi qu'il en soit, il » n'y a homme qui sçeut dire que j'ay fait lever depuis » la paix un seul homme, ny de vos ordonnances, ny » d'autres; & suis bien ébahi que mondit Seigneur le » Prince croye ce qu'il vous en a mandé, ny moins » comme l'on me l'a dit que je voulois faire quelque » entreprise contre luy... Il est vray quand il sera ques- » tion des commandemens de Votre Majesté, je vou- » drois non-seulement entreprendre contre luy, mais » contre mon pere, s'il vivoit »... Tavannes observe ensuite que le Prince ne doit point trouver étrange que les serviteurs du Roi veillent sur la conduite des Protestans, vu la manière dont il se fortifie dans son château de Noyers. Enfin Tavannes se justifie sur les dénombremens des habitans, & sur les assemblées qu'il a fait tenir : son motif étoit de pouvoir contenir les mauvais sujets des deux partis. « Quant à dire (ajoute- » t-il) que mes enfans ont été à ces assemblées : ce » sont garçons qui courent partout, & y furent & » seront, si Dieu plaist, quand ils pourront porter les » armes, des corps pour mourir à vos pieds »... Tavannes termine sa lettre par l'éloge de Begat, Conseiller au Parlement de Dijon, fameux par sa haine contre le Protestantisme.

Ses soupçons tombèrent sur le Chancelier de l'Hôpital : soudain elle jura sa perte. L'Hôpital souhaitoit qu'au lieu d'emploier des moyens violents, on s'appliquât à gagner les Protestans par la douceur. Homme d'Etat & Philosophe en même tems, il ne cessoit de prêcher la tolérance & la concorde. Catherine empoisonna ses discours : elle l'accusa auprès de son fils d'être infecté du poison de l'hérefie. Le Cardinal de Lorraine la seconda. Alors le crédit du Prélat n'étoit pas grand ; mais on en a tousjours trop pour nuire. Il ne pardonnoit point à l'Hôpital la scène qui (a) s'étoit passée entre eux rélativement au Concile de Trente ; il luy faisoit un reproche encore bien plus grave aux yeux d'un Courtisan devoré d'ambition : l'Hôpital avoit été sa créature ; & l'Hôpital refusoit constamment de sacrifier à des vues particulières le bien de l'Etat, les intérêts de son Souverain, & les devoirs imposés à sa place. Le Cardinal de Lorraine repeta donc les accusations intentées par la Reyne contre l'Hôpital. Charles IX y crut, & le traita avec tant de froideur, que ce grand

(a) Lisez l'Observation, n°. 4, sur les Mémoires de Montluc, Tome XXV de la Collection, page 417 & suiv.

homme en 1568, se retira dans sa terre de Vigny (a), près d'Estampes. On força Pierre de Morvilliers, ancien Evêque d'Orléans, de prendre les sceaux. Il les avoit refusés à la mort du Chancelier Olivier ; & il les accepta cette fois comme un dépôt qu'il comptoit bien rendre à l'Hôpital. Quand il vit que le Président de Birague étoit désigné pour son successeur, il se démit de la place. aussitôt Birague l'occupa ; mais si le dernier joua un rôle au tems dont il s'agit dans les Mémoires de Tavannes, ce ne fut point en qualité de garde des Sceaux, ou de Chancelier, puisqu'à cette époque il n'occupoit aucune de ces deux places.

(30) Nous ajouterons à ces détails quelques traits qui nous ont été transmis par d'Aubigné. Voici comment il s'exprime... (b). « Il » arriva que le Prince (de Condé) prenant » son casque, un coursier du Comte de la » Rochefoucaut (c) luy met l'os de la jambe

(a) Dans une des notes du premier vol. des Mémoires de Condé, Edition in-4°., p. 197, on lit *Vignay* au lieu de *Vigny* : on y ajoute que ce château étoit situé dans la paroisse de Chamoteux en Gâtinois.

(b) Tome I, Liv. V, p. 280.

(c) François III[e] du nom, Comte de la Rochefoucaut & de Roucy, étoit beau frère du Prince de Condé ;

» en pieces, qui perçoit la botte. Il montre ce
» ſpectacle (a) aux plus proches, & leur ayant
» dit... *Voici Nobleſſe vraiment Françoiſe,*
» *ce que nous avons tant deſiré : allons achever*
» *ce que les premieres charges ont commencé ; &*
» *vous ſouvenez en quel eſtat Louis de Bour-*
» *bon entre au combat pour Chriſt & ſa patrie,*
» reſpondant à la deviſe de ſa Cornette. *Doux*
» *le péril pour Chriſt & le pays*... Achevant
» ces paroles il baiſſe la teſte, & donne à
» huit cent lances dans leſquelles ſa troupe
» parut peu : d'ailleurs auſſitôt enveloppé
» des Reiſtres, ſon cheval tué ſous luy, ſes
» plus proches tuez ou emportez, il donne

la femme de ce Seigneur (Charlotte de Roye, Comteſſe de Roucy) mourut l'année ſuivante d'un violent mal de gorge qui l'étrangla. *Las*, diſoit-elle, ſe ſentant près d'expirer, *c'eſt grand' pitié d'avoir ſoixante mille livres de rentes, & toutesfois mourir de faim.* (Mémoires de l'Etoile, Tome I, p. 43.)

(a) « Gentilshommes François (s'écria-t-il dans » ce premier moment ſi douloureux) apprenez que des » chevaux fougueux nuiſent plus qu'ils ne ſervent dans » une armée, & que c'eſt une folle vanité de ſe piquer » d'adreſſe de les dompter, & de partager ſi néceſſairement ſes ſoins, quand il faut s'employer tout entier contre les ennemis : en voicy un malheureux » exemple, mais qui ne me mettra point hors de combat »... (Additions de le Laboureur aux Mémoires de Caſtelnau, Tome II, p. 609.)

» le gantelet gauche à Argence (a) assisté » de St. Jean de Roches. Ce fut à la chûte » que se fist un combat le plus aspre & le » plus opiniastre qu'on croit avoir esté aux » guerres civiles : entre les autres nous » avons remarqué un vieillard nommé la » Vergne, qui combattit ce jour-là au mi- » lieu de vingt-cinq neveux, & se perdist » avec quinze tous en un monceau, les au- » tres dix presque tous prisonniers... Dedans » cette multitude arriva Montesquiou, Capi- » taine des Gardes de Monsieur, & partant » d'auprès de sa personne, qui vint au der- » riere du Prince de Condé, & le tua d'un » coup de pistolet entre ses deux garants...

Un critique (b) de nos jours a voulu contredire l'opinion reçue sur la maniere dont le Prince de Condé fut tué. A l'autorité de Brantôme, de M. de Thou, de la Noue,

(a) Cibar Tison, Seigneur de Fissac, Chambellan du Roi, & Chevalier de l'Ordre, que tous les Historiens désignent sous le nom d'Argence, étoit frère de Benoît Tison, Seigneur d'Argence & de Dirac. (Voyez les notes de M. le Marquis d'Aubais sur l'Histoire de la guerre de Guyenne, par Baltasar, p. 47, Tome III des Pièces Fugitives.)

(b) Bibliothèque Historique du Poitou, par M. Dreux du Radier, Tome III, p. 19.

de Castelnau, des Mémoires (a) de l'Etoile, de l'Histoire des cinq Roys, &c. Il a opposé le témoignage d'un Poëte Gascon François le Poulchre, Sieur de la Motte - Messemé. Le Poulchre, dans son poëme (b) des honnêtes loisirs, raconte ainsi cet événement.

Montesquiou y survint, & *un* qui sa pistole
Lachant dedans le dos du foible corselet,
De ce Prince tombé, lui perçant du boulet
Le corps de part en part, en fit sortir la vie...

(a) « Le grand cœur (de ce Prince) en fut cause, » lit-on dans cet ouvrage, Tome I, p. 36, aimant » mieux y laisser la vie, comme il fit, que de recu» ler, usant de ces mots, quand on lui en parla : *Jà* » *Dieu ne plaise qu'on die jamais que Bourbon ait fuy* » *devant ses ennemis;* & fut pris prisonnier par d'Ar» gence, Gentilhomme qui étoit tenu à ce Prince de » la vie, & qui fit aussi ce qu'il put pour le luy rendre : » mais il ne luy fut possible, pour avoir esté décou» vert par les compagnies de Monsieur, frère du Roy, » son ennemy, lesquels ce pauvre Prince avisant venir » de loin, & ayant entendu que c'étoient les com» pagnies du Duc d'Anjou : *Je suis mort*, dit-il, *d'Ar-* » *gence, tu ne me sauveras jamais...* Comme aussi arriva » incontinent Montesquiou, qui le tua de sang-froid, » par le commandement, dit on, de son maistre, ce » Prince s'estant couvert la face de son manteau, comme » fit autrefois Jule-César, quand il fut tué ».

(b) Feuillet 143, verso.

On ne doit pourtant pas dissimuler que la Popeliniere ne (a) nomme point Montesquiou comme l'Auteur de la mort du Prince de Condé : » Tout secours (lit-on dans son » histoire) luy défaillant pour luy ayder à » se relever, fut contraint de céder à la » force, & au grand nombre des Catholiques » qui survenoient file à file; tellement qu'a- » près avoir appellé d'Argence & Saint- » Jean, lesquels allans à la chasse des Fuyars » de fortune passerent devant luy, leur donna » la foy, après luy avoir promis, à sa priere, » de luy sauver la vie. Mais le malheur le » suivoit de si près, qu'ayant esté reconnu, » à mesme instant, fut occis par un *quidam*, » qui luy outreperça la teste, d'une pisto- » lade mortelle ».

(31) Le Duc des Deux-Ponts ne mourut qu'après avoir pris la Charité. Il étoit sur le point d'opérer sa jonction avec l'armée des Princes, commandée par l'Amiral. On prétendit qu'il avoit été empoisonné : On avoit fait circuler les mêmes bruits, par rapport à d'Andelot, qu'une maladie venoit d'enlever à Saintes. La vraie cause de la mort du Duc des Deux-Ponts pourroit bien être celle

(a) Liv. XV, fol. 84.

qu'on lit dans les Mémoires de l'Etoile, tom 1. p. 40. » Le onze Juin, dit l'Au-
» teur, le Duc des Deux-Ponts paſſa de ce
» ſiecle en l'autre, au pays de Limoſin :
» ce Seigneur Allemand, Prince du Saint-
» Empire, après avoir amené au très-grand
» beſoin de ceux de la Religion, un brave
» & puiſſant ſecours depuis les bords du Rhin
» juſqu'aux derniers limites du Limoſin, non
» ſans un extrême danger, & joint ſon armée
» à celle des Proteſtans de France, fut ſaiſi
» d'une fievre chaude, cauſée d'avoir trop
» bu, & d'avoir trop fait *karoux* (a) avec
» les François, pour la joye qu'il avoit de
» les avoir joints, & être venu à bout de
» ſon entrepriſe, de laquelle fiévre il mourut;
» pourquoy fut fait à ſa mort le diſtique
» ſuivant. ».

Pons ſuperavit aquas, ſuperarunt pocula Pontem,
Febre tremens periit, qui tremor orbis erat.

La Popeliniere, d'Aubigné & Caſtelnau attribuent ſa mort à une fievre quarte trop negligée.

(a) Ce mot vient de l'Allemand *garauſs*, qui ſignifie *tout vuidé* : ainſi faire carroux, c'eſt boire à outrance.

Lettre d'avis du Sieur de Tavannes à la Reyne.

(32) « MADAME, mon homme qui eſt par de-là
» m'a eſcrit que luy aviez commandé que je
» vous mandaſſe mon opinion ſur les affaires
» qui ſe preſentent ; ce qui eſtoit à faire ſi
» les ennemis tiroient du coſté d'Orleans,
» comme l'on preſumoit, & qu'ils en avoient
» pris le chemin : auſſi ce qu'il me ſemble de
» leurs deſſeins. C'eſt choſe aſſez difficile, &
» que vous, Madame, pouvez conjecturer
» mieux que perſonne. Quant à ma part, je
» tiens que l'un des principaux deſſeins qu'ils
» ayent & qu'ils doivent avoir, eſt en pre-
» mier lieu pour ceſt eſté, de bien borner
» & aſſeurer leur conqueſte : car cela ſera
» occaſion d'entretenir les eſtrangers, qui
» cognoiſtront qu'ils ont un pied dans le
» meilleur endroict du Royaume, & prin-
» cipalement les Anglois qui ſe tiendront
» tant que ceſte conqueſte durera en verdeur
» & eſperance, & ſe pourront faire voſdicts
» ennemis par leur moyen ſi forts par la
» mer, qu'ils tiendront en jalouſie toutes
» vos coſtes d'icelle : & s'ils gagnent l'hyver
» (comme je voy qu'ils s'y en vont qui n'y
» remediera) il ſera mal aiſé encore que l'on

» leur aye donné la bataille, comme nous
» ferons estans renforcez de Gendarmes, &
» avec l'ayde de Dieu faict perdre la cam-
» pagne, de reprendre les places qu'il n'y
» ait une merveilleuse longueur : car vous
» voyez comme les moindres bicoques se
» defendent. Et faudra à la fin venir, comme
» je vous mandois il y a plus de six mois à
» reduire le pays de leur dicte conqueste en
» friche, ainsi que fut le Boulonnois, qui
» est (à mon advis) le but où il faut tendre,
» encore qu'il soit bien long, & qui nean-
» moins ne se peut guieres bien executer,
» si le Roy d'Espagne ne met une armée aux
» champs pour arrester les forces qui peu-
» vent venir d'Allemagne, & qui n'atten-
» dent sinon que ceux icy soyent empirez
» pour les rafraichir : car Vostre Majesté sçait
» que c'est d'avoir toute la Germanie contre
» vous, & plus fort irritée à cause des al-
» liances, qui vous seront plus de reputa-
» tion & despence qu'utiles, si Sadite Ma-
» jesté Catholique ne s'y veut employer au-
» trement : car vous sçavez les forces & le
» credit de l'Empereur. D'autre part ayant
» les Anglois pour ennemis, & un grand
» nombre de vostre peuple pris pied en un
» des coings de vostre Royaume, & qui
» tiennent

» tiennent partie de vos villes ; avec si es-
» troicte intelligence dehors, il est impossible
» que seul vous puissiez resister. Vous pou-
» vez quant & quant cognoistre la volonté
» de vos autres subjects las & harassez d'au-
» tre part ; & sçavez le fond de vos finances.
» Je dis donques que par necessité le Roy
» d'Espagne tant que ces guerres dureront,
» doit avoir une bonne & forte armée en
» campagne du costé de l'Allemagne, Vos
» Majestez une autre : que le Pape & les Po-
» tentats d'Italie doivent fournir (sans s'amu-
» ser à envoyer des hommes) une bonne
» somme de deniers, qui sera departie ega-
» lement aux deux armées, & que celle
» guerre doit estre continuée sans intermis-
» sion aucune, tant & si longuement que
» l'on en voye le bout : en attachant, comme
» je vous dits dernierement ces deux Cou-
» ronnes si estroictement ensemble, que l'une
» ne puisse tomber qu'elle ne mene l'autre
» après soy, & considerer que la dissimula-
» tion de l'un porte la ruyne de l'autre. Le
» pis que j'y vois c'est à vous à courre : mais
» c'est si fort que vous en estes jà en la grosse
» haleyne. Par ainsi rendez ces deux Cou-
» ronnes unies, comme dit est, en le co-
» noissant par effect & non de paroles, ou

» prenez party : car j'aymerois mieux la » ruyne de mon voisin & de mon frere que » la mienne. Je ne dits pas qu'il faille faire » paix, car elle est dangereuse : mais il se » faut garder d'avoir pis, & m'excuserez si » je parle à vous librement comme j'ay ac- » coustumé. Et toutesfois par maniere d'ad- » vertissement, si l'on vous joue à la fausse » compagnie, cognoissez l'estat auquel vous » estes : voitre armée est si defaicte de Gens- » d'armes, que mal-aisement les rassemble- » rez-vous de quelque temps. Si c'eust esté » à moy, j'eusse donné le sauf-conduit à » l'Estrange (a) d'aller parler à vous, à la » charge d'une trefve, cependant durant la-

(a) Tous les Mémoires du tems se taisent sur cette anecdote. Il paroît qu'elle a rapport à ce qu'on lit dans l'Histoire de Gaspard de Coligny, Liv. V, page 382. L'Amiral avoit envoyé prier le Duc d'Anjou de laisser passer ses Députés à l'effet de demander la paix; & ce l'Estrange que nomme Tavannes, étoit l'ami intime de Coligny. C'étoit lui que l'Amiral avoit chargé de la négociation. L'Estrange ne laissa qu'une fille mariée en 1579 à René d'Hautefort, Seigneur du Teil. La négociation de l'Estrange n'eut pas de suite. Le Duc d'Anjou refusa le sauf conduit. Il aimoit mieux, dit l'Historien de Coligny, commander des armées, qu'être à la Cour, où il luy falloit souffrir les méchantes humeurs du Roi, son frère.

» quelle il ne se peut rien fortifier. Il est
» vray que cela peut apporter mescontente-
» ment à vos alliez, tant à cause de la des-
» pence qu'ils font, que la peur d'une paix :
» mais si faut-il qu'ils considerent qu'il y a
» six ou sept ans que vous estes en despence,
» & vos gens depuis deux ans sans cesse en
» campagne : la Noblesse (qui est vostre
» force) bruslée & destruicte en leurs mai-
» sons, qu'ils ne peuvent moins qu'avoir un
» mois ou six sepmaines pour revenir, le-
» quel temps vous est nécessaire pour les
» laisser respirer. Et comme les Capitaines
» de vosdits alliez qui sont icy en seront
» juges, lesquels quelques bien payez qu'ils
» soient, sont diminuez de leurs forces de
» la moitié, vous pouvez gagner ces six sep-
» maines sous ombre de vouloir parler de la
» paix : mais que cela soit négocié secrette-
» ment ; d'autre part, vous fortifiez leur
» droict en la Germanie de les refuser : car
» ils font accroire qu'ils s'humilient, & qu'ils
» ne demandent que la seule religion, avec
» toute obeissance & subjection. Aussi bien
» n'avez vous pas moyen durant le susdict
» temps de les garder de tenir la campagne,
» & vous porter dommage. Cecy n'est qu'un
» pourparler que Vostre Majesté sçaura par

» son bon sens rejetter, selon le jugement
» sain & entier qu'elle a : comme aussi un
» advis dont un mien amy, bon serviteur
» de Roy, m'a parlé ces jours passez : qui
» est, que Vostre Majesté, comme Regente
» esleue par les Estats, missiez en avant du-
» rant la susdicte tresve, de les faire assem-
» bler; chose que lesdits ennemis ne pour-
» roient refuser, & adviser de mettre une
» tranquillité en ce Royaume, & les assem-
» bler en grand nombre, comme de chaque
» Cour de Parlement six ou huict, & à l'équi-
» polent des gens de l'Eglise, Noblesse &
» villes en grande quantité, sans toucher en
» rien les affaires du Royaume & Gouver-
» nement d'iceluy, qui vous appartient, &
» ne mettre en avant, sinon ce qui concerne
» le faict de ses subjets desobeissans. Vous
» les mettriez en tort, ou ils passeroient
» par ce qui seroit dit : & en cas de déso-
» beissance, sera ordonné le remede d'y
» pourvoir, dont il seroit déliberé sur le
» champ, principalement où se prendroit
» la despence, & ce afin d'éviter la crierie
» des imposts que Vos Majestez sont con-
» trainctes de mettre sur le peuple. Cepen-
» dant si rien ne se pacifie, vostre armée &
» gensd'armes seront raffraichis, vous aurez

» un petit de despence d'avantage des estrangers : mais un mois luy fait plus de mal, » qu'à vous deux. Et pour vous dire (Madame) ce qui m'a fait plus advancer de » tenir ce propos, est l'imprudence de l'Ambassadeur d'Espagne, que j'ay veu par les » lettres que vous avez escrites à Monsieur, » qui desjà veut commencer à parler en » maistre, nous estimant comme abandonnez » des Médecins; ou bien il veut preparer » pour faire venir le Duc d'Albe en France, » pour commander ou servir de pedagogue » à Monsieur, & lequel n'y viendra qu'avec » une bonne grosse armée, avec une partie » de ce qui se trouvera icy à sa devotion » pour faire la loy : de sorte que cette Couronne se treuveroit la gauffre entre deux » fers : je vous laisse penser où cela va. Si » vous treuvez quelque apparence en ce que » dessus, & il vous plaist d'en ouvrir le propos à quelques-uns de vos fidelles serviteurs, qui soyent sans passion, qui n'ayment que le Roy & le public ; vous le » pourrez faire : en m'excusant, s'il vous » plaist, si je me suis trop emancipé. Au demeurant, Madame, voicy le mieux ne peut, » nous allons gaigner le costé de la riviere » de Loire, pour couvrir Orleans & Paris ;

» mais si vous ne nous faictes avoir des Gens-
» d'armes, il est impossible que nous puis-
» sions faire rien qui vaille; dès l'heure que
» nous serons forts, nous nous tiendrons si
» près des ennemis, qu'avec l'ayde de Dieu
» nous viendrons à la bataille. Mais si ces
» beaux Gensdarmes veulent jouer des tours
» qu'ils ont fait par deux ou trois fois cette
» année, qui est que des l'heure qu'on ap-
» proche de l'ennemy, de s'en aller sans dire
» adieu, tout ne peut aller à la fin que sans
» dessus dessous. Nous en sommes à cette
» heure si fort diminuez, que je ne vous
» l'ose escrire; jusques à ce que nous en
» soyons renforcez, nous serons contraincts
» d'aller retenu, en danger de ne faire guer-
» res, & qu'ils ne prennent quelques villes,
» & favoriserons toutesfois tout ce qu'il nous
» sera possible. On m'a dit que vous envoyez
» faire encore une levée de Suisses, je ne
» sçay à quelle occasion; car les creues de
» ceux-cy venues, il y en aura autant que
» de cent mille: & d'autres gens de cheval
» ou de pied que les nostres, il n'y en a point
» de meilleurs ny de si bons; mais qu'ils
» soyent bien payez, ils tiendront coup; &
» faudra (sauf meilleur advis) faire servir la
» Gendarmerie par quartier, & payer ceux qui

» ſe treuveront preſents tous les mois, afin » de leur faire tenir pied ; & les gens de » pied les payer tous les huiſt jours. C'eſt à » faire à quelque petite deſpence d'avantage » pour les Commiſſaires, qui ne ſera pas » perdue : la police ſe pourra regler de cette » façon, autrement, ſans argent, il ne s'y faut » pas attendre ».

Diſcours du Sieur de Tavannes contre ſes calomniateurs.

(33) « POUR autant que pluſieurs avec quel- » que apparence de raiſon, n'ayant entendu » les choſes qui ſont paſſées en l'armée de » Monſieur depuis l'arrivée du Duc de deux » Ponts en France, & que ceux qui n'ont » point eſté au camp, qui ne le ſçavent pas, » ou peut-eſtre ne le veulent entendre, » neantmoins en parlent, treuvent eſtrange, » s'esbahiſſent & font pluſieurs interrogats » ſur tout ce qui s'eſt paſſé depuis la der- » niere bataille donnée prés Jarnac.

» Premierement ſur ce qu'ils diſent n'avoir » eſté ſuivie la victoire, & autres pluſieurs » poincts, dont ils ſemblent vouloir taxer » Monſieur, & ceux qui ſe ſont meſlez de » ſon Conſeil, depuis la ſuſdite bataille, » juſques à l'arrivée dudit Duc des deux

» Ponts & qu'après avoir esté joints avec
» l'armée de M. d'Aumalle, incontinent les
» ennemis n'ayent esté combattus & vaincus.
» Pour les relever de la peine où ils sont,
» ils pourront ici treuver la verité, comme
» le tout est passé jusques à ce jourd'hui.

» Quans à n'avoir esté suivie la victoire
» pour Jarnac, les ennemis furent courus
» huict lieuës le jour du combat. Et quant
» à ce qu'ils demandent pourquoy l'armée
» s'arresta audit Jarnac, qu'elle y sejourna
» le lendemain, & après cela alla à Coignac:
» l'on vint faire rapport à Monsieur qui sui-
» voit la victoire, que les gens de pied &
» partie des gens de cheval des ennemis
» s'estoient sauvez audit Jarnac, lequel sou-
» dain envoya commander à l'artillerie, en-
» core qu'il n'y eust point de pieces de
» batterie, de s'acheminer droit là en dili-
» gence, pour les forcer : ce qu'il fit, du
» moins ils furent contraints abandonner la
» place, & passer de-là l'eau par un des
» batteaux qu'ils avoient, le rompant après
» eux, & estoit nuict. De façon que la plus-
» part de ceux qui estoient allez à la chasse
» ne revindrent point ce jour-là, ce qui est
» l'occasion pourquoy l'on sejourna le len-
» demain, & pour refaire ledit pont. Le

» jour après fut advisé d'aller à Coignac, » qui pour n'avoir esté fortifié l'on estimoit » qu'ils ne s'y arresteroient point, & que » le prenant ce seroit tenir Angoulesme en » subjection. Joinct que de plus avant suivre » les ennemis qui estoient retirez à Xainctes, » S. Jean d'Angely & à la Rochelle, ne » seroit que perdre temps, principalement » n'ayant point de grosse artillerie, laquelle » neantmoins avoit esté mandée plus de trois » mois auparavant, pour avoir moyen d'as- » saillir les places, & attirer lesdits ennemis » au combat. Et estans arrivez près dudit » Coignac, on les fit semondre, & fit-on » semblant de faire quelques approches par » le parc; mais il se treuva que la plusspart » de leurs gens de pied, jusques au nombre » de quatre ou cinq mille s'estoient sauvez » là dedans, & n'ayant point de pieces de » batterie, comme dit est, ny pour tirer » d'autres pieces que deux ou trois cens » coups, aussi qu'il falloit loger à descouvert, » avec une pluye extremement froide: mondit » Sieur se logea à demie lieuë de-là, resolu » que ce seroit perdre temps que de l'assaillir » sans artillerie. Le lendemain ayant entendu » que les ennemis se ralli oient du costé dudit » Sainct-Jean d'Angely, Nyort & la Rochelle,

» fut advisé de repasser l'armée audit Jarnac,
» pour les aller treuver : après toutesfois
» avoir sejourné deux jours à cause des
» grandes traictes que l'on avoit fait pour
» l'entreprise de Chasteauneuf, & de la ba-
» taille, & pour nos Reistres qui ne faisoient
» qu'arriver à grandes journées, & marcha-on
» jusques auprès de Dampierre, d'autant
» que lesdits ennemis estoient acheminez
» jusques vers Tonnecharente. Et là fumes
» advertis, que sentant nostre venuë ils
» avoient passé ladite Charante jour & nuict,
» & estoient venus du costé de Pons, &
» avions advis qu'ils devoient passer à la
» faveur de Piles, qui estoit à Bergerac du
» costé de la Guyenne pour avoir les Vicom-
» tes. Quoy voyant, retournasmes soudain
» au passage dudit Jarnac, n'y en ayant nul
» autre plus près, pour essayer de les attraper
» au passage de la Garonne : & fut debandé
» le Sieur de Martigues, avec deux mille
» chevaux, pour aller devant : lequel treuva
» qu'ils avoient changé d'opinion ; & estoit
» ordonné seulement le Comte de Montgom-
» mery avec huict Cornettes, pour y aller,
» desquelles il en deffit les quatre, dont les
» drapeaux furent envoyez au Roy, & vint
» retreuver l'armée avant qu'elle fust au

» passage dudit Jarnac. Sur quoy fut advisé » d'envoyer quatre petits canons à Poictiers, » que le Sieur de Ludes amena jusques à » la riviere de Boutonne, où toute l'armée » l'alla querir, & ce pour prendre en attendant la grosse artillerie de Paris, les petites » places qui tenoient le passage de Gascongne, » comme Mussidan, Aubeterre, Bergerac & » autres petits chasteaux, & n'avoient lesdits » ennemis point de corps d'armée où l'on » eust sceu aller attacher : ains tenoient leurs » gens tous dans Coignac & Xainctes, par » le moyen desquelles villes & du port de » Tonnecharante, ils avoient les passages de » la riviere à leur commandement, ne se » pouvant forcer lesdites villes par faute de » grosse artillerie, comme dit est. De sorte » que mondit Sieur s'achemina avec l'armée » à Montmoreau, tant pour empescher l'armée desdits Vicomtes, que l'on disoit tous » les jours devoir passer, que pour prendre » ledict Mussidan & autres places avec les » susdicts petits canons, qui n'estoient pas » de grand effect, & alla plus de tems à » la prinse dudit Mussidan que l'on n'avoit » esperé : d'autant que ceux qui estoient » dedans se treuverent resolus, & la firent » combattre pied à pied. Depuis après l'avoir

» fait razer, advertis que lesdits Vicomtes à
» cause de la prise de Mussidan qui les favorisoit,
» avoient resolus de ne plus passer, & d'autre
» part que les ennemis faisoient estat d'avoir
» rallié environ quinze cens chevaux, & deux
» mille arquebusiers la pluspart à cheval, &
» des mieux en jambe, lesquels ils esperoient
» faire passer la riviere de Loire au-dessous
» de Roüanne, pour aller treuver le Duc
» des deux Ponts qui commençoit à sortir
» d'Allemagne, & y avoit jà desdits ennemis
» huict cens dans Angoulesme. Quoy voyant
» mondit Sieur vint avec son armée se loger
» à Villebois, pour empescher ceste entré-
» prise, tousjours attendant la susdicte grosse
» artillerie, de laquelle quelques jours après
» arriva douze canons à Tours, cependant
» ledit Duc des deux Ponts arriva en la
» Franche-Comté. Sur quoy fut donné advis
» au Roy, s'il luy plaisoit que l'on se mit
» à assaillir les places, ou bien que l'on em-
» peschast le passage des ennemis, qui pou-
» voient aller passer au long de l'Auvergne,
» pour là prendre lesdits Viscomtes, & aller
» droict au susdit passage de la riviere de
» Loire. Lesquels Vicomtes pouvoient tirer
» avec eux six mille arquebusiers, & six cens
» chevaux : de maniere que tous ensemble

» eussent peu estre deux mille chevaux &
» huict mille hommes de pied, & leurs places
» très-bien garnies, remonstrant que nous
» ne pouvions assaillir les places, & les
» empescher de passer. Surquoy Sa Majesté
» manda que l'on empeschast sur tout le
» passage de ces troupes-là, sans s'amuser
» aux places, comme chose importante, &
» que cependant le Duc des deux Ponts
» seroit fort bien empesché de de-là. L'on
» sçait assez en quel estat ils estoient reduits,
» pleins de famine & de maladies, leurs villes
» comme à un coup toutes assiegées, & jà
» en grande necessité, ayant laissé les forces
» du Sieur de Ludes du costé de Poictiers-
» Gaillardes, pour empescher la recolte, &
» mondit Sieur de l'autre costé. Quand les
» nouvelles vindrent que le Duc des deux
» Ponts avoit jà outrepassé la Bourgongne,
» & comme avec raison mondit Sieur pour
» n'estre forcé de combattre à si grand de-
» sadvantage, fut contraint de prendre party
» & s'approcher de la Vienne, mesme attendu
» que l'armée dudit Duc ayant forcé la Cha-
» rité venoit la premiere. Où estant arrivé
» au Blanc, M. d'Aumalle l'advertit & le
» supplia de prendre garde à soy; occasion
» qu'il achemina ladicte armée entre Preully

» & ledict Blanc. Et depuis estant approchée
» l'armée de M. d'Aumalle, fut advisé de
» se joindre : non toutesfois sans grande
» crainte que ceux de son armée jà deso-
» beissans, & qui avoient commencé à l'a-
» bandonner, vinssent à continuer, & servir
» d'exemple à l'armée de mondict Sieur. Et
» depuis s'estre joincts à demy & par maniere
» de dire en poste, en la presence de la
» Reyne, on entra dans le pays sterile de
» Limosin, sans avoir temps d'y dresser
» nul magazin. Par lequel pays les ennemis
» qui avoient auparavant sejourné marchoient
» à grandes journées, & les vint-on rejoindre
» à la Soutterrane, où (par l'excuse que
» treuverent nos Reistres sur les vivres) on
» ne les peut combattre, & marcha-on avec
» la faim jour & nuict jusques au petit Li-
» moges, où ils furent encore r'attains, &
» firent lesdicts Reistres le mesme refus. De
» sorte que lesdits ennemis passerent la ri-
» viere de Vienne, où l'armée des Princes
» les vint approcher : & ayant l'armée de
» Monsieur outrepassé Limoges, les Capitai-
» nes furent d'advis de suivre les ennemis
» le plus diligemment que faire se pourroit;
» & demanderent de porter avec eux pour
» un jour de pain : & ce pour, s'ils trouvoient

» les ennemis en lieu si advantageux que
» promptement on ne les peut combattre,
» ils eussent quelque temps pour en chercher
» les moyens, ou bien s'ils faisoient quelque
» traicte ils eussent moyen de les suivre, &
» oster l'occasion & excuse auxdicts Reistres;
» mais il ne fut possible d'en estre secouru,
» encore qu'outre les Commissaires des vi-
» vres, plusieurs de la suite de la Reyne s'en
» meslassent. Enfin l'armée passa la riviere
» pour aller trouver lesdicts ennemis, & le
» jour mesme la maladie jà commencée en
» Bourgongne en la susdicte armée de M.
» d'Aumalle, vint à continuer. De sorte que
» son Lieutenant partit, & s'en alla toute
» sa compagnie fors huict ou dix, & infinis
» autres tant de l'une que de l'autre armée
» à son exemple, sans congé, & sans avoir
» esgard que nous allions pour donner la
» bataille, ny en la presence de Sa Majesté
» qui estoit encore audit Limoges, & con-
» tinuerent depuis avec ceste exemple à s'en
» aller les nostres, avec plus d'occasion tou-
» tesfois pour avoir campé près d'un an,
» non qu'il y ait excuse qui vaille ny pour
» l'un ny pour l'autre. Quoy voyant mondit
» Sieur, delibera avant qu'il y eust plus
» grande diminution, d'aller retreuver lesdits

» ennemis, encore qu'il n'y eust nuls vivres, «
» principalement pour estre contraints de «
» passer à leur suite, & du feu qu'ils met- «
» toient après eux, & vint loger à la Roche- «
» la-Belle à une lieuë de Sainct Yrier, où «
» ils estoient en leur fort advantageux, & «
» nous pareillement pour avoir une allée & «
» un marests à la teste de nostre armée. Là «
» fut deliberé de ce qui seroit à faire, «
» & furent quelques-uns d'opinion qu'on «
» devoit passer à la vallée qui estoit entre «
» les deux camps deux heures devant jour, «
» afin de prevenir & prendre les places avant «
» que les ennemis s'en saisissent; chose qui «
» ne fut executée pour les difficultez qui s'y «
» treuverent. Lesdits ennemis vindrent pren- «
» dre la susdicte place le matin, où nostre «
» arquebuzerie, pour estre logée assez près «
» du vallon, au lieu de se venir rendre en «
» la place de bataille, sans commandement, «
» ny sans regarder qu'ils ne pouvoient estre «
» secourus des gens de cheval, allerent passer «
» la vallée du costé desdits ennemis pendant «
» que l'armée se mettoit en bataille. Et non «
» contents de ce, allerent par dedans le «
» bois de haute fustaye monter jusques sur «
» le haut du coustaut, & là attacherent l'es- «
» carmouche: & s'en ensuivit ce que plusieurs «
» Seigneurs

» Seigneurs & Gentils-hommes pourront tes-
» moigner qui s'y treuverent aussi sans com-
» mandement, sinon ceux que mondit Sieur
» y avoit envoyez pour les retirer. Pendant
» lequel temps mondit Sieur envoya le Sieur
» de Tavannes devers les Italiens, qui estoient
» logez à un des bouts du camp en un petit
» village, seule advenuë par où lesdicts
» ennemis pouvoient venir (en faisant tou-
» tesfois un grand tour) & trouva que lesdicts
» Italiens s'estoient mis en bataille, à sçavoir
» leurs gens de cheval dedans le camp, &
» leurs gens de pied dehors le village entre-
» deux. De sorte que les gens de pied &
» de cheval ne se pouvoient secourir l'un
» l'autre à cause des marests, sinon à travers
» ledit village, par un seul lieu bien estroit;
» l'arquebuzerie separée en certains bois de
» haute fustaye qui estoient plus avant. Sur
» quoy fut remonstré par ledit Sieur de Ta-
» vannes à M. le Comte de Sainde Fiour,
» qu'il estoit raisonnable que les gens de pied
» repassassent dedans le le camp, afin de
» pouvoir combattre avec l'armée & leurs
» gens de cheval. Ledict Sieur Comte dit
» qu'il luy sembloit n'estre pas fort honneste
» d'abandonner le logis, mesme que son ba-
» hage estoit encore dedans. A quoy fut

» respondu par ledict Sieur de Tavannes, » *que le logis ne luy estoit donné sinon pour* » *sa commodité, & non pour combattre, que* » *le lieu du combat estoit avec les autres ba-* » *tailles : & que (sauf son meilleur advis)* » *il luy sembloit que son bagage devoit aller* » *trouver le bagage de l'armée, que le bataillon* » *des gens de pied devoit passer du costé des* » *gens de cheval, que neantmoins se pourroit* » *laisser quelque arquebuserie pour deffendre* » *le village le plus longuement que faire se* » *pourroit.* Lequel toutesfois ne se pouvoit » tenir à cause d'une montagne fort près de » là qui luy estoit à cavalier : à quoy mondict » Sieur le Comte s'accorda très-volontiers, » & avec prompte diligence fit repasser ses » gens de pied du costé du camp où estoient » ses gens de cheval, & de-là en avant se » logea en la campagne, au lieu que sur » l'heure fut advisé : tousjours neantmoins » sur la seule avenuë, ainsi que luy comme » personnage de valeur le desiroit.

» Et pource qu'aucuns ont voulu dire, » que le susdict camp estoit fort debile & » mal à l'advantage : il se treuvera par le » dire de ceux qui s'y entendent, qu'il n'en » est point de plus advantageux, comme il » se peut voir, après que les batailles furent

» rangées ainsi qu'elles devoient. Le lendemain lesdits ennemis partirent de leur logis & firent une grande traicte de six lieuës du costé de Perigueux, qui avoit esté fort bien pourveu, non toutesfois sans grande difficulté. Et après mondict Sieur estant contrainct par famine & necessité de prendre la main gauche, & aussi pour favoriser ledict Perigueux, l'armée vint à Lassac. Lesdits ennemis treuverent ledict Perigueux si bien pourveu, qu'ils prindrent la main droicte, & depuis tout à un coup tournerent droict à Chabanay, Confolans, & le Dorat, qui estoit tourner la teste devers le pays de Berry ou Tourraine. Occasion que mondict Sieur entra soudain en jalousie qu'ils voulussent aller gagner Tours ou autres villes qui sont sur la riviere de Loire : combien qu'il n'en pouvoit advenir inconvenient, ayant commandé à M. de Ludes dez l'heure que les ennemis approcheroient de la Creuse, faire approcher le Maistre de camp Onoux (a) avec quinze Enseignes,

(a) Antoine de St. Jean, Sieur d'Aulnoux, Mestre-de-Camp des vieilles bandes de Piémont, se distingua à la défense de Poitiers, où il fut tué. On en parlera dans les Mémoires de Castelnau, à l'article du siége de Poitiers.

» pour se jetter dans ledict Tours quand il
» verroit l'occasion. D'autre part depesche
» le Maistre de Camp l'Isle, & les Enseignes
» Italiennes du Duc de Somme pour y aller,
» & pourvoir Loches en passant : & de sa
» part considerant que nos Gensdarmes
» avoient tousjours continué de s'en aller,
» de sorte qu'il n'y en avoit presque plus,
» fut advisé de retourner par auprès de Li-
» moges gagner le devant dudict Tours. Quoy
» faisant, lesdicts ennemis tournerent tout
» court droict à Lusignan, avec l'artillerie
» qu'ils avoient amenée d'Angoulesme jus-
» ques auprès de Confolans, qui en quatre
» jours s'est rendu. Celuy qui estoit dedans
» ou M. de Ludes en pourront rendre raison,
» y ayant esté laissé audict Sieur de Ludes
» trente Enseignes de gens de pied des vieilles
» bandes, & sept compagnies de Gensdarmes
» pour la garde seulement dudict Lusignan
» & de Poictiers, sans comprendre les com-
» pagnies qui gardoient la riviere de Vienne
» & Loire jusques à Saumur. Et pource que
» ces forces-là estoient trop gaillardes pour
» garder seulement deux places; ains estoient
» bastantes pour tenir lesdits ennemis serrez
» dans leur places, & empescher la recolte:
» aussi pour quand l'armé desdits ennemis se

» roit passée en Guyenne, ou du costé de
» la France, se joindre avec les forces du
» S[r] de Montluc, & se mettre en campagne
« ainsi que leur avoit esté commandé, afin
» d'essayer à reprendre quelques villes de
» leur conqueste avec l'artillerie qui estoit
» à Poictiers. Ayant toutesfois ledit Sieur
» de Ludes commandement exprès, mesme
» par le Sieur d'Arjance qui luy porta la
» parole, de ne sortir, & n'assaillir rien
» avec l'artillerie que les ennemis ne fus-
» sent esloignez, comme dict est, & qu'ils
» ne peussent tourner à luy. Toutesfois Mon-
» seigneur entendit incontinent qu'il estoit
» devant Nyort, & l'advertit par quatre
» messagers tout de rang, qu'il eust à prendre
» garde à soy, & se retirer avec l'artillerie,
» ce qu'il fit; mais ce fut tard, si qu'il en
» laissa une partie à Sainct-Messan, & l'autre
» à Lusignan, & partie de ses forces de-
» meurées audict Sainct-Messan. Le tout
» comme il sçaura mieux rendre raison, &
» pourquoy il s'avança tant de sortir & l'oc-
» casion qu'il ne mist plus de gens dans ledict
» Lusignan. Comme aussi doivent rendre rai-
» son luy & les autres Gouverneurs, pourquoy
» les villes de Poictiers, Limoges, Perigueux,
» Libourne & Saumur ne sont fortifiées &

» chose qui leur a esté commandée par
» plusieurs & reïterées fois, & envoyé inge-
» nieux & commandement d'employer les
» pays pour cest effect. Or estant Monsieur
» acheminé pour venir gagner Loches, M.
» de Guyse demanda plusieurs fois congé
» d'aller à la guerre, chose qui luy fut re-
» fusée, mesme en la presence de M. d'Au-
» malle, tant pour si peu de gens de cheval
» François que nous avions, dont l'on ne
» pouvoit desgarnir le camp, que pour le
» respect de sa personne, important pour
» le service du Roy & reputation. Mais
» enfin M. de Guyse persista si instamment,
» remonstrant que le Roy luy avoit donné
» charge des chevaux legers, & qu'il falloit
» qu'il fust indigne de sa charge s'il ne la
» faisoit executer. De sorte que mondict
» Sieur à son grand regret, luy accorda son
» congé pour aller à la guerre entre leur
» camp & le nostre.

» Et toutefois la premiere nouvelle qu'eust
» mondict Sieur, fut qu'il s'estoit allé jetter
» dedans Poictiers, avec ce qu'il avoit em-
» mené. Quoy entendant lesdits ennemis qui
» estoient encores à Lusignan, fust pour
» atrapper ledit Sieur de Guyse, ou pour
» attirer ceste armée sans Gensdarmes à la

» bataille, pour l'aller secourir, sont venus
» assieger ledict Poictiers, & estime-on que
» sa presence y aura servy, combien que
» M. de Ludes a tousjours mandé que l'on
» s'asseurast de la place sans demander autre
» secours. Voilà comment le tout est passé
» jusques à cette heure; mais pource que
» l'on a entendu que certains imposteurs ou
» ignorans ont mis en avant qu'il s'estoit
» perdu des occasions de combattre, par
» l'opinion de quelques Capitaines parti-
» culiers : alleguant d'une part qu'estant au
» petit Limoges, si bien les Reistres ne vou-
» lurent marcher, la cavalerie Françoise qui
» pouvoit monter jusques à deux ou trois
» mille, estoit bastante pour cest effect, avec
» l'arquebuzerie, au passage de la riviere.
» Premierement, le passage n'estoit point si
» estroict qu'ils ne passassent cinquante che-
» vaux de front, & y avoit quatre ou cinq
» guez près l'un de l'autre : d'autre part,
» il n'y a Capitaine si estourdy ny precipité
» qui voulust conseiller avec trois mille che-
» vaux en combattre huict ou neuf mille,
» & davantage ils n'estoient pas sans arque-
» buziers, & sans gens de pied; calomnie
» ou ignorance trop évidente. Il en a esté
» autant dict quand les ennemis vindrent à

» Ayſſes, & que faiſant ſoudain paſſer trois
» ou quatre mille chevaux, l'on euſt peu
» combattre ce qui paroiſſoit de l'autre
» coſté : choſe où il y avoit quelque appa-
» rence pour gens non viſitez : mais il faut
» conſiderer qu'en gagnant l'on ne pouvoit
» ſinon perdre, & eſtoit force que la chaſſe
» duraſt juſques à l'armée du Duc des Deux-
» Ponts, qui n'eſtoit qu'à deux lieues de là.
» Oûtre ce qu'il falloit eſtre adverty à poinćt
» nommé de ce qui eſtoit derriere, & ſi la-
» dićte armée y eſtoit point en bataille, &
» falloit pour ceſt effećt, pour le droićt de
» la guerre, paſſer avec toute l'armée. Mais
» eſtant ja deux heures après midy, & point
» de pont pour les gens de pied, ny pour
» les poudres : il euſt eſté preſque nuićt avant
» que d'avoir paſſé. Et de dire qu'il y ait
» quelque Capitaine particulierement qui
» ait eſté l'occaſion de rompre les ſuſdits deſ-
» ſeins, il ne s'en treuvera point de parti-
» culiers, pour n'y en avoir un ſeul ſi lour-
» daut, qui vouluſt uſer d'un conſeil ſi mal
» adviſé & dangereux pour le ſervice du
» Roy : outre ce que mondićt Sieur y euſt
» très-bien ſceu remedier.

» Reſte à parler de la patience & incom-
» modité ſoufferte, tant des Capitaines que

» des Soldats, depuis un an en çà, mesme
» par le rude hyver qu'il a fait, avec infi-
» nies maladies & mortalité : chose gran-
» dement considerable, & à louer mesmes
» sans avoir fait les gens de cheval qu'une
» monstre, & les gens de pied une autre.
» Bien y a il eu en quelque prest aux gens
» de pied qui revient à peu, ainsi qu'on
» le pourra voir par l'Estat cy-attaché, par
» lequel se treuvera les payements avoir
» manqué des trois parts. De sorte qu'il se
» peut dire si jamais armée patit, celle-cy
» doit estre du nombre. Loüange & repu-
» tation aux bons & fideles serviteurs du
» Roy, qui ont tousjours tenu coup, qui
» ne doit estre cachée à l'endroit de Sa Ma-
» jesté & du public, il s'entend public,
» la France, Italie, Espagne, & tous autres
» Potentats, qui peuvent estre vexez de leurs
» subjects, & principalement de nostre sainct
» Pere le Pape, qui a icy M. le Comte de
» Saincte (a) Fiour avec partie de ses forces,
» & celles du Roy d'Espagne avec le Comte
» de Mansfeld : tous deux personnages très-
» dignes, qui se sont treuvez aux conseils
» de partie de ce qui est cy-dessus declaré,
» non toutefois si souvent que mondict Sieur

(a) Ascagne Sforce, Comte de Santa-Fiore.

» euſt voulu. Et ſupplie Sa Majeſté d'autant
» que c'eſt le bien commun, les vouloir
» admoneſter d'icy en avant s'y treuver le
» plus ſouvent qu'ils pourront. Auſſi ſi ſa-
» dicte Sainƈteté & Majeſté, les revocquent
» pour quelque affaire, qu'ils en veulent
» envoyer d'autres, les plus ſuffiſans qu'il
» leur ſera poſſible, pour aſſiſter à ceſte
» ſainƈte defence publique. Comme auſſi re-
» monſtre à Sa Majeſté le long-temps qu'il
» y a que pluſieurs des vieux Capitaines ſont
» continuellement en travail : les uns aſſez
» mal ſains, autres qui peut-eſtre (comme
» choſe bien raiſonnable) voudroient avoir
» quelque peu de repos, pour donner or-
» dre à leurs affaires : ſignamment le Sieur
» de Tavannes, qui craint demeurer court
» à cauſe de ſon indiſpoſition, qu'il plaiſe
» à Sa Majeſté le renforcer de quelques Chefs
» de guerre, comme partie des Mareſchaux
» de France, & autres qu'il luy plaira ad-
» viſer, pour aſſiſter aux affaires de telle im-
» portance qu'elle peut conſiderer. En outre,
» qu'elle vueille ordonner, que d'orenavant
» les Finances viennent à poinƈt nommé,
» à fin que la parole qu'il donne ſur les
» Eſtats qui luy en ſont envoyez ſe puiſſe
» trouver veritable, & ſon credit & auc-

» torité entretenue parmy les Soldats, & » les pouvoir regler, & reduire la police » qui jusques icy à faute de ce y a esté » mauvaise. Aussi pour pouvoir contraindre » lesdits Soldats tant de pied que de cheval » à n'abandonner l'armée ; qui est le seul » moyen pour l'abreviation de la guerre, » pour laquelle & pour le service de Sa » Majesté, sa vie ne sera jamais espargnée.

» M. d'Anjou alla trouver le Roy son » frere par le conseil du Sieur de Tavannes, » & luy rendit compte de sa charge, en » une harangue dressée par ledict Sieur de » Tavannes, où il n'oublie M. de Guyse » sans forces, sans congé à Poictiers. Le » Roy demande les moyens de le secourir; » le Sieur de Tavannes met en difficulté » d'y opposer une armée rompue & dissipée, » cent mille escus ne se doivent hazarder » contre un : que les Anglois avoient esté » chassez de Guyenne par patience, qu'il » en faloit faire ainsi des Huguenots. Le » conseil separé sans resolution, la Reyne » r'assemble ses fils importunez du Cardinal, » les Sieurs de Tavannes, de Rets, & de » Villequier, le Roy dit qu'il veut perdre » son Royaume ou secourir Poictiers. Le » Sieur de Tavannes invente le remede par

» le siege Chastelleraux, où les principaux
» Chefs Huguenots estoient malades : qu'ils
» les prendroient (portant honte & dom-
» mage à l'Admiral) promptement, ou le
» contraindroient de lever le siege de Poic-
» tiers, ce qu'advenant, il empescheroit
» M. d'Anjou d'estre combattu, le retireroit,
» & pareroit la riviere de Boing, & du ma-
» rets à Ingrande; aussi tost resolu, aussi
» tost executé. Il assiege Chastelleraux, l'Ad-
» miral avoit paty sept semaines devant
» Poictiers, & fait un pont sur le Clin, qui
» sert de fossé à la ville. Les assiegez tour-
» nent en force la foiblesse des colines de
» la ville, en font des plateformes, resolus
» pour les mauvaises murailles, defendre la
» bresche à cheval : force sorties, force
» assauts aux fauxbourgs gagnez & repoussez,
» qui empeschent l'Admiral de conclurre à
» l'assaut general, refroidy, est en doute de
» la prise. Il sçait, il entend la batterie de
» Chastelleraux plustost que l'advis du siege,
» sujet qu'il prend honorable pour lever
» celuy de Poictiers; il marche, son armée
» en bataille, droict audict Chastelleraux.
» Le Sieur de Tavannes adverty, & les Ita-
» liens repoussez de l'assaut dudict Chastel-
» leraux, à la faveur d'un retranchement

» treuvé sur la bresche, la poussiere porte » nouvelles de l'arrivée de l'Admiral. Le » Sieur de Tavannes froidement, sans em- » barras, avec le fruict de son dessein retire » artillerie, soldats & bagage. Monsieur, » croyant les fols; voulut coucher à deux » lieues proche : *demeurez-y si vous vou-* » *lez*, luy dict le Sieur de Tavannes en » colere, *& je m'en vay avec ceux qui ayment* » *le salut de la France, l'ennemy sera dans* » *deux heures sur vos bras*. Monsieur, fasché » du deslogement, le suit, fait marcher l'ar- » mée toute la nuict, passe la Creuze au » port de Piles, garnit les passages d'arque- » buziers & chevaux legers, qui amusent & » trompent si bien l'Admiral qui suivoit, » qu'il est forcé de loger au lieu de suivre. » L'Admiral suit droict à Selle, assiete re- » marquée dez long-tems du Sieur de Ta- » vannes, environnée de riviere, marets, » & Bourg retranché, n'y ayant qu'une » estroicte avenue où s'estoient placez les » Catholiques. L'Admiral treuve plus fin que » luy, qu'il ne peut forcer au combat : ne » pouvant tourner au tour, s'esloigne de six » lieues, passe la Creuze le troisiesme Sep- » tembre 1569; se rafraischist à Faye la vi- » neuse : le Prince d'Orange se retire avec

» vingt chevaux en Allemagne. La faillite
» de Poictiers, maladie & famine diminuent
» l'armée, & reputation Huguenotte. Ce
» stratageme, la levée du siege de Poictiers
» augmente, grossit celle des Catholiques;
» *la chance se tourne, qui fuyoit la bataille,*
» *la cherche.* Les Catholiques approchent
» trois lieues les Huguenots, qui deslogent
» pour n'estre en bonne assiette. L'Admiral
» s'apperçoit de sa diminution par le cou-
» rage de ses ennemis, resout de ne com-
» battre qu'advantageusement, se retire vers
» le bas Poictou, esperant refroidissement
» & dissipation du courage soudainement
» pris des Catholiques, composez de No-
» blesse & de volontaires, marche lente-
» ment entre opinion de combattre, & ne
» combattre pas. Le Sieur de Tavannes,
» devin ordinaire par son entendement,
» penetre leur dessein, non seulement ce
» qu'ils font, mais ce qu'il feroit s'il estoit
» en leur place: marche sans attendre autre
» advis pour leur couper le chemin de leur
» conqueste où ils vouloient aller.

(34) « Le Sieur de Tavannes (nous
» apprend son fils dans le Commentaire
» joint aux Mémoires) fut heureux au choix

» qu'il fist de son gendre, le Sieur de Mortemar, René de Rochechouart, nay de
» Maison ancienne & illustre, fust en tous
» les voyages militaires & entreprises de
» guerre de son tems, à Perpignan, au
» camp de Marolles commandant à un régiment, au camp de Gallon assista M. le
» Dauphin, fust avec cent des siens à l'assaut
» & prise de Vulpian, est renversé sur la
» bresche en celuy de Cony, estoit au camp
» d'Allemagne, au siege de Metz & de Hedin,
» défendit le premier, & au second il y fut
» pris, fust à la prise de Calais, vint trouver
» le Roy au tumulte d'Amboise, assista à
» la reprise des villes de Poictiers, Blois,
» Bourges & Rouan qu'avoient prises les
» Huguenots, contre lesquels il fust aux
» quatre batailles de Dreux, Sainct-Denys,
» Jarnac & Montcontour, combattit le premier à la défaite des Provençaux, fist une
» grande charge proche Castellerault, défendit Poictiers, chargea à Fontenay St.
» Estienne qui avoit mis la compagnie de
» M. de Montpensier en route, & sauva la
» plupart d'icelle, assista aux sieges de St Jean
» d'Angely, la Rochelle & Brouage, fust
» Capitaine de gendarmes, & eust les ordres
» St. Michel & St. Esprit (légere récom-

» pense pour tant de beaux effets); il servit
» cinq Roys fidelement, vesquit & mourut
» avec honneur en la Religion Catholique.
» Le Sieur de Tavannes luy donna sa fille
» aisnée, Jeanne de Saulx, non tant pour
» l'antiquité de sa Maison, ny pour les biens
» qu'il possédoit (estant appellé à cause d'i-
» ceux Roy de Poictou) que pour une grande
» valeur qu'il avoit vue & cogneue en luy,
» en tous les voyages cy-dessus mentionnez;
» femme digne d'un valeureux mary, qui n'a
» degeneré, ains a très-bien imité & suivy
» la vertu paternelle & la chasteté de sa
» mere; elle demeura jeune veufve, chargée
» de plusieurs petits enfans, lesquels au mi-
» lieu du fer, du feu & du sang qui couloit
» par la France, elle esleva & nourrit ver-
» tueusement, garda des entreprises faites
» sur eux, conservant leurs esprits, leurs
» corps, & leurs biens de tout naufrage,
» aymée, reverée & admirée de tous pour
» sa pieté, prud'hommie & prudence... »

(35) « Les voluptez (remarque le Vicomte
» de Tavannes dans son Commentaire) sont
» méprisables : le commun les attache partie
» aux vivres & en l'amour; les plaisirs ne sont
» tels que les repentirs & les incommoditez;
» les

» les superfluitez de viandes engendrent les
» maladies ; les exquises servent d'aiguillon
» pour en prendre outre mesure ; le plaisir
» n'est aux meilleures, ains à l'appétit. Les
» pauvres trouvent le pain bis & l'eau trou-
» ble aussi delicieuse que les riches les masse-
» pains & la malvoisie. Darius, en sa fuite,
» trouva l'eau de boue meilleure qu'il ne
» trouva la sucrée en prosperité. Les grands
» préviennent l'appétit, & s'en desrobent le
» plaisir..... Le préjudice des viandes se voit
» en ce que les conseils du matin sont beau-
» coup meilleurs que ceux de l'après-disner :
» tout appétit désordonné est suivy de chasti-
» mens, de maladies, débilitation de sens,
» perte d'entendement d'ame & de biens. En
» la beauté, la quantité, la jouissance estouf-
» fent les plaisirs ; si nous la constituons en
» masques, tournois, dépenses superflues :
» s'en sçavoir passer, & se commander, rap-
» portent davantage de contentement, res-
» tant le fruict de l'espargne. Si c'est en bas-
» timens & meubles, les pauvres, qui les
» voyent, y peuvent prendre plaisir comme
» les riches. Il n'y a point d'architecture plus
» belle que l'Univers, ny plus belle voute
» que celle du Ciel, ny plus beaux habits
» que la couleur des fleurs, ny plus belles

» allées que les chemins, ny plus beaux vergers que les foreſts. Toutes ſortes de voluptez ſe trouvent en la pauvreté égales à l'opulence : les inventions des riches ne ſont qu'imitations de la nature. Celuy qui oyt le roſſignol, n'a que faire de celuy qui le contrefaict : tout paſſe en un moment ; le ſouvenir des plaiſirs reçeuz, n'eſt ſi grand que la mémoire des malheurs eſvitez ».

De ces réflexions ſur l'abus des plaiſirs, le Commentateur paſſe à une longue digreſſion ſur la manie de batir. Il propoſe ſes idées particulieres pour faire du Louvre un monument nationnal : viennent enſuite des moralités fort aigres ſur les impôts & ſur les objets auxquels on en applique le produit. Le Commentateur, mécontent de la Cour, voyoit tout en noir. « Auſſi, obſerve-t-il, la liberté ne ſe peut aſſez acheter : à la Cour, on eſt contraint de ſuivre les vices du Maiſtre ; les blaſmer eſt dangereux ; les Princes ſages n'ont beſoin de nous, & nous n'avons que faire des mauvais. L'envie circuit les courtiſans : ils n'ont point d'heure à eux... Obeyr aux femmes, contrarier ſes ſemblables, eſtre garand des actions des maiſtres, ſe préparer pour ne tomber après leur mort, faire contre eux pour ſon particulier, celer ce qui leur nuiſt,

» estre triste, joyeux, louer, blasmer selon » l'appétit d'autruy, ainsy monter de branche » en branche, & à la derniere tomber en un » précipice, après avoir fomenté quelques » desseins dangereux pour maintenir sa fa- » veur. Crédit & envie nuisent : faire pour » plusieurs, est se rendre importun au Prince; » ne faire pour personne, est se perdre soy- » mesme; se monstrer & ouvrir à tous, c'est » estre importuné; s'enfermer, se cacher, » c'est estre hay. Les ingrats trouvent d'au- » tres ingrats : quels ongles bien aigus se- » roient nécessaires pour se tenir seul où tous » aspirent?... Heureux qui ne connoist les » Roys! Plus heureux ceux qu'ils ne co- » gnoissent!... Le Sieur de Tavannes avoit » desiré le repos de sa maison avant la St. » Barthelemy, ne s'estoit pris garde qu'il » estoit monté en telle grandeur, qu'il n'y » pouvoit retourner en paix ».

Nous ne nous attacherons point à suivre le Commentateur dans les excursions qu'il se permet sur une foule d'objets, qui n'ont aucun rapport avec les Mémoires Historiques. Telles sont ses considérations, 1°. sur le pouvoir des Rois qui parviennent au rang suprême, soit par élection, soit par mariage; 2°. sur la bonne ou mauvaise réputation;

3°. ſur le projet des Huguenots d'établir en France un Gouvernement Ariſtocratique ; 4°. ſur ceux qui croient être libres, & qui ne le ſont pas ; 5°. ſur les cauſes qui ont opéré la deſtruction de la Ligue ; 6°. ſur les bénéfices dont jouiſſent les Laïques. Vingt-quatre pages *in-folio* ſont conſacrées à ces diſcuſſions trop étrangeres à notre objet, pour que nous nous en occupions plus long-tems.

(36) Il eſt aſſez extraordinaire que la plupart des Contemporains ſe taiſent ſur ce mariage projetté entre Eliſabeth & le Duc d'Anjou. Ceux qui en parlent, le font avec une briéveté dont cet événement ne ſembloit pas ſuſceptible. Nous en citerons pour exemple la Popeliniere : voici comment (a) il s'exprime... « En cette ſaiſon, Odet de Coli- » gny (b), Cardinal, Eveſque & Comte de

(a) Tome II, Liv. XXIV, fol. 12, verſ.

(b) Ce récit de la Popeliniere ſe trouve également dans l'Hiſtoire latine de M. de Thou, Liv. L. On ſait que le Cardinal de Châtillon profeſſa ouvertement le Calviniſme, & qu'il épouſa Iſabelle de Hauteville. Auſſi dans les concluſions que prit contre lui le Procureur-Général du Parlement de Paris en 1569, lors de ſa retraite en Angleterre, ce mariage eſt un des griefs articulés contre lui : on y trouve ces mots : *Palam*

» Beauvais, qui, depuis le commencement
» des troisiemes troubles, avoit resté en An-
» gleterre, pour entretenir la Reyne affec-
» tionnée & secourable aux Protestans ; la
» paix faite, employé pour le mariage de
» Monsieur & d'elle, voyant le peu d'espoir
» qu'il y avoit, appellé par son frere l'Ad-
» miral, part de court pour s'embarquer à
» Hampton ; mais empoisonné par un sien
» valet-de-chambre au sentir & manger d'une
» pomme, mourut au grand regret des Re-
» formez. L'empoisonneur fut depuis saisi en

matrimonium prefiteri, *ce qu'il a fait*, dit le Magistrat. Sa prétendue veuve soutint un procès contre les héritiers du Cardinal. Toutes ces pièces sont consignées dans les preuves de l'Histoire Généalogique de la Maison de Coligny, par du Bouchet, depuis la p. 425, jusqu'à la page 442. On y voit que par accommodement l'Amiral lui paya la somme de 19572 liv. 9 f. 3 deniers tournois, comme moitié de la succession mobiliaire de son frère. Dans cette transaction datée du 23 Avril 1572, Isabelle de Hauteville, Dame de Loré, ne prend point d'autre qualité. Il paroît que cette transaction n'eut pas son effet, puisque les représentans de l'Amiral soutinrent un procès contre la Dame de Loré. L'Avocat-Général Servin donna des conclusions dans cette affaire le 30 Juillet 1604 ; & sur ces conclusions, la Chambre de l'Edit le 10 Juin 1606, mit les parties hors de Cour & de Procès.

» qualité d'eſpion, executé à la Rochelle où
» il confeſſa tout... »

Le Rédacteur des Mémoires de Tavannes, dans ſes Obſervations ſur ce mariage, n'a pas menagé la réputation d'Eliſabeth : les traits, qu'il s'eſt permis de lancer, décelent cette cauſticité, qui ſouvent rembrunit les couleurs dont il ſe ſert : au ſurplus, la coqueterie, qui fut le défaut dominant d'Eliſabeth, lui a attiré ces inculpations. On (a) a remarqué que c'étoit dans les occaſions où cette coqueterie entroit pour quelque choſe, que la politique deliée de cette Princeſſe triomphoit. Les Hiſtoriens Anglois confirment juſqu'à un certain point les reproches que lui fait Tavannes. Ils nous apprennent que ſon Ambaſſadeur, *le Milord Robert*, c'eſt ainſi que Tavannes l'appelle, étoit Robert Dudley, ſecond fils du Duc de Northumberland. Eliſabeth le créa Comte de Leiceſter : elle l'aima tant qu'il vécut; la confiance ſans bornes dont elle l'honoroit, porta à conjecturer (ajoutent ces (b) Ecrivains) qu'une paſſion plus tendre que la ſimple amitié dirigeoit ſa conduite. S'ils louent les qualités extérieures

(a) Hiſtoire de la Maiſon de Tudor, par Hume, Tome IV, in-4°., &c.

(b) Voyez Hume, *ibidem*. Strype, &c.

de l'heureux favori, ils le traitent durement du côté du moral. Hume prétend que les deux Cours (a) cherchoient mutuellement à se tromper; & cela ne s'accorde pas tout-à-fait avec le récit de Tavannes. Quoi qu'il en soit, la négociation échoua; & par la suite, nous la verrons se renouer en faveur du Duc d'Alençon, le plus jeune des freres de Charles IX.

(37) Philippe Gastine (b) & son frere avoient été pendus à Paris, parce qu'ils avoient prêté leur maison pour y faire le prêche. Sur les ruines de cette maison, rasée par Arrêt de la Cour, on avoit élevé une pyramide en forme de croix avec une plaque de cuivre, sur laquelle on lisoit le contenu de l'Arrêt. D'après les représentations des Protestans, Charles IX ordonna d'abattre cette pyramide. Il paroît que le Parlement

(a) Il y a apparence que Charles IX agissoit de bonne foi. Jaloux de son frère, il desiroit l'éloigner de la Cour : mais il est très-possible que Catherine de Médicis, qui préféroit le Duc d'Anjou à ses autres enfans, n'ait rien épargné pour traverser cette négociation.

(b) Les Gastines avoient été pendus en 1569. Leur maison située dans la rue St. Denys, & connue sous le nom *des cinq croix blanches*, fut rasée par Arrêt du Parlement du dernier Juin de cette année. (Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX, Tome I, p. 63.)

fit des difficultés. On lit dans un Ouvrage (a) moderne que le Roi écrivit la lettre suivante à cette Compagnie... « J'ai entendu vos re- » montrances que j'ai accoutumé de trouver » bonnes, comme mes prédécesseurs ont tou- » jours fait, & que je veux aussi faire, quand » je verrai que vous me porterez l'obéissance » que vous me devez; mais voyant comme » vous en avez usé depuis mon avénement » à la Couronne, & que ne laissez, encore » que je sois homme, de continuer à mépriser » mes commandemens, je vous ai voulu faire » cet honneur non accoutumé de vous écrire » de ma main, & commander doresnavant » obeyr à mes commandemens, ou je vous » feray cognoistre que n'eustes jamais Roy » qui se soit mieux fait obeyr que je le » feray... » Les intentions du Roi furent remplies; (b) mais il fallut que la Police sévît

(a) Histoire de la ville de Paris, par Lobineau, Tome III, p. 344.

(b) Pendant une nuit fort sombre on enleva la croix & on la transporta dans le cimetière des Innocens. Voyez dans les Mémoires du regne de Charles, imprimés à Middelbourg 1578, in-8°., Tome I, p. 63, « le discours de ce qui advint touchant la croix de » Gastines l'an 1571, vers Noël, par René Benoist, » Docteur en Théologie ». Cette date prouve que la

contre le peuple qui s'attroupa : la Popeliniere raconte que dans cette émotion, trois maisons de Protestans sur le pont Notre-Dame furent pillées ; « mais, dit-il (a), deux ou trois » des mutins renversez morts pour exemples, » le tout se porta mieux qu'on n'espéroit : » faisant voir en somme que, comme il n'y » a rien plus fier & insolent en prospérité » que le peuple, aussi n'y a-t-il rien plus » craintif, doux & humble en adversité ».

(38) Philibert le Voyer, Seigneur de Ligneroles (b), étoit (c) fils de Jean le Voyer, & de Jeanne de Surmont. Il commença par être Ecuyer de Jacques de Savoye, Duc de Nemours. Ce Seigneur l'ayant chargé en 1561 de concerter l'évasion du jeune Duc d'Anjou, peu s'en fallut que Ligneroles ne fut la vic-

Rédacteur des Mémoires de Tavannes ne s'assujétissoit pas dans ses récits à un ordre chronologique bien rigoureux. Au surplus, les autres Mémoires du tems sont souvent aussi inexacts.

(a) Tome II, Liv. XXIV, fol. 10, vers.

(b) Ligneroles est une Paroisse du Haut Perche.

(c) Il avoit épousé Anne Cabriana, fille d'Emilio Cabriana, Gentilhomme Mantouan. Catherine le Voyer, fille du Seigneur de Lignerolles, fut mariée à René du Bellay, Seigneur de la Flotte, & Gouverneur du Mans.

time de l'entreprise : cet événement, qui devoit le perdre, fit sa fortune, puisqu'il lui valut l'amitié du Duc d'Anjou. Il devint son Chambellan, fut créé Chevalier de l'Ordre du Roi ; si Ligneroles eut été moins indiscret & moins vain, il auroit pu arriver aux plus grandes places, lorsque le Prince, sous le nom de Henri III, fut couronné. On varie sur les causes de sa mort. Davila (a) nous a transmis une relation circonstanciée de cette catastrophe. Ligneroles fut tué à Bourgueil, où étoit la Cour, à midi vers le 1er. Septembre 1571. George de Villequier, Vicomte de la Guierche, par les mains de qui il périt, fut, selon Davila, l'exécuteur des ordres de Charles IX. Villequier écarta Ligneroles du gros des courtisans qui suivoient le Monarque à la chasse. Secondé par le Comte de Mansfeld, il lui chercha querelle. Tous deux se réunissant, l'infortuné Ligneroles succomba sous leurs coups. Davila prétend que le Duc d'Anjou lui avoit confié le projet de la St. Barthelemy, que Ligneroles par vanité s'en ouvrit au Roi, & qu'aussi-tôt sa perte fut jurée. Ce récit contredit formellement celui des Mé-

(a) Histoire des guerres civiles de France, Traduction de Baudoin, Edition in-4°., Tome I, p. 260 & suiv.

moires de Tavannes. D'autres Contemporains, & sur-tout (a) les Ecrivains Protestans, s'accordent avec Davila. Aussi le Laboureur (b), dans ses additions aux Mémoires de Castelnau, a-t-il adopté cette opinion. Il remarque « que le Roi fit mine » d'être plus irrité que personne de cet assas- » sinat. Il protesta qu'il en feroit une justice

(a) Lisez entre autres l'Histoire des cinq Roys, p. 414, dans les Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX, Tome I, p. 34. On voit les différens bruits qui circulèrent sur la mort de Ligneroles. Les uns, dit cet Auteur, l'attribuèrent à Catherine de Médicis & au Duc d'Anjou; selon cette opinion, Ligneroles avoit cherché à desservir le Duc d'Anjou, son maître, dans l'esprit de Charles IX. D'autres ont prétendu, ajoute l'Ecrivain que nous citons, que Ligneroles parla au Roi du projet formé pour détruire les Chefs du Protestantisme, projet dont le Duc d'Anjou lui avoit confié le secret. Le projet en question imaginé (dit-on) par Birague, devoit s'exécuter au milieu des fêtes qn'occasionneroit le mariage du Prince de Navarre avec la sœur de Charles IX. On auroit construit un fort défendu par les Seigneurs Catholiques. L'Amiral & les Chefs du Calvinisme l'auroient assailli. Les Catholiques devoient charger leurs arquebuses à balle : & c'étoit aux Thuileries qu'on auroit fait cette boucherie. Quoi qu'il en soit, Ligneroles paya de sa vie l'indiscrétion qu'il commit.

(b) Tome I, p. 776.

» exemplaire, il les fit prendre prisonniers;
» les fit conduire à la Conciergerie du Palais,
» & trompa si bien tout le monde par sa dissi-
» mulation, qualité indigne d'un Souverain
» qui doit avoir des voies plus droites & plus
» ouvertes, qu'on crut un tems que ces deux
» criminels n'avoient obligation de leur salut
» qu'au grand Prieur de France, Duc d'An-
» goulesme, qu'on fit intercéder pour leur
» grace, qu'il obtint à grand peine. Après la
» S. Barthelemy, on ne se soucia plus de faire
» mystere de ce meurtre; c'est pourquoi dans
» un Libelle du tems de Henri III, intitulé:
» l'*Asne au Coq*, il est ainsi parlé de la dis-
» grace du Sieur de Symiers, Chambellan du
» Duc (a) d'Anjou... »

Symiers ne s'est montré discret,
Et n'a pas bien joué son rolle :
Il a fait comme Lignerolle,
Quand il découvrit le secret...

Quelque respectable que soit l'autorité de le Laboureur, nous prévenons le Lecteur que de nos jours elle a été attaquée par un savant critique. « Une mort aussi extraordinaire,

(a) Connu auparavant dans l'Histoire sous le nom du Duc d'Alençon. Jean de Symiers étoit maître de la garde-robe de ce Prince.

» dit M. le Marquis d'Aubais (a), fit raisonner le public : on en chercha les motifs, » on en inventa plusieurs ; & il ne paroît pas » que l'on ait encore trouvé le vrai. Ceux qui » ont voulu dire que (Ligneroles) savoit le » secret de la St. Barthelemy, & qu'il l'avoit » divulgué, ont raisonné par la suite des événemens. Le massacre de la St. Barthelemy » arriva par hasard, & ne fut point projetté... » Voilà bien une apologie complette du récit des Mémoires de Tavannes ; & si l'on interroge la Popeliniere, il semble se rapprocher de l'opinion du Marquis d'Aubais. « En ce tems (lit-on dans (b) son Ouvrage) Ligneroles fust tué en Cour par le » jeune Villequier, son ennemy, assisté du » Comte Charles, St. Jean, frere de Montgommery, & autres ; & bien qu'il fust le » plus grand mignon de Monsieur, si est-ce » pource qu'aucun (c) n'espousoit la poursuite

(a) Notes sur l'Histoire des guerres du Comté Venaissin, par Perussis, Tome I des Pièces Fugitives, page 304.

(b) Tome II, Liv. XXV, fol. 12, verso.

(c) Selon l'Auteur des Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX, Tome I, p. 46, verso, celui qui avoit tué Ligneroles, fut récompensé d'un Gouvernement. « En somme (remarque-t-il, p. 47) il ne

» qu'en faisoit la Veuve. On dit que la mort
» luy étoit causée pour avoir failly envers
» ceux qu'il honoroit : sur quoy chacun ju-
» geant de l'occasion particuliere selon la
» connoissance des affaires de Court, les
» plus avisez se résolvoient un peu de seu-
» reté & grande inconstance, qu'on voit ès
» habitudes des petits envers les grands, à
» qui ne marche discrettement, & ne pré-
» voit l'avenir ».

(39) Si Jeanne d'Albret ne fut pas empoisonnée, il est fâcheux, pour la mémoire de Catherine de Médicis, que la plupart des Ecrivains du tems l'aient accusée de cet horrible attentat. « Sa mort inopinée, & soudai-
» nement advenue, raconte Davila (a), donna
» du soupçon aux Huguenots, si bien que le
» Roy, qui sçavoit que la force du poison
» n'avoit offencé que le cerveau, commanda

» fut autre bruit de la mort de Ligneroles, comme il
» avient ordinairement à tels mignons de Cour, qui
» après avoir employé corps, ame & biens au service
» de leurs Dieux, en cassant un verre, se sentent casser
» la teste en un instant, & reçoivent le juste payement
» de leurs jongleries & bouffonneries ».

(a) Histoire des guerres civiles de France, Tome I, Livre V, page 266, traduction de Baudoin, Edition in-4°.

» que les Medecins ouvrissent son corps, dont
» les parties étant trouvées saines, on ne voulut point toucher à la teste, sous prétexte de
» n'user d'inhumanité... »

« Le jour (lit-on dans un autre Ouvrage)
» (a) que la Reyne de Navarre arriva à Blois,
» le Roy & la Reyne mere, qui la fit empoisonner par René (b), son Parfumeur, luy firent
» tant de caresses, principalement le Roy qui

(a) Mémoires de l'Etoile, Tome I, p. 43.

(b) « Ce Messire René (dit le même Historien,
» p. 44) étoit un des bourreaux de la St. Barthelemy,
» homme confit en toutes sortes de meschancetez &
» de cruautez... Ce René (raconte l'Auteur des Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX, T. I,
» p. 160, verso) en vendant ses drogues & collets
» parfumez à la Reyne de Navarre, trouva moyen de
» l'empoisonner : les autres sont d'autre avis : tant y a
» que ledit René s'en est vanté depuis. Ainsi donc le
» Mercredy quatriesme jour de Juin, elle tomba malade au lit d'une fiévre continuée, causée (ce disoit-
» on) d'un mal de poumons, où de longtems s'étoient
» formez quelques apostumes, lesquels esmeuz & irritez par les grandes chaleurs d'alors, & d'un travail
» extraordinaire, luy enflammerent cette fievre, dont
» elle mourut cinq jours après... Le mal estoit au cerveau, qui avoit esté offencé du poison, & ne fut
» visité, à quoy la Reyne mere tint bien la main, faisant cependant de la dolente pour l'affliction de sa
» bonne amie ».

» l'appelloit *sa grand'tante, son tout, sa mieux*
» *aymée*, ne bougea jamais d'auprès d'elle à
» l'entretenir avec tant d'honneur & de révé-
» rence, que chacun en estoit estonné. Le
» soir, en se retirant, il dist à la Reyne sa
» mere en riant... *Et puis, Madame, que vous*
» *en semble? Joué-je pas bien mon rollet! oui*,
» luy répondit-elle, *fort bien; mais ce n'est*
» *rien qui ne continue : laissez-moy* (a) *faire*
» *seulement*, (dit le Roy) *& vous verrez que*
» *je les mettray au filet...* »

Malgré ces témoignages, qu'on pourroit multiplier (b), & qui, comme on le voit, inculpent Catherine de Médicis, le Laboureur (c), dans ses additions aux Mémoires de Castelnau, paroît croire que Jeanne d'Albret

(a) Pierre Mathieu, dans son Histoire de France, Tome I, pages 340 & 341, attribue à Charles IX les mêmes paroles.

(b) Lisez l'Histoire des cinq Roys, p. 419, d'Aubigné, Tome II, Liv. I, Chap. II, &c. Jean de Serres, dans son Recueil des choses mémorables, année 1572, Mathieu, dans son Histoire de France, Tome I, Liv. VI, p. 339, & de Thou, Liv. 51, parlent des doutes que l'on eut sur les causes de sa mort : mais ils ne prononçent point. Tous attestent que son crâne ne fut point ouvert.

(c) Tome I, Liv. III, p. 858.

mourut

mourut du chagrin (a) *qu'elle eut de ſe voir maltraitée*... Il eſt certain que les circonſtances dans leſquelles elle ſe trouvoit, l'expoſoient à bien des déſagrémens. Venue du Béarn à la Cour de Charles IX pour négocier le mariage de ſon fils avec la ſœur de ce Monarque, on conçoit combien elle dut éprouver de peines & de tribulations. Mais laiſſons-la nous faire elle-même ce tableau dans une lettre qu'alors elle écrivit au Prince ſon fils.

« MON FILS, je ſuis en (a) mal d'enfant,

(a) Villegomblain eſt un de ceux qui dans ſes Mémoires déclare de la manière la plus affirmative, que cette Princeſſe ne fut point empoiſonnée. *Elle mourut*, dit-il, *de mort naturelle, combien qu'on en ait voulu parler autrement.* Dans une des notes ſur le ſecond Livre de la Henriade, l'Auteur attaque vivement Mezeray, qui, comme bien d'autres Ecrivains, a cru que Jeanne d'Albret fut empoiſonnée. M. de Voltaire s'appuyant ſur la *Chronologie novennaire*, rapporte que Caillard, Médecin de cette Reine, & Deſnœuds, ſon Chirurgien (tous deux Proteſtans zélés), ouvrirent le crâne de Jeanne d'Albret, & qu'ils n'y trouvèrent aucune marque de poiſon : pour prononcer entre M. de Voltaire & Mezeray, il ne s'agit plus que de ſavoir ſi le témoignage de la *Chronologie novennaire* eſt préférable à ceux de Davila, & des autres Ecrivains que nous avons cités : tous atteſtent que le crâne de la Reine de Navarre ne fut point ouvert.

(b) « C'eſt une lettre (dit le Laboureur dans ſes

» & en telle extremité, que si je n'y eusse
» esté pourvu, j'eusse esté extrêmement tour-
» mentée. La haste en quoi je dépesche ce
» Porteur me gardera de vous envoyer un
» aussi long discours que celuy que je vous
» ay envoyé. Je luy ay seulement baillé de
» petits mémoires & chefs, sur lesquels il

» Additions aux Mémoires de Castelnau, T. I, p. 858)
» qu'elle escrit au Roy Henry IV, son fils; duquel
» elle estoit venue de Bearn traiter le mariage à Blois,
» où estoit la Cour, avec la Reine Marguerite, sœur
» du Roi; & comme cette négociation luy donnoit
» beaucoup de peine, en ce qu'elle taschoit par cette
» alliance d'asseurer l'estat & la condition de ce jeune
» Prince, c'est ce qui luy fait dire *qu'elle est en mal*
» *d'enfant*. Il y a des choses fort curieuses dans cette
» lettre, touchant le désordre de la vie courtisanne,
» & qui justifient les desseins que Dieu avoit de con-
» sumer les restes de la Maison de Valois dans les
» guerres civiles, & de purger par mesme moyen, &
» restablir par un nouveau regne l'estat de ce Royau-
» me, malheureusement déchiré par l'ambition des
» Chefs de tous les partis, défiguré par l'hypocrisie
» de tous les Grands, & devenu ridicule & insupor-
» table tout ensemble, par l'autorité toujours exposée
» en proye à une jeunesse insolente & vicieuse, par les
» profusions, par les débauches; il faut dire encore,
» puisque cela sert d'exemple, par la fureur des *pre-*
» *mieres puissances* qui rendoit les assassinats fréquens,
» & les personnes des traistres & des assassins sacrées.

» vous dira tout. Je vous eusse renvoyé Richardiere, mais il est trop las, & aussi » que lors, comme les choses se manient, » il y pourra aller bientost après ce Porteur, » que je depesche exprès pour une chose. » C'est qu'il me faut négocier tout au rebours » de ce que j'avois espéré, & que l'on m'avoit promis, car je n'ay nulle liberté de » parler ny à Madame seulement, seulement » à la Reine mere, *qui me traite à la fourche*, » comme vous verrez par le discours du » present Porteur. Quant à Monsieur, il me » gouverne & fort privémeut, mais c'est moitié » en badinant, comme vous le connoissez, » moitié en dissimulant. Quant à Madame, » je ne la vis que chez la Reine, lieu mal » propre, d'où elle ne bouge, & ne va en » sa chambre qu'aux heures qui me sont mal » aisées, aussi que Madame de Curton (a) » ne s'en recule point; desorte que je ne » puis parler à elle, qu'elle ne l'oye. Je ne » luy ay encore point montré vostre lettre, » mais je luy montreray. Je le luy ay dit, » elle est fort discrete, & me répond toujours, en termes généraux d'obéissance &

(a) Charlotte de Vienne, veuve du Sieur de Chabannes, Baron de Curton.

» reverence à vous & à moy, si elle est
» vostre femme.

» Voyant donc, mon fils, que rien ne
» s'avance, & que l'on me veut faire pré-
» cipiter les choses, & non les conduire par
» ordre, j'en ay parlé trois fois à la Reyne,
» qui ne fait que se moquer de moy, &
» au partir de là, dire à chacun le contraire
» de ce que je luy ay dit; de sorte que mes
» amis me blasment, & je ne sçay comment
» démentir la Reine; car quand je luy dis,
» *Madame, on dit que je vous ay tenu tel*
» *& tel propos; encore que ce soit elle-même*
» *qui l'aye dit, elle me le renie comme beau*
» *meurtre, & me rit au nez, & m'use de*
» *telle façon, que vous pouvez dire que ma*
» *patience passe celle de Griselidis.* Si je
» cuide (a), avec raison luy montrer com-
» bien je suis loin de l'esperance qu'elle m'a-
» voit donnée de privauté, & négocier avec
» elle de bonne façon; elle nie tout cela;
» & parce que ce Porteur à par mémoire
» les propos, vous jugerez par là où j'en
» suis logée. Au partir d'elle, j'ay un esca-
» dron de Huguenots, qui me viennent en-
» tretenir, plus pour me servir d'espions,
» que pour m'assister, & des principaux, &

(a) Si je m'efforce.

» de ceux à qui je fuis contrainte de dire
» beaucoup de langages, que je ne puis
» éviter fant entrer en querelle contr'eux.
» J'en ay d'une autre humeur, qui ne m'em-
» pefchent pas moins, mais je m'en défens
» comme je puis, qui font hermaphrodites
» Religieux. Je ne puis pas dire que je fois
» fans confeil, car chacun m'en donne un,
» & pas un ne fe reffemble.

» Voyant donc que je ne fais que vaciller,
» la Reine m'a dit qu'elle ne fe pouvoit ac-
» corder avec moi, & qu'il falloit que de
» vos gens s'affemblaffent pour trouver des
» moyens. Elle m'a nommé ceux que vous
» verrez tant d'un cofté que d'autre. Tout
» eft de par elle, qui eft la principale caufe,
» mon fils, qui m'a fait depefcher ce Por-
» teur en diligence, pour vous prier m'en-
» voyer mon Chancelier (a), car je n'ay

(a) Francourt, Chancelier de Navarre, périt au maffacre de la St. Barthélémy. « Francourt (raconte la Popeliniere, Liv. XXIX, Tome II, folio 66) » manceau, iffu de bas lieu, mais cogneu par fes » études : puis renommé entre les Proteftans.. fit voir » de fon vivant que, comme le fait des guerres n'eft » la feule vacation qui peut avancer fon profeffeur, » on pouvoit auffi acquérir honneur autrement que par » les armes; voire què le renom qu'elles donnent, eft

» homme icy qui puiſſe ny qui ſçache faire
» ce que celuy-là fera, autrement je quitte
« tout, car j'ay eſté amenée juſques icy ſous
» promeſſe que la Reine & moy nous accor-
» derions. Elle ne fait que ſe moquer, &
» ne veut rien rabattre de la meſſe, de la-
» quelle elle n'a jamais parlé (a) comme
» elle fait. Le Roy, de l'autre coſté, veut
» que luy eſcrive. Ils m'ont permis d'en-
» voyer querir des Miniſtres, non pour diſ-
» puter, mais pour avoir conſeil. J'ai envoyé
» querir MM. d'Eſpina, Merlin, & d'autres
» que j'aviſeray, car je vous prie noter que

» d'auſſi foible & petite durée que celuy des lettres &
» maniement d'Eſtat, auquel il excelloit, eſt aſſeuré.

(a) On trouve dans les Mémoires de l'Etoile, Edit. de 1744, Tome I, p. 47, une anecdote qui, ſi elle eſt autentique, prouve le deſir qu'avoit Charles IX de conclure cette alliance. « La Reyne de Navarre, dit » l'Hiſtorien, eſtant à Paris, parlant un jour (au Roy) » de la diſpenſe du Pape pour le mariage de ſon fils » avec Madame, ſœur du Roy, & qu'elle en craignoit » la longueur, que le Pape à cauſe de ſa religion ſe » feroit tenir : Non, non, *dit-il*, ma tante, je vous » honnore plus que le Pape, & aime plus ma ſœur » que je ne le crains : je ne ſuis pas Huguenot; mais » je ne ſuis pas ſot auſſi : ſi M. le Pape fait trop la » beſte, je prendray moy-meſme *Margot* par la main, » & la meneray épouſer en plein prêche.

» l'on ne tasche que vous avoir, *& pour ce » avisez-y*, car si le Roy l'entreprend, comme » l'on dit, j'en suis en grande peine. J'en- » voye ce Porteur pour deux occasions, l'une » pour vous avertir comme l'on a changé » la façon de négocier envers moy, que » l'on m'avoit promise, & pour cela qu'il » est nécessaire que M. de Francourt vienne, » comme je luy escris; vous priant, mon » fils, s'il en faisoit quelque difficulté, le » luy persuader & commander; car je m'as- » seure que si vous sçaviez la peine en quoy » je suis, vous auriez pitié de moy, car » l'on me tient toutes les rigueurs du monde, » & des propos vains & moqueries, au lieu » de traiter avec moy avec gravité, comme » le fait mérite; desorte que je crêve, parce » que je me suis si bien résolue de ne me » courroucer (a) point, que c'est un miracle » de voir ma patience: & si j'en ay eu, je » sçay que j'en auray encore plus affaire que » jamais, & m'y resoudray aussi davantage. » Je crains bien d'en tomber malade, car je » ne me trouve guere bien.

(a) Il sembloit qu'elle eût prévu le conseil que le Maréchal de Tavannes donna contre elle à Catherine de Médicis.

» J'ay trouvé vostre lettre fort à mon gré ;
» je la montreray à Madame, si je puis ; quand
» à sa peinture, je l'envoyeray quérir à Paris.
» Elle est belle & bien avisée, & de bonne
» grace ; mais nourrie en la plus maudite &
» corrompue compagnie qui fut jamais, car
» je n'en voy point qui ne s'en sente. Vostre
» cousine la Marquise, en est tellement
» changée, qu'il n'y a apparence de Religion,
» sinon d'autant qu'elle ne va point à la
» Messe ; car au reste de la façon de vivre,
» horsmis l'idolatrie, elle fait comme les
» Papistes, & ma sœur la Princesse encore
» pis. Je vous l'escris privément. Ce Por-
» teur vous dira comme le Roy s'émancipe,
» c'est pitié. Je ne voudrois, pour chose du
» monde, que vous y fussiez pour y de-
» meurer. Voilà pourquoy je desire vous
» marier, & que vous & vostre femme vous
» vous retiriez de cette corruption ; car en-
» core que je la croyois bien grande, je la
» trouve encore davantage. Ce ne sont pas
» les hommes icy qui prient les femmes, ce
» sont les femmes qui prient les hommes :
» si vous y estiez, vous n'en eschapperiez ja-
» mais sans une grande grace de Dieu. *Je
» vous envoye un bouquet pour mettre sur
» l'oreille, puisque vous estes à vendre*, &

» des boutons pour un bonnet. Les hommes » portent, à cette heure, force pierreries; » mais on a acheté pour cent mille escus, » & on achete tous les jours. L'on dit que » la Reine va à Paris, & Monsieur. Si je » demeure icy, je m'en iray en Vendomois. » Je vous prie, Mon fils, me renvoyer ce » Porteur incontinent, & quand vous m'escrirez, me mandez que vous n'osez escrire » à Madame, de peur de la fascher, ne sçachant comme elle a trouvé bon celle que » vous luy avez escrite. Vostre sœur se porte » bien.

» J'ai vu une lettre que M. de la Case vous » a escrite. Je serois d'avis, sauf meilleur » conseil, que vous sçussiez pour qui il parle. » Je vous prie encore, puisque l'on m'a re- » tranché ma négociation particuliere, & » qu'il faut parler par avis & conseil, m'en- » voyer le Sieur de Francourt. Je demeure » en ma premiere opinion, qu'il faut que » retourniez vers Bearn. Mon fils, vous avez » bien jugé par mes premiers discours (a),

(a) Elle veut probablement parler de la lettre qu'elle lui avoit écrite, lorsqu'il avoit suivi la Cour à Bayonne. On a remarqué que cette lettre étoit au-dessus de la portée de Henri IV, qui alors avoit environ onze à douze ans. En général tout ce qui sortoit de la plume

» que l'on ne tasche qu'à vous séparer de
» Dieu & de moy, vous en jugerez autant
» par ces derniers, & de la peine en quoy
» je suis pour vous. Je vous prie prier bien
» Dieu, car vous en avez bien besoin en
» tout temps, & mesme en celuy-cy, qu'il
» vous assiste ; & je l'en prie, & qu'il vous
» donne, mon fils, ce que vous desirez.
» De Blois, ce 8 de Mars, de par

vostre bonne mere
& meilleure amie,
JEANNE.

» Mon fils, depuis ma lettre escrite,
» n'ayant nul moyen encore de montrer vostre
» lettre à Madame, je luy ay dit ce qu'il y
» avoit : elle m'a dit que quand ces propos
» se sont commencez, que l'on sçavoit bien
» qu'elle estoit de la Religion qu'elle estoit,
» & bien affectionnée. Je luy ay dit que
» ceux qui avoient embarqué cecy, ne di-
» soient pas cela, & que l'on me faisoit le
» fait de la Religion si aisé, & qu'elle mesme

de Jeanne d'Albret, étoit marqué au coin du rigorisme : quelquefois même son zèle devenoit amer. La nouvelle religion qu'elle professoit, & la société des Ministres dans laquelle elle vivoit, devoient naturellement produire ces effets sur son esprit.

» y avoit quelque affection : que fans cela je » ne fusse entré si avant, & que je luy supplois d'y penser. Les autres fois que je » luy en avois parlé, elle ne m'en avoit » répondu si absolument, ny si rudement. » je croy qu'elle parle comme l'on la fait » parler, & aussi que les propos que l'on » nous avoit dit touchant son desir à la Re- » ligion, n'estoient que pour nous y faire » entendre. Je ne perds nulle occasion d'en » tirer d'elle quelque chose qui me puisse » contenter. Je luy demanday, au soir, si » elle vous vouloit rien mander, elle ne » me sonna mot, & la pressant, me dit qu'elle » ne pouvoit rien mander sans congé : l'autre » que me commanda vous faire ses recom- » mandations, & qu'il faut que vous veniez ; » *mais je vous dis le contraire.*

La lettre a pour suscription, à mon fils

Trois mois après la date de cette lettre, Jeanne d'Albret, âgée d'environ 44 ans, termina sa carriere. On ne s'appésantira point sur l'éloge de cette Princesse (a). Son zele pour la

(a) D'Aubigné a bien peint cette Princesse en peu de mots. « N'ayant de femme que le sexe, l'ame en- » tiere aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes » affaires, le cœur invincible aux grandes adversités.

Religion protestante n'a pas empêché les Ecrivains Catholiques de rendre hommage à ses vertus(a). Pour que le Lecteur apprécie Jeanne d'Albret, il suffit de dire que ce fut elle qui éleva Henri IV. Une institution, dont les résultats précieux firent le bonheur d'un peuple entier, lui consacre à jamais les respects de la postérité. En contemplant la statue révérée du Monarque, un François ne doit point oublier que l'ame, grande & sensible de Henri, fut l'ouvrage de sa mere. Cette Princesse étoit d'autant plus capable de présider à l'éducation de son fils, qu'à un caractere (b) plein d'éner-

(a) Il est étonnant que M. de Voltaire, qui parle si mal des anecdotes hazardées, ait consigné dans une des notes du second Livre de la Henriade, le prétendu mariage que contracta secrettement la Reine de Navarre avec un Gentilhomme nommé *Goyon*. Il déclare avoir puisé ce fait dans les *Réponses de Bayle aux questions d'un Provincial*. Bayle prétendoit avoir connu le petit fils de cette Princesse, se nommant *Goyon*, comme son grand-pere, & faisant les fonctions de Ministre en Hollande : ce sont là de ces faits qu'on ne croit pas sur parole.

(b) Le testament de Jeanne d'Albret porte l'empreinte de son caractère. En voici quelques clauses qui méritoient bien d'être indiquées par nos Historiens. Après avoir ordonné que Catherine, sa fille, sera sous la tutelle du Roi de Navarre, son fils (depuis Henri IV)

gie elle joignoit un esprit cultivé. Protectrice des gens de lettres, elle se délassa quelquefois en composant des poésies fugitives. On cite d'elle l'Impromptu suivant qu'elle fit dans l'Imprimerie du fameux Robert Estienne. Si ses vers n'ont pas la magie de la versification, le sens qu'ils renferment intéresse.

Art singulier, d'icy aux derniers ans,
Représentez aux enfans de ma race,
Que j'ay suivi de craignans-Dieu la trace,
Afin qu'ils soient les mesmes pas suivans.

On présume bien que les gens de lettres regretterent Jeanne d'Albret. Ce sentiment

Jeanne veut que la Dame de Tignonville, Gouvernante de la Princesse, continue à l'être, que dans cette éducation, la Dame de Tignonville soit secondée par les Dames de Vaux, de Fontrailles, & de la *Damoiselle* du Perray. Jeanne veut encore que sa fille soit conduite en Béarn, qu'on l'élève dans les principes du Protestantisme, & qu'on la marie à un Prince de cette communion. Enfin Jeanne nomme pour ses exécuteurs *le Cardinal de Bourbon & l'Amiral de Coligny* : ce sont ces deux personnages qu'elle accole pour veiller à l'exécution de ses dernières volontés. (Voyez ce testament reçu le 8 Juin 1572 par Gaudicher & Goguyer, ainsi que tout ce qui a rapport à la mort de Jeanne d'Albret dans les Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX, Tome I, p. 160 & suiv.)

leur fut commun avec la partie ſaine de la nation. Les Muſes pleurerent ſa mort. Dans le nombre des productions, que cet événemect ſit éclore, nous nous contenterons de rappeller la traduction d'une épitaphe latine, qui peint le cœur (a) & l'eſprit de Jeanne d'Albret...

S'ébahit-on pourquoy la Royne de Navarre,
En ſageſſe, en bonté, en piété ſi rare,
N'a languy que cinq jours à s'envoller au Ciel?
C'eſt le peu qu'elle avoit en elle de mortel.

(40) Le Comte Ludovic de Naſſau, partit ſecrettement de Paris vers le commencement de Mai 1572. Soutenu de quelques troupes Françoiſes, que Genlis lui amena, il s'empara, peu de tems après, de la ville de Mons. Afin de s'y conſerver en force, il appella la Noue, qui avec un autre détachement de Calviniſtes François, avoit pris Valenciennes, & ſe diſpoſoit à aſſiéger la citadelle. La retraite de la Noue rendit ſa conquête infructueuſe, & Valenciennes retomba ſous la domination Eſpagnole. Si on conſulte les Ecrivains du tems ſur cet envoi de troupes Françoiſes dans les Pays-Bas, on

(a) Ce portrait n'eſt pas tout-à-fait conforme à celui qu'en ont tracé pluſieurs modernes. Mais il con-

trouve les opinions partagées. Les uns, tels que la Popéliniere (a), disent que Charles IX n'y participoit point, & que les Calvinistes de France agissoient à son insu. Les autres (b) soutiennent que la Cour de France, en permettant aux Chefs du Calvinisme de secourir le Prince d'Orange, ne tendoit qu'à les séparer les uns des autres, afin de mieux les écraser. Ils ajoutent que cette manœuvre étoit concertée entre l'Espagne & la France. Cependant il paroîtroit que le Duc d'Albe n'étoit pas trop convaincu de la sincérité

tient la substance des jugemens portés par les contemporains : en les rapprochant les uns des autres, ils nous ont fourni ce résumé. Nous n'en citerons qu'un seul : c'est Davila ; & son autorité ne doit pas être suspecte. « C'estoit (dit-il p. 266) un femme d'un courage invincible, d'un très-grand esprit, & d'une valeur relevée par dessus la condition de son sexe : aussi, à vray dire, ces qualitez éminentes, accompagnées d'une pudicité singuliere & d'une générosité sans exemple, luy eussent acquis une éternelle louange, si, sans l'appuy des sciences, voulant pénétrer dans les plus profonds mysteres de la Théologie, & mesme les expliquer, elle ne se fût imbue des opinions du Calvinisme, & ne s'y fût obstinée ».

(a) Liv. XXVII, fol. 50 & suiv., Tome II.

(b) Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX, Tome I, p. 176.

de Charles IX & de son Conseil, s'il est vrai qu'à cette époque il ait dit au Sieur de Montdoucet, Ministre du Monarque François, à Bruxelles, *que la Reyne mere luy avoit envoyé des fleurs de Florence, mais qu'il luy renvoyeroit des chardons d'Espagne.*

(41) On a vu dans l'observation précédente, que selon la Popeliniere, Charles IX n'avoit point consenti à l'envoi de troupes Françoises dans le Pays-Bas. Ici la Popéliniere (a) dit le contraire. *Le Roy* (lit-on dans son ouvrage) *s'y affectionnoit tellement, qu'un jour de délay luy sembloit dix ans entiers...* Ces variations prouvent combien il est difficile, à l'époque que nous parcourons, d'établir la vérité des faits. Les Contemporains se contredisent respectivement. Souvent ils se rétractent d'eux-mêmes. Il nous semble que la cause de ces contradictions & de ces rétractations est aisée à assigner. Charles IX, naturellement violent, dénué d'expérience en raison de sa jeunesse, & n'ayant aucun plan fixe d'administration, changeoit continuellement d'après les impressions qu'il recevoit. Ce Prince, vraiment à plaindre, environné de gens intéressés à le tromper,

(a) Liv. XVII, fol. 47.

& se

& se défiant (a) de tous, paroissoit détruire le soir ce qu'il avoit voulu édifier le matin. Si l'on joint à cela l'esprit de parti, & la haine de Religion, on a la clef des variations qui regnent parmi les Ecrivains du temps, & des démentis formels qu'ils se donnent.

(42) Si l'on interroge les Contemporains sur les manœuvres secrettes qui furent employées pour déterminer Charles IX au massacre de la Saint-Barthelemy, la variation de leurs récits forme un de ces problêmes historiques, dont jamais la postérité n'aura

(a) La position de Charles IX étoit bien triste, si l'on peut s'en rapporter à l'anecdote suivante, qu'on trouve dans les Mémoires de l'Etoile, Tome I, p. 48. « Une autrefois (ce Monarque) parlant à Teligny » fort privément, comme il faisoit à tous les Hugue- » nots, & discourant avec luy de l'entreprise de Flan- » dres, il luy dit : *Veux-tu que je te die librement, Te-* » *ligny ? Je me deffie de tous ces gens-cy : l'ambition de* » *Tavannes m'est suspecte : Vieilleville n'ayme que le bon* » *vin : Cossé est trop avare : de Montmorency ne se soucie* » *que de la chasse & de volerie : le Comte de Retz est Es-* » *pagnol : les autres Seigneurs de ma Cour & de mon Con-* » *seil ne sont que des bestes : mes Secrétaires d'Estat, pour* » *ne rien celer de ce que j'en pense, ne me sont pas fideles,* » *si bien qu'à vray dire je ne sçais par quel bout com-* » *mencer.*

l'exacte solution. On l'a déjà dit, les Ecrivains (a) Protestans ont jugé d'après l'événement; ils déclarent unanimement que depuis long-tems ce plan de destruction étoit arrêté. Plusieurs Catholiques (b) ont embrassé la même opinion. Sans doute ces derniers croyoient diminuer l'atrocité de cette action, en la présentant comme une suite des circonstances, & comme (c) le seul moyen qu'avoit Charles IX, pour écraser l'hydre des guerres civiles, toujours près de renaître. Tavannes (d) soutient que cette

(a) Lisez d'Aubigné, l'Histoire des cinq Roys, les Mémoires d'Estat sous Charles IX, &c.

(b) Davila, Capi-Lupi, &c.

(c) La Popeliniere, instruit encore moins que les autres, raconte froidement quelques circonstances du massacre. (Voyez son Hist. de France, Tome II, Liv. XXVIII, fol. 65 & suiv.)

(d) La Reine Marguerite, dans ses Mémoires, & le dernier Editeur du Journal de l'Etoile, disent la même chose. Dans le Tome XV des Hommes illustres de la France, on rapporte une prétendue lettre adressée par la Reine mere à Strozzi, quelques mois avant la St. Barthélémi; il avoit ordre de ne la décacheter que le 24 Août. Elle est conçue en ces termes : « Strozzi, je » vous avertis que ce jourd'huy 24 d'Août, l'Admiral » & tous les Huguenots qui estoient icy, ont été tuez : » partant, advisez diligemment à vous rendre maistre

affreuse tragédie ne fut point préméditée, & qu'elle fut l'ouvrage du moment. Nous nous garderons bien d'opposer les uns aux autres ces récits qui se contredisent. Ce tableau, hideux par la nature des objets qui y sont peints, affligeroit le Lecteur sans l'instruire. Nous nous bornerons à recueillir les anecdotes qui peuvent éclaircir le texte des Mémoires de Tavannes. Toutes ne seront pas consignées ici. Plusieurs des Mémoires, que nous publierons par la suite, suppléront à ces omissions. Tels sont entr'autres les Mémoires de Mergey (a), de la Reine Mar-

» de la Rochelle; & faites aux Huguenots qui vous » tomberont entre les mains, le même que nous avons » fait à ceux-cy. Gardez vous bien d'y faire faute, » autant que craignez de déplaire au Roy, Monsieur » mon fils, & à moy. (*Signé* CATHERINE.) ». Il ne s'agit plus que de savoir si cette lettre est bien autentique. D'un autre côté en admettant que le projet de la St. Barthélémi ait été conçu de longue main, il étoit inutile, & même imprudent de faire assassiner l'Amiral en particulier. C'étoit donner l'éveil aux autres, & le coup auroit été manqué.

(a) Beaucoup d'autres, comme ceux du Duc de Bouillon, de Theodore Aggripa d'Aubigné, de Guillaume de Saulx, Seigneur de Tavannes, de Cheverny, de Villeroy, de Villegomblain, &c., s'expriment si briévement sur cet article, qu'à l'exception de quel-

guerite, de Brantôme & de Sully. Mergey, témoin oculaire de cette ſcene de carnage, y courut les plus grands dangers. Marguerite vit, autour de ſon lit, étinceler le fer des aſſaſſins. Brantôme, vivant avec des gens de la Cour de Charles IX, nous a tranſmis des particularités qu'on ne trouve point ailleurs. Ce n'eſt pas que ces Ecrivains nous donnent des lumieres plus ſatisfaiſantes que les autres, ſur la maniere dont s'eſt ourdie une trame qui coûta tant de ſang à la France; mais chacun d'eux raconte ce qu'il a vu, ou ce qu'il a appris. Les reſſorts qu'on fit mouvoir, pour armer à l'inſtant une partie de la Nation contre l'autre, ſont un de ces miſteres politiques qui reſteront couverts d'un voile épais. En l'approfondiſſant, on peut créer des opinions, mais des opinions (a) ne ſont pas des faits. Malheureuſement

ques faits particuliers qui s'y rencontrent, il y a peu de lumières à recueillir.

(a) C'eſt ce qu'a fait entre autres le dernier Editeur des Mémoires de l'Etoile dans une longue note, T. I, p. 49 & ſuiv. Il prétend que le projet de la St. Barthélémi fut conclu & médité en 1563 au Concile de Trente, par le Cardinal de Lorraine, qu'on le confirma à l'entrevue de Bayonne, que plus on approchoit du terme, plus Catherine de Médicis s'y affermiſſoit,

les Mémoires de Michel de Castelnau finissent avec l'année 1570. Personne n'étoit plus capable que lui de dévoiler cet œuvre d'iniquité, puisqu'il fut attaché au service de Henri III, & à celui de Henri IV. Probablement Castelnau sentit qu'il y a des événements sur lesquels le sage doit se taire. Son savant Commentateur se rapproche de l'opinion de Tavannes. » Catherine de Médicis (observe-t-il (a)) traita le Duc » d'Anjou comme le mieux aymé de tous » ses enfans, le rendit capable d'ambition, » & luy inspira les grands desseins, pour » lesquels ils trouverent tous deux à propos » de le rendre chef du parti Catholique, » en qualité de Lieutenant-Général du Roy » son frere. Ses victorieux exploits ayant eu » le succès qu'ils desiroient, ils ne se dé» fierent pas, sans sujet, de la jalousie du » Roy Charles, qui n'avoit point une joye » entiere de tant d'avantages, qui se dé» gouta enfin d'une si étroite intelligence,

& qu'enfin on choisit pour l'exécuter, les nôces du Roi de Navarre. Il est aisé d'etablir ainsi une série d'allégations : mais sans les preuves, elles se convertissent en pures hypotéses.

(a) L'Abbé le Laboureur dans ses Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome III, p. 30 & 31.

» & qui peut être se fit tort d'en avoir té-
» moigné trop ouvertement ses sentimens ;
» car cela redoubla les soupçons de la Reine,
» qui continua d'instruire le Duc d'Anjou,
» son fils, dans des maximes plus estran-
» geres que Françoises, & de gouverner
» l'Estat conformément à leurs intérests,
» c'est-à-dire de fomenter les divisions, d'en-
» tretenir l'esprit du Roy dans le trouble
» & dans la défiance, & de le réduire, par
» le peu de plaisir qu'il prenoit à entendre
» parler de ses affaires, à en rebuter les
» soins, & à vivre mollement parmy les
» délices où l'on l'amusoit. Ils ne le faisoient
» agir que quand ils avoient besoin d'un
» personnage furieux, afin de le rendre plus
» redoutable & moins aymé de ses peuples,
» & qu'on cessast de tant souhaiter qu'il
» prist le Gouvernement en main. Ils s'ap-
» perçurent néanmoins qu'il ne laissoit pas
» d'estre susceptible des conseils ambitieux,
» mais principalement quand il écouta les
» propositions que l'Amiral de Chastillon,
» lequel la paix avoit rapproché, luy donnoit
» de faire la guerre en Flandres, pour re-
» cevoir sous son obéissance les villes des
» Pays-Bas, que la cruauté du Duc d'Albe
» avoit révoltées ; & ce fut le plus pressant

» motif qui les détermina au massacre de la » Saint-Barthelemy, pour changer tout d'un » coup la face des affaires. Il y avoit long- » tems que la Reine & son fils avoient, » avec la Maison de Guyse, conjuré la perte » de l'Amiral; toutesfois c'estoit sans avoir » convenu du tems & de l'occasion jusqu'à » ce qu'ils se défiassent qu'il n'eut gagné » l'esprit du Roy, qui luy donnoit de trop » favorables audiences. Le Duc d'Anjou (a)

(a) On lit dans les Mémoires de l'Etoile de la dernière Edition, Tome I, p. 47, une anecdote qui nous a paru devoir être rapprochée de ce que dit ici le Laboureur... « (Le Roy) parlant un jour à l'Admiral » de la conduite de l'entreprise de Flandres, & sachant » bien que la Reyne mere luy estoit suspecte; Mon » pere, *lui dit-il en ces termes*, il y a encore une chose » en cecy à quoy il nous faut bien prendre garde, c'est » que la Reyne, ma mere, qui veut mettre le nez » partout, comme vous sçavez, ne sache rien de cette » entreprise, au moins quant au fond; car elle nous » gâteroit tout... Ce qu'il vous plaira, Sire (répliqua » l'Admiral): mais je la tiens pour si bonne mere & si » affectionnée au bien de vostre Estat, que quand elle » le sçaura, elle ne gâtera rien: au contraire, elle » nous y pourra beaucoup ayder ce me semble, joint » qu'à luy celer, j'y trouve de la difficulté & de l'in- » convénient..... Vous vous trompez, mon pere, » (luy dit le Roy) laissez-moy faire seulement: je vois » bien que vous ne connoissez pas ma mere; c'est la

» en crut estre certain un jour qu'entrant
» dans la Chambre du Roy, qui se prome-
» noit familierement avec l'Amiral, il le vit
» changer de visage à son arrivée, & de
» serein qu'il estoit auparavant, reprendre
» la fureur de ses yeux, porter la main sur
» la garde du poignard, & faire des mines,
» qui le firent aussitost retirer tout en désordre,
» pour en porter les nouvelles à la Reine :
» elle lui dit alors qu'*il ne falloit plus mar-*
» *chander*; mais pour en estre plus assurée (a),

» plus grande brouillonne de la terre.... Cependant
» c'estoit-elle qui faisoit tout; & le Roy ne tournoit
» pas un œuf, qu'elle n'en fût avertie ».

(a) Il paroît que l'Abbé le Laboureur a puisé la majeure partie du morceau que nous citons dans deux écrits du tems qui, à peu de chose près, se ressemblent. Le premier a pour titre : *Vera & brevis descriptio tumultus postremi Gallici Luteciani, in quo occidit Admiralius, cum aliis non paucis. Cracoviæ 1573. In-4°.* Le second est intitulé : *Discours de Henri III, Roi de Pologne, à une personne d'honneur & de qualité, étant près de Sa Majesté à Cracovie, sur les causes & motifs de la St-Barthélémi...* Le dernier a été inséré dans les Mémoires d'Estat de Villeroi, Tome II, page 59. L'Historien Mathieu prétend que le Duc d'Anjou tint le discours en question à *Miron*, son Médecin : l'opinion la plus générale, est que ce Prince l'adressa à M. de Souvré. On lit dans cet ouvrage, que Catherine de Médicis &

» elle épia la sortie de l'Amiral, & vint avec
» un visage meslé de sérieux & de gayeté
» demander au Roy ce qu'il avoit appris d'une
» si longue conversation... *J'ay appris*, luy
» dit-il en blasphémant, *Madame, que je*
» *n'ay point de plus grands ennemis que vous*
» *& mon frere*; & se promenant à grands
» pas, la laissa bien étourdie d'un si dur
» accueil, qui la fit sortir sans autrement dé-
» libérer. Comme ce changement estoit à
» redouter de tous ceux qui estoient du Gou-
» vernement, s'estant aussitost assemblez au
» mandement de la Reyne, on conclut sur
» le champ, avec elle, qu'il (a) se falloit
» défaire de l'Amiral. Le Duc d'Anjou se

le Duc d'Anjou s'appercevant que Charles IX sortoit furieux de chaque conférence qu'il avoit avec l'Amiral, chargèrent Maurevel de l'assassiner. Maurevel ayant manqué son coup, & craignant pour eux-mêmes les suites de l'évènement, ils persuadèrent au jeune Monarque, dit l'Ecrivain, que l'Amiral, pour se venger, sollicitoit le secours des Puissances étrangères. Ils ajoutèrent que les Catholiques François, indignés des liaisons de Charles avec les Chefs du Calvinisme, songeoient à se donner un Chef. Charles effrayé, embrassa le projet de la St. Barthélémy, qu'on lui proposa; comme il étoit violent dans ses résolutions, sur le champ il fallut frapper le coup.

(a) Les Mémoires de la Reine Marguerite confirment ce fait.

» déclara Chef du parti; la Maison de Guise
» luy promit service; & d'abord on ne
» pensa sinon le faire assassiner; mais n'ayant
» esté que blessé, le bruit qu'en firent les
» Huguenots, servit infiniment à ménager
» le consentement du Roy sur le point de
» l'exécution du dessein qui fut pris ensuite
» de faire le carnage de tous ceux de ce
» party, *où le Duc d'Anjou permit très-vo-*
» *lontiers au Cardinal de Lorraine de prof-*
» *crire, non pas tous les ennemis de sa Mai-*
» *son, mais quasi tous ceux qui n'en estoient*
» *pas amis* ».

(43) Tout ce qui concerne le cérémonial de ce mariage, trouvera sa place dans les Mémoires de la Reine Marguerite; mais nous croyons devoir consigner ici la lettre que l'Amiral de Coligny écrivit le jour même (a) à sa femme (b), qui étoit enceinte... » Ma

(a) C'étoit le Lundi 18 Août 1572.

(b) Charlotte de Laval, première femme de l'Amiral, étoit morte le 3 Mars 1568. Le 25 Mars 1571, il épousa en secondes nôces Jacqueline de Montbel, fille de Sébastien, Comte d'Entremont & de Montbel, & veuve de Claude de Bastarnay, Baron d'Anthon. Dans une des Observations suivantes, on parlera plus amplement des circonstances qui accompagnèrent ce ma-

» très-chere & bien aimée femme, cejour-
» d'huy ont esté faites les nopces de la sœur
» du Roy, & du Roy de Navarre. Les trois
» ou quatre jours qui suyvent, seront con-
» sumez en jeux, banquets, masques, &
» combats de plaisir. Le Roy m'a assuré
» qu'il me donnera puis après quelques
» jours pour ouyr les plaintes qu'on fait
» en divers endroits du Royaume, touchant
» l'édict de pacification, qui y est violé.
» C'est bien raison que je m'employe à cela
» autant qu'il me sera possible : car encor
» que j'aye fort grand desir de vous voir,
» toutesfois vous seriez marrie avec moy
» (comme j'estime) si j'avois esté paresseux
» en tel affaire, & qu'il en fut mal advenu
» par faute d'y faire mon devoir. Toutesfois
» ce délay ne tardera pas si long-tems mon
» partement de ce lieu, que je n'aye congé
» d'en sortir la semaine prochaine. Si j'avois
» esgard à mon particulier, j'aymerois beau-
» coup mieux d'estre avec vous, que de de-
» meurer plus longuement ici pour les rai-
» sons que je vous diray. Mais il faut avoir
» le bien public en plus grande recomman-

riage. On verra que cette femme respectable étoit digne sous tous les rapports d'être unie au fort de Gaspard de Coligny. (Voyez l'Observ., n°. 56.).

» dation que son particulier. J'ay quelques
» autres choses à vous dire, sitost que j'auray
» le moyen de vous voir ; ce que je de-
» sire jour & nuict. Quant aux nouvelles
» que je vous puis mander, elles sont telles :
» cejourd'huy, quatre heures après midy
» estoient sonnées, quand la Messe de l'espouse
» a esté chantée. Cependant le Roy de Na-
» varre se pourmenoit en une place près
» du Temple, avec quelques Seigneurs de
» nostre Religion qui l'y avoient accom-
» pagné. Il y a d'autres menues particula-
» ritez (a) que je laisse, pour vous les
» dire en présence. Sur ce, je prie Dieu,
» ma très-chere & bien aymée fem-
» me, qu'il vous tienne en sa sainste garde.

(a) Peut-être une de ces particularités étoit-elle celle qu'on lit dans Davila, Tome I, Livre XXIV, p. 267 de l'Edit. in-4°., traduction de Baudoin. « En
» cette action solemnelle (dit-il) plusieurs remarque-
» rent que Madame Marguerite interrogée si elle estoit
» bien contente de prendre pour son mary le Roy de
» Navarre, ne dit jamais aucun mot; qu'alors le Roy
» son frere luy ayant porté la main sur la teste, la
» luy fit pancher, & que cette action fut prise pour
» le consentement qu'elle y prestoit; bien que toutes-
» fois, & auparavant, & depuis aux lieux où elle pou-
» voit parler librement, elle eust toujours déclaré
» qu'elle ne savoit point accommoder son esprit, non-

» De Paris (a) ce 18 jour d'Aoust 1572 ».

(44) Les Mémoires d'Estat de France, sous Charles IX, (tom. ibid. pag. 194) vont éclaircir ce passage des Mémoires de Tavannes, conçu en termes assez obscurs. Ces détails nous ont paru intéressans. Nous avouerons cependant qu'on frissonne d'horreur, lorsqu'on se rappelle qu'au milieu des fêtes publiques, dont on va lire le récit, la haine aiguisoit ses poignards. Mais écoutons l'Historien : « le Mercredi 20 Aoust, dit-il, furent » faits les jeux de long-tems préparés en la » salle de Bourbon, comme s'ensuit. Premie-» rement, en ladite salle à main droite y avoit » le Paradis dressé, l'entrée duquel estoit dé-» fendue par trois Chevaliers armez de toutes » pieces, qui estoient pour le Roy & ses fre-» res : à main gauche estoit l'Enfer, dans le-» quel y avoit un grand nombre de Diables » & petits Diabloteaux, faisans infinies singe-» ries & tintammares avec une grande roue » tournant dans ledit Enfer, toute environ-

» seulement à se priver du Duc de Guise, à qui elle » avoit desjà engagé sa foy, mais encore à prendre » pour mary un de ses plus grands ennemis.

(a) Cette lettre est tirée des Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX, Tome I, p. 190, verso.

» née de clochettes. Le Paradis & l'Enfer
» estoient divisez par une riviere qui estoit
» entre deux, dans laquelle y avoit une
» barque conduite par Charon, nautonnier
» d'Enfer. A l'un des bouts de la salle, &
» derriere le Paradis, estoient les champs
» Elysées, à sçavoir un jardin embelli de
» verdure & de toutes sortes de fleurs : &
» le ciel Empyrée qui estoit une grande roue
» avec les douze signes, sept planetes, &
» une infinité de petites estoiles faites à jour,
» rendans une grande lueur & clarté par le
» moyen des lampes & flambeaux qui estoient
» artificiellement accommodez par derriere.
» Cette roue estoit en continuel mouvement,
» faisant aussi tourner ce jardin, dans lequel
» estoient douze Nymphes fort richement ac-
» coustrées. Dans la salle se présenterent plu-
» sieurs troupes de Chevaliers errans armez
» de toutes pieces, & vestus de diverses li-
» vrées, conduits par les Princes & Sei-
» gneurs; tous lesquels taschans de gagner
» l'entrée du Paradis, pour puis après aller
» querir ces Nymphes au jardin, estoient
» empeschez par les trois Chevaliers qui en
» avoient la garde, lesquels l'un après l'autre
» se présentoient à la lice, & ayans rompu la
» pique contre lesdits assaillans, & donné le

» coup de coutelas, les renvoyoient vers
» l'Enfer où ils estoient trainez par ces Dia-
» bles. Cette forme de combat dura jusqu'à
» ce que tous les Chevaliers errans eurent
» esté combattus, & trainez un à un dedans
» l'Enfer, lequel fut puis clos & fermé. A
» l'instant descendirent du Ciel Mercure &
» Cupido portez par un coq, chantans &
» dansans. Le Mercure estoit cet *Etienne le*
» *Roy*, chantre tant renommé, lequel des-
» cendu en terre se vint présenter aux trois
» Chevaliers; & après un chant mélodieux,
» leur fit une harangue, laquelle parachevée,
» il remonta sur son coq toujours chantant,
» & fut reporté au Ciel. Lors les trois Che-
» valiers se leverent de leurs sieges, & tra-
» versans le Paradis, allerent ès champs Ely-
» sées querir les douze Nymphes, lesquelles
» ils menerent au milieu de la salle, où elles
» se mirent à danser un bal fort diversifié, &
» qui dura plus d'une heure. Le bal para-
» chevé, les Chevaliers, qui estoient dans
» l'Enfer, furent délivrez, & après se mirent
» à combattre, & rompre les picques en
» foule. La salle estoit toute couverte d'éclats
» de picques; & voyoit-on le feu sortir de
» tous costés des harnoys. Le combat fini, on
» mit le feu à des trainées de poudre, qui

» estoient autour d'une fontaine dressée quasi
» au milieu de la salle, d'où s'esleva un bruit
» & une fumée qui fit retirer chacun. Tel fut
» le passetems (a) de ce jour, d'où l'on peut
» conjecturer qu'elles estoient les pensées du
» Roy & du conseil secret parmi telles feintes.
» On sçait comme leurs flatteurs ont allego-
» rizé depuis sur tels jeux, disans que le Roy
» avoit chassé les Huguenots dans l'Enfer ».

(45) « Le Roy de Navarre, le Prince de
» Condé, le Comte de la Rochefoucaut, &
» plusieurs autres Seigneurs & Gentilshommes

(a) « Le Jeudi (nous apprend le même Historien,
» p. 195) furent dressées des lices dans le Louvre,
» pour courir la bague, avec un eschaffaut pour les
» Dames. Là se présenterent en plusieurs troupes; en-
» tre autres le Roy & son frere vestus en *Amazones* ;
» le Roy de Navarre & sa troupe vestus à la Tur-
» que, de grandes robes de drap d'or, & le turban en
» teste; le Prince de Condé & le jeune la Rochefou-
» cault vestus à l'estradiote avec robes de drap d'or : le
» Duc de Guyse & le Chevalier d'Angoulesme estoient
» aussy vestus en *Amazones* : toutes leurs troupes, &
» plusieurs autres richement accoustrées, se présente-
» rent sur la lice : mais parce qu'il estoit trop tard, on
» ne courut que deux ou trois coups; & fut (dit-
» on) la partie remise au lendemain »... Nous ajou-
terons que le lendemain l'Amiral fut assassiné.

» de la

» de la Religion, advertis de la blessure, » (lit-on dans les Mémoires d'Estat sous » Charles IX, tom. 1, fol. 197 verso) vin- » drent incontinent visiter l'Admiral... Sou- » dain les Medecins & Chirurgiens furent » appellez, entre autres Ambroise Paré, » Chirurgien du Roy, fort expert en cet art. » Ce Chirurgien commença par le doigt in- » dice, lequel il coupa avec de grandes dou- » leurs de l'Admiral : car pour n'avoir des » ciseaux assez aiguisés, il fut contraint les » ouvrir & serrer par trois fois : puis après il » vint au bras gauche, faisant des incisions » en deux endroits où la balle avoit traversé. » L'Admiral endura le tout avec un visage » constant, & merveilleusement patient, tan- » dis que ceux qui le voyoient ainsi descouper, » ne pouvoient se contenir de pleurer à chau- » des larmes... Bien peu de tems après, les » Mareschaux de Cossé & de Damville le » viennent voir, l'assurent que cet accident » les trouble fort, & que de long-tems ne » leurs advint chose qui leur pesast tant sur le » cœur, *toutesfois que sa constance & vertu* » *accoutusmée requéroit qu'il prinst courage*, » *& qu'il se monstrat homme*. Alors l'Admiral » adressant la parole au Mareschal de Cossé : » *vous souvient-il pas*, dit-il, *de ce que je*

» *vous en disois il n'y a pas long-tems? Pour*
» *certain, il vous en pend autant à l'œil...*
» lors le Mareschal de Damville dit... *Mon-*
» *sieur, je ne veux pas entreprendre de vous*
» *consoler, & exhorter à constance & patience:*
» *vous estes celuy qui en donnez les enseigne-*
» *mens aux autres. Mais regardez, je vous*
» *prie, en quoy je me pourrai employer pour*
» *vous : je m'esmerveille d'où peut estre venu*
» *cecy*... L'Admiral luy respond : *Je n'ay*
» *personne pour suspect que M. de Guyse;*
» *toutesfois je ne le voudrois pas affermer* (a).
» Quelque tems après, continue l'Historien,
» (pag. 204 verso) le Conseil fut assemblé au
» logis(b) de l'Amiral. Le Vidame (c) de Char-
» tres insista avec grande véhémence qu'on
» portast (d) l'Amiral hors de Paris, & que ses

(a) Certifier.

(b) Il demeuroit rue Béthisy, dans une maison qu'on nomme aujourd'hui l'Hôtel St. Pierre, dans laquelle on voit encore la chambre où il fut tué. (Note de l'Abbé Mallet dans sa Traduction de Caterin Davila, in-4°., Tome I; p. 409.)

(c) Jean de Ferrieres, Seigneur de Maligni, neveu de François de Vendôme.

(d) Le Vidame de Chartres (remarque encore le même Historien, fol. 202, verso) « remonstra par » beaucoup de paroles qu'il falloit vistement sortir de

» familiers & amis desslogeassent avec, qu'il
» apperçevoit d'heure à autre beaucoup de
» choses qui le mettoient en fort grand doute.
» Au contraire, presque tous les autres dé-
» battoient qu'il se falloit contenter de de-
» mander justice au Roy, & requérir que tous
» ceux de Guyse eussent à sortir de Paris,
» pour autant qu'ils avoient trop grand crédit
» envers le peuple. L'avis du Vidame fut re-
» jetté, & l'autre approuvé par le Roy de
» Navarre, le Prince de Condé, & plusieurs
» autres, voire d'autant plus que Teligni (a)
» maintenoit que c'estoit faire tort au Roy
» de révoquer en doute sa fidelité & sincerité,

» Paris, & tenir pour résolu que c'estoit cy l'entrée de » la tragédie, laquelle se paracheveroit bientost »... Si l'on en croit Davila, Tome I, Liv. V, p. 412 de la Traduction de Mallet, « le Vidame de Chartres ouvrit » les avis les plus violens. Dans ces délibérations tu- » multueuses (continue-t-il) on n'épargnoit ni le Roi, » ni la Reine mere, ni le Duc d'Anjou »... L'Annotateur de Davila prétend que c'est une calomnie, & que les Protestans ne songeoient qu'à se mettre hors de danger, sans nuire à personne.

(a) « Teligny (dit la Popeliniere, Tome II, fol. 64, » verso) plus incrédule qu'autre de la troupe, Bri- » quemaut extrémement affectionné à l'Amiral, & quel- » ques autres firent tant, que la demeure de l'Amiral » fut arrestée & résolue ».

» qu'il suffisoit luy demander justice modeste-
» ment & paisiblement, & qu'il estoit à crain-
» dre que le Roy ne s'irristast, si l'on pressoit
» tant les choses... »

(46) Il est étonnant que le judicieux (a) Ecrivain, à qui nous sommes redevables de *l'Esprit de la Ligue*, ait dit (tom. II, p. 6), en parlant du mariage de Teligni avec la fille de l'Amiral, que Teligni *étoit un simple Gentilhomme*. Brantome & le Laboureur (b) nous apprennent que l'ayeul (c) de Teligni se dis-

(a) Il nous est d'autant plus permis de louer le mérite de cet Historien, dont le nom devroit être connu comme le sont ses ouvrages, que nous n'avons avec lui aucune relation.

(b) Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome II, page 578.

(c) Dans les Mémoires de Bayard, Tome XV de la Collection, p. 341, le Loyal Serviteur le désigne ainsi: *Le Seigneur de Teligny, Seneschal de Rouergue, Capitaine saige & asseuré...* Nous remarquerons à ce sujet que nous nous sommes trompés dans la note *a* de la même page, en faisant ce Seigneur de Teligny, père de celui qui épousa la fille de l'Amiral de Coligny : il étoit son ayeul. Martin du Bellay s'exprime dans les mêmes termes que le Loyal Serviteur, sur le compte du Seigneur de Téligny, qu'il nomme également le Séneschal de Rouergue. (Lisez le Tome XVII de la Collection, p. 200 & 201.)

tingua sous les regnes de Louis XII & de ses successeurs, *qu'il fust Seneschal de Beaucaire, (noble charge dont en son tems s'estoit contenté Tanneguy du Chastel), qu'il gouverna l'Estat de Milan en l'absence de Lautrec, qu'à l'attaque de Bresse il menoit les couréurs de l'armée avec Bayard*... Le Laboureur ajoute que le jeune Teligni étoit allié à la maison de Condé, à celle de Montmorency, & à celle de Châtillon du quatre au trois. Le pere de Teligni, par des dépenses inconsidérées, ayant dissipé son patrimoine, la pauvreté étoit le seul obstacle apparent qui put l'empêcher d'aspirer à la main de la fille de Coligni. Teligni, par ses qualités extérieures, par son esprit doux, conciliant, & par l'amabilité de son caractere, répara les injustices de la fortune. Enveloppé dans le massacre de la St. Barthelemy, les honnêtes gens des deux partis le pleurerent. L'Amiral, qui savoit apprécier les hommes, le jugea digne de faire le bonheur de Louise de Coligni sa fille. On en voit la preuve dans son testament, daté d'Archiat le 6 Juin 1569. « Suivant les propos, y lit-on, (a) que j'ay » tenus à ma fille aisnée, je luy conseille pour » les raisons que je luy ai dites à elle-mesme,

(a) Preuves du Livre II de l'Histoire de la Maison de Coligny, par du Bouchet, p. 550.

» d'espouser M. de Teligni *pour les bonnes &*
» *rares parties que je connois en luy*; & si elle
» le fait, je l'estimeray bien heureuse; mais
» en ce fait, je ne veux user d'authorité ni
» commandement de pere : seulement je l'ad-
» vertis que l'aymant, comme elle a peu
» cognoistre que je l'ayme, je luy donne ce
» conseil, pource que je pense que ce sera
» son bien & contentement, *ce que l'on doit*
» *plutost chercher en toutes choses que les*
» *grands biens & richesses*... » Louise de Coligni ne gouta pas long-tems les douceurs d'un hymen (a) si bien assorti. Elle étoit en Bourgogne, lorsqu'elle apprit la fin tragique de son époux. Elle se sauva en Suisse avec ses freres & sa belle-mere. Vers 1583 Guillaume, Prince d'Orange, devint veuf. Les vertus de Madame de Teligni le déterminerent à l'épouser. L'adversité sembloit attachée aux pas de cette femme respectable. On avoit égorgé

(a) Voici le portrait qu'a fait de cette Dame Aubery du Maurier, dans ses Mémoires pour servir à l'Histoire de Hollande, p. 178. « Louise de Coligny » gagnoit l'amour de chacun par une parole douce & » charmante, & l'estime générale par un raisonnement » fort & une bonté angélique. Elle étoit bien faite de » sa personne, quoique sa taille fût petite. Ses yeux » étoient beaux, & son teint extraordinairement vif &

ſon premier mari : le ſecond, peu de tems après leur union, fut aſſaſſiné ſous ſes yeux. Il lui laiſſa un fils connu dans l'Hiſtoire ſous le nom de Eréderic Henri, Prince d'Orange.

(47) Le Rédacteur des Mémoires de Tavannes s'eſt trompé, en plaçant au Dimanche la viſite que le Roy fit à l'Amiral. Tous les Contemporains (a) atteſtent que le maſſacre s'exécuta la nuit du Samedi au Dimanche 24 Août, Fête de St. Barthelemi. Il paroît même que ce fut vers deux heures du matin qu'on inveſtit la maiſon de l'Amiral. « A minuit » (dit (b) d'Aubigné) la Reine, qui craignoit » au Roy quelque mutation, deſcend dans la » chambre de ſon fils, où ſe trouverent les » Ducs de Guyſe, de Nevers, Birague, Tavannes & le Comte de *Raiz*, tous menez » là par *Monſieur :* ayant trouvé le Roy en » quelque doute, la Reine, entre autres pro» pos pour l'encourager, y apporta ces pa-

(a) Liſez la Popeliniere, Tome II, fol. 65, Davila, traduction de Mallet, Tome I, in-4°., p. 413, l'Hiſtoire des cinq Roys, p. 430, les Mémoires de l'Eſtat de France ſous Charles IX, Tome I, fol. 207, verſo, les Mémoires de Cheverny, Tome I, p. 35, &c.

(b) Hiſtoire univerſelle, Tome II, Livre I, Chap. IV.

» roles... Vaut-il pas mieux, dit-elle, déchi-
» rer ces membres pourris que le sein de
» l'Eglise, épouse de nostre Seigneur? Elle
» acheva par un trait pris aux Sermons de
» l'Evêque de Bitonte (a), en le citant...
» *Che pieta lor ser crudele, che crudelta lor*
» *ser pietosa...* »

Ce qu'on vient de lire prouve que la visite de Charles IX, chez l'Amiral, est antérieure au Dimanche. Elle eut lieu le Vendredi (b), selon l'Auteur des Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX. « Sur les deux heures » après-midy (c), le Roy se mist en chemin ac» compagné de la Reyne sa mere, de ses deux » freres, du Duc de Montpensier, du Cardinal

(a) Cet Evêque de Bitonto s'appelloit Cornelio Musso : on prétend qu'il étoit bâtard, & qu'un jour le Pape, à qui il faisoit sa Cour pour devenir Cardinal, lui ayant objecté le défaut de sa naissance, il répondit au Pontife : *V. S. a fatto tanti altri Cardinali asini, che possebo far un mulo...* En 1584 & 1587 on traduisit en François plusieurs sermons Italiens de cet Evêque de Bitonto. (Remarques sur le Chap. VI de la Confession de Sancy, Journal de Henri III, Tome IV, p. 369.)

(b) En réfléchissant sur les détails de cette entrevue, on aime à en reculer la date; il nous semble qu'il est permis de présumer que Charles IX n'étoit pas encore déterminé à l'horrible catastrophe qui bientôt va suivre.

(c) Tome I, p. 200 & suiv.

» de Bourbon, des Mareſchaux de Damville,
» Tavannes & de Coſſé, du Comte de Retz,
» des Sieurs de Thoré & de Méru (a); &
» peu après y vint auſſy Gonzague, Duc de
» Nevers. Du commencement, le Roy fiſt
» ſortir de la chambre tous les domeſtiques
» de l'Amiral, excepté Teligny, & celuy qui
» eſchappa des maſſacres, lequel aſſiſtoit à
» l'Amiral, & qui prenoit ſoigneuſement
» garde à tout ce qui ſe faiſoit & diſoit lors...
» Après que le Roy, ſelon ſa couſtume, euſt
» bénignement ſalué l'Amiral, & l'interro-
» geant doucement, *comme il ſe portoit ;*
» l'Amiral reſpondit avec une ſinguliere mo-
» deſtie... *Sire, je vous remercie, autant hum-*
» *blement qu'il m'eſt poſſible, de l'honneur qu'il*
» *plaiſt à Voſtre Majeſté me faire, & de tant*
» *de peine que vous prenez pour moy...* Le
» Roy luy ayant declaré qu'il s'esjouiſſoit de
» le voir ſi conſtant, & le priant d'avoir bon
» courage, l'Amiral commença à dire...
» *Sire, je n'ignore point que cy après (s'il*
» *plaiſt à Dieu que je meure) pluſieurs ca-*
» *lomnieront mes actions ; mais Dieu devant*
» *le trône duquel je ſuis preſt de comparoir,*

(a) Les Sieurs de Thoré & de Méru étoient fils du Connétable Anne de Montmorency. (Additions aux Mémoires de Caſtelnau, Tome I, p. 341.)

» *m'est tesmoin que j'ai toujours esté fidele &*
» *affectionné serviteur de Vostre Majesté &*
» *de vostre Royaume, que je n'ay jamais rien*
» *eu en plus grande recommandation que le*
» *salut de ma patrie conjoint avec la gran-*
» *deur & l'accroissement de votre Estat; &*
» *combien que plusieurs ayent* (a) *tasché de*

(a) En consignant ici les protestations de l'Amiral sur sa fidélité au milieu des troubles où il avoit joué un si grand rôle, nous avons cru que le Lecteur ne verroit pas indifféremment ce qu'il déclara à ce sujet dans son testament, en date d'Archiat, le 6 Juin 1569. « Et pource que je sçay que l'on m'a voulu taxer que » j'ay eu dessein d'attenter aux personnes du Roy, de » la Reyne & de Messieurs, freres du Roy, je proteste » devant Dieu que je n'ay jamais eu cette envie, ne » volonté... Et pource qu'on m'a aussi voulu accuser » d'ambition en la prise des armes que j'ay faite avec » ceux de la religion réformée, je fais la mesme pro- » testation que le seul zele de la religion me les a » fait prendre, avec ce que je craignois ma vie... Et » que si j'ay pris les armes, ce n'a point esté contre le » Roy, mais contre ceux qui tyranniquement ont con- » traint ceux de la religion réformée de les prendre, » pour garantir leurs vies, ce que j'ay peu faire avec » plus saine conscience, que je sçavois que c'estoit » contre la volonté du Roy : car j'ay plusieurs lettres » & instructions qui en font foy »... (Preuves du Liv. II de l'Histoire de la Maison de Coligny, par du Bouchet, p. 548 & 549.)

» *me charger du crime de félonnie & rebellion,*
» *toutesfois le fait, sans que j'en parle, dé-*
» *montre assez à qui il faut attribuer la cause*
» *de tant de maux : derechef j'appelle à Dieu*
» *tesmoin de mon innocence, & le prie & reprie*
» *vouloir estre juge entre moy & mes accusa-*
» *teurs, ce que je m'assure qu'il fera selon sa*
» *justice...* »

Selon l'Historien, dont nous avons emprunté les expressions, l'Amiral s'étendit ensuite sur le peu de bonne foi avec laquelle on observoit les Edits de pacification : il s'en plaignit également à la Reine mere. L'un & l'autre lui promirent justice. « *Je voy* (dit le » Roy) regardant l'Amiral, *que vous vous* » *esmouvez un peu trop en parlant : cela pour-* » *roit nuire à vostre santé : vous estes blessé* » *voivement : je sens la douleur de vostre* » *playe; mais par la mort Dieu je vangeray* » *cet outrage* (a) *si roidement, qu'il en sera*

(a) On prétend que Louviers-Maurevel, auteur de cet assassinat, étoit porteur d'une phisionomie si sinistre, qu'en 1573, ayant suivi le Maréchal de Retz, Ambassadeur en Angleterre, un Seigneur Anglois le fixa, & le reconnut sans l'avoir jamais vû. *Je gage*, s'écria-t-il, *que voilà le bourreau qui a tué l'Amiral.* (Remarques sur le Chap. VIII de la Confession de Sancy, par le Duchat, p. 437.)

» *mémoire à jamais*..... Cela dit, le Roy &
» la Reyne mere approcherent plus près de
» l'Amiral, & parlerent quelque tems fort
» bas ensemble : celuy qui estoit près du lit,
» ne put entendre autre chose, sinon que sur
» la fin la Reyne mere dit, *combien que je ne*
» *sois qu'une femme, si suis-je d'avis qu'on y*
» *pourvoye de bonne heure*... Le Roy (conti-
» nue l'Historien) voulust voir la balle dont
» avoit esté bleçé l'Amiral, laquelle estoit de
» cuivre, & s'enquit s'il avoit beaucoup souf-
» fert, quand on luy coupa le doigt, & la
» partie du bras offensé; & comme Cornaton,
» qui monstroit ladite balle, eust aussi sa man-
» che toute encore ensanglantée, parce qu'il
» tenoit le bras de l'Amiral quand on le pan-
» soit, le Roy demanda si c'estoit du sang de
» l'Amiral, & si beaucoup de sang estoit sorty
» de ses playes; adjoustant, après la réponse
» de Cornaton, *qu'il ne sçavoit au monde*
» *homme plus magnanime & constant que l'A-*
» *miral*. Puis en rendant la balle, la Reyne
» mere la voulut voir, & dit, *je suis bien aise*
» *que la balle n'est point demeurée dedans; car*
» *il me souvient que, lorsque M. de Guyse fut*
» *tué devant Orléans, les Medecins me dirent*
» *quelquefois, que si la balle étoit hors, encore*
» *qu'elle eust esté empoisonnée, il n'y avoit*

» *danger de mort*... Lors Cornaton respon-
» dit... *Nous ne nous sommes pas contentez*
» *de cela, Madame; car voulans prévenir ce*
» *danger, nous avons donné un breuvage à*
» *M. l'Amiral, pour empescher la force de la*
» *poison, si d'avanture il y en avoit*... »

(48) « Ce Seigneur, (lit-on dans l'Histoire de M. de Thou, Liv. LII), aimé du Roi pour sa politesse & l'enjouement de son esprit, avoit plaisanté avec ce Prince jusques bien avant dans la nuit, & s'étoit retiré chez lui. La Barge, Officier Auvergnat, vint frapper à sa porte, en lui disant qu'il avoit à lui parler de la part de Sa Majesté. La Rochefoucault ordonne qu'on le fasse entrer. Apperçevant des gens masqués (a), il croit que le Roi est de la partie, & que pour s'amuser, il vient lui donner des coups de fouet. Il demande qu'on le traite humainement. Mais il ne tarda pas à sentir son erreur. Ses assassins, après avoir

(a) Selon l'Auteur des Mémoires de l'Estat de France, p. 211, « un de ces masquez (valet de chambre » du Duc d'Anjou) tua la Rochefoucault par le com- » mandement de son maistre »... Le Comte de Nancey avoit refusé cette horrible commission.

pillé la maison (a) de cet infortuné Seigneur le massacrerent à demi-nud.

(49) « Celuy qui a esté tesmoin (raconte » un Historien (b) Protestant), interrogé par » l'Admiral que vouloit dire (c) ce tumulte, » luy dit : *Monseigneur, c'est Dieu qui nous* » *appelle...* L'Admiral respond alors : *il y a* » *long-tems que je me suis disposé à mourir;*

(a) On verra dans les Mémoires de Brantôme cette anecdote racontée de la manière la plus piquante. (Article de l'éloge de Charles IX.)

(b) Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX, Tome I, p. 208 & suiv.

(c) « Le bruit qui se faisoit (dit l'Auteur de la vie » de Gaspard de Coligny, Liv. V, p. 420), & les » coups de pistolet qui se tiroient, ayant réveillé l'A- » miral, il prit sa robe-de-chambre, & s'estant jetté à » terre, pour demander pardon à Dieu, il dit à Merlin, » son Ministre, *que son heure étoit venue, & qu'il fit la* » *priere.* Merlin qui n'avoit pas tant de résolution que » luy, se le fit dire deux fois; ce que voyant l'Ami- » ral; *Eh bien, mes amis*, lui dit-il, & à quelques au- » tres domestiques qui étoient accourus dans sa chambre, » *sauvez-vous : car pour moy c'en est fait; & il y a long-* » *tems que je suis préparé à la mort...* En effet, sans pa- » roître aucunement troublé, il se mit à continuer les » prieres, & fut abandonné de son Ministre & de tous » ses domestiques, à la réserve d'un seul qui ne le vou- » lut jamais quitter ».

» *vous autres, ſauvez-vous, s'il eſt poſſible ;*
» *car vous ne ſçauriez garantir ma vie : je*
» *recommande mon ame à la miſéricorde de*
» *Dieu...* Tout ſoudain tous ceux qui eſtoient
» en la chambre, excepté un ſien fidele ſervi-
» teur, nommé Nicolas Muſſ Trucheman pour
» la langue Allemande, monterent au ſommet
» de la maiſon, & ayans trouvé une feneſtre
» ſur le toict, commençerent à ſe ſauver; mais
» la pluspart furent tuez au logis proche de
» celuy de l'Admiral... Cependant Coſſeins
» ayant oſté tout ce qui empeſchoit le paſ-
» ſage, fiſt entrer quelques Suiſſes de la garde
» du Duc d'Anjou (car ils eſtoient veſtus de
» noir, de blanc & de verd); iceux rencon-
» trans quatre autres Suiſſes ſur les degrez, ne
» leurs toucherent point. Mais Coſſeins armé
» d'un corps de cuiraſſe, avec la rudache au
» poing, & l'eſpée nue, ſitoſt qu'il les apper-
» çeut, commande à un de ſes harquebou-
» ziers, qui le coſtoyoient, de tirer, ce qu'il
» fiſt, & tua l'un deſdits Suiſſes. Lors ils en-
» fonçerent la porte de la chambre de l'Ad-
» miral, en laquelle entrerent un nommé
» Beſme, Coſſeins, un Picard nommé le
» Capitaine Attin, Sarlaboux & quelques
» autres... Beſme s'adreſſant à l'Admiral, &
» luy tendant la pointe de l'eſpée nue, com-

» mença à dire : *n'est-tu pas l'Admiral? C'est*
» *moy*, respondit-il, avec un visage paisible
» & asseuré, comme les meurtriers mesmes
» l'ont confessé : puis regardant l'espée des-
» gainée, *jeune homme*, dit-il, *tu devrois*
» *avoir esgard à ma vieillesse & à mon infir-*
» *mité; mais tu ne feras pourtant ma vie plus*
» *briefve*... Besme, despitant Dieu, donna
» un coup d'estoc dans la poitrine de l'Ad-
» miral, puis rechargea sur la teste. Chacun
» des autres luy donna aussi son coup, tel-
» lement qu'il tomba par terre tirant à la
» mort. Le Duc de Guyse, qui estoit de-
» meuré en la basse cour avec les autres
» Seigneurs Catholiques, oyant les coups,
» commence à crier... *Besme, as-tu achevé?*
» *C'est fait*, dit-il : lors le Duc de Guyse
» répliqua... *Monsieur le Chevalier* (a) *ne le*
» *peut croire, s'il ne le void de ses yeux : jette-*

(a) Ce Chevalier étoit Henri d'Angoulême, fils naturel du Roi Henri II, & d'une Dame Ecossoisse, de la Maison de Leviston, nommée Flamin. Il fut depuis Grand-Prieur de France, Gouverneur de Provence, & Amiral des mers. On l'appelloit alors le Chevalier d'Angoulême. Quelques modernes lui ont imputé ce que l'Auteur des Mémoires sur l'Estat de France sous Charles IX, met sur le compte du Duc de Guise, par rapport au cadavre de l'Amiral qu'il foula aux pieds.

» *le par*

» *le par la fenestre!*.. Lors Besme & Sarlaboux leverent le corps de l'Admiral, & le » jetterent par la fenestre en bas : or, d'autant » que le coup qu'il avoit reçeu en la teste, » & le sang qui luy couvroit le visage, em» peschoit qu'on ne le cogneust; le Duc de » Guyse se baissant dessus, & luy torchant le » visage avec un mouchoir, dit : *je le connoy;* » *c'est luy mesme*... Puis ayant donné un coup » de pied au visage de ce pauvre mort, que » tous les meurtriers de France avoient tant » redouté, lorsqu'il vivoit, il sort de la porte » du logis avec tous les autres; puis s'escriant, » dit... *Courage, soldats! Nous avons heu-* » *reusement commencé : allons aux autres; car* » *le Roy le commande;* & repétoit souvent à » haute voix ces paroles... *Le Roy le com-* » *mande : c'est la volonté du Roy, c'est son* » *exprès commandement*... Incontinent après » l'horloge du (a) Palais sonna; & com» mença-t-on à crier que les Huguenots » estoient en armes, & se mettoient en effort » de tuer le Roy. Un Italien, de la garde du » Duc de Nevers, coupa la teste à l'Admi» ral (b), qui fust portée au Roy & à la

(a) La cloche de St. Germain-l'Auxerrois avoit donné le premier signal.

(b) « Un Italien, dit l'Historien de Gaspard de Co-

» Reyne mere, puis embaumée & envoyée à
» Rome (a), au Pape & au Cardinal de Lor-
» raine. La populace estant survenue là des-

» ligny, p. 421, luy avoit coupé la teste, qu'il avoit
» portée à la Reine mere, laquelle l'envoya au Pape,
» d'autres disent au Roi d'Espagne ». La Popeliniere, folio 67, verso, se contente de rapporter *qu'on lui coupa la teste, qu'on garda.* « Le corps de l'Amiral (lit-on dans Davila, Tome I, Livre V, page 418), » que le peuple forcené avoit tiré de l'écurie, où on » l'avoit jetté, fut exposé d'abord à mille indignités. » La populace, à qui son nom étoit en exécration, lui » coupa la tête & les mains, & le traîna par les rues à » Monfaucon, lieu où l'on expose les criminels, & » où on le pendit au gibet par un pied. Quelques » jours après, aux acclamations de cette multitude, on » alluma au-dessous du cadavre du feu qui le consuma » à moitié; & ces outrages durerent jusqu'à ce que le » Maréchal de Montmorency fit enlever de nuit les » restes du corps, & les fit enterrer en secret à Chantilly »...

(a) Dans les notes de la Henriade, p. 27 & 29, Edit. de 1756, on lit ce qui suit : « Les Protestans » prétendent que Catherine de Médicis envoya au Pape » la tête de l'Amiral : le fait est plus que douteux : » mais il est sûr qu'on apporta sa tête à cette Reine, » avec un coffre plein de papiers »... Nous nous permettrons d'observer que la seconde anecdote ne nous paroît pas mieux prouvée que la première. Selon Capi-Lupi, on fit à Rome de grandes réjouissances en apprenant la nouvelle du massacre; & d'un autre côté, si

» fus, coupa les mains & les parties honteuſes » de ce corps, lequel, ainſy mutilé & ſanglant, fut trainé par ces canailles l'eſpace » de trois jours par toute la ville, & finalement porté au gibet de Montfaucon, où ils » le pendirent par les pieds... »

(50) Le Vicomte de Tavannes s'attribue, comme on le voit, l'honneur d'avoir ſauvé la Neufville, & pluſieurs autres chefs du Proteſtantiſme. Par rapport au premier, ſon récit ſe trouve en contradiction avec Brantôme qui dit (a) expreſſément que la Neufville, percé de coups, ſe jetta entre les jambes du Maréchal de Tavannes, s'écriant... *Ah! Monſieur, ayez pitié de moy, & comme grand Capitaine que vous êtes en tout, ſoyez-moy auſſi miséricordieux!... Tavannes* (ajoute-t-il) *le ſauva & le fit panſer*... Il nous ſemble que ce la Neufville pourroit bien être Antoine de Neufville, Baron de Magnac, dont parle le Duchat dans ſes remarques ſur le chap. VII de la confeſſion de Sancy, pag. 186.

Le ſecond ſeroit-il François de Bethune,

l'on en croit Brantome, le Pape Grégoire XIII pleura le ſort de tant d'infortunés.

(a) Additions aux Mémoires de Caſtelnau, T. II, p. 525.

Baron de Rofny, pere du célebre Duc de Sully, celui qui difoit... *Si les nôces du Roi de Navarre fe font à Paris, les livrées en feront vermeilles...*

Nous préfumons que le troifieme appellé *Baignac* dans les Mémoires de Tavannes, étoit Philippe de Montaut, Baron de Beynac, Chambellan du Roi de Navarre. (Voyez la note de la pag. 385 du tom. XXIII de la collection).

Si le quatrieme a été Charles de Beaumanoir, Baron de Lavardin, le texte des Mémoires devient fufceptible de difficulté. Par la maniere dont l'Auteur s'exprime, on fupposeroit qu'il aida à Lavardin à fe fauver. Mais il eft conftaté que ce Seigneur, auffi diftingué par fa naiffance que par fon courage, étoit un des premiers défignés fur la lifte des profcrits, & qu'il fut maffacré. (Lifez les additions aux Mémoires de Caftelnau, tom. II, pag. 581), & Davila, tom. I, page 416, trad. de Mallet, &c.

(51) Le Vicomte de Tavannes, par ces mots, fait allufion à la défiance que Henry IV lui témoigna conftamment. Il en rejette la caufe fur l'anecdote particuliere qu'il raconte ici, & fur le mal que le Maréchal fon

pere avoit fait aux Proteſtans. Sans doute ces motifs ont pu influer ſur l'ame de Henry, quelque grande, quelque généreuſe qu'elle fut. On oublie difficilement qu'on a été perſécuté. Mais le dévouement du Vicomte de Tavannes, au parti de la Ligue, étoit un de ces griefs de Henri IV, dont il falloit parler. Lorſqu'aux Mémoires de Guillaume de Saulx, comme nous l'avons annoncé dans la notice, nous réunirons les fragments de ceux du Vicomte de Tavannes qu'il a intercalés au milieu du texte des Mémoires de ſon pere, on jugera bien mieux ſi notre remarque eſt juſte.

(52) « Le Roi de Navarre (a) réſolu de » s'accommoder au tems, plia le premier, » & montra moins de difficulté & plus de » franchiſe à ſe réunir à l'Egliſe Romaine. » Le Prince de Condé, malgré ſa jeuneſſe, » mais peut-être par défaut de lumieres, » marquoit plus d'opiniâtreté. Les raiſons ou » les menaces n'avoient encore (b) pu l'é-

(a) Davila, Hiſt. des guerres civiles, Tome I, p. 424, traduction de Mallet.

(b) Dès le jour du maſſacre, Charles IX avoit exigé que le jeune Prince fit abjuration. « Charles in» digné de ſa reſponſe, commença à l'appeller rebelle,

» branler... Enfin, le Roi irrité de son obstination & de sa hauteur, voulut faire une derniere tentative. Il le fit venir; & ne lui dit que ces trois mots, mais d'un air & d'un ton menaçant... *Messe, mort, ou Bastille...* Le Prince abjura : les autres Princes & les Seigneurs (a) Protestans qui avoient échappé à cette boucherie, suivirent son exemple ».

(53) Tavannes évalue à deux mille le nombre de ceux qui furent massacrés à Paris. La Popeliniere le réduit à mille; mais doit-on prendre pour guides les calculs de ce dernier qui, dans le récit de cet événement, s'épuise en longs raisonnemens pour le justifier, fait parade de bel esprit, & semble se complaire à exercer son imagination sur ce sujet lugubre? Afin que le Lecteur juge sa maniere, détachons un fragment des enluminures poétiques dont il a voulu orner la matiere. Voici com-

» séditieux, & fils de séditieux, le menaçant de luy » faire trancher la teste, si dans trois jours il ne se » ravisoit.. (Mémoires de l'Estat de France sous Charles IX, Tome I, fol. 210, verso.)

(a) Parmi ces derniers, on comptoit le Seigneur d'Acier, le Vicomte de Lavedan, Duras, Bouchavannes, Grammont, &c.

ment il (a) peint la mort du brave de (b) Piles qui s'étoit ſignalé au ſiége de St. Jean d'Angely... « Le Baron de Piles, Périgordin, » qui, ſorty du printems de ſon âge, entroit » en ſon bouillant eſté, pour luy rendre la » main preſte & ſoudaine à tous hazards, » avoit plus de cœur à ſe plaindre que de » force à réſiſter, & moins de ſageſſe à patien- » ter ſon infortune : jettant courtes larmes, » néanmoins à ſi longs ſouſpirs, & deſpitant » les Auteurs d'iceux avec les inſtrumens de » leur volonté, tomba parmy les eſpieux &

(a) Tome II, fol. 65, *verſo*.

(a) Quelle différence entre ce récit & celui de l'Auteur des Mémoires de l'Eſtat de France ſous Charles IX, p. 209, *verſo*. « Quand Piles, dit-il, qui eſtoit » extrêmement hay, pour avoir fait recevoir une honte » à tous les Catholiques devant St. Jean d'Angeli, ſe » vid parmy la troupe des meurtriers, & apperçut les » corps de ceux qu'on avoit jà maſſacrés, il commença » à crier tant qu'il peut; appellant à ſon ayde la fidé- » lité du Roy... Il prend un manteau de grand prix » qu'il portoit, & le préſentant à quelqu'un de ſa » connoiſſance... *Piles vous donne cela* (dit-il), *ſou- » venez-vous cy-après de la mort de celuy qu'on fait mou- » rir tant indignement !... Mon Capitaine*, répondit l'au- » tre, *je ne ſuis point de la troupe, & vous remercie de » voſtre manteau...* A l'inſtant Piles fut percé, & tomba » mort ».

» hallebardes de la garde du Roy, lesquelles
» luy faisant rendre le dernier souspir de sa
» vie, finirent avec le cours de ses ennuis,
» ses jeunes, mais hautains desirs, qui ne luy
» estoient que menues pensées, & encore en
» herbe, pour produire quelque belle fleur à
» l'avenir... »

Abandonnons cet Ecrivain, pour en interroger un (a) autre, qui savoit que le burin de l'Histoire doit être manié avec gravité. Celui-ci nous apprend « que, pendant les deux premiers jours, il périt dans la Capitale plus de » dix mille personnes, & entre autres plus de » cinq cent (b) Seigneurs, Gentilshommes &

(a) Davila, Histoire des guerres civiles, Tome I, p. 417, traduction de Mallet.

(b) Il y eut peu de familles en France qui n'eussent à pleurer des morts. Parmi les gens de marque, nous citerons le Colonel Montaumar (ou plutôt Montamat, frère de Fontrailles), un fils du Baron des Adrets, Pluviant, Baudisné, frère du Seigneur d'Acier, la Place, Premier-Président de la Cour des Aydes, Francourt, Chancelier du Roi de Navarre, Caumont de la Force, de Lévi, &c. On remarqua que Guerchy, Lieutenant de l'Amiral, & Taverny, Officier de la Connétablie, furent les seuls qui vendirent chérement leur vie. On a encore remarqué qu'il n'y eut dans ce massacre qu'un seul acte de générosité. C'est celui que Vezins, Gentilhomme Catholique, exerça envers de

» Officiers de la premiere distinction, qui, » de toutes les Provinces, s'étoient rendus à » Paris, pour assister au mariage du Roi de » Navarre... On exerça (continue-t-il) dans » les Provinces les mêmes cruautés dont on » avoit donné le signal à Paris. Les bornes » d'un abrégé ne permettent pas de détailler » tous ces événemens tragiques : il nous suffit » de dire (a) que, dans l'espace de peu de » jours, il périt plus de quarante mille Hu- » guenots... »

Les Ecrivains Protestans confirment le récit de Davila, qui ne doit pas être suspect. Ils ont recueilli soigneusement les particularités de ces divers massacres. Il est impossible de les lire dans les Mémoires de l'Estat de France

Regnier, Gentilhomme Calviniste, son ennemi. Cette anecdote est si bien racontée dans l'Esprit de la Ligue, Tome II, p. 47, que nous y renvoyons le Lecteur.

(a) Les Mémoires de Sully portent à soixante-dix mille le nombre de ceux qui furent massacrés à Paris & dans les Provinces. Perefixe dans son Histoire de Henri IV, va encore plus loin, puisqu'il le fait monter à cent mille. Le Père Griffet, dans ses Observations sur le Tome X de l'Histoire de France, par Daniel, p. 577, s'efforce de démontrer l'exagération de ces calculs. Quelqu'ait été la quantité de ceux qu'on égorgea, elle ne fut certe que trop considérable.

ſous Charles IX, ſans que le cœur ſoit oppreſſé. Pluſieurs de ces faits fuſſent-ils exagerés, ceux que l'on ne conteſte pas, ſuffiſent pour inſpirer l'horreur & l'indignation. « Teligni (lit-on dans ces Mémoires, tome I, » page 211) fut veu ſur le toiꝺ d'une maiſon » par pluſieurs courtiſans, & quoiqu'ils euſ- » ſent charge de le tuer, ils n'eurent oncques » la hardieſſe de ce faire en le voyant, tant » il eſtoit de douce nature & aimé de qui le » cognoiſſoit. Depuis il fut trouvé au grenier » du logis du Sieur de Chaſteauneuf par quel- » ques ſoldats qui luy demanderent ſon nom, » & le laiſſerent. Mais il en revint d'autres » qui le tuerent..... Ces derniers ſoldats » eſtoient de la garde du Duc d'Anjou, & » leur fuſt commandé par Larchan, leur Ca- » pitaine, de faire ce coup, encore que ledit » Larchan euſt auparavant grande familiarité » avec Teligni... Le Marquis de Renel, frere » du Prince de Porcian, fut chaſſé tout en » chemiſe juſques à la riviere de Seine par » des ſoldats & le peuple, & là fait monter » ſur un petit bateau, fut tué par Buſſy d'Am- » boiſe ſon couſin (a), accompagné du fils du

(b) Ce meurtre eſt également imputé à Buſſy d'Amboiſe par le Vicomte de Tavannes dans ſon Commentaire ſur les Mémoires du Maréchal ſon père. Ce ſont

» Baron des Adrets... Le Sieur de Brion,
» Gouverneur du petit Marquis de Conty,
» oyant ce bruit, prinst incontinent son petit
» maistre tout en chemise; & comme il le
» vouloit porter plus à l'escart, il rencontra
» les meurtriers qui luy arracherent ce petit
» Prince, en la présence duquel, qui pleuroit
» & prioist qu'on sauvast la vie à son Gouver-
» neur, il fut massacré, & son poil tout blanc

là les tristes effets des guerres civiles, particulièrement de celles où la différence des religions influe. On conçoit jusqu'à quel dégré de barbarie l'esprit de parti peut porter les hommes, lorsqu'on se rappelle le fait suivant, consigné dans les Discours politiques & militaires du Sieur de la Noue, p. 345. « Un Gentilhomme » Espagnol, *dit-il*, m'a raconté que, lorsque le fort » de Bac à Frezin fut pris sur les François, il y eut » un soldat Wallon qui, s'étant trouvé dedans, fut » fait prisonnier; & comme le supérieur eust commandé » qu'on tuast tout, le propre frere dudit soldat, qui » estoit au camp Espagnol, s'avança, & monstrant une » contenance cruelle, dit : *Il ne faut point que ce mes-* » *chant traistre à son Roy meure d'autres mains que des* » *miennes*;.. & son ire ne fut point assoupie qu'après » luy avoir plusieurs fois passé l'espée dans les entrail- » les, encor que pitoyablement il se prosternât de- » vant luy. Quand le mort eust eu quatre fois plus de » coulpe, si est-ce que le meurtrier devoit avoir hor- » reur de souiller ses mains dans le sang fraternel ».

» de vieillesse teint de sang, & puis traisné
» par les fanges...

» Le papier pleureroit (ajoute le même
» Ecrivain) si je récitois les blasphêmes hor-
» ribles qui furent prononcez par ces mons-
» tres pendant la fureur de tant de massa-
» cres ».

En réunissant ces détails, nous avons senti plus d'une fois la plume vaciller entre nos mains. Mais nous ne pouvons nous empêcher de terminer cette observation par le tableau le plus pittoresque en ce genre que nous connoissions : laissons l'Auteur (a) parler lui-même... « Que le Lecteur se représente ici
» une grande Ville en laquelle près de 60
» mille hommes, avec les pistoles, espieux,
» coutelas, poignards, cousteaux, & autres
» tels instrumens sanglans, couroient, reniant
» & despitant la sacrée majesté de Dieu, par
» les rues & dedans les maisons, où ils massa-
» croient cruellement tous ceux qu'ils ren-
» controient, sans avoir esgard à estat, con-
» dition, sexe, ni asge, les rues pavées de
» corps détaillez, les portes & entrées des
» maisons, palais & lieux publics, teintes
» de sang : une tempeste horrible de huées
» des meurtriers, meslées parmy les conti-

(a) Hist. des cinq Roys, p. 433 & 434.

» nuels coups de pistoles & harquebuzes, » les pitoyables cris de ceux qu'on bourreloit, les corps jettez par les fenestres sur » les carreaux, trainez par les boues avec » des hurlemens & sifflemens estranges, les » bris des portes & fenestres enfoncées à » coups de haches, de cailloux, & autres » efforts impétueux, les pillages & saccagemens des maisons, les charettes traînantes, » tantost le butin, tantost les monçeaux de » corps despecez qu'on jettoit dans la riviere » de Seine toute rouge du sang, qui aussi » ruisseloit par la Ville, nommément en la » cour du Louvre, maison du Roy & auprès ».

(54) C'est par anticipation que l'Auteur des Mémoires l'appelle le Maréchal de Biron. Il ne parvint à cette dignité que sous le régne suivant. Il s'en faut bien que Brantôme s'accorde avec l'Auteur des Mémoires sur l'obligation prétendue que Biron, dans cette circonstance, dut avoir au Maréchal de Tavannes. Brantôme, au contraire, déclare que Tavannes dans plusieurs occasions avoit maltraité Biron (a), qu'il l'accusoit même d'être Hu-

(a) Sous ce point de vue, Biron étoit malheureux. Comme c'étoit lui qui avoit persuadé à la Reine de

guenot, disant *qu'il n'oyoit jamais la Messe, & quand il y alloit, c'estoit par forme d'acquit*... Brantôme ajoute que Tavannes avoit fait inscrire Biron sur la liste des proscrits, mais que Biron s'étant retiré dans l'arsenal, braqua l'artillerie contre les portes, & fit si bonne contenance, qu'on n'osa essayer de l'y forcer. On prit le parti de composer avec lui, & de l'envoyer faire les préparatifs du siége de la Rochelle. Nous observerons d'un autre côté que ces détails, rapportés par Brantôme, se concilient difficilement avec les témoignages d'estime que bientôt nous verrons donner à Biron par le Maréchal de Tavannes, & en plein Conseil. Au surplus, les intérêts de Cour changeoient alors avec tant de rapidité, qu'on doit s'abstenir de prononcer sur ces contradictions apparentes.

(55) Beaucoup de villes, celles de Troyes, de Meaux, d'Orléans, de Bourges, d'Angers, de Toulouse (a), de Rouen, & surtout

Navarre de venir à la Cour, pour négocier le mariage de son fils, les Protestans le regardèrent après la St. Barthélémy comme l'auteur du piége qui leur avoit été tendu. (Voyez les Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome II, p. 110.)

(a) « A Toulouse le peuple forcené pendit à un » ormeau dans la Cour du Palais, cinq Conseillers

celle de Lyon, imiterent dans l'enceinte de leurs murs, ce qu'on appella *les matines* (a) *Parisiennes*. Les relations de ces massacres sont consignées dans le premier volume des Mémoires de l'Estat de France, sous Charles IX, page 236 & suiv. Assurément le Lecteur n'attend pas de nous, que nous fouillions dans ces archives, monument honteux de la férocité du seizieme siecle. Nous nous contenterons de dire que la populace de Lyon surpassa celle des autres villes par les atrocités inouies qu'elle commit. » Cette » populace (lit-on dans l'ouvrage (b) que » nous venons de citer) ayant commencé » à traisner & à jetter (les cadavres) dans » le fleuve, voicy venir un Apothicaire (c),

» au Parlement en robe rouge »... (Histoire du Querci, par Cathala-Coture, Tome I, p. 455.)

(a) « Cet acte inhumain (dit dans ses Mémoires, » Henri, Duc de Bouillon, p. 57) qui fut suivy par » toutes les villes du Royaume, me navra le cœur, » & me fit aimer & les personnes, & la cause de ceux » de la religion, encore que je n'eusse nulle connois- » sance de leur créance.

(b) Page 263, verso.

(c) Les détails de cette horrible anecdote se trouvent également dans la Popelinière, Tome II, fol. 70, Liv. XXIX.

» lequel remonſtra qu'on pouvoit faire argent » de la greſſe qu'on tireroit de ces corps... » Après les avoir fendus, on en tira bonne » quantité, laquelle a été vendue trois blancs » la livre... Les paiſibles Catholiques, con- » tinue l'Hiſtorien, de Vienne, Valence, » Viviers, le Pont Saint-Eſprit (voyans ce » tas de corps morts flottans ſur l'eau) ne » ſe pouvoient contenir de faire infinies im- » précations à l'encontre des maſſacreurs : » ceux d'Arles entre autres n'oſoient, ny » ne vouloient boire de l'eau du Rhoſne » ainſi enſanglantée...»

Peut-être nous reprochera-t-on d'avoir multiplié ces hideux Tableaux : nous répondrons avec l'eſtimable Auteur de (a) l'eſprit de la ligue, que *nous nous croirions bien récompenſés de notre travail, ſi* (*par là*) *nous réuſſiſſions à inſpirer l'averſion pour le ſang, la haine des complots, & l'horreur du fanatiſme.* Au ſurplus aidons au Lecteur à reſpirer un moment. Rappellons-lui ce que Tavannes a omis, les noms de ces Gouverneurs de villes & de provinces, qui refuſerent d'exécuter les ordres barbares qu'on leur avoit adreſſés. L'hiſtoire a déjà célébré

(a) Préface de l'Eſprit de la Ligue, Tome I, p. VIII.

ces noms :

ces noms : mais peut-on trop répéter celui des amis de l'humanité ! Le siecle où nous vivons est fait pour apprécier & sentir leur mérite ; en louant des hommes qui ont été humains & bienfaisans, nous avons la douce certitude de ne point parler à nos contemporains un langage étranger. Retraçons leur donc les noms de ces Administrateurs, qui ne voulurent point que le sang de leurs concitoyens coulât. La postérité de plusieurs subsiste encore. Tels furent Bertrand de Simiane, Baron de Gordes, Gouverneur du Dauphiné, Saint-Héran (a) en Auvergne, la Guiche à Mâcon, Chabot-Charny en Bourgogne, le Vicomte d'Orthe (b) à

(a) Jean de Montmorin, Seigneur de St. Herem, grosse Paroisse d'Auvergne. (Notes sur l'Histoire des guerres du Comté Venaissin, &c., p. 237.)

(b) « Sire (écrivoit le Vicomte d'Orthe à Charles IX), j'ai communiqué la lettre de Vostre Majesté aux fidèles habitans & gens de guerre de la garnison : je n'y ai trouvé que bons citoyens & bons soldats, *mais pas un bourreau* »... Le Vicomte d'Orthe périt bientôt : on soupçonna que le poison avoit causé sa mort. Ces soupçons injurieux pour les contemporains n'ont rien d'extraordinaire : il y a des tems où il est malheureux de vivre. Que ne devoit-on pas attribuer à un siècle où les mœurs étoient si dépravées que les femmes de la Cour, sans rougir, allèrent exa-

Bayonne (a), & en Provence, ce Comte de Tende, qui y partagea la gloire d'avoir été humain, avec le Comte de Carces, que l'hiſtoire a oublié de nommer. Nous obſerverons, par rapport à ces deux derniers, que le Comte de Tende a recueilli ſeul l'honneur de cette action. Davila, Brantôme, & les Mémoires de l'Eſtat de France, ſous Charles IX, ont conſacré cette erreur que les modernes ont copiée. Ceux-ci ſont d'autant plus inexcuſables, que le Laboureur, dans ſes additions aux Mémoires de Caſtelnau, tom II, p. 15, les avoit ſuffiſamment éclairés. Les Mémoires du Sieur de Peireſc lui avoit ſervi de guides; & ce critique a reſtitué, au Comte de Carces, toute la gloire qu'il s'eſt acquiſe par cette belle action. Nous aſſocierons à ces illuſtres noms, celui du Prélat vertueux, qui alors occupoit le Siege Epiſcopal de Liſieux, Jean

miner le cadavre du Baron du Pont, une des victimes de la St. Barthélémy? Ce Seigneur, qui avoit épouſé la Demoiſelle de Soubiſe, étoit attaqué en juſtice pour cauſe d'impuiſſance. (Voyez Davila, Tome I, p. 415, & de Thou, Liv. LII.)

(a) Le Préſident Hénault en cite d'autres, tels que Tanneguy-le-Veneur & Mandelot, qui s'opposèrent au maſſacre dans leurs Gouvernemens; mais ils ne purent l'empêcher.

Hennuyer. Nous n'ignorons pas que de nos jours on a cherché à (a) élever des nuages sur l'acte mémorable de charité évangélique, exercé par cet Evêque, en faveur des Calvinistes de Lisieux, qu'on vouloit égorger. Cette anecdote ne fut-elle pas exacte dans tous ses détails, fut-elle même une pure fiction, on conviendra néanmoins qu'il est consolant, pour les amis de l'humanité, de les y laisser croire.

(56) C'est dans la traduction Françoise (b) du livre latin attribué à François Hotman, & intitulé... *De furoribus gallicis & cæde admiralii castillionii*, *&c.* in 8°., réimprimé à Amsterdam en 1641, qu'il faut lire & comparer ces lettres. Les unes imputent le massacre à la Maison de Guyse, & le font envisager comme une suite de leurs démêlés particuliers avec les Chefs du Calvinisme. Dans les autres au contraire on accuse ces

(a) Lisez le Mercure de France, Juin 1746, I. vol., p. 59-80, & Décembre, p. 20-37.

(b) Cette traduction, petit in-12 de 130 pages, a été imprimée à Basle en 1573. Elle est fort rare. (Voyez son titre dans la Bibliothèque historique du Père le Long, dernière Edition, Tome II, p. 260.)

derniers d'avoir conſpiré contre la perſonne du Roi, celle de la Reine ſa mere, & celle de ſes freres. On part delà pour juſtifier le maſſacre, en alléguant qu'il falloit promptement oppoſer la force à ces attentats médités. A cette époque, les mêmes imputations (a) ſervoient de baſe aux faiſeurs d'apologies & de pamphlets. Ecoutons l'un d'entre eux (b), après avoir parlé de la bleſſure que l'Amiral reçut le 22 Août, & du deſir que le Roi manifeſtoit d'en tirer vengeance, » bien que l'Amiral, dit-il, fuſt homme plus » retenu en ſes paroles qu'en ſes délibéra- » tions, ſi eſt-ce que dès qu'il fuſt bleſſé., » il ne diſoit mot qui ne fuſt plein de me-

(a) On reviendra ſur ces imputations contre l'Amiral dans les Mémoires de Villeroi. Si on veut voir ces griefs appuyés de Mémoires & d'inſtructions, on peut conſulter les Obſervations du Père Griffet ſur le Xe. Tome de l'Hiſtoire de France, par Daniel, p. 608 & ſuiv. : cet Ecrivain y diſcute les Dépêches que la Cour adreſſa à cette époque à MM. de Schomberg & de Bellievre, Ambaſſadeurs, l'un en Allemagne, & l'autre en Suiſſe.

(b) Diſcours ſur les cauſes de l'exécution faite ès perſonnes de ceux qui avoient conjuré contre le Roy & ſon Eſtat, à Paris, à l'Olivier de Pierre l'Huillier 1572, p. 32 & ſuiv.

» naſſes, tantoſt diſant... *Si le bras eſt bleſſé,* » *la teſte ne l'eſt pas : s'il me faut couper* » *le bras, j'auray la teſte de ceux qui en* » *ſont cauſe*... & quand on luy diſoit que » le Roy eſtoit bien marry de cela, il di- » ſoit... *Ce ſont bonnes mines ; je cognoy cette* » *feinte ; je ſcay par où il les faut prendre* » *tous*... Voilà les mots continuels de l'A- » miral, depuis le Vendredy matin, heure » de ſa bleſſure, juſqu'à l'heure de ſa mort. » Adonc, le Samedy après diſner, il tint » un conſeil ſecret des plus confidans de ſa » ligue, auquel il fuſt conclu & arreſté qu'il » falloit avoir raiſon de ce coup, & tuer le » Roy, la Reyne ſa mere, MM. ſes freres, » le Roy de Navarre, &c... Sa Majeſté bien » advertie de la ſanglante conjuration..., » réſolut la prévenir par une prompte & » ſouveraine exécution...

Tel fut le plan de défence que la Cour adopta ; ces moyens formerent (a) la ſubſ-

(a) Ces moyens devinrent auſſi le champ de bataille des Poëtes du tems. Dorat, Baif & Jodelle n'épargnèrent pas les Calviniſtes. Le premier en vers latins, blaſonna chaque partie du corps mutilé de l'Amiral. Dans une pièce en vers françois, intitulée : *De la mort prodigieuſe de Gaſpart de Coligny*, imprimée à Paris

tance des dépêches qu'on envoya aux Gouverneurs de Provinces, & aux Puiſſances Etrangeres. Jean de Montluc, Evêque de

chez Fourbet, *à la Paix univerſelle.* Voici comment l'Auteur s'exprime ſur le ſujet traité par Dorat :

Ce Coligny ainſi n'eſtimoit la puiſſance
De ce meſme grand Dieu qui punit ſon offence :
Car comme il avoit fait, il veut qu'il ſoit puni
Des meſmes cruautez dont il avoit muny
Son cerveau eſventé ; il avoit en penſée
De maſſacrer ſon Roy : ſa vie eſt élancée
Tout ainſi hors de luy : aux uns le nez coupoit;
Les oreilles, les mains, & au ſang ſe trempoit
Juſqu'à demi braz : le membre deshonneſte
A des aultres coupoit, ou leur tranchoit la teſte;
Le meſme on luy a fait.................

On publia une paſquinade intitulée : *Paſſio Gaſparis Colligny, ſecundum Bartholomeum.* A la fin (diſent les Mémoires de l'Etoile, Tome I, p. 56) on liſoit ces mots : *Qui crediderit, & Hugonotus non fuerit, ſalvus erit ; qui vero non crediderit condemnabitur...* Enfin pour que cet évènement paſſât de toutes les manières à la poſtérité, on frappa des médailles, dont l'une contenoit ces mots : *Charles IX, dompteur des ribelles, le 24 d'Aouſt 1572.* Au revers étoit Hercule couvert de ſa peau de lion. Favier, Général des Monnoyes, préſenta cette médaille au Roi.

Valence, les employa en Pologne pour effacer les impressions défavorables au Duc d'Anjou, que cet événement y avoit produit.

(57) » Le 26 (d'Aoust) nous apprend la » Popeliniere, Tom II, fol. 67, verso, le » Roy, accompagné des plus grands, va ouyr » Messe de bon matin, & après avoir rendu » graces à Dieu d'un si heureux événement, » fait assembler toutes les Chambres de son » Parlement en la Chambre dorée... Après » s'estre plaint des portemans du feu Ad- » miral, & autres qui l'avoient secondé en » ses entreprises dressées sous le nom de la » Religion... Eux avoient osé adjouster à » leurs premiers desmérites, le plus vilain » & le plus déteslable qu'on eust sceu ima- » giner, assavoir de le tuer avec ses freres, » la Reyne sa mere, & tout ce qu'ils eussent » treuvé de la race des Valois, voir mesme » son cher cousin le Roy de Navarre, pour » eslever le Prince de Condé Roy de France, » afin de mieux conduire tout le Royaume » à sa fantaisie, & peut estre avoir aussi » puis après meurtry le Prince de Condé, » & se faire Roy luy mesme de tous les » François; pour ces raisons avoit esté con-

» traint d'ufer de remedes extrêmes... Or-
» donnant d'informer de la conjuration, tant
» de l'Amiral que de fes complices, y pro-
» céder felon les loix & formes accouftu-
» mées... Sur quoy de Thou (a), Premier
» Préfident, avoit loué un tel faict, comme
» retirant au grave propos du Roy Louis
» unzieme, qui difoit ordinairement *que celuy*
» *qui ne fçait diffimuler eftoit indigne de re-*
» *gner*. Rend humbles graces à Sa Majefté,
» au nom de tout le Parlement.... Lors
» Pibrac, Avocat du Roy, luy demande s'il
» plaift à Sa Majefté que l'accident foit en-
» regiftré au Greffe du Parlement, pour en
» conferver la mémoire à la poftérité... En
» après s'il ne veut pas qu'on mette fin à

(a) Ce récit de la Popeliniere n'eft pas facile à concilier avec ce que dit M. de Thou, Liv. III. Selon lui, ce Premier-Préfident, qui étoit Chriftophe de Thou, fon père, caractérifoit la St. Barthélémi par ces trois vers latins.

Excidat illa dies ævo, nec poftera credant
Sæcula : nos certo taceamus & obruta multâ
Nocte tegi noftræ patiamur crimina gentis...

« Que ce jour funefte foit effacé de nos annales ;
» puiffe-t-il être inconnu aux fiècles à venir ! Gardons-
» nous de le leur apprendre ; & laiffons plutôt enfévelir
» dans un éternel oubli les crimes de notre nation.

» tant de meurtres, qui se font d'heure à
» autre, en tant d'endroits d'une ville si
» grande que Paris... Auquel il respond que
» son plaisir est que la mémoire en soit en-
» registrée..., & qu'il commande sur l'heure
» qu'aucun ne fust si hardy de tuer ame
» vivante, de piller ni tourmenter aucun,
» fors ceux qui seront ordonnez pour ce
» faire....

Le 28 du même mois, le Roy fit enregistrer une déclaration, portant que ce qui s'étoit fait à Paris le 24, étoit l'exécution de ses volontés; qu'il entendoit maintenir ses édits de pacification, défendoit qu'on vexat en aucune maniere ses sujets *de la Religion prétendue réformée*, vouloit qu'on relachât ceux d'entre eux, qui étoient dans les prisons, à moins qu'ils ne fussent complices de la conspiration formée contre lui, mais que pour obvier aux troubles, il interdisoit provisoirement à tous l'exercice de leur culte.

Les 27 & 29 Octobre suivans, le Parlement ordonna (ce sont les termes de son arrêt (a)) que le corps dudit (b) Coligny,

(a) Voyez cet Arrêt & la Déclaration du Roi dans les Preuves du Liv. II de l'Histoire de la Maison de Coligny, par du Bouchet, p. 557 & suiv.

(b) Toutes les dispositions de cet Arrêt furent

ſi trouver ſe peut, ſinon en figure ſera, par l'Exécuteur de la Haute Juſtice, traîné ſur une claye jusqu'en place de Greve, & illec pendu en une potence.. par l'eſpace de vingt quatre heures, & ce fait, pendu au gibet de Montfaucon... Seront ſes enſeignes, armes & armoiries, traînées par les rues... rompues & briſées en ſigne d'ignominie perpétuelle... Toutes ſes peintures ou tableaux caſſez ou lacerez... Tous ſes biens feudaux tenus & mouvans de la couronne, remis au Domaine, & ſes autres biens acquiz & confiſquez au Roy... Ses enfans déclarez ignobles, vilains, roturiers, inteſtables, indignes, & incapables de tenir Eſtats... Sa maiſon Seigneuriale, & Chaſtel de Chaſtillon, ſur le Loin, & tout ce qui dépend du principal manoir, démoli, abbatu... Les arbres pour la décoration d'icelle, coupez par le milieu.. ; & qu'en l'aire dudit Chaſtel, ſera dreſſé & érigé

annéanties par les Edits de paix de 1576 & 1577. Le 10 Juin 1599, Henri IV ordonna par ſes Lettres-Patentes adreſſées au Parlement, « qu'on euſt à mettre » hors du greffe & rayer toutes les procédures, Arreſts » & Jugemens donnez contre le Sieur Amiral ». Le 22 Août de la même année le Parlement obéit. Henri IV y revint encore en 1600, & ne négligea rien pour que la mémoire de l'Amiral fut réhabilitée.

un pilier de pierre avec lame de cuivre, en laquelle sera gravé le présent arrêt; que doresnavant, par chacun an, le vingt-quatrieme d'Aoust, seront faites prieres publiques & processions générales en cette ville de Paris, pour rendre graces à Dieu de la punition de ladite conspiration... Conformément à cet arrêt, qui fut exécuté, le Roy (dit Davila (a)) dépêcha le Grand-Prévôt pour arrêter la veuve & les enfans de l'Amiral. Mais cette dame, sa belle fille, veuve de Teligny, le fils aîné de l'Amiral, & Laval, fils de d'Andelot, avoient déjà pris (b) la fuite, & s'étoient refugiés à Geneve (c), d'où ils passerent en Suisse.

(a) Tome I, p. 421.

(b) Le second fils de l'Amiral les avoit suivis; & on verra dans la pièce qui suit, que ces illustres fugitifs retrouvèrent en Suisse la veuve de d'Andelot & ses enfans.

(c) « Nancé (dit d'Aubigné) eut ordre d'envoyer » quérir les enfans de l'Amiral & de d'Andelot... Les » deux plus grands s'estoient sauvés : ils emmenerent » le reste en un coche. Les gardes passans à la vue de » Montfaucon, la riviere entre deux, appellerent ces » enfans, pour leurs montrer leur pere, ou leur oncle » qui étoit encore pendu : tous baisserent la face en » bas avec larmes, hors celui qui porte aujourd'hui

Le récit de l'évasion de la veuve de Coligny, & des personnes qu'on vient de nommer, est un de ces monuments ignorés du public, que nous croyons devoir mettre sous ses yeux. La naïveté qui fait le principal ornement de cette narration, intéressera le Lecteur.

Extrait d'un Livre contenant plusieurs discours sur divers sujets escrits de la main de M. de Chastillon.

MADAME l'Admirale (a) estant advertie de cette tant inique perfidie, accompagnée d'une

» le nom de d'Andelot, qui le voulut contempler » sans émotion ».

(a) Jacqueline de Montbel, fille du Comte d'Entremont, & veuve du Baron d'Anthon, avoit aimé anciennement l'Amiral de Coligny. Devenue libre, & sachant que Coligny pouvoit aussi disposer de sa main, ses premiers sentimens se ranimèrent. Les exploits de l'homme, qui autrefois lui avoit plu, le rôle imposant qu'il jouoit aux yeux de l'Europe entière, lui firent regarder Coligny comme un Héros. Elle ne cacha ni ses goûts, ni son projet de les satisfaire. La plupart des riches possessions qui lui appartenoient, étoient situées dans les Etats du Duc de Savoye. Ce Prince avoit des vues sur la Dame d'Entremont. Il vouloit la marier à un Seigneur de sa Cour. Les ordres, les menaces de son souverain, n'intimidèrent point cette

crainte telle qu'on peut juger, par ce que vous en avez veu cy-dessus, comme elle estoit

femme courageuse. Quoiqu'observée avec soin, elle se dérobe à ses surveillans, passe en France, & vient à la Rochelle en 1571, épouser l'Amiral. Elle brûloit d'impatience, dit Davila, d'être la *Martia de ce nouveau Caton.* Ce fut à 53 ans que Coligny, ce personnage si grave, si austere, excita une passion, dont les circonstances extraordinaires offrent l'intérêt du roman. Par le contract de mariage que ces deux époux signèrent, la Dame d'Entremont, munie de l'autorisation de son père, transmit à l'Amiral la propriété de tous ses biens; & le douaire viager que Coligny lui accorda, étoit de douze cens livres tournois de rente. Par rapport au don que la Dame d'Entremont fit à son époux, celui-ci n'en tira aucun avantage. Le Duc de Savoye irrité de cette alliance, saisit tous les héritages de la Dame d'Entremont. Cette infortunée éprouva jusqu'à la fin le malheur d'avoir provoqué la colère de son souverain. Après la mort de l'Amiral, expatriée, ne tirant aucun secours de France, elle se retira en Savoye vers la fin de 1572. Le 21 Décembre de cette année, elle accoucha à St. André de Brior, d'une fille (Béatrix de Coligny.) Depuis cette époque, l'adversité la poursuivit constamment. Une prison devint son asile. On l'accusoit de *sorcellerie*, de *magie*, de *pactes avec le Diable.* Son plus grand crime étoit d'être riche. C'est ce que nous apprennent plusieurs lettres du Cardinal d'Ossat, adressées à Henri IV & à M. de Villeroi, en date de 1597 & 1599. Henri s'intéressa vainement au sort de la veuve de Coligny. La Cour de Rome, &

vertueuſe & craignante Dieu, après s'eſtre fortifiée en cette affliction extrême, & s'eſtre reſoluë qu'il ſe falloit conformer à ſa volonté, nous fit appeller devant elle nous autres petits enfans, que lors n'avions pas le jugement pour conſiderer la perte que nous avions faite ny la main de Dieu appeſantie ſur nous ; toutesfois eſmus plutoſt d'une affection naturelle, que Dieu a donné à tous animaux, principalement en choſe ſi nouvelle & ſi inopinée, que de grande conſideration de l'eſtat auquel nous laiſſoit un tel pere, ſi craignant Dieu, & qui nous aimoit uniquement comme la prunelle de ſon œil. Nous vinſmes nous preſenter à elle tous fondus en pleurs, larmes & gemiſſemens qui ſont les vrais témoins de la faſcherie, regret & deſplaiſir que les humains ont, & leſquels

celle de Turin, qui la perſécutoient, furent inexorables. *J'ai ſupplié* (lit-on dans une des lettres du Cardinal d'Oſſat) *qu'on ait pitié de cette pauvre Dame, qui n'eſt travaillée que pour l'envie qu'on a de ſon bien, & de le faire ſervir de partage à un tas de petits Louveteaux qui ſe nourriſſent au pièd de ces monts...* Enfin la veuve de l'Amiral, toujours captive; ſuccomba en 1599 ſous le poids de ſes malheurs & de ſes ennuis. (Preuves de l'Hiſtoire de la Maiſon de Coligny, par du Bouchet, p. 569 & ſuiv.)

nous redoublions encore davantage la voyant elle-mesme pleurer & lamenter, où nous fusmes un espace de temps à nous faire pitié & compassion les uns aux autres, sans que jamais elle peust avoir le cœur de nous rien dire. Et comme le ressouvenir plus grand nous venoit de nostre pere, aussi jettions-nous grande quantité de larmes & de cris, toutesfois un peu retenus pour ne donner quelque occasion à une si bonne mere de se tourmenter davantage, la regardant attentivement pour recevoir consolation d'elle, & entendre ce qu'il lui plairoit nous commander, cessames un peu; puis elle toute pleine de deüil pour avoir perdu une chose qui lui estoit si chere, commença son propos de cette façon; premierement avec une voix basse & lente, souvent interrompue de plusieurs grands soupirs.

« Helas, mes enfans, j'ay fait une perte » si grande & vous aussi, que je ne vous » la sçaurois dire comme nous la sentirons » cy-après, puisqu'il plaist à Dieu nous laisser » survivans à celuy que j'ay tant honoré du- » rant ma vie, comme je fais encore & feray » tant que vive sa mémoire. Mais vous ne » sentez pas à-peu-près le mal que vous » avez, comme je fais moy maintenant; car

» je suis toute depassionnée d'une chose si
» recente, & encore en ay-je une autre
» qui m'afflige beaucoup ; il se faut re-
» soudre de ce qui est passé, puisque c'est
» la volonté de Dieu : mais helas ! si j'ay
» perdu mon mary, faut-il que je perde
» mes enfans ? Et encore le remede qu'il y
» a m'afflige & me tourmente davantage ;
» pource qu'il faut que je vous mette en
» un extresme danger de mort; mais le mesme
» Dieu qui vous a gardé jusques à ceste heu-
» re, vous conservera s'il luy plaist. J'ay
» envoyé ici près à Montargis sçavoir si là
» vous pourriez avoir seure retraitte : mais
» je croy bien que non, & qu'il faudra bien
» s'en aller loin pour éviter la fureur insa-
» tiable de vos ennemis ; car je ne pense
» point que la France qui n'a peu estre en
» asseurance à vostre pere vous puisse sauver.
» Il faut, je le crois, bien regarder vers les
» pays estrangers, & pour y aller il vous
» peut advenir beaucoup d'inconvenients.
» vous estes petits, outre le danger où vous
» vous mettez de vostre vie, il vous peut
» advenir beaucoup d'accidens ausquels vous
» estes sujets, ou à cause de vostre jeunesse,
» ou pour n'avoir encore accoustumé la
» peine & le travail que les voyages ainsi
» lointains

» lointains apportent ordinairement, mesme » à ceux qui sont plus robustes. Et si en » voyant cela je ne sçay qui vous y menera » ny quel chemin vous tiendrez. Je vous » dis cecy, mes enfans, afin que vous voyez » que j'ay soin de vous comme si je vous » avois porté dans mon ventre, & que vous- » mesmes songiez à ce qu'il vous faut faire, » car vous avez tantost assez de jugement. » Je sçay bien que la cruauté insatiable de » nos ennemis ne nous donnera pas gueres de » loisir d'y penser. Toutesfois c'est une affaire » de telle consequence qu'il y faut bien pen- » ser & regarder » ; & s'adressant à nostre precepteur, nommé le Gresle, homme bien docte, & recommandable pour sa vertu, elle dit qu'il y regardast de son costé ; & ainsi finit son propos comme elle l'avoit commencé avec souspirs & larmes, & nous embrassa tous l'un après l'autre, qui aussi rendions tous tesmoignages de la peine que nous endurions. Et ainsi nostre pauvre mere avoit soin de nous, & se contristoit davantage de nous voir là pauvres innocens exposez à la cruauté barbare de nos ennemis, n'attendans que l'heure, comme la brebis qu'on mene à la boucherie, pour avoir la gorge coupée, & que nostre sang fust espandu pour assouvir la soif de

ceux qui desjà avoient massacré nostre pere ; qui véritablement eussions fait pitié, je pense, à tous ceux qui nous eussent veu. Vous pouvez penser quelles afflictions, quels tourmens, quelles fascheries un chascun de son costé avoit. Mais comme nous n'avions qu'un seul remede aussi le cherchions-nous, & Madame l'Admirale levant les yeux au Ciel, à jointes mains, les larmes aux yeux : *Mon Dieu*, dit-elle, *je te supplie, puisqu'il te plaist que je vive après celuy que j'aimois tant, me faire la grace que je voye ces pauvres petits enfans sauvez, & que tu les reserves pour les employer à punir la rage de ceux qui ont tué leur pere. Tu es juste Juge, tu ne laissera point un tel acte impuny, & à moy, bon Dieu, qu'il te plaise me donner bonne patience pour endurer l'affliction qu'il te plaist m'envoyer.* Tous faisoient silence, & chascun en son cœur prioit Dieu, & cherchoit en luy sa consolation ; toutesfois vous eussiez vu cette chambre en entrant dedans pleine d'un silence lamentable & piteux ; mais comme Dieu n'abandonne jamais les siens, il nous suscita sans que personne y pensast, un nommé Pont-Chartrin, lequel se tenoit-là auprès de Chastillon, & ayant oüy ces tristes nouvelles estoit venu. Nostre pre-

cepteur avant qu'il se presentast à Madame l'Admirale l'entretint long-temps & luy conta tout ce qui s'estoit passé, & comme on vouloit pourvoir à nostre seureté, luy demandant s'il ne sçavoit point le chemin d'Allemagne, & s'il pensoit qu'on y peust aller seurement. Il respondit incontinent, qu'il y avoit esté, & qu'il nous y meneroit seurement à son opinion avec l'aide de Dieu. Tout soudain qu'il eut oüy cela, il s'en vint dans la chambre & dit, « Madame, le temps nous contraint » de pourvoir à vos enfans; car vous sçavez » qu'il n'y a pas loin d'icy à Paris, & qu'on » sera bientost icy si on veut les attraper, » voicy un Gentil-homme qui se promet » de les passer en Allemagne comme vous » disiez tantost. » *Est-il vray, mon fils*, dit-elle, toute transportée de joye? (en quoy elle rendit tesmoignage de l'amitié qu'elle nous portoit plus estroite que n'ont accoustumé les belles-meres) & sur cela ayant discouru des moyens, elle se resolut à nous y envoyer & promptement nous bailla-on de vieux habillemens pour nous déguiser mieux afin qu'on ne nous connust. De cette façon luy vinsmes baiser les mains pour nous mettre en la garde de Dieu, & prendre nostre chemin. Et après nous avoir admonestez à

noſtre devoir, nous mit mon couſin de Laval, mon frere d'Andelot & moy entre les mains de ce Gentil-homme & de noſtre Precepteur, auſquels elle nous recommanda : ainſi avec beaucoup de larmes nous laiſſons cette bonne mere, & quittons noſtre maiſon pour nous expoſer aux miſeres & calamitez qu'il plairoit à Dieu nous envoyer, & leſquelles depuis nous avons endurées. Avec un valet ſeul nous prenons noſtre chemin qui nous fut ſi heureux, qu'au bout de peu de jours nous arrivons en Suiſſe à une ville appellée Milhouſe, qui n'eſt diſtante de Baſle que de trois lieuës, accompagnez de ces deux ſeulement que j'ay dit, & des Sieurs de Braſſi & de Chanfetu, freres, que nous avions pris près de leur maiſon en paſſant. Et de-là par Baſle & Berne nous arrivons à Coupet, un petit village au long du lac Léman, près de Geneve, deſguiſez en petits eſcoliers, traittez tout de meſme, où nous demeuraſmes deux jours, puis entraſmes en la ſuſdite ville où y avoit beaucoup de Nobleſſe Françoiſe retirée, qui là ſe tenoient pour leur ſureté. Et après avoir là ſejourné quelques jours, nous retournaſmes à Baſle trouver là Madame d'Andelot qui avoit avec elle tous ſes petits enfans. C'eſt une choſe admirable & vraiment miraculeuſe, comme

nous pauvres estrangers fusmes receux parmy cette nation qui est estimée fort rustique & grossiere, mesme là où il n'y a point de Noblesse; car ils la chasserent deslors qu'ils se mirent en liberté, comme il appert par les Annales des Suisses. Ces gens nous plaignoient plus que nous-mesmes, & eussiez dit que proprement nous estions-là pour exciter tout le monde à lamenter nostre condition miserable, à laquelle Dieu nous avoit reduits, au lieu d'une très-belle & très-grande où nous estions. Ce sont ces changemens si subits qui sont ordinairement les plus près de ceux qui sont les plus à leur aise. C'est pourquoy il faut apprendre quand on est en prosperité, de considerer qu'on peut tomber en ces grandes calamitez dont bien souvent l'on ne se peut relever, & quand on est en affliction qu'on peut aussi en sortir. Et cela sera que nous serons en tout temps contenus en la crainte de Dieu, de qui dependent toutes les adventures humaines, & en une modestie qui est la premiere vertu, & sans laquelle nous ne pouvons rien avoir en nous de recommandable; car toute vertu consiste en ce que nous puissions éviter le trop & le trop peu. Selon l'apparence humaine il ne nous restoit aucune espérance de mieux : mais le Créateur

qui tout conduit par sa providence, donne tousjours à ses enfans espoir, mesme en leur plus grandes necessitez : de façon que cette esperance qui est la seule consolation des affligez nous nourrissoit toujours, & tantost nous oüymes dire, que toute la France n'avoit point perdu le cœur du tout, & qu'il y avoit beaucoup de villes qui tenoient bon, aimans mieux mourir servant Dieu selon son ordonnance, que de vivre en oubliant ses commandemens. Cette belle resolution les rendit invincibles à leurs ennemis : quoy voyant ces tyrans inhumains qui avoient encore les mains toutes rouges du sang des pauvres fidelles, non-content de ce qu'ils avoient fait, se persuadent que comme aisément ils estoient venus à bout de leur maudit dessein & entreprise passée, ainsi feroient-ils de cette-cy qui leur sembloit bien aisée, parce qu'ils pensoient que personne n'oseroit tenir contre leur furie, mais ils ne regardoient pas qu'il y avoit un Dieu au Ciel, punisseur des offences, qui leur romproit leur dessein. Pour à quoy parvenir ils vont assieger Sancerre, où les ennemis endurerent une pareille faim que firent les Sagontins assiegez par les Carthaginois, comme appert par ce qui en est escrit d'un Ministre qui estoit dans ladite ville

pendant le siege, & en mesme temps vont assieger la Rochelle, ville de Guyenne sur le bord de la grand'mer Oceane, qui fut là un commencement du jugement de Dieu, car elle fut le sepulcre de la pluspart des massacreux, & entr'autres de M. d'Aumalle. Ce fut là un beau siege où les assiegez & les assiegeans firent tous des belles choses que je laisseray à dire à ceux qui y estoient, & qui plus fidelement les pourroient rapporter que moy qui en estoit tant esloigné.

(58) Tout ce qui précéda, & suivit la journée de la Saint Barthélémi, offroit un champ trop vaste aux réflexions, pour que le Vicomte de Tavannes ne s'y livrât pas dans son Commentaire. Aussi y emploie-t-il dix-neuf pages in-folio. On y trouve en grande partie une répétition souvent prolixe des faits énoncés dans les Mémoires de son père. Il suffira donc de consigner ici l'extrait de ces réflexions. « C'est la verité (dit-il) que les » Huguenots furent seule cause de leurs massacres, mettans le Roy en nécessité de la » guerre d'Espagne, ou de la leur : Sa Ma- » jesté, par le Conseil du Sieur de Tavannes, » esleust la moins dommageable & salutaire, » tant pour la religion Catholique, que pour

» l'eſtat & rebellions ſuſcitées par les Hugue-
» nots; & puiſque l'on accuſe le Sieur de
» Tavannes de ce conſeil, il faut donc que
» tous ceux de la religion Catholique l'en
» eſtiment & le louent, en conſidérant que
» s'il n'euſt empeſché par ſon bon advis le
» mariage d'Angleterre avec M. d'Anjou,
» celuy du Roy de Navarre eſtant jà faict,
» & le Roy Charles eſtant porté à la guerre
» d'Eſpagne, qu'infailliblement le Royaume
» de France, & enſuite toute la Chreſtienté,
» horſmis l'Italie & l'Eſpagne, eſtoit dans
» le party hérétique; & depuis ce coup de
» la St. Barthélémy, ils ſe ſont tousjours
» diminuez & affoiblis, tellement qu'au lieu
» qu'ils faiſoient de grandes armées toutes
» de ceux de la religion, ils n'ont peu de-
» puis peu tenir la campagne, en ſorte que
» ce ſoit, qu'eſtans aſſiſtez de mal-contens
» & Princes Catholiques... Que l'on rende
» donc l'honneur à ceux qu'il appartient,
» *non que ces grands meurtres ſoient louables*,
» mais bien d'avoir empeſché que par les
» mariages & alliances les trois parts de
» l'Europe ne fuſſent du party hérétique,
» & d'avoir deſtourné de la France une
» guerre très-périlleuſe »... Le Vicomte de
Tavannes conſidère enſuite la politique mo-

bile de Catherine de Médicis, qui alternativement favorisa les deux partis, soit pendant les premières guerres civiles, soit dans celles de la Ligue qui leur succédèrent. Il représente la conduite de cette Princesse comme une des principales causes des calamités de la France. De-là il passe à la diversité d'opinions qui partagèrent le conseil de Charles IX, lorsqu'il fut question de savoir si dans la proscription projettée on envelopperoit le Roi de Navarre, le Prince de Condé & la Maison de Montmorency. Il répéte ce qu'on a lu dans les Mémoires : il impute l'odieux de ce projet au Maréchal de Retz : mais nous remarquerons avec un savant (a) critique, *que ceux qui sçavent le secret du tems, s'appercevront bien que c'est une adresse pour rejetter (sur le Maréchal de Retz) ce qu'on doit attribuer à d'autres....*

Après cela, le Vicomte de Tavannes compare la conduite pacifique, que dans des tems postérieurs tint Henri IV, par rapport aux Hollandois, avec celle que l'Amiral & ses partisans vouloient faire adopter par Charles IX. Selon le Commentateur, Henri IV refusant de secourir les Hollandois revoltés

(a) Le Laboureur, Additions aux Mémoires de Castelnau, Tome II, p. 104.

contre le Roi d'Efpagne, juftifie le confeil du Maréchal de Tavannes, puifque les circonftances étoient les mêmes, & que la France étoit également épuifée aux deux époques.

A la fuite de cette digreffion, le Vicomte de Tavannes en a placé une autre. Il difcute *fi l'homme peut fuyr fon malheur.* « Plu» fieurs, obferve-t-il, s'efmerveillent que » l'Admiral de Chaftillon, qui avoit tant de » fineffe & artifice, affifté de tant de Con» feillers habiles, & de tant de Miniftres » verfez aux cabales hébraïques, qu'ils di» foient fuivre; que celuy & eux fe foient » non-feulement venus perdre dans la Cour, » ains parmy les Parifiens fes mortels enne» mis. L'affeurance du Roy Charles qui, » comblé d'ambition, eftoit entiérement » porté à la guerre contre l'Efpagne, le » perfuada (a) grandement, avec la conduite

(a) On connoît le mot de Langoiran qui, témoin des careffes qu'on faifoit à l'Amiral, lui demanda fon congé. *Pourquoi ?* lui dit l'Amiral, *Parce que j'aime mieux me fauver avec les fous, que de périr avec les fages*, répondit Langoiran... Les Mémoires de l'Etoile, T. I, p. 50, attribuent une réponfe à peu-près femblable au Capitaine Bloffet, Bourguignon. L'Amiral lui demandant pourquoi il fe retiroit : *Pour ce*, répondit-il,

» de Theligny son beau-fils, qui avoit né-
» gocié fermement dans la Cour; & quel-
» quesfois estant blasmé de ses amis (a) de
» la résolution qu'il prenoit, respondoit à ces
» paroles de remarque, *qu'il croyoit à la*
» *non feinte parole & serment de Sa Majesté;*
» *le hazard du manquement de laquelle il*
» *aymoit mieux encourir, que de retomber*
» *au labeur des guerres civiles, travail dan-*
» *ger, & incommodité d'amis, de nécessité,*
» *qu'il aymoit mieux périr que d'y retomber:*
» mais ce n'est pas cela seulement; ains que

qu'on ne vous veut pas de bien icy: Comment, dit l'Amiral, *l'entendez-vous ? Croyez que nous avons un bon Roy... Il nous est trop bon,* dit-il; *c'est pourquoy j'ay envie de m'en aller: si vous en faisiez de mesme que moy, vous feriez beaucoup pour vous & pour nous...*

(a) « Croyez (écrivoit Etienne Pasquier à l'Avocat
» Loysel, Tome II de ses Œuvres, p. 134) que la
» partie est mal faicte toutes & quantes fois que nous
» nous jouons à nos maistres... Vous souvient-il que »
» quand l'Amiral arriva en cette ville avec un si grand
» appareil, receu & bien-veigné de tous, je vous dis
» lors qu'il eust esté très-heureux qu'il fust mort en ce
» période... Il sembloit que je préviste ce qui luy est
» depuis advenu: mais voyez, je vous prie, comme»
» quand nostre heure est venue, nous ne la pouvons
» éviter. Sur le commencement des troubles de soixante-
» sept, M. de Toré ayant été envoyé par devers luy».

» l'arreſt de ſa perte eſtoit desjà minuté dans
» le Ciel, & que nous ne pouvons éviter

» de la part du Roy, pour l'attirer en Cour, on dit
» qu'il luy reſpondit *qu'il n'y avoit point de Comte*
» *d'Aiguemont en France*, voulant dire qu'il donneroit
» ſi bonne police à ſon fait, qu'il ne ſeroit point ſur-
» pris... Après que la paix de Septante fut faicte, il
» fut propoſé en un Conſeil ſolemnel, tenu à la Ro-
» chelle, ſçavoir ſi luy & les ſiens ſe devoient ache-
» miner par deçà... Luy ſeul, las par avanture, &
» recreu des longues guerres civiles fuſt de *cette* opi-
» nion, diſant que, ſi n'eſtans en bon ménage avec
» le Roy, ils avoient eu de grands avantages ſur leurs
» ennemis, il ne falloit point douter qu'eſtans près
» de luy, avec une étincelle de ſa faveur, ils vien-
» droient aiſément à bout de tous leurs projets... Je
» ſçay d'homme de marque qui eſtoit lors de la partie,
» que, pour luy faire plaiſir il fut ſuivy; vous ſçavez
» comme le tout s'eſt paſſé; grande choſe, & qui
» monſtre bien qu'il y a un merveilleux & eſpouvan-
» table jugement de Dieu qui court contre nous...
» C'eſtoit, ajoute Paſquier, un Seigneur de ſage con-
» duite & de grand ſens aux entrepriſes qu'il braſſoit
» (je n'entre point en cognoiſſance du mérite ou dé-
» mérite d'icelles). Au demeurant qu'il n'ait commis
» de très-lourdes fautes, il n'en faut faire nul doute,
» quelque ſage conduite que l'on die avoir hebergé en
» luy »...

Après l'avoir comparé au Duc de Guiſe tué devant Orléans, voici comment Paſquier, dans cette même lettre, les juge tous deux. « S'ils euſſent changé de

» nos destinées, quoique nous cognoissions » notre malheur apparemment »... Le Commentateur cite pour preuves la mort du Duc de Guise sous Henri III, celle du Maréchal de Biron sous Henri IV, &c.

Il termine ses réflexions par un parallelle en forme de plaidoyer, qui a pour titre : *Quelle entreprise est plus juste, ou celle de la Ligue, ou celle des Huguenots.* Le Commentateur avoit été ligueur; & on conçoit de quel côté il incline. Ces plaidoyers contiennent la récapitulation des principaux faits, & des moyens qui militoient pour chaque parti. Ceux qui sont relatifs au tems de la Ligue, ne nous regardent pas encore. Quant aux autres, ils n'apprennent que ce qu'on a vu dans les Mémoires de Tavannes. Néanmoins on y rencontre quelquefois de ces points de vue que le Commentateur avoit l'art de saisir avec une certaine énergie. En parlant de ceux qui se mettent à la tête des révoltes, voici comment il s'exprime; & ce tableau est propre à dégouter les ambitieux..

« Les bastons du Général de révolte doi» vent estre plutost bruslez qu'eslevez. Qui

» party, je crois, vu la diversité de leurs fortunes, » que M. de Guise n'eust sceu faire ce que fit l'Ami» ral, ny l'Amiral ce que fit M. de Guise ».

» se charge contre les Roys d'authorité, se
» charge de soucy & de périls extresmes : il
» est trahy, environné de gardes, au lieu
» d'un maistre, en a mil, se perd d'argent
» & de biens, & pour en trouver, se rend
» autheur de toutes meschancetez. Le con-
» temnement (a) des feints amis, qui l'aban-
» donnent, vendent & advertissent ses enne-
» mis, toujours en crainte d'estre assassiné,
» inquiété sans nul repos, subjet à calom-
» nies, inventions, artifices, ennuis, médi-
» sances : autant d'estrangers, autant de Sei-
» gneurs : paix, guerre se font à leur mot :
» faut estre préparé à toute ruyne. C'est
» pourquoy l'Admiral dit à ceux qui le dis-
» suadoient d'aller à la Cour, *qu'il aymoit*
» *mieux mourir une fois, pour ne mourir tous*
» *les jours*.

(a) Le mépris.

Fin des Observations & du vingt-septième Volume.



